

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

COMBLAIN-AU-PONT

OCTOBRE 2025







Diagnostic territorial

Commune de Comblain-au-Pont

Diffusion :

SPI
Rue du Vertbois, 11
4000 Liège

Auteur du document : SPI – Agence de Développement Territorial pour la province de Liège

Cadre de la mission : Convention de coopération horizontale non institutionnalisée entre la Région wallonne et les Agences de Développement Territorial

Partenaires : WALLONIE DEVELOPPEMENT et l'ensemble des Agences de Développement Territorial de Wallonie

Suivi de production : SPW – Territoire, Logement, Patrimoine, Energie : Direction de l'Aménagement Local

Conception graphique : IDETA

Production cartographique : SPI

Le contenu n'engage pas la responsabilité des auteurs.

Tout extrait du présent diagnostic territorial devra figurer en italique avec cette mention «Extrait ...», dans tout le document utilisé par l'auteur de projet du schéma de développement communal ou par tout tiers.

Mention à faire figurer : *Extrait du diagnostic territorial de la Commune de Comblain-au-Pont produit par SPI et financé par la Wallonie – octobre 2025.*



SOMMAIRE

1	Introduction générale	9
1.1.	Introduction générale	11
1.2.	Note méthodologique	12
2	Présentation de la commune	13
2.1.	Localisation, contexte régional et supracommunal	15
2.2.	Principales caractéristiques de la commune	33
2.3.	Evolution historique du territoire	35
3	Analyse thématique	41
3.1.	Structure physique	43
3.2.	Dimension environnementale	46
3.3.	Dimension paysagère	51
3.4.	Dimension démographique	55
3.5.	Dimension sociale	67
3.6.	Dimension habitat-logement	82
3.7.	Dimension services et équipements collectifs	103
3.8.	Dimension commerciale	109
3.9.	Dimension mobilité	110
4	Contribution potentielle du territoire à l'optimisation spatiale	123
4.1.	Historique et dynamiques de consommation des sols et de l'espace	125



4.2.	Disponibilités foncières	127
4.3.	Analyse des ZACC	137

5 Situation de droit **143**

5.1.	Documents de planification et guides d'urbanisme	146
5.2.	Documents opérationnels	150
5.3.	Sites naturels protégés	150
5.4.	Autres reconnaissances environnementales	151
5.5.	Périmètres de risques majeurs	151
5.6.	Eau	152
5.7.	Patrimoine	152
5.8.	Permis	152
5.9.	Décret sols	152
5.10.	Autres plans et programmes	153
5.11.	Autres	154

6 Synthèse croisée et confrontation aux centralités du SDT **155**

6.1.	Carte mentale synthétique	158
6.2.	Dynamiques territoriales	159

7 Annexes **167**

7.1.	Annexes de la dimension environnementale	169
7.2.	Annexes de la dimension sociale	170
7.3.	Annexes des disponibilités foncières	175



8 Glossaire

177

9 Tables des illustrations

189

9.1.	Tables des cartes	191
9.2.	Table des graphiques	191
9.3.	Tables des tableaux	192
9.4.	Tables des figures	194





1

INTRODUCTION GÉNÉRALE



1.1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le territoire constitue une ressource collective stratégique, dont la connaissance approfondie et objectivée conditionne la pertinence des choix en matière d'aménagement et de développement spatial. Le présent diagnostic territorial de la Commune de Comblain-au-Pont s'inscrit dans cette perspective.

Initié par le Ministre de l'Aménagement du territoire, il a pour vocation de venir en soutien aux communes en prémices à l'élaboration de leurs schémas de développement communaux et à la révision de leur(s) centralité(s).

Réalisé à deux échelles, supracommunale (Arrondissement de Liège) et communale, ce diagnostic vise à établir un état des lieux structuré, transversal et documenté du territoire, au travers d'une approche plurithématique.

Ce travail s'attache à identifier, sans orientation normative, les spécificités, vulnérabilités et dynamiques à l'œuvre dans cet espace territorial.

Ce document, à visée non prospective, se positionne comme un outil d'objectivation territoriale « froid » destiné à alimenter les réflexions stratégiques futures. Il s'adresse en particulier aux communes, élus et fonctionnaires, et auteurs de projets en urbanisme et aménagement du territoire. S'il ne répond pas aux attendus formels de l'analyse contextuelle au sens du Code du Développement Territorial (CoDT), il en constitue le socle et participe d'une démarche de compréhension intégrée du territoire, fondée sur une lecture systémique et croisée des réalités locales.

Le présent rapport concerne l'échelle communale. Une première section propose ainsi une contextualisation macroscopique du territoire de la Commune de Comblain-au-Pont, à travers son positionnement au sein de la région et de la supracommunalité. Cette lecture introductive est prolongée par une analyse thématique de sa structure territoriale, abordant successivement les dimensions physiques, environnementales, paysagères, démographiques, sociales, ainsi que les spécificités liées à l'habitat, aux équipements collectifs et à la mobilité. S'ensuit une étude de la contribution potentielle du territoire à l'optimisation spatiale via entre autres les disponibilités foncières. Ce panorama est complété par un approfondissement de la situation de droit, qui mobilise les référentiels de planification, les instruments d'aménagement et les cadres de coordination institutionnelle existants. En conclusion, une synthèse croisée vient articuler

l'ensemble des observations, mettant en exergue les principales dynamiques spatiales du territoire.



1.2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce document a été conçue en concertation avec le Cabinet du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire ainsi qu'avec l'administration régionale de l'Aménagement du territoire (SPW-TLPE).

Un comité d'accompagnement, incluant les 8 Agences de Développement Territorial (ADT) participant au projet, le Cabinet du Ministre et l'administration, a été constitué. Ce comité s'est réuni périodiquement pour construire une méthodologie de travail commune.

Pendant la phase de construction de la méthodologie, celle-ci a été testée sur une commune urbaine, une commune plus rurale et enfin sur une commune particulièrement rurale.

A côté du comité d'accompagnement, plusieurs groupes de travail ont été créés :

- Groupe de travail sur la forme du document : Présidé par IDETA, ce groupe s'est réuni pour assurer une charte graphique et une mise en forme commune à toutes les ADT ;
- Groupe de travail sur la gestion des données et des cartes : Présidé par SPI, ce groupe a géré les données et produit l'ensemble des cartes pour tous les diagnostics, validées lors des séances par les différentes ADT ;
- Groupe de travail sur le contenu du document : Présidé par le BEP, ce groupe a d'abord développé une table des matières complète. Ensuite, les différents chapitres ont été répartis entre les ADT avec une présidence tournante. Une fois par mois, le groupe s'est réuni pour échanger sur le travail de l'Agence responsable des chapitres présentés.

Les propositions et questions de ces groupes de travail ont été régulièrement discutées avec une représentation restreinte du SPW-Territoire et du Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire.

Il convient de préciser que ce travail, s'il rassemble des analyses utiles aux futurs auteurs de projet des schémas de développement communaux, ne constitue pas une analyse contextuelle au sens de celle que prescrit le CoDT préalablement à l'élaboration de ces schémas. Il s'agit d'un diagnostic territorial qui se veut un état des lieux factuel du territoire étudié et qui permettra aux communes avec leurs

auteurs de projets de déterminer leur vision stratégique en identifiant les enjeux, les besoins, les contraintes et les potentialités de leur territoire.

Le contenu de ce travail est défini en annexe de la convention de coopération horizontale signée par les ADT et le Ministre de l'Aménagement du territoire et soumise au Gouvernement Wallon le 1^{er} décembre 2023.



2

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



2.1. LOCALISATION, CONTEXTE RÉGIONAL ET SUPRACOMMUNAL

Ce chapitre a pour but de positionner la commune dans son contexte territorial au regard de la structure régionale définie dans le schéma de développement du territoire (SDT).

2.1.1. CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Comblain-au-Pont est située en province de Liège, au sud de l'arrondissement de Liège (supracommunalité) et en bordure de l'arrondissement de Huy-Waremme (Carte 1).

Le territoire de la commune est occupé par les centralités villageoises de Comblain-au-Pont et de Poulseur. Sa superficie est de 22,6 km².

Les communes voisines de Comblain-au-Pont sont (Carte 2) :

- Esneux
- Sprimont
- Aywaille
- Ferrières
- Hamoir
- Anthisnes

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Comblain-au-Pont compte 5 319 habitants (2 560 hommes et 2 759 femmes). Sa densité est de 235,02 hab./km². Entre 2009 et 2024, la population communale a connu une décroissance de 2,0 %, à l'inverse de l'arrondissement de Liège dont la population a augmenté de 4,7 %.

L'âge moyen de la population au 1^{er} janvier 2024 est de 42,5 ans. Celui-ci a augmenté de 4,9 % entre 2009 et 2024, une augmentation supérieure à celle observée dans l'arrondissement. Au sein de la population, la part des moins de 20 ans a diminué de 1,4 % sur les 15 dernières années ; elle atteint aujourd'hui 23,3 % (ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'arrondissement). La part des 65 ans et plus a quant à elle augmenté de 3,2 % entre 2009 et 2024 et atteint aujourd'hui 20,5 %, une valeur similaire à celle de l'arrondissement.

Le nombre de ménages privés s'élève à 2 337 au 1^{er} janvier 2024. Ce nombre a augmenté de 1,1 % entre 2009 et 2024. La taille moyenne des ménages privés est

de 2,24 au 1^{er} janvier 2024 ; elle a diminué de 3,9 % par rapport à celle du 1^{er} janvier 2009. Celle de l'arrondissement a quant à elle légèrement augmenté (+ 0,9 %).

Le revenu moyen par habitant en 2022 est égal à 19 759 €. Il est légèrement supérieur à la moyenne de l'arrondissement de Liège et a connu une augmentation de 54 % entre 2007 et 2022, ce qui est également supérieur à l'augmentation constatée dans l'arrondissement (+ 46 %).

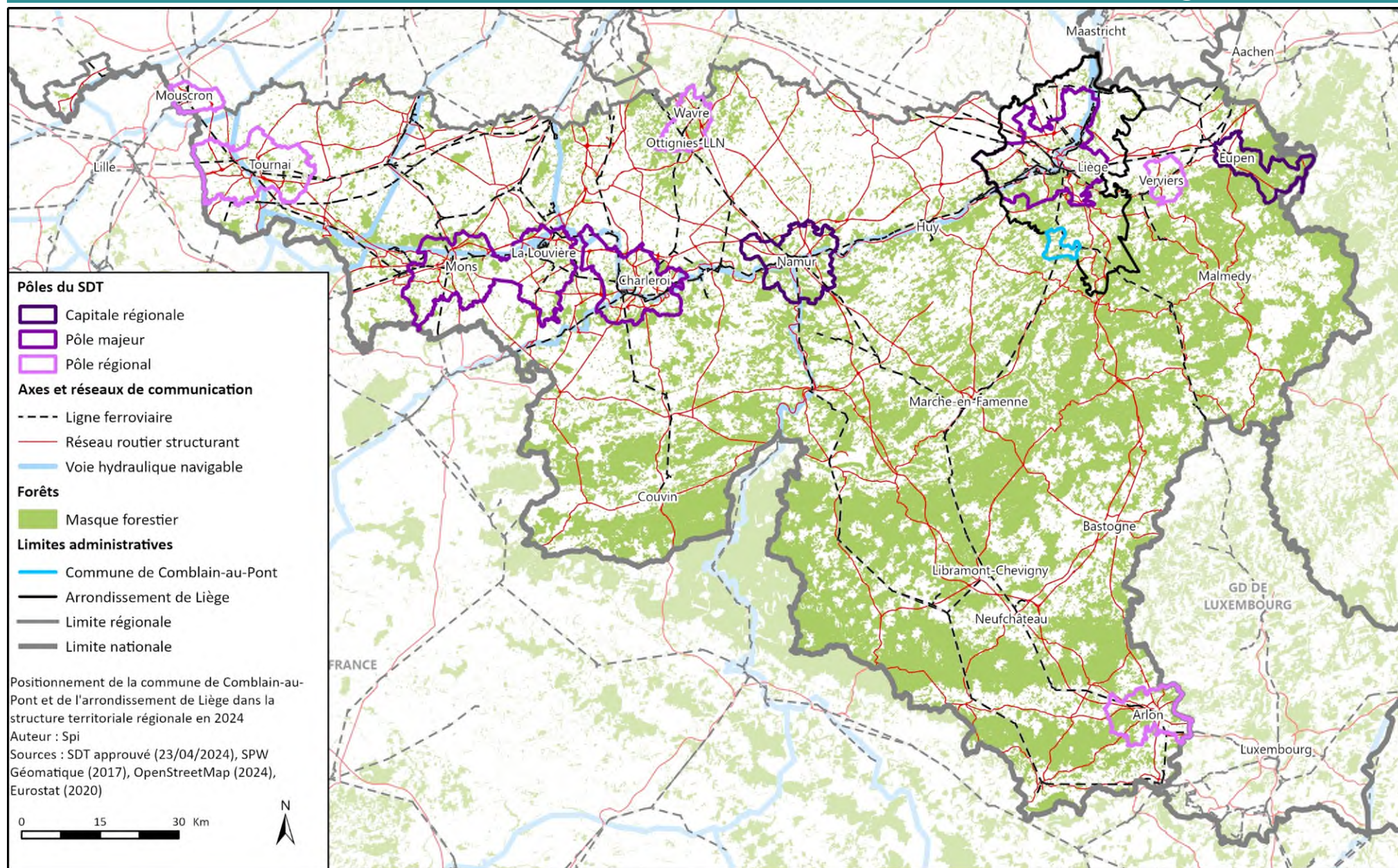
En 2024, l'affectation du sol au plan de secteur est en bonne partie consacrée aux zones agricoles (50,3 %). Viennent ensuite les zones forestières (20,8 %), puis l'habitat à caractère rural (13,4 %). Les zones non-destinées à l'urbanisation représentent 80,7 % de la surface communale.



Figure 1 : Eglise Saint-Martin.

Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Comblain-au-Pont-%C3%A9glise_Saint-Martin.jpg
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ancienne_Abbaye_Stavelot.jpg

Carte 1 : Positionnement de la commune et de l'arrondissement dans la structure territoriale régionale



Carte 2 : Localisation de la commune dans la supracommunalité

Pôles du SDT

-  Capitale régionale
-  Pôle majeur
-  Pôle régional
-  Pôle d'ancrage

Axes et réseaux de communication

-  Ligne ferroviaire
-  Réseau routier structurant

Limites administratives

-  Commune de Comblain-au-Pont
-  Commune de l'arrondissement de Liège
-  Limite communale
-  Arrondissement de Liège
-  Limite régionale
-  Limite nationale

Fond de plan

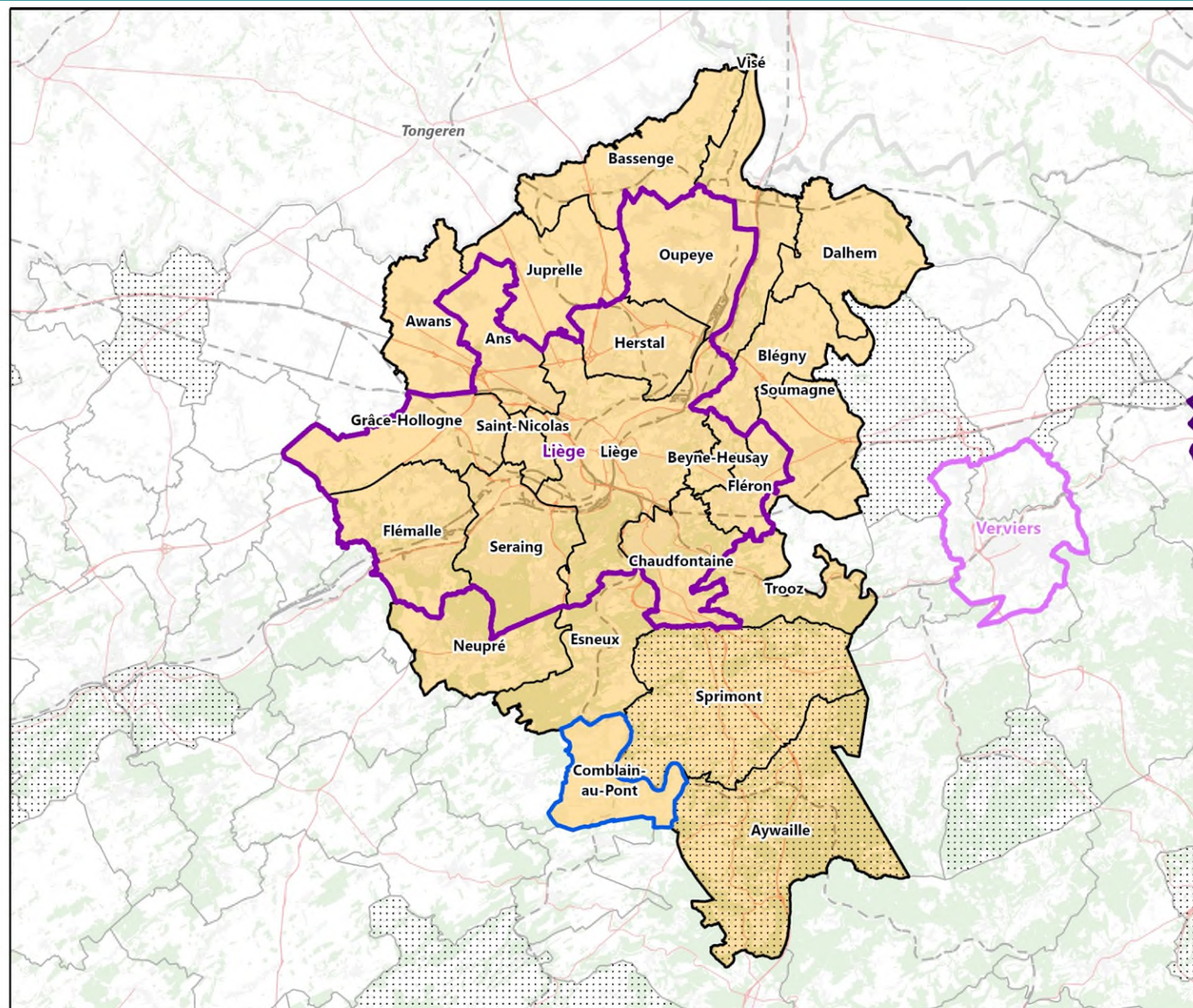
-  Tissu urbanisé
-  Masque forestier

Localisation de la commune de Comblain-au-Pont de l'arrondissement de Liège en 2024

Auteur : Spi

Sources : SDT approuvé (23/04/2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km





2.1.2. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA STRUCTURE TERRITORIALE RÉGIONALE (SDT)

2.1.2.1. Trame écologique régionale

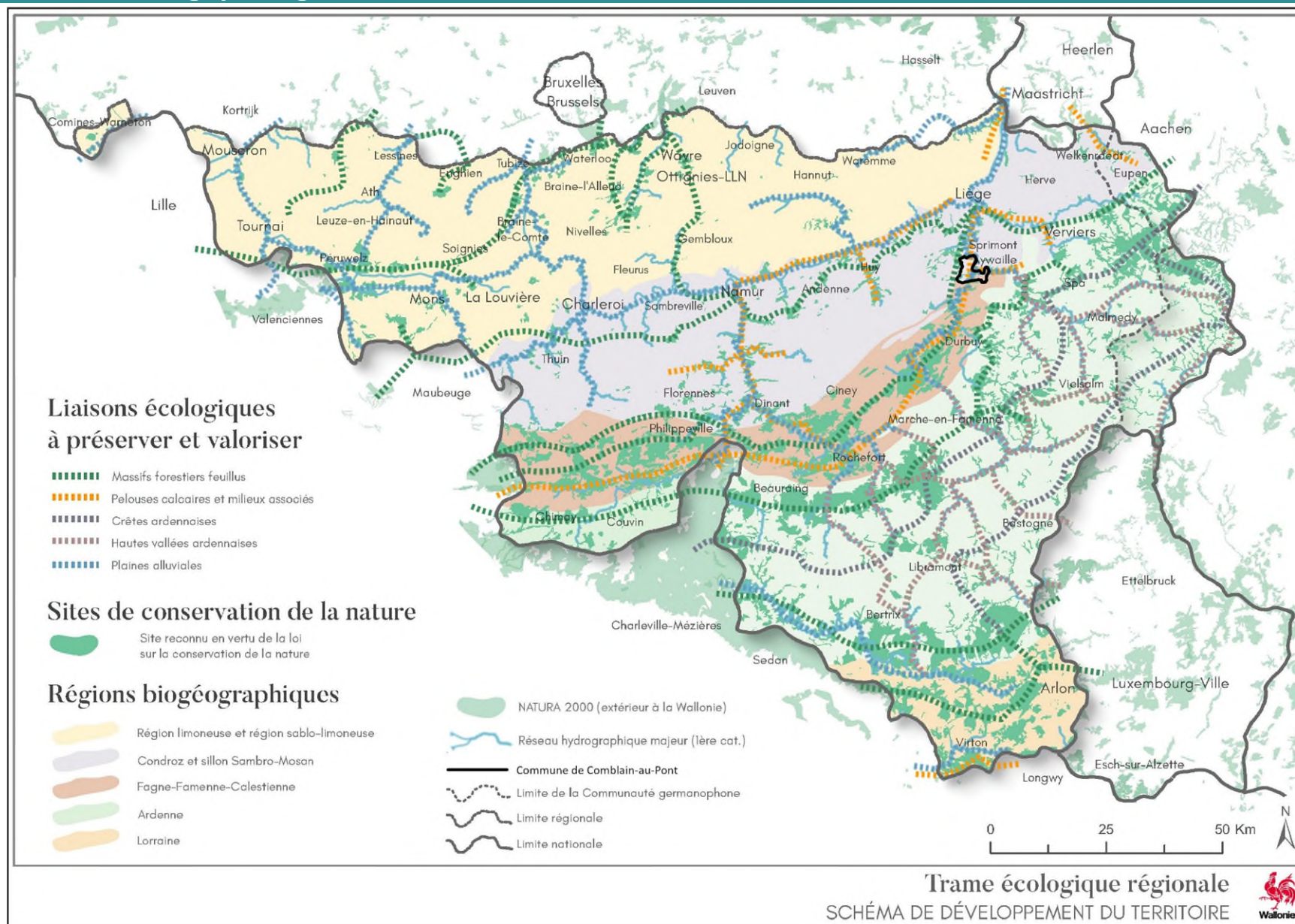
La trame écologique régionale se définit comme étant l'ensemble des habitats naturels ou semi-naturels, milieux de vie (temporaires ou permanents) et liaisons actuels ou potentiels, qui concourent à protéger, restaurer et développer la biodiversité à long terme sur le territoire régional. Les liaisons écologiques sont des éléments constitutifs de la trame écologique régionale et ont pour rôle majeur de faciliter les déplacements des espèces au sein du territoire wallon (définition issue du SDT 2024).

Dans la trame écologique régionale, la commune de Comblain-au-Pont se trouve à cheval sur les régions biogéographiques « Condroz et sillon Sambro-Mosan » et « Fagne – Famenne – Calestienne » (Carte 3).

Comblain-au-Pont est traversée ou bordée par trois liaisons écologiques : une première de type « massifs forestiers feuillus » (à l'ouest de la commune), une seconde de type « pelouses calcaires et milieux associés » (bordant les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève), et une troisième de type « plaines alluviales » (vallées de l'Ourthe et de l'Amblève).

La commune est concernée par plusieurs sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature : une réserve naturelle agréée (RNA), trois réserves naturelles domaniales (RND) et quatre cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS).

Carte 3 : Trame écologique régionale





2.1.2.2. Aires de coopération transrégionale et frontalière

La Wallonie doit assurer son développement grâce aux coopérations transrégionales tant avec les Régions belges qu'étrangères. Des aires de coopérations doivent s'établir pour attirer les activités métropolitaines en Wallonie en s'appuyant sur les pôles majeurs et la capitale régionale et en les connectant au réseau de communication européen, pour ainsi renforcer l'attractivité de la Wallonie à l'échelle européenne (définition issue du SDT 2024).

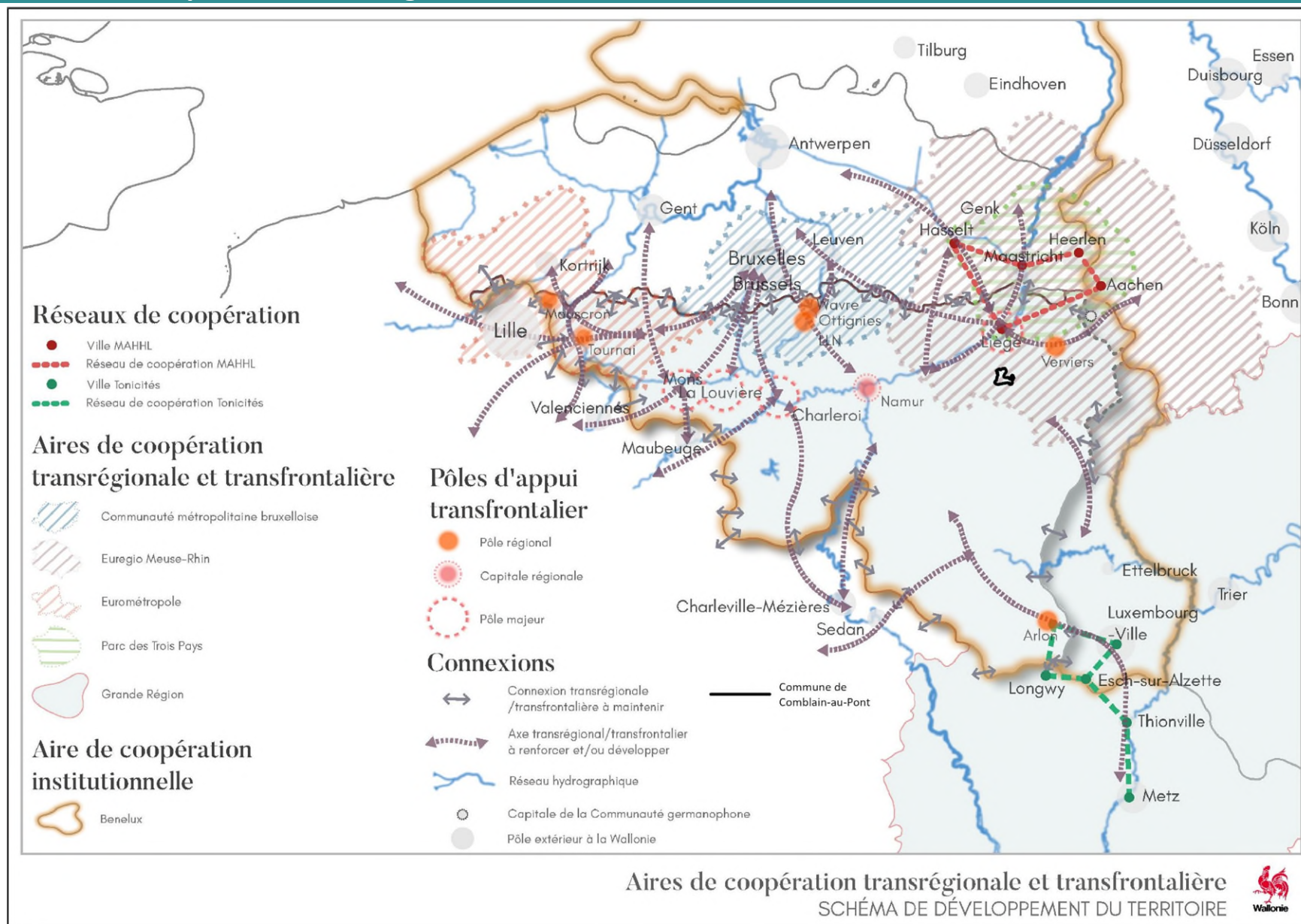
La commune de Comblain-au-Pont est incluse dans l'aire de coopération transfrontalière Euregio Meuse-Rhin (à cheval sur la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne) (Carte 4).

Elle fait également partie de la Grande Région¹ et du Benelux².

¹ La Grande Région est une aire de coopération transfrontalière à cheval sur la Wallonie, l'ouest de l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat), le Luxembourg et l'est de la France (Lorraine).

² Le Benelux est une aire de coopération institutionnel réunissant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Carte 4 : Aires de coopération transrégionale et transfrontalière





2.1.2.3. Axes et réseaux de communication et de transport

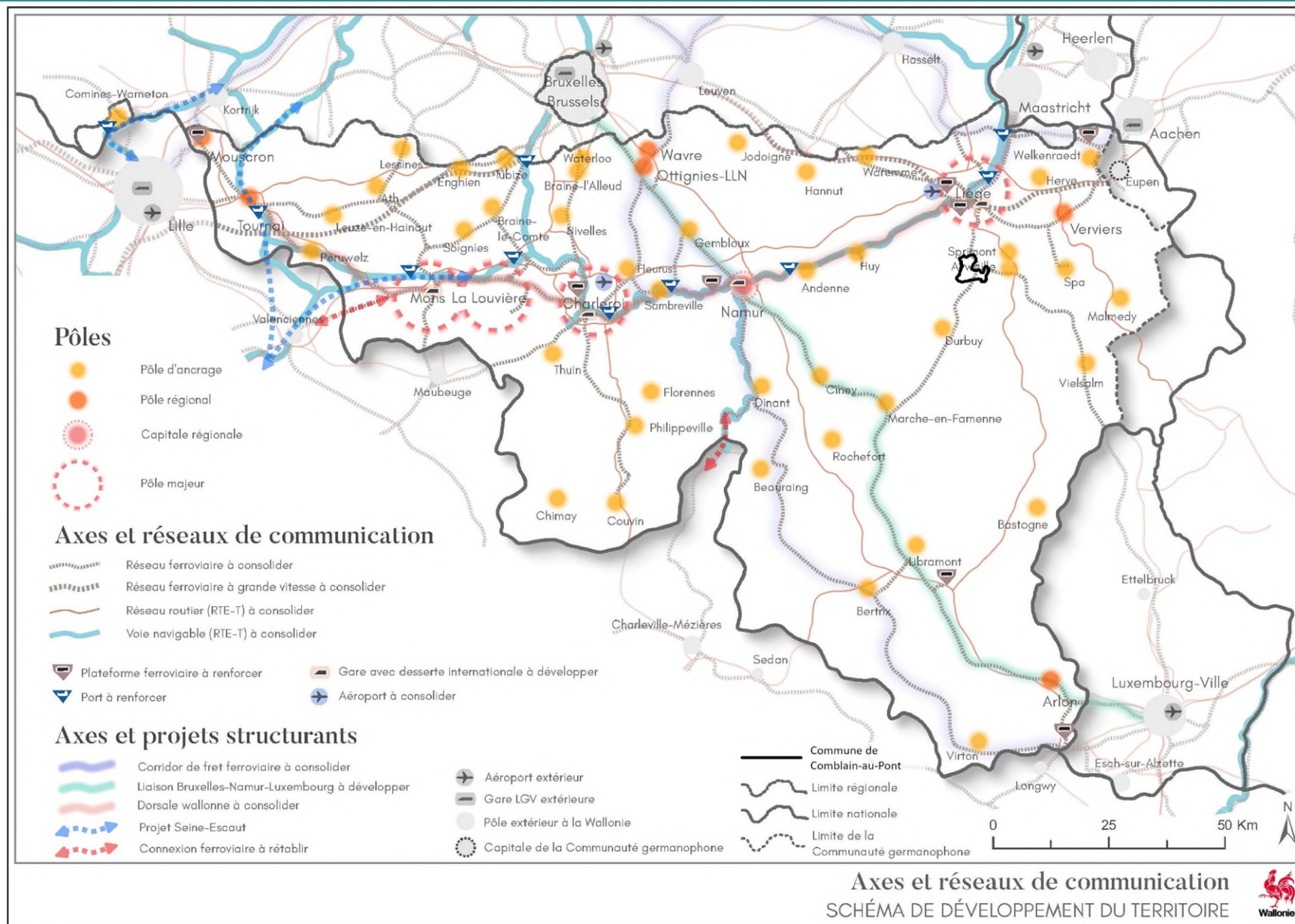
Les axes sont des couloirs formés par les infrastructures de transports pour les personnes et les marchandises (routes, chemins de fer, voies navigables...), ainsi que les nœuds de connexions de ces infrastructures (aéroports, gares, ports...).

Les axes connectent les pôles entre eux, maillent le territoire wallon et le relient aux espaces transrégionaux, transfrontaliers et internationaux. La bonne accessibilité du territoire wallon (corridors RTE-T³, réseau routier intrarégional, réseau ferroviaire...) participe à son attractivité, à son développement socio-économique et à la compétitivité wallonne sur la scène internationale (définition issue du SDT 2024).

La commune de Comblain-au-Pont se situe au carrefour de deux lignes de chemin de fer faisant partie du réseau ferroviaire à consolider : la ligne Liège – Marche-en-Famenne et la ligne Liège - Luxembourg (Carte 5).

³ RTE-T (réseaux transeuropéens de transport) : programme de développement des infrastructures de l'Union Européenne.

Carte 5 : Axes et réseaux de communication



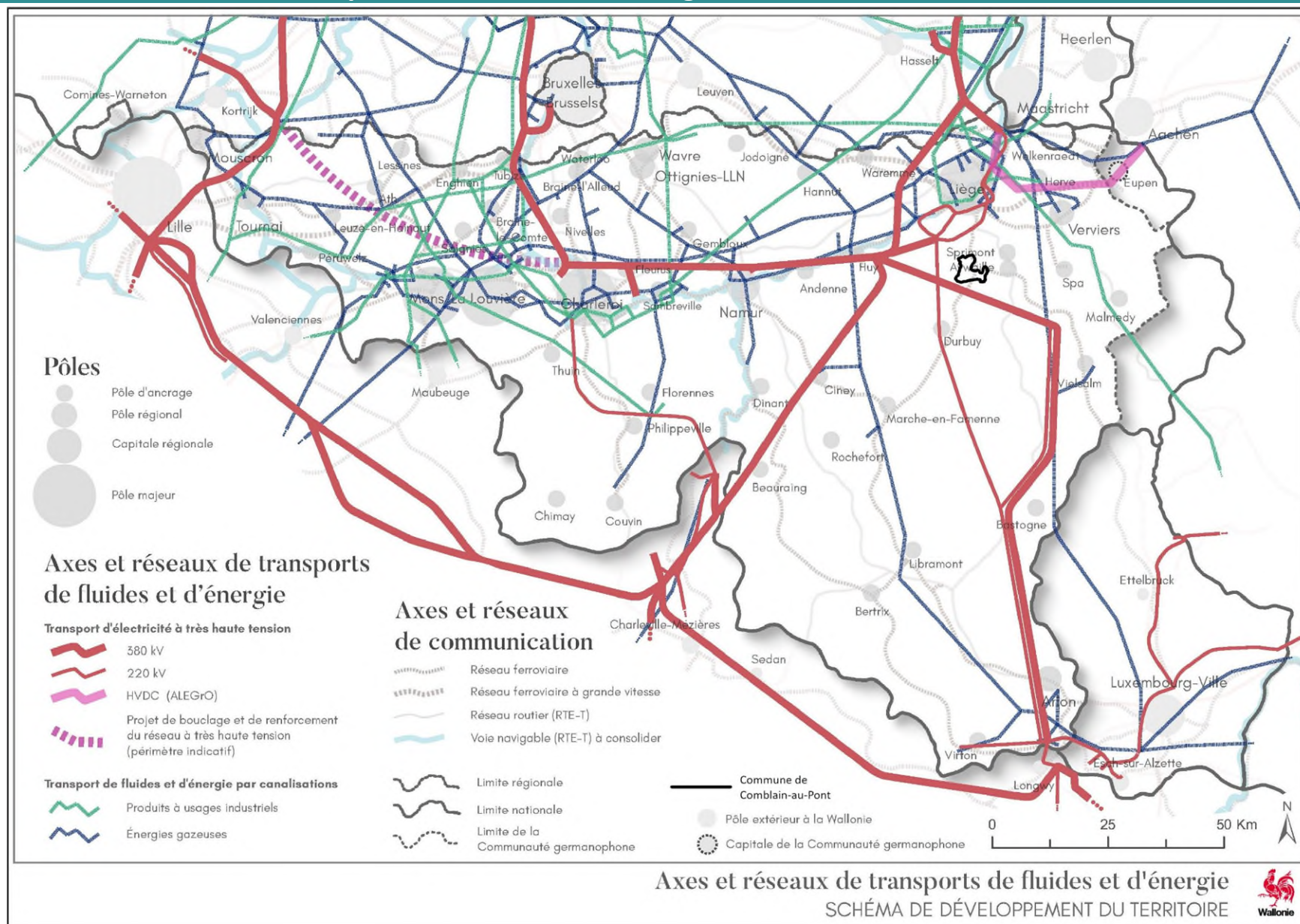


2.1.2.4. Axes et réseaux de transports de fluides et d'énergie

Les infrastructures de transports de fluide et d'énergie (lignes électriques, conduites de gaz et de fluides...) ainsi que leurs nœuds de connexions (centrales, postes haute tension...) font également parties des couloirs définis au sous-chapitre précédents, avec les infrastructures de transports (définition issue du SDT 2024).

La commune n'est traversée par aucune conduite de transport de fluides et d'énergie (Carte 6).

Carte 6 : Axes et réseaux de transports de fluides et d'énergie



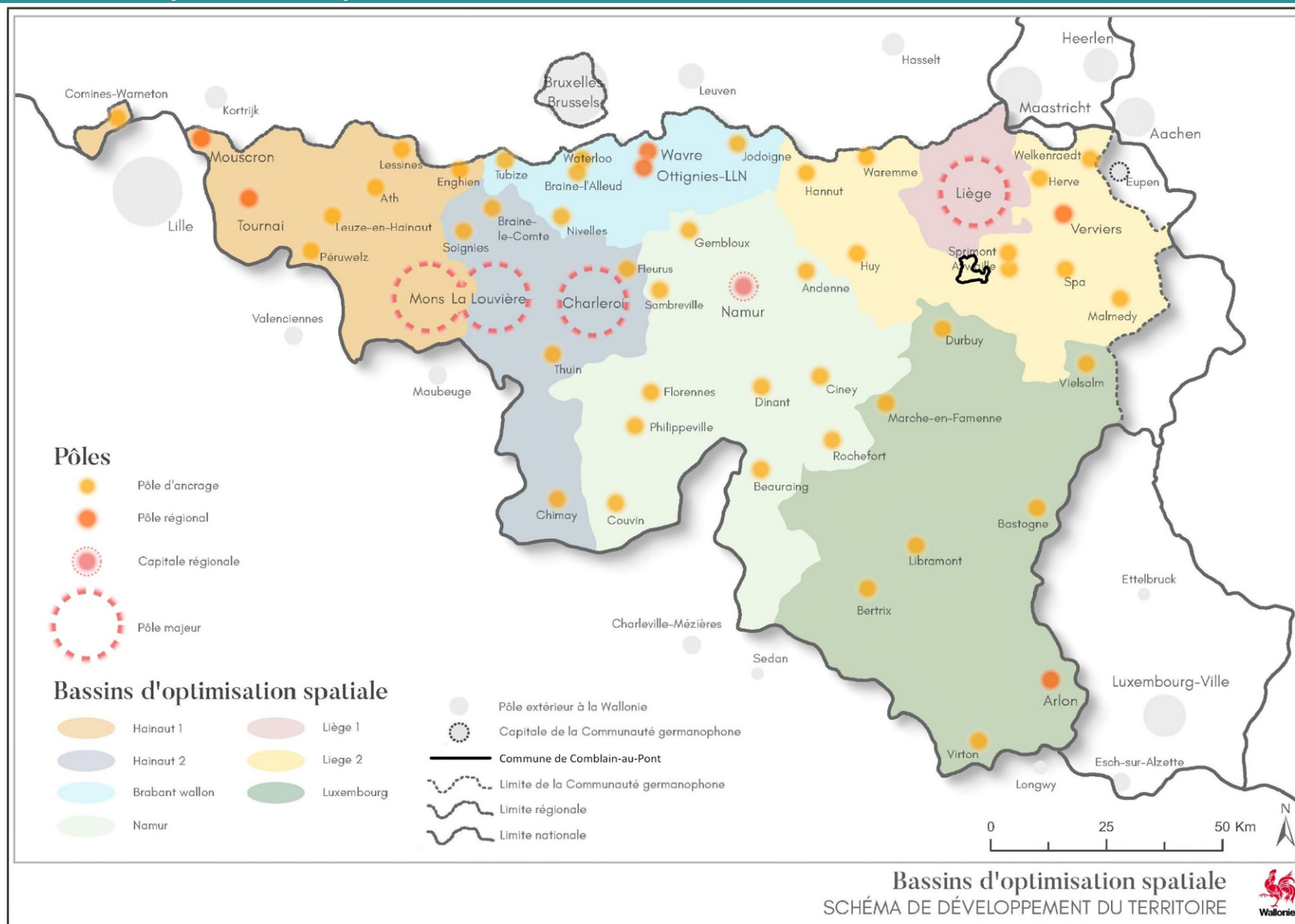


2.1.2.5. Bassins d'optimisation spatiale

Les bassins d'optimisation spatiale correspondent aux territoires gérés par les directions extérieures de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. Leur identification est liée aux trajectoires de réduction de l'artificialisation nette et de l'étalement urbain au sein de ces territoires (définition issue du SDT 2024).

La commune de Comblain-au-Pont se situe dans le bassin d'optimisation spatiale de Liège 2 (Carte 7).

Carte 7 : Bassins d'optimisation spatiale





2.1.2.6. Pôles et centralités du SDT

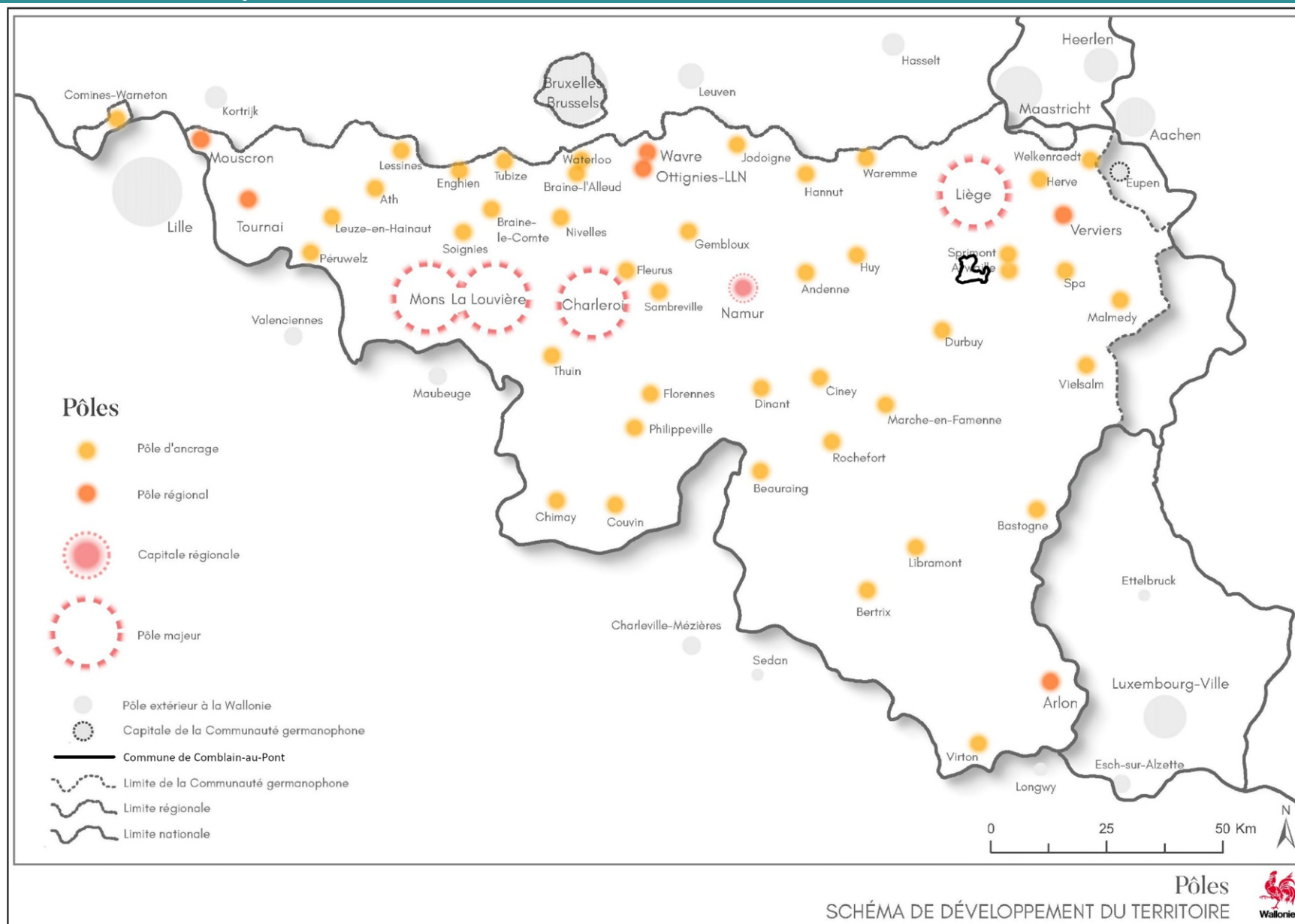
Le développement du territoire se structure autour de pôles qui rayonnent. Ceux-ci concentrent des services et des équipements ou atteignent un niveau d'intensité économique important. En Wallonie, quarante-neuf pôles rencontrent ces critères (définition issue du SDT 2024).

Trois types de pôles sont identifiés dans la structure territoriale de la province de Liège :

- Les **pôles d'ancrage** accueillent des activités et des services pour l'ensemble du territoire desservi. Ils consolident le développement des activités économiques qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources primaires et locales du territoire qu'ils polarisent. Ils prévoient et renforcent dans leur centralité des services et des équipements destinés à la population desservie par le pôle.
- Les **pôles régionaux**, outre les caractéristiques des pôles d'ancrage, consolident et développent les services et équipements de niveaux supérieurs de même que des activités économiques complémentaires, dont celles à haute valeur ajoutée, à fortes interconnexions régionales et pourvoyeuses de nombreux emplois.
- Les **pôles majeurs** rencontrent les caractéristiques des pôles régionaux et assurent la consolidation des services et équipements permettant des échanges internationaux dans différents secteurs et le développement des activités métropolitaines (sièges d'entreprises internationales, d'institutions et de centres de décision).

La commune de Comblain-au-Pont se situe dans l'aire d'influence du pôle d'ancrage de Sprimont et Aywaille (Carte 8).

Carte 8 : Localisation des pôles





2.1.2.7. Structure territoriale régionale

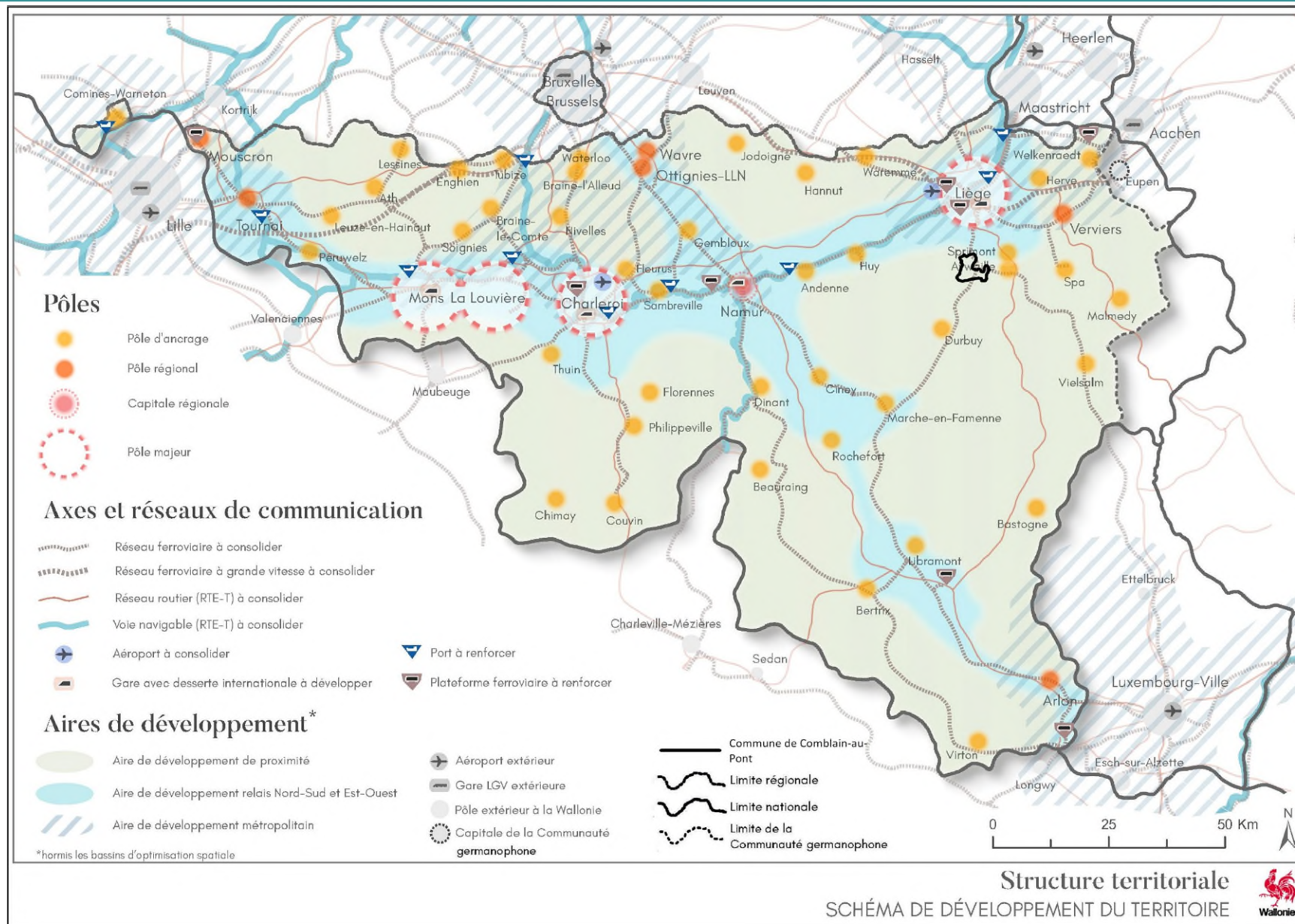
Les aires de développement identifient les territoires partageant des spécificités et des perspectives de développement semblables. Certains territoires peuvent appartenir à plusieurs aires (définition issue du SDT 2024).

Les aires de développement sont les suivantes :

- Les **aires de développement de proximité** s'articulent autour des liaisons de proximité sous-régionales. Elles présentent des atouts pour soutenir l'économie locale et s'appuient sur des pôles d'ancrage.
- Les **aires de développement relais nord-sud et est-ouest** sont irriguées par les liaisons suprarégionales. Elles présentent des atouts pour accueillir des activités à haute valeur ajoutée. Elles s'appuient sur des pôles régionaux et d'ancrage ainsi que sur les axes du réseau européen de transport (RTE-T).
- Les **aires de développement métropolitain** tirent parti de leur accessibilité internationale. Elles présentent des atouts pour accueillir les équipements et services liés à l'économie de la connaissance, de l'innovation et de gestion de l'information. Elles s'appuient sur la capitale régionale (Namur), les pôles majeurs, et les pôles régionaux.

La commune de Comblain-au-Pont appartient à l'aire de développement de proximité (Carte 9).

Carte 9 : Structure territoriale





2.1.3. CONCLUSION

- La commune de Comblain-au-Pont, d'une superficie de 22,6 km², est située en province de Liège, au sud de l'arrondissement de Liège (supracommunalité).
- Dans la trame écologique régionale, Comblain-au-Pont se trouve à cheval sur les régions biogéographiques « Condroz et sillon Sambro-Mosan » et « Fagne – Famenne – Calestienne ». La commune est traversée par trois liaisons écologiques : des « massifs forestiers feuillus », « pelouses calcaires et milieux associés » et « plaines alluviales ». Enfin, la commune est concernée par plusieurs sites de conservations de la nature : une réserve naturelle agréée (RNA), trois réserves naturelles domaniales (RND) et quatre cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS).
- La commune a une position plutôt périphérique au sein de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie. Bien que relativement éloignée du pôle majeur de Liège, elle est située dans l'aire d'influence du pôle d'ancrage de Sprimont-Aywaille et est incluse dans l'aire de coopération transfrontalière Euregio Meuse-Rhin.
- Sa connexion aux aires mentionnées ci-dessus est assurée par la ligne de chemin de fer reliant Liège à Luxembourg-Ville et celle reliant Liège à Marche-en-Famenne. Ces deux liaisons font partie du réseau ferroviaire « à consolider ».

2.2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

La commune de Comblain-au-Pont est caractérisée par un relief vallonné, typique du Condroz, voire accidenté par endroits, et l'altitude fluctue entre 89 mètres dans la vallée de l'Ourthe et environ 300 mètres sur les plateaux.

Les paysages de cette commune rurale sont variés, entre forêts de feuillus, prairies et cultures. Les villages et hameaux parsèment le territoire, et constituent un ensemble relativement harmonieux. Environ 80 % de la superficie de la commune est destinée à des zones non-urbanisables dans le plan de secteur. L'Amblève longe la commune d'est en ouest avant de rejoindre l'Ourthe qui provient du sud.

Comblain-au-Pont se situe au sud de l'agglomération de Liège (pôle majeur) et à proximité directe des pôles d'ancrages de Sprimont et d'Aywaille. Le village de Comblain-au-Pont constitue avec celui de Rivage une centralité villageoise, au sens du Schéma de Développement Territorial, tout comme le village de Poulseur au nord de la commune (Carte 10). Comblain-au-Pont est une commune où le tissu urbanisé est majoritairement ouvert ou semi-continu et qui compte quelques équipements collectifs de proximité (école primaire, crèche, établissement pour aînés, académie, supermarché, pharmacie...).

La commune de Comblain-au-Pont est assez bien desservie par les transports en commun, avec deux gares ferroviaires à Poulseur et à Rivage (commune de Sprimont). La commune est aussi desservie par cinq lignes de bus (dont deux circulant tous les jours de l'année). La commune est traversée par deux routes nationales : la N633 (Trois-Ponts - Liège) qui longe l'Amblève puis l'Ourthe et la N654 (provenant de Hamoir) qui longe l'Ourthe jusqu'à Rivage. Elle est également proche de l'E25 (Liège - Luxembourg). Cette position permet, malgré le caractère rural de la commune, de faciliter le déplacement des travailleurs disposant d'un véhicule personnel vers les pôles voisins susmentionnés (voir Carte 35).

Bien que peu nombreuses, les activités économiques sont variées sur la commune, notamment dans les secteurs du commerce, de la construction, et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. La commune accueille 6 entreprises dans son parc d'activités économiques Spi, générant une vingtaine d'emplois⁴ et couvrant une superficie utile d'un peu plus d'1 ha. Comblain-au-

Pont se caractérise par une part un peu plus importante de postes salariés dans le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social que la moyenne wallonne. Par ailleurs, le nombre d'emplois générés sur la ville ne permet d'occuper qu'environ le tiers de la population active.

Le patrimoine historique de la commune est composé de divers sites naturels (des rochers pour la plupart) et bâtiments classés, à savoir plusieurs maisons, châteaux et églises. On dénombre également quelques réserves naturelles sur le territoire.



Figure 2 : Vue sur Comblain-au-Pont et les Rochers du Vignoble

Source : Wikimedia Commons (photo : Romaine) -

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Comblain-au-Pont-Rochers_du_Vignoble_%281%29.jpg

Malgré le caractère plutôt résidentiel de la commune, la vie locale et culturelle à Comblain-au-Pont est assez dynamique, avec plusieurs événements récurrents annuels (Foire du livre, promenades guidées, brocantes et marchés...). Sur le territoire, on peut retrouver plusieurs bibliothèques, de nombreuses associations actives dans le domaine des loisirs, du sport, de la culture et de l'artisanat (notamment plusieurs producteurs vendant leurs produits sur place), le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, la Grotte de Comblain, une académie et plusieurs infrastructures sportives couvertes et en plein air.

⁴ Source : ONSS 2023 - Traitement Spi.



Carte 10 : Présentation de la commune

Centralités

- Centralité villageoise

Pôles du SDT

- Pôle d'ancrage

Axes et réseaux de communication

- Gare SNCB
- Ligne ferroviaire
- Route primaire
- Route secondaire
- Route tertiaire
- RAVeL et Véloroute

Cours d'eau

- Cours d'eau principal non navigable

Limites administratives

- Quartier statistique
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

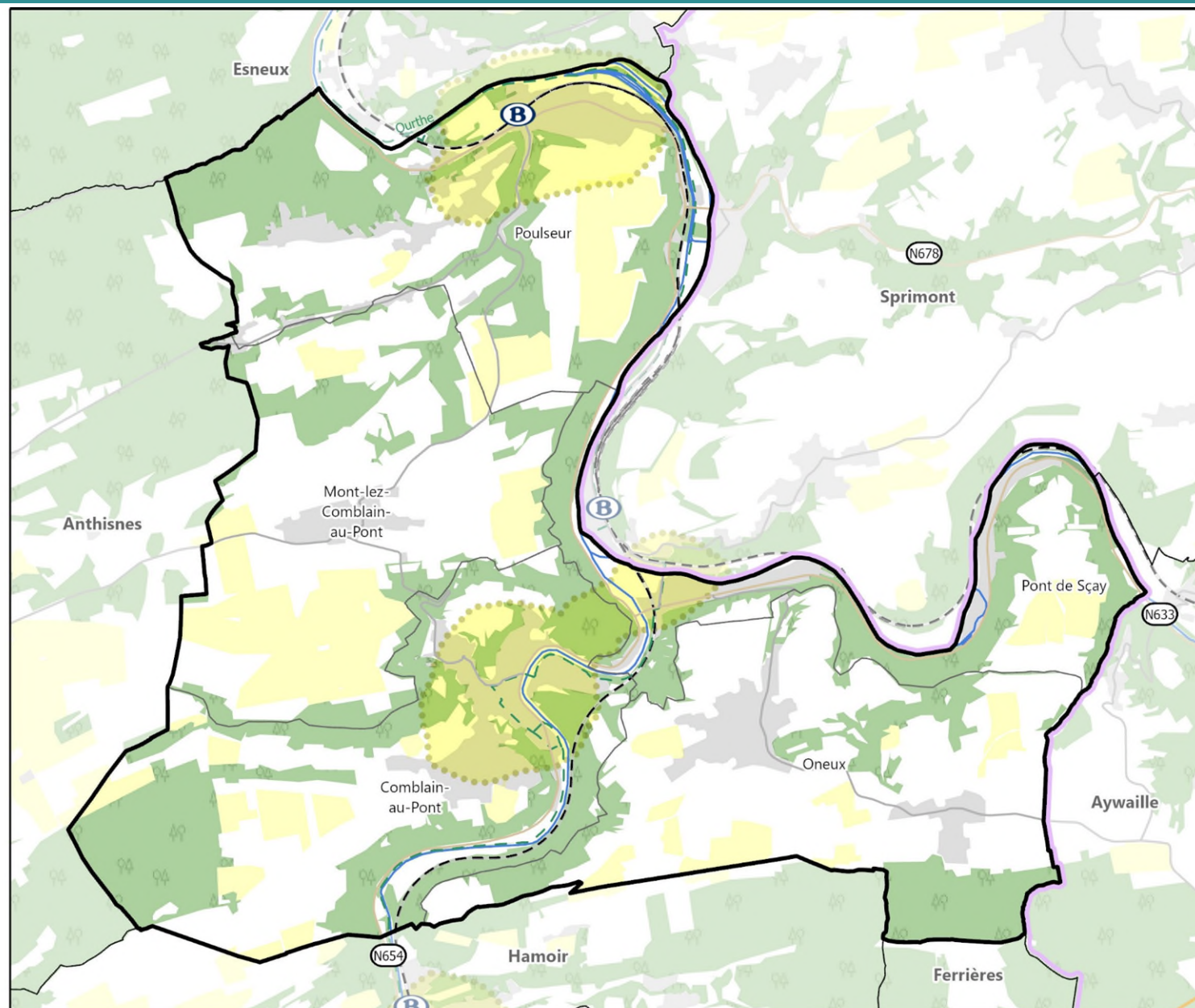
- Tissu urbanisé
- Masque forestier
- Terre agricole

Présentation de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : SDT approuvé (23/04/2024), SPW Géomatique (2023), IGN (2023), Eurostat (2020),

0 0,75 1,5 Km



2.3. EVOLUTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de ce diagnostic, cette thématique s'appuie sur l'étude de la morphogenèse du territoire. Cette méthode étudie l'évolution spatiale au travers de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation, de l'apparition d'ensembles urbains ou d'infrastructures et de l'utilisation du sol. Dans ce but, cette évolution est commentée au travers de quatre temporalités entre le 18^e et le 21^e siècle, sur la base de trois cartographies historiques : la carte de Ferraris (1770-1778), la carte du dépôt de la Guerre (1865-1880) et la carte IGN (1952-1969) ; ainsi que sur les orthophotos de 2023 (photos aériennes).

Pour plus de lisibilité, les cartes sont consultables en version JPG dans le dossier numérique de ce diagnostic.

2.3.1. LA COMMUNE AU XVIII^e SIÈCLE

Au 18^e siècle, le territoire de l'actuelle commune de Comblain-au-Pont est fortement marqué par les cultures. Les bois et forêts sont également présents, en moindre mesure. Aux abords des villages et hameaux, on trouve essentiellement des vergers et des pâturages (Carte 11).

Le village de Comblain-au-Pont est déjà présent, le long de l'Ourthe peu avant la confluence. Les hameaux sont répartis sur les plateaux (Sart, Mont, Géromont, Oneux, Hôyemont) et le long de l'Ourthe (Poulseur) ou de l'Amblève (Halleux)⁵.

Comblain-au-Pont et les différents hameaux sont reliés entre eux par de petites routes.

Enfin, éléments notables, de nombreux affleurements rocheux et carrières sont présentes le long de l'Ourthe essentiellement, mais également (en moindre mesure) le long de l'Amblève.



Carte de Ferraris (1770-1778) de la commune de Comblain-au-Pont
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (1770-1778), Eurostat (2020), IGN (2023)

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale



Carte 11 : Carte de Ferraris (1770-1778)

⁵ Orthographes actuelles.



2.3.2. LA COMMUNE AU XIX^e SIÈCLE

On peut voir sur la carte du dépôt de la guerre (Carte 12) que l'habitat s'est légèrement développé dans les villages et hameaux historiques cités au 18^e siècle et le long des routes.

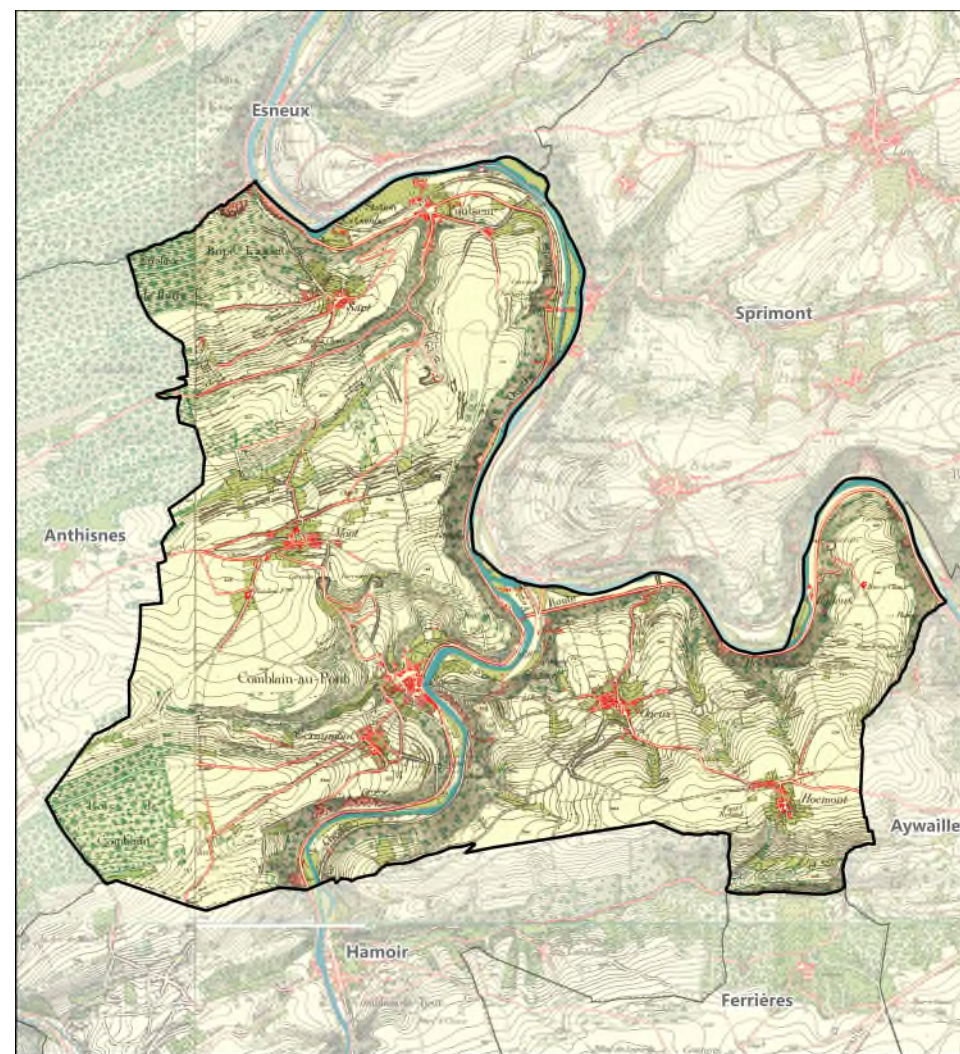
Des routes un peu plus importantes voient également le jour, notamment celles qui longent l'Ourthe et l'Amblève encore aujourd'hui.

On voit apparaître le chemin de fer, avec la ligne qui suit le cours de l'Ourthe, toujours en service à l'heure actuelle.

La répartition entre surfaces naturelles et celles dédiées aux activités humaines évolue peu, mais on note la disparition de quelques bois dans la partie nord de la commune, au profit de prairies et de cultures.

Les carrières, pour leur part, sont de moins en moins nombreuses : seules subsistent quelques-unes d'entre-elles au sud de Comblain-au-Pont sur la rive gauche, de part et d'autre d'Oneux, au sud-est de Mont ainsi qu'en aval de Poulseur à l'extrême nord du territoire.

Il y a aussi des aménagements de l'Ourthe avec des écluses et des barrages pour faciliter la navigation et le transport des biens et des personnes.



Carte du dépôt de la Guerre (1865-1880) de la commune de Comblain-au-Pont
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (1865-1880), Eurostat (2020), IGN (2023)

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale



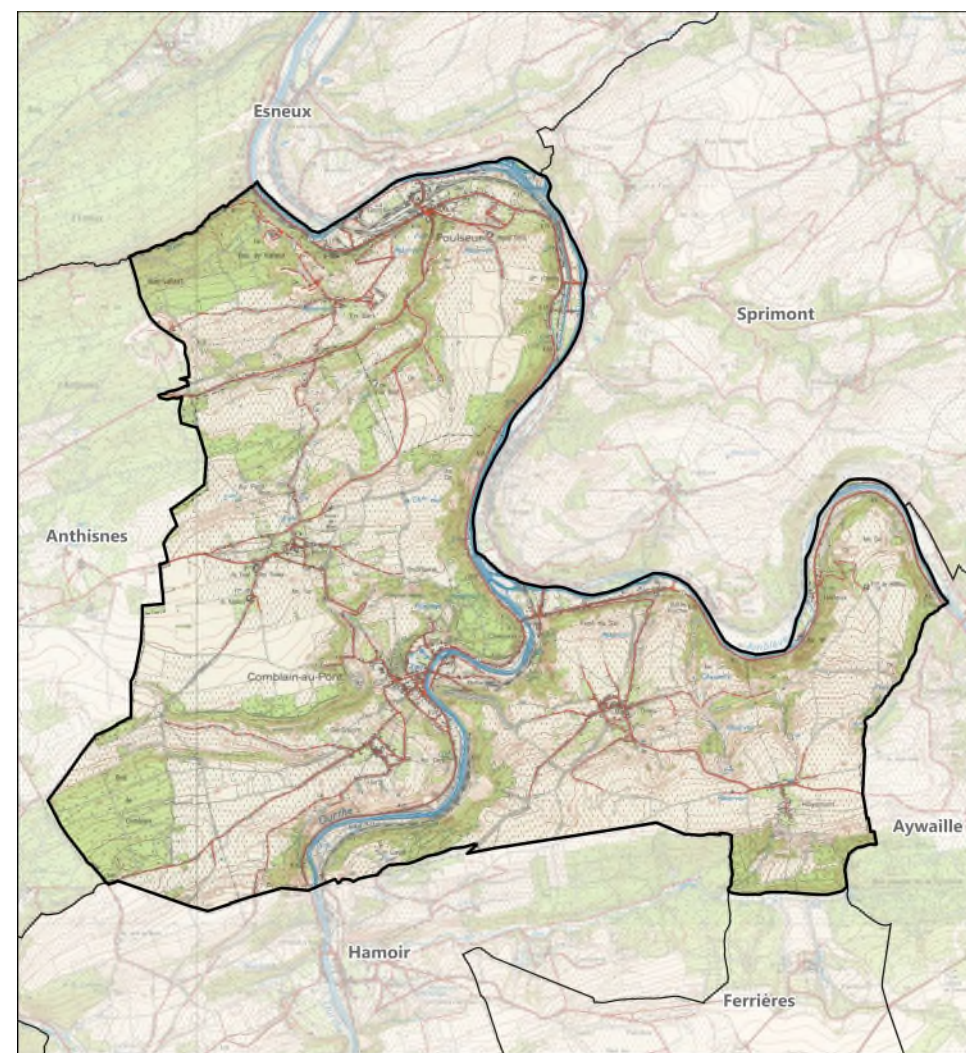
Carte 12 : Carte du dépôt de la guerre (1865-1880)

2.3.3. LA COMMUNE AU XX^e SIÈCLE

Sur la carte IGN de 1952 à 1969 (Carte 13), on ne constate pas de grande évolution au niveau du bâti ou du réseau routier.

Les zones boisées et agricoles n'évoluent pas de manière significative par rapport au siècle précédent non plus.

On compte six carrières encore en activité, et quatre autres « anciennes carrières » qui sont donc certainement encore visibles à l'époque mais qui ne sont plus exploitées. Les activités économiques se diversifient, notamment avec la présence d'un abattoir à l'est de Comblain-au-Pont.



Carte IGN 1969 (à partir de 1952) de la commune de Comblain-au-Pont
Auteur : Spi
Sources : Eurostat (2020), IGN (1969, 2023)

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

0 0,75 1,5 Km



Carte 13 : Carte IGN 1969 (à partir de 1952)



2.3.4. LA COMMUNE AU XXI^e SIÈCLE

Sur les orthophotos de 2023 (Carte 14), on voit que le bâti s'est largement développé. Bien que l'habitat se soit développé dans et aux alentours des villages et hameaux, on note une urbanisation bien présente le long des routes reliant ceux-ci également et le long des cours d'eau. En conséquence, certains hameaux d'autrefois se sont regroupés en grappes de bâti résidentiel.

Le bâti est à dominance résidentielle et touristique.

Les bois et forêts ont généralement été bien préservés ; c'est surtout au détriment de surfaces agricoles que s'est effectué l'urbanisation.

Au niveau des infrastructures routières, on distingue bien la N654 (le long de l'Ourthe jusqu'à la confluence) et la N633 (le long de l'Amblève puis de l'Ourthe après la confluence).

On compte encore trois carrières en exploitation sur la commune.

La ligne de chemin de fer est toujours en service.

Les activités se sont développées davantage sur la commune de Comblain-au-Pont avec l'apparition d'un parc d'activités économiques (PAE) situé à Comblain-au-Pont.



Orthophotos 2023 de la commune de Comblain-au-Pont
Auteur : Spi
Sources : SPW Géomatique (2023), Eurostat (2020), IGN (2023),
OpenStreetMap (2024)

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale



Carte 14 : Orthophotos (2023)



2.3.5. CONCLUSION

- Au 18^e siècle déjà, Comblain-au-Pont compte un village et des hameaux dispersés partout sur le territoire actuel de la commune. Celui-ci est dominé par les cultures. On y recense de nombreux affleurements rocheux et carrières, principalement le long des rivières. Les bois sont également présents, de même que les vergers et les prairies aux abords des hameaux.
- Le 19^e siècle est marqué par l'apparition du chemin de fer. Les routes se développent davantage. Les carrières semblent être moins nombreuses. La prégnance de l'agriculture sur le territoire évolue peu.
- On ne note pas de grands changements dans l'occupation du sol au cours du 20^e siècle.
- De nos jours, le bâti (à caractère quasi exclusivement résidentiel) s'est fortement développé et s'est étalé entre les hameaux et le réseau routier s'est également bien développé. La ligne de chemin de fer est toujours en activité, de même que trois carrières.





3

ANALYSE THÉMATIQUE



3.1. STRUCTURE PHYSIQUE

Ce chapitre décrit les caractéristiques principales des sous-bassins versants qui façonnent le territoire via le relief, les cours d'eau principaux, et les zones agro-géographiques qui caractérisent le territoire. Il se base notamment sur l'analyse de données cartographiques.

3.1.1. OROHYDROGRAPHIE

Comblain-au-Pont est une commune au relief vallonné dont l'altitude générale varie entre 89 et 302 mètres. Elle présente une vallée principale et des plateaux (Carte 15).

La commune se situe dans le bassin versant fluvial de la Meuse. Le territoire se situe à cheval sur le bassin versant principal de l'Ourthe (et le sous-bassin versant principal du *reste du bassin versant de l'Ourthe*⁶) et celui de l'Amblève (et le sous-bassin versant du *reste du bassin versant de l'Amblève*).

Comblain-au-Pont est traversée par :

- L'Ourthe (du sud au nord) ;
- L'Amblève (de l'est à l'ouest), dont elle partage la moitié de la largeur avec la commune de Sprimont ;
- Le Ruisseau de Goé (affluent de l'Amblève), à l'est du territoire.

3.1.2. ZONE AGRO-GÉOGRAPHIQUE

La commune s'inscrit presque exclusivement dans la zone agro-géographique du Condroz. L'extrême sud-est de la commune (la zone limitrophe avec Ferrières) se situe quant à elle dans la zone agro-géographique de la Fagne-Famenne.

Le Condroz est caractérisé par des plissements géologiques, qui donnent une succession d'ondulations formées par des roches gréseuses et quelques gisements calcaires. Ces bandes de roches laissent place à des dépressions au niveau des calcaires (appelée chavées) et des surélévations au niveau des grès (appelée tiges). Cette spécificité lui confère un relief plutôt accidenté avec un bon drainage des sols sur les pentes et des fonds de vallées plus humides. Les sols sont propices aux grandes cultures sur les replats ayant une couche limoneuse. Les sols moins favorables aux grandes cultures (sol peu fertile, pentu, caillouteux, etc.) sont davantage disposés à être occupés par des prairies, des bosquets ou encore des massifs forestiers.

La Fagne-Famenne (et plus précisément la Famenne dans le cas de Comblain-au-Pont) est quant à elle est découpée par de nombreuses petites vallées et est constituée de zones purement argiloschisteuses qui ont la particularité d'être très imperméables et par conséquent trop sèches ou trop humides, peu rentables pour l'agriculture ; ceci favorise donc les prairies et boisements.

⁶ Nom du sous-bassin versant.



Carte 15 : Orohydrographie

Altitude (m)

50 à 100	200 à 250
100 à 150	250 à 300
150 à 200	300 à 350

— Courbe de niveau (10m)

Sous-bassins versants principaux

— Limite de sous-bassin versant principal

Réseau hydrographique

— Cours d'eau principal non navigable

— Autre cours d'eau

Limites administratives

— Commune de Comblain-au-Pont

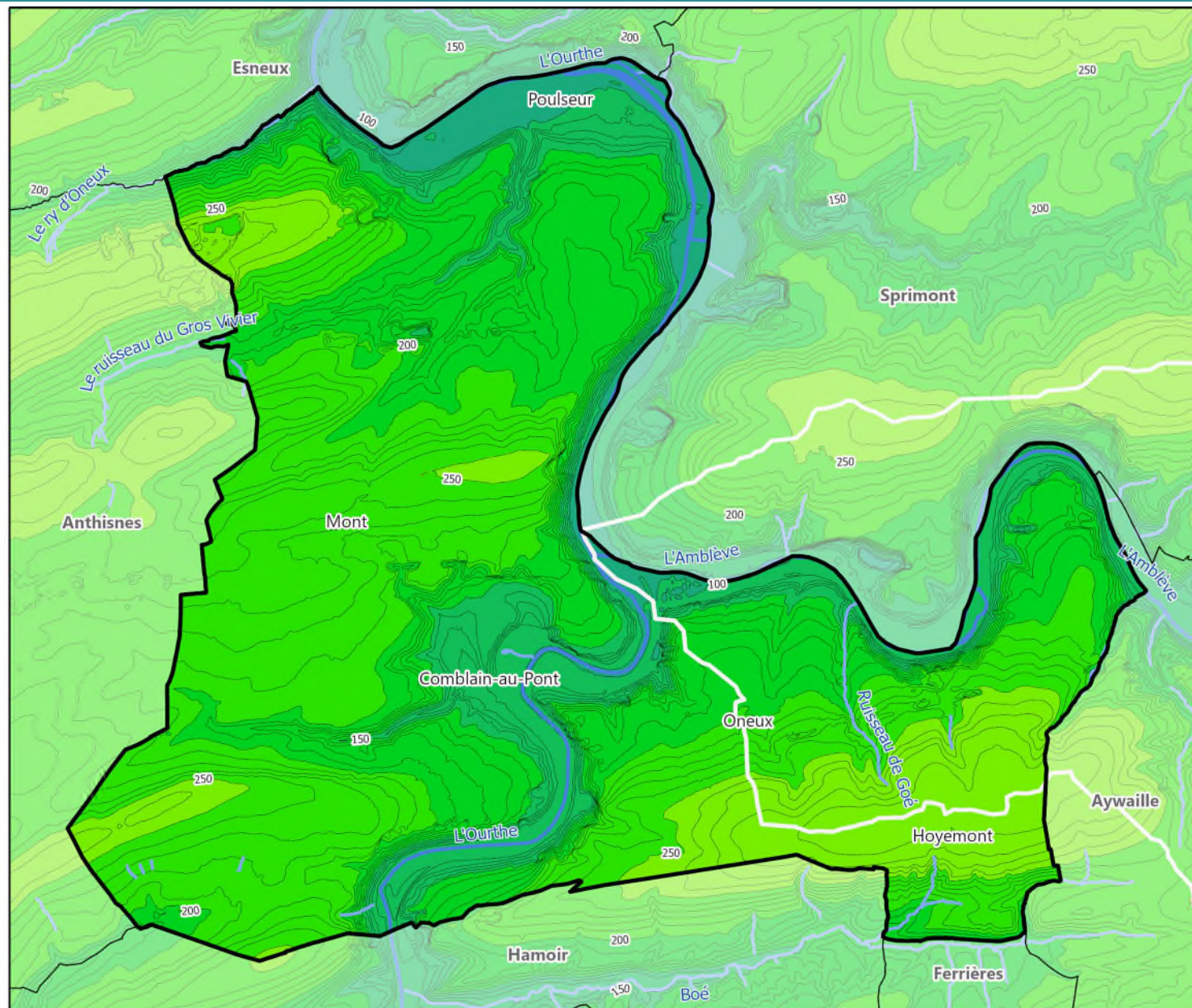
— Autre limite communale

Caractéristiques orohydrographie de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2020, 2022), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020).

0 0,75 1,5 Km





3.1.3. CONCLUSION

- Comblain-au-Pont est une commune au relief vallonné où l'altitude varie entre 89 et 302 mètres.
- La commune fait partie du bassin versant fluvial de la Meuse. Elle s'inscrit dans le bassin versant principal de l'Ourthe à l'ouest et celui de l'Amblève à l'est.
- Les cours d'eau traversant la commune sont l'Ourthe, l'Amblève, et le Ruisseau de Goé.
- La zone agro-géographique englobant la grande majorité du territoire communal est le Condroz. La Famenne est présente, dans une moindre mesure, dans la zone limitrophe avec la commune de Ferrières.



3.2. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre analyse la dimension environnementale à l'échelle communale à travers l'identification des zones délimitées par les diverses législations relatives à la protection, au développement et à la conservation de la nature.

3.2.1. LIAISON ÉCOLOGIQUE

Les liaisons écologiques (ou « corridors écologiques ») sont des milieux naturels linéaires, généralement de faibles superficies, qui connectent les différents habitats naturels entre eux. La Région wallonne a identifié cinq types de liaisons écologiques différentes et leur cartographie a été adoptée par le Gouvernement.

Cinq liaisons écologiques sont présentes sur le territoire de la commune de Comblain-au-Pont ou à proximité directe⁷, des types suivants (Carte 16) :

- Les « massifs forestiers feuillus », à l'ouest de la commune (axe nord-sud) ;
- Les « pelouses calcaires et milieux associés », bordant les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève ;
- Les « plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique », matérialisées ici par l'Ourthe et l'Amblève elles-mêmes.

3.2.2. RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones protégées naturelles, semi-naturelles ou servant d'habitat propre à certaines espèces. L'objectif de sa mise en œuvre est le maintien de la biodiversité, via la définition d'un cadre de référence commun sur le territoire des États Membres. Le réseau Natura 2000 en Wallonie correspond à la transposition opérée par le Gouvernement des Directives « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE).

⁷ Ces liaisons étant de grandes trames plus ou moins précises, elles sont cartographiées comme une suite de points sans épaisseur. Dans le cas de Comblain-au-Pont, la liaison de massifs forestiers feuillus ne traverse pas la commune sur la carte, mais on peut toutefois considérer qu'elle occupe l'ouest du territoire avec ses parties boisées (voir carte ci-dessous).

Code	Nom	Situation dans la commune	Superficie communale (et totale) (ha)	Unité de gestion au sein de la commune
BE33015	Bois d'Anthisnes et d'Esneux	Nord-ouest	27,8 (884,1)	01, 08, 09, 10, 11
BE33017	Basse vallée de l'Amblève	Est	73,5 (354)	01, 02, 03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11
BE33014	Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur	Nord-Est	106,6 (704,5)	01, 02, 03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11
BE33026	Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont	Sud	206,4 (571,6)	01, 02, 03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11

Tableau 1 : Sites Natura 2000 dans la commune de Comblain-au-Pont.

Source : SPW.

La commune de Comblain-au-Pont est concernée par quatre sites Natura 2000, occupant ensemble une superficie communale de 414,3 ha (Tableau 1).

Ces quatre sites sont composés d'une variété de types de milieux, correspondant aux unités de gestion repris dans le Tableau 1 et développés dans l'Annexe 1. On peut relever comme unités de gestion récurrentes : les forêts indigènes de grand intérêt biologique, les forêts prioritaires et les forêts non indigènes de liaison.

3.2.3. LOI DE CONSERVATION DE LA NATURE

La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature définit un ensemble de zones protégées, qu'il s'agisse de réserves (naturelles ou forestières) ou d'autres zones d'intérêt spécifiques.

3.2.3.1. Réserves

Trois types de réserves sont définies par la loi du 12 juillet 1973 : les réserves naturelles domaniales (RND), les réserves naturelles agréées (RNA) et les réserves forestières (RF).

Catégorie	Code	Nom	Situation dans la commune	Superficie communale (et totale) (ha)
RNA	6609	Les Roches Noires	Centre	3,8 (3,8)
RND	6161	Tartines de Comblain	Centre-est	6,5 (6,5)
RND	6191	Sablière de Larbois	Sud-ouest	1,9 (1,9)
RND	6198	Thier Pirard	Centre-sud	4,5 (4,5)

Tableau 2 : Réserves soumises à la loi de la conservation de la nature dans la commune de Comblain-au-Pont.

Source : SPW.

Quatre réserves naturelles (une agréée et trois domaniales) occupent une superficie totale de 16,7 ha sur le territoire communal⁸ (Tableau 2).

3.2.3.2. Zones dérivées de la loi de conservation de la nature

Les zones dérivées de la loi de conservation de la nature issue d'autres textes réglementaires sont constituées par des Parcs naturels (PN), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des sites Ramsar.

Catégorie	Code	Nom	Situation dans la commune	Superficie communale (et totale) (ha)
CSIS	6801	Grand Banc de Géromont à Comblain-au-Pont	Sud-ouest de Comblain-au-Pont	3,8 (3,8)
CSIS	6838	Vampire (Grotte du) à Comblain-au-Pont	Près de Rivage	0,1 (0,1)
CSIS	6839	Réseau sauvage et protégé de la Grotte de l'Abime à Comblain-au-Pont	Ouest de Comblain-au-Pont	0,1 (0,1)
CSIS	6843	Bellaire (Carrières souterraines) à Comblain-au-Pont	Sud de Comblain-au-Pont	0,3 (0,3)

Tableau 3 : Zones dérivées de la loi de la conservation de la nature dans la commune de Comblain-au-Pont.

Source : SPW.

Quatre cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) sont présentes dans la moitié sud de la commune (Tableau 3).

⁸ Deux projets de réserves naturelles supplémentaires (Ancienne Carrière de Sart et Hé Képenne) ont par ailleurs fait l'objet d'une enquête publique qui s'est clôturée le 28/05/2025.



3.2.4. SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

Le statut de site de grand intérêt biologique (SGIB) est un statut non réglementaire. Il donne toutefois une indication directe sur la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, ou d'espèces rares, menacées et/ou protégées (au sens de la loi sur la conservation de la nature), ce qui présente donc un certain intérêt en matière de protection des milieux naturels.

Code	Nom	Situation dans la commune	Superficie communale (et totale) (ha)
35	Les Roches Noires	Centre	20 (20)
44	Le Chesson et Le Vignoble	Centre	37,3 (37,3)
718	Sablière de Larbois	Sud-ouest	2 (2)
951	Les Tartines	Centre-est	24,1 (24,1)
976	Thier Pirard	Centre-sud	4,5 (4,5)
1360	Hé Kepenne	Sud	19,6 (19,6)
1397	Carrière de Halleux [est]	Extrême est	7,6 (7,6)
1399	Anciennes carrières de Géromont	Sud-ouest	16,7 (16,7)
1436	Carrière de Parfondry [ouest]	Est	5,2 (5,2)
1437	Carrière 'Sur Lawé'	Sud	2,7 (12,1)
1440	Carrière du Bois d'Anthisnes	Nord-ouest	5,9 (21,1)
1628	Carrières de Montfort	Nord	5,2 (61,5)
1697	Carrières souterraines Bellaire	Sud	0,3 (0,3)
1698	Carrière souterraine du Grand Banc	Sud-ouest	4,3 (4,3)
1699	Grotte de l'Abîme	Centre	0,1 (0,1)
1703	Grotte du Vampire	Centre	0,1 (0,1)
1841	Grotte Steinlein	Centre	0,3 (0,3)

Tableau 4 : Sites de grand intérêt biologique dans la commune de Comblain-au-Pont.
Source : SPW.

Dix-sept sites de grand intérêt biologique sont présents sur le territoire de la commune de Comblain-au-Pont et, ensemble, occupent une superficie de 155,9 ha (Tableau 4).

3.2.5. AUTRES ÉLÉMENTS

3.2.5.1. Arbres et haies remarquables (AHREM)

La commune compte une vingtaine de haies et arbres remarquables sur son territoire.

Carte 16 : Dimension environnementale

Liaisons écologiques

- Massifs forestiers
- Pelouses calcaires et milieux associés
- Plaines alluviales

Sites reconnus en vertu de la Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973

- Cavité souterraine d'intérêt scientifique, réserve forestière, réserve naturelle domaniale, réserve naturelle agréée ou zone humide d'intérêt biologique

Réseau Natura 2000

- Site en vigueur

Sites de Grand Intérêt Biologique

- Périmètre du SGIB

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal non navigable
- Autre cours d'eau

Autres

- Point d'eau

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

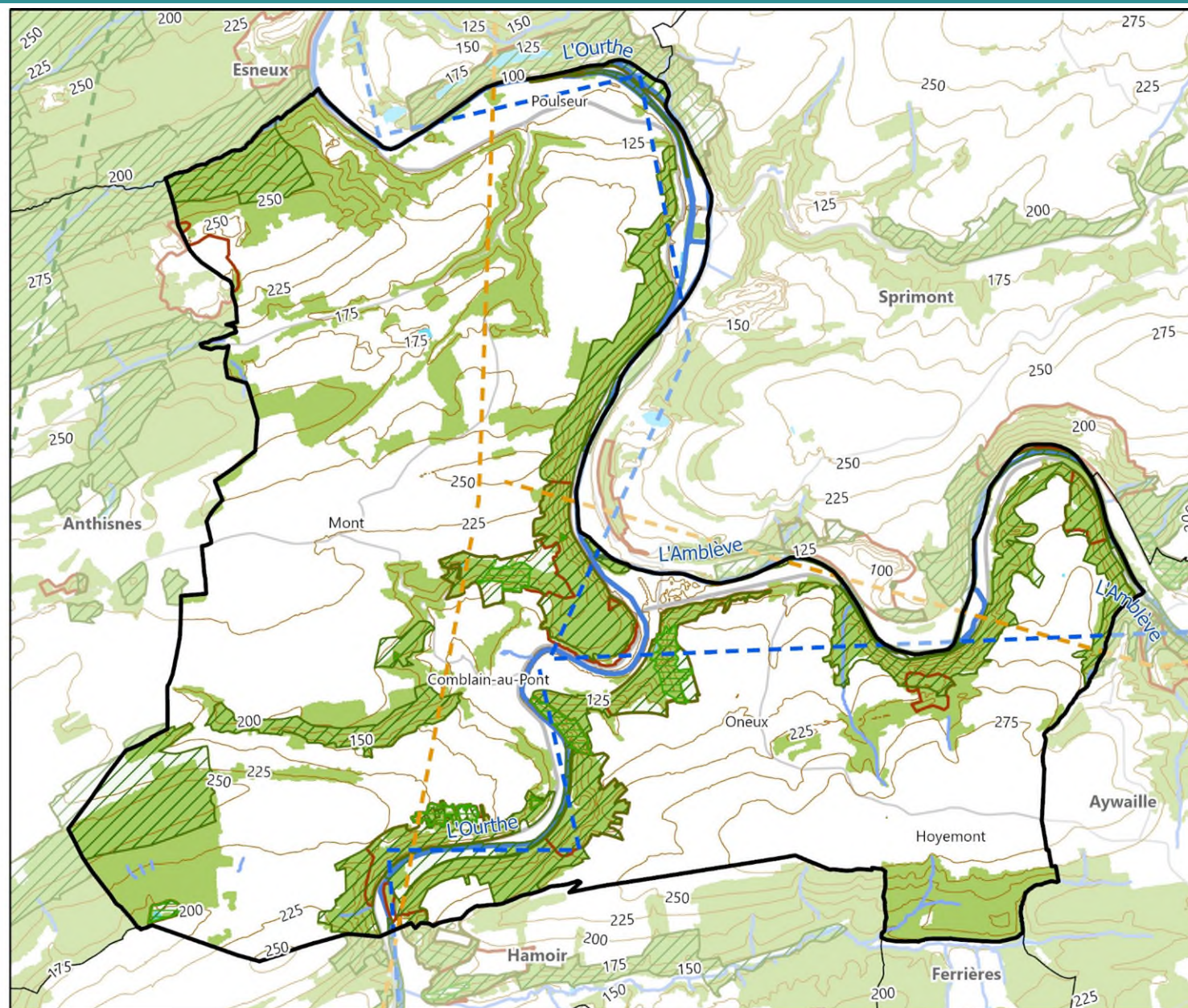
Fond de plan

- Courbe de niveau (25 m)
- Masque forestier
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Dimension environnementale de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2017, 2020, 2022, 2023, 2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.2.6. CONCLUSION

La commune de Comblain-au-Pont compte de nombreux éléments d'intérêts environnementaux :

- Cinq liaisons écologiques, de type « massifs forestiers feuillus », « pelouses calcaires et milieux associés » et « plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique » ;
- Quatre sites Natura 2000 pour un total de 414,3 ha ;
- Quatre réserves naturelles (agréée ou domaniales), pour une superficie communale de 16,7 ha ;
- Quatre cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) ;
- Dix-sept sites de grand intérêt biologique pour une superficie de 155,9 ha ;
- Une vingtaine d'arbres et de haies remarquables.

Les sites classés ou protégés couvrent 19 % de la superficie communale.

3.3. DIMENSION PAYSAGÈRE

En Wallonie, 13 ensembles paysagers ont été identifiés, chacun représentant un type de paysage distinct et faisant l'objet d'une analyse détaillée dans les Atlas des Paysages de Wallonie établis par la CPDT. Le chapitre décrit les principales caractéristiques des différents ensembles paysagers présents sur le territoire.

3.3.1. ENSEMBLES PAYSAGERS

La commune de Comblain-au-Pont se situe en grande partie dans l'ensemble paysager du plateau condruzien. Une petite partie de la commune (au sud-est) se situe dans l'ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne (de la Famenne spécifiquement, dans le cas de Comblain-au-Pont).

Le plateau condruzien offre un paysage varié de plateaux ondulés, entaillés par des vallées profondes aux versants boisés et ponctués de falaises rocheuses. L'occupation du sol alterne entre forêts sur les pentes, prairies dans les fonds humides, et cultures sur les sommets légèrement pentus.

La dépression de la Fagne-Famenne quant à elle se distingue par un relief calme, ponctué de collines appelées *tiennes*, avec un paysage dominé par les herbages et les massifs boisés, principalement sur les pentes et sommets. L'habitat est majoritairement organisé en villages et hameaux allongés le long des axes des *tiennes*.

3.3.2. REPÈRES PAYSAGERS

Le territoire communal présente un relief vallonné voire accidenté par endroits le long des cours d'eau, façonné par l'Ourthe qui le traverse du sud au nord, et par l'Amblève qui longe sa partie est. Comblain-au-Pont est le lieu de confluence entre ces deux rivières.

L'occupation du sol dans la commune est partagée entre agriculture (prairies et cultures en proportions plus ou moins égales), forêts (feuillus principalement) et habitat. Ce dernier s'organise surtout autour de noyaux villageois (tant dans les vallées que sur les hauteurs), mais est également bien présent le long des routes dans la vallée de l'Ourthe (habitat en ruban).

Compte tenu des éléments qui précèdent, les vues sur le paysage à Comblain-au-Pont sont globalement semi-ouvertes, avec plusieurs points et lignes de vues remarquables depuis les zones dégagées qui se trouvent en hauteur.

Hormis l'habitat en ruban dans le fond de vallée susmentionné, quelques autres éléments anthropiques ont un impact significatif sur le paysage à Comblain-au-Pont. Deux lignes de chemin de fer longent l'Ourthe et l'Amblève. Plusieurs lignes à haute tension traversent le territoire (une au nord de Mont et deux autres au sud de Comblain-au-Pont, toutes trois décrivant un axe ouest-est). Enfin, on note également la présence de trois carrières dans la partie nord de la commune.



3.3.3. PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER

La commune de Comblain-au-Pont compte trois périmètres d'intérêt paysager (PIP) issu du relevé ADESA mené entre 1994 et 2021, ce qui correspond à environ 27 % du territoire communal (Tableau 5).

ID carte	Unités ADESA	Description	Superficie communale (et totale) (ha)
1	7F	Vallée de l'Ourthe à Comblain-au-Pont. Ensemble paysager exceptionnel avec ouvertures remarquables sur le paysage depuis les hauteurs. Affleurements rocheux, versants abrupts boisés et vues dégagées.	83,8 (83,8)
2	7D2	Versant nord du Boé (Hamoir). Paysage harmonieux, traversé par un sentier GR sur la crête avec longue ligne de vue remarquable sur le fond boisé au sud.	25,1 (311,8)
3	2C, 2E, 2F, 2A, 2B	Vallée de l'Amblève et de ses affluents. Bel ensemble paysager avec prairies, haies et arbres. Zones boisées dans les anciennes carrières. Village d'Oneux (avec centre ancien en <i>Périmètre d'Intérêt Culturel Historique et Esthétique</i>) remarquable.	499,6 (696,3)

Tableau 5 : Périmètres d'intérêt paysager (PIP) relevés au descriptif ADESA au sein de la commune de Comblain-au-Pont.

Source : Descriptif ADESA, traitement Spi.

Carte 17 : Dimension paysagère

Éléments anthropiques

- Pylône
- Château d'eau
- VOR (Very high frequency omnidirectional range station)
- Ligne à haute tension
- Ligne ferroviaire
- Activité économique
- Carrière

Paysage

- Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
- Ensemble paysager
- Masque forestier
- Point d'eau

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal non navigable
- Autre cours d'eau

Relief

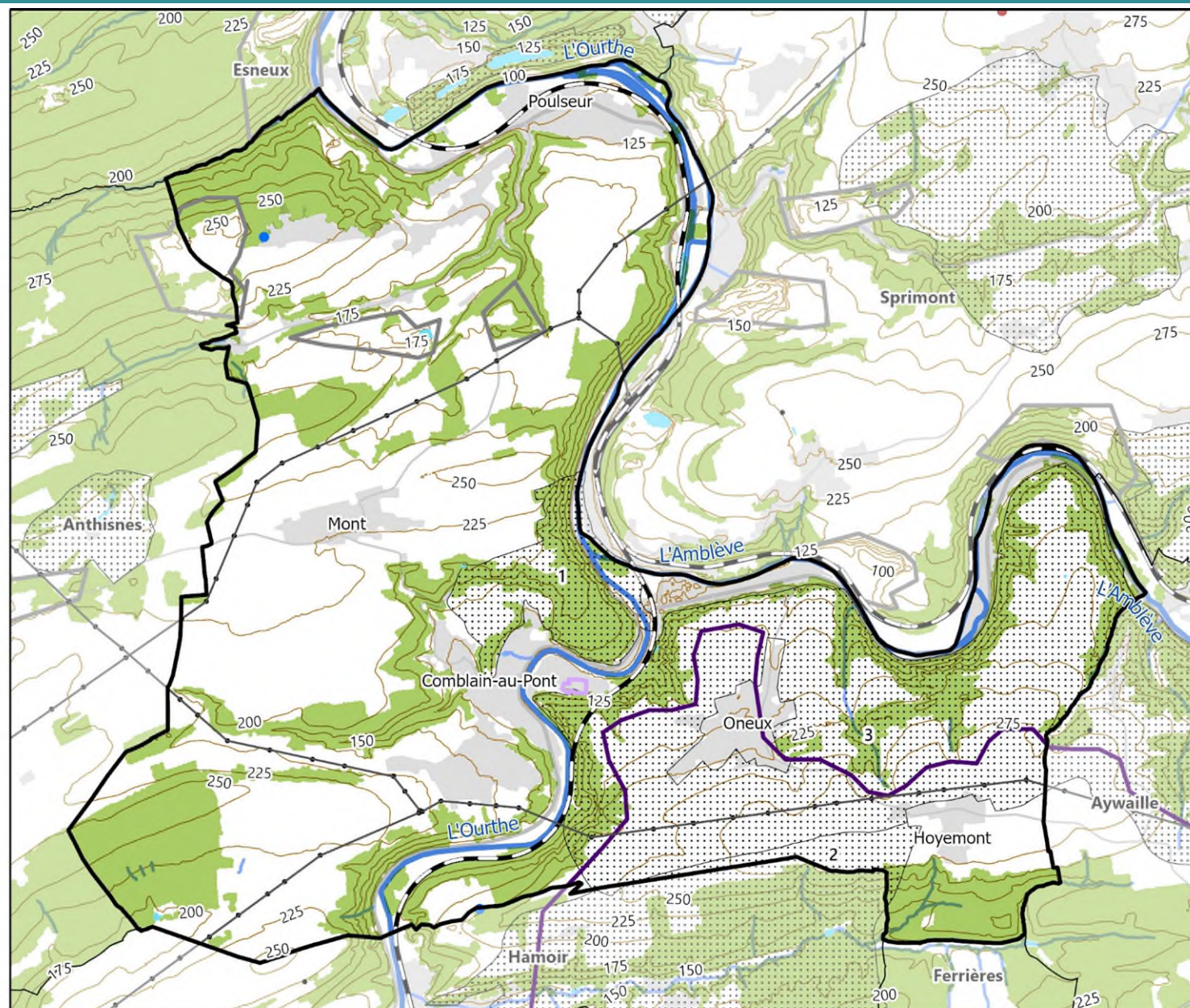
- Courbe de niveau (25 m)

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Tissu urbanisé



Dimension paysagère de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : Spi (2024), SPW Géomatique (2018, 2020, 2021, 2022), SEGEFA (2023), CPDT (2004), PICC (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 0,75 1,5 Km





3.3.4. CONCLUSION

- La commune de Comblain-au-Pont se situe en grande partie dans l'ensemble paysager du plateau condruzien. Une petite partie du territoire (sud-est) se situe dans l'ensemble de la dépression de la Fagne-Famenne. Le territoire communal présente un relief vallonné voire accidenté, façonné par l'Ourthe et l'Amblève.
- L'occupation du sol dans la commune est partagée entre agriculture (prairies et cultures), forêts de feuillus et un habitat concentré en noyaux villageois mais aussi en ruban le long de l'Ourthe.
- Le paysage est globalement semi-ouvert, et les vues restent à plusieurs endroits dégagés depuis les hauteurs.
- L'impact des éléments anthropiques sur le territoire est modéré. Les principaux éléments ayant un impact sur le paysage sont l'habitat, le chemin de fer dans le fond de vallée, trois lignes à haute tension ainsi que quelques carrières au nord.
- La commune de Comblain-au-Pont compte trois périmètres d'intérêt paysager (PIP) issu du relevé ADESA (couvrant environ 27 % du territoire), et de nombreux points et lignes de vues remarquables.

3.4. DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE

Ce chapitre analyse les principales caractéristiques démographiques (population, typologie des ménages, croissance...). Il se base sur des données statistiques, majoritairement celles de Statbel 2024.

Certaines données s’additionnent et sont datées au 1^{er} janvier (exemple : Au 1^{er} janvier 2024...) alors que d’autres concernent uniquement une année et visent une information comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (exemple : En 2023...). Ces deux types de données sont expliquées dans les textes et/ou sources relatifs aux cartes, tableaux et graphiques.

3.4.1. POPULATION

Territoire	Population (hab)			
	2009	2024	Evolution absolue	Evolution relative (%)
Comblain-au-Pont	5 429	5 319	- 110	-2,03
Anthisnes	4 023	4 220	197	4,90
Aywaille	11 345	12 880	1 535	13,53
Esneux	13 114	12 827	- 287	-2,19
Ferrières	4 606	5 122	516	11,20
Hamoir	3 675	3 780	105	2,86
Sprimont	13 358	15 141	1 783	13,35
Agglo. Liège (Pôle)	460 637	479 342	18 705	4,10
Arr. de Liège	600 269	628 381	28 112	4,68
Wallonie	3 475 671	3 692 283	216 612	6,23

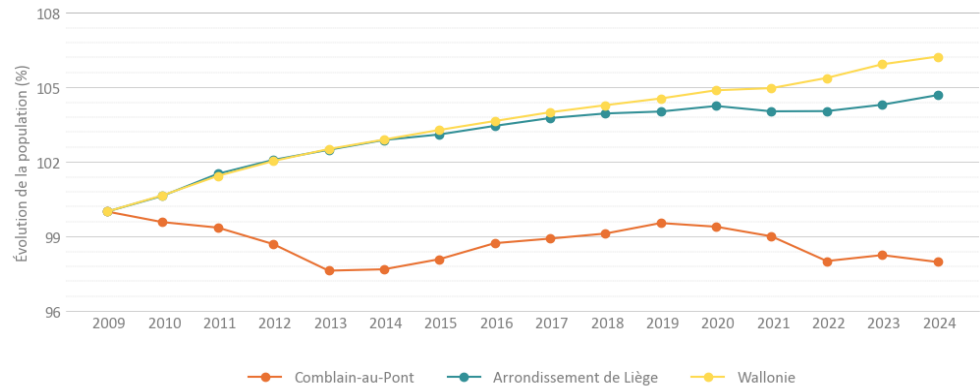
Tableau 6 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

Sources : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Comblain-au-Pont compte 5 319 habitants (2 560 hommes et 2 759 femmes). Sa densité est de 235,02 hab./km², ce qui est inférieur à l’arrondissement de Liège (789,51 hab./km²) et supérieur à la Wallonie (218,46 hab./km²).

Sur les 15 dernières années, la population de Comblain-au-Pont a connu une décroissance de 2,03 %, soit une perte totale de 110 habitants, ce qui correspond à une baisse moyenne de 7 habitants par an.

Comme Esneux, Comblain-au-Pont connaît décroissance, alors que les autres communes limitrophes ont vu leur population augmenter (Tableau 6).



Graphique 1 : Évolution de la population sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

Sources : SPF économie – Statbel.

Malgré un retour aux valeurs de 2009 fin des années 2010, la tendance est retournée à la baisse ces dernières années, à la différence de l’arrondissement de Liège et de la Wallonie où la population n’a fait qu’augmenter de manière plus ou moins linéaire sur les 15 dernières années.

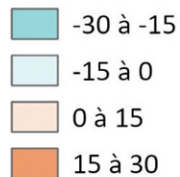
En 2021, on remarque une période de stagnation ou de baisse dans les territoires de référence, avant une reprise à la hausse. Ceci est vraisemblablement lié à la pandémie de COVID-19 (Graphique 1).

Les évolutions sont toutefois relativement faibles, et aucun quartier statistique de la commune ne se distingue franchement des autres en ce qui concerne l’évolution relative de sa population sur la période étudiée (Carte 18).



Carte 18 : Évolution relative de la population

Evolution relative de la population (%)
entre 2009 et 2024



Evolution absolue de la population

10

Limites administratives

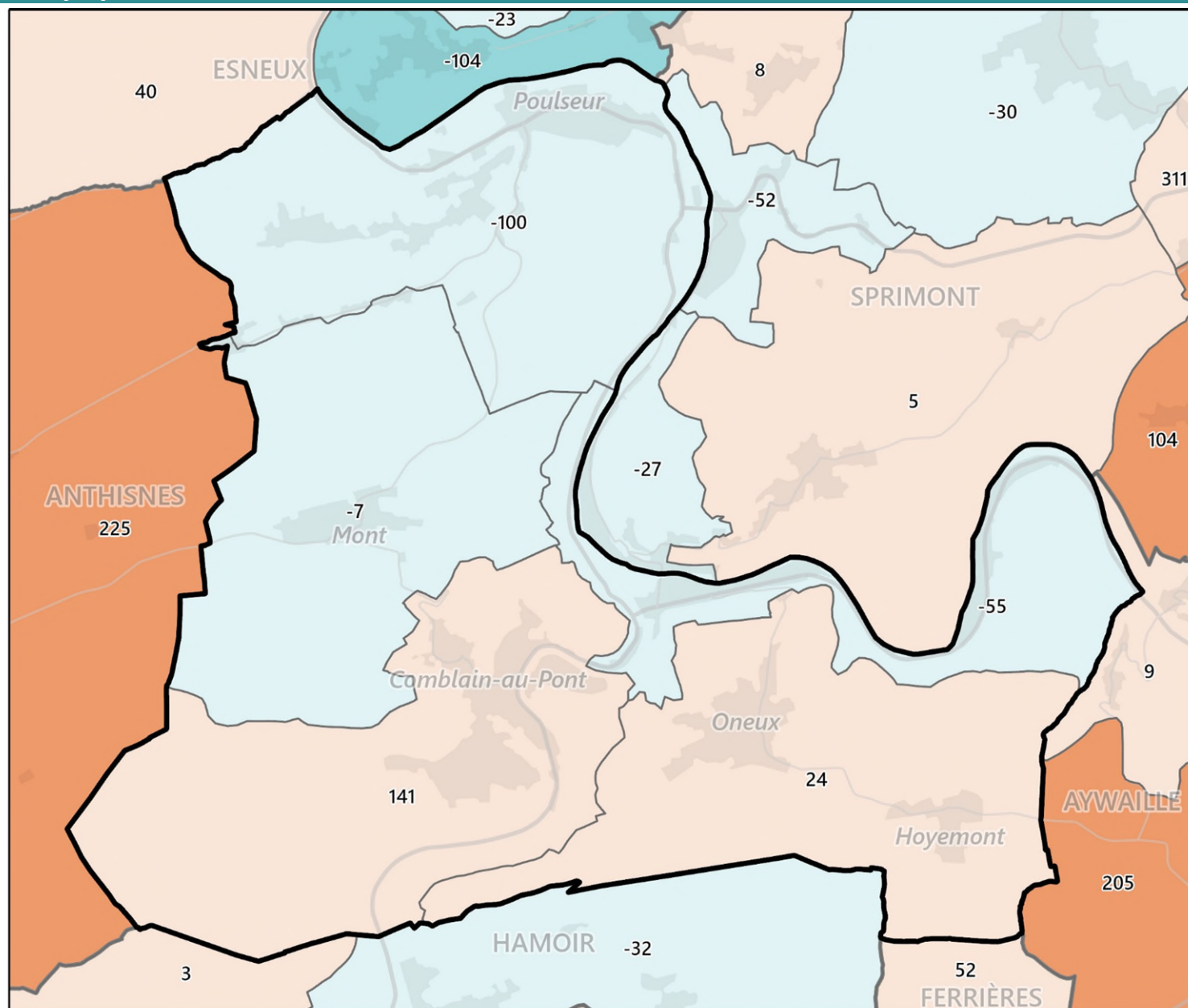
- Quartier statistique
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

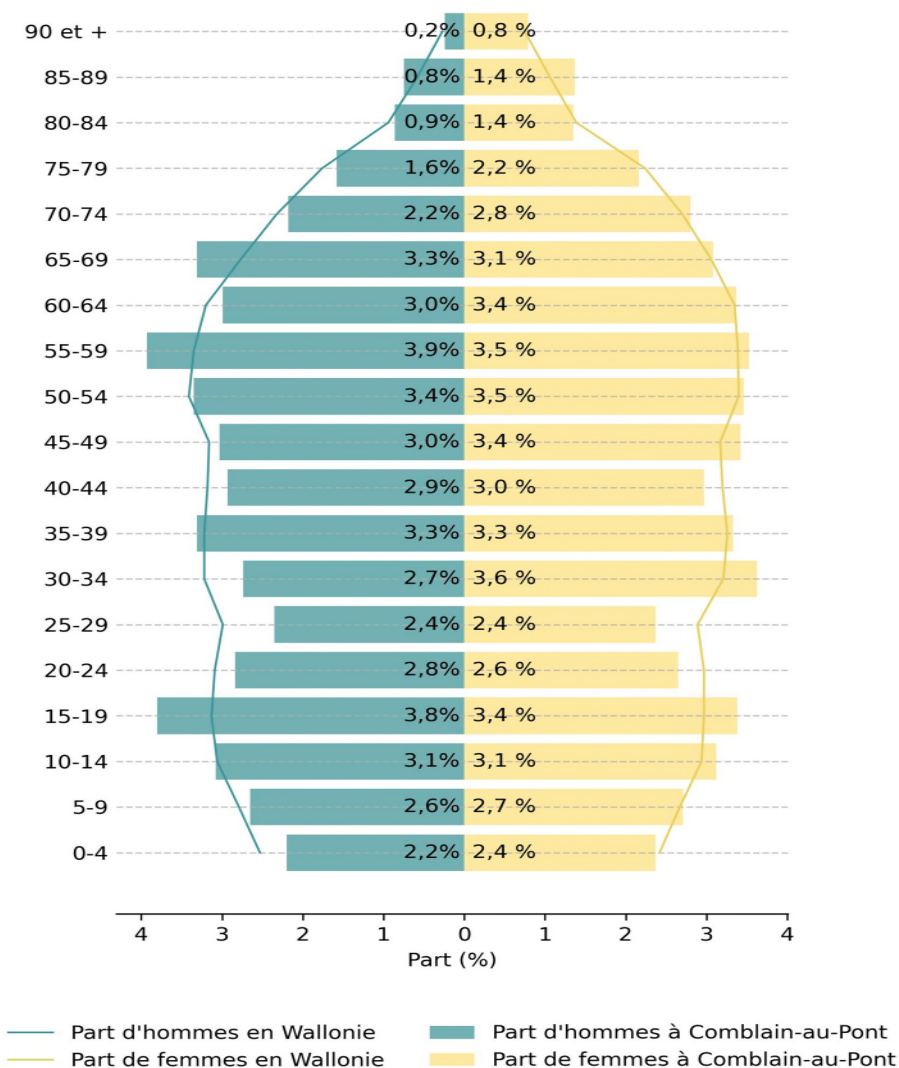
- Autoroute
- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Tissu urbanisé

Evolution de la population (%) entre 2009 et 2024 de
la commune de Comblain-au-Pont
Auteur : Spi
Sources : SPF économie - Statbel (2009, 2024), IGN
(2023), IWEPS (2022), Eurostat (2020)

0 0,75 1,5 Km



3.4.2. STRUCTURE DES ÂGES



Graphique 2 : Pyramide des âges au 01.01.2024 de la commune de Comblain-au-Pont comparée à la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel.

La pyramide des âges de Comblain-au-Pont est relativement semblable à celle de la Wallonie, avec quelques différences notables (Graphique 2) :

- Les 15 – 19 ans sont proportionnellement plus nombreux à Comblain-au-Pont qu'en Wallonie ;
- Les 20 – 34 ans (20 – 29 ans chez les femmes) sont proportionnellement moins nombreux qu'en Wallonie ;
- Les hommes de 55 à 59 ans et de 65 à 69 ans sont proportionnellement plus nombreux qu'en Wallonie.

Territoire	Âge moyen		
	2009	2024	Evolution relative (%)
Comblain-au-Pont	40,5	42,5	4,94
Anthisnes	40,3	43,2	7,20
Aywaille	40,5	42,8	5,68
Esneux	42,5	45,0	5,88
Ferrières	40,2	43,0	6,97
Hamoir	41,1	44,4	8,03
Sprimont	39,4	43,0	9,14
Agglo. Liège (Pôle)	41,2	41,5	0,73
Arr. de Liège	41,1	41,9	1,95
Wallonie	40,3	42,1	4,47

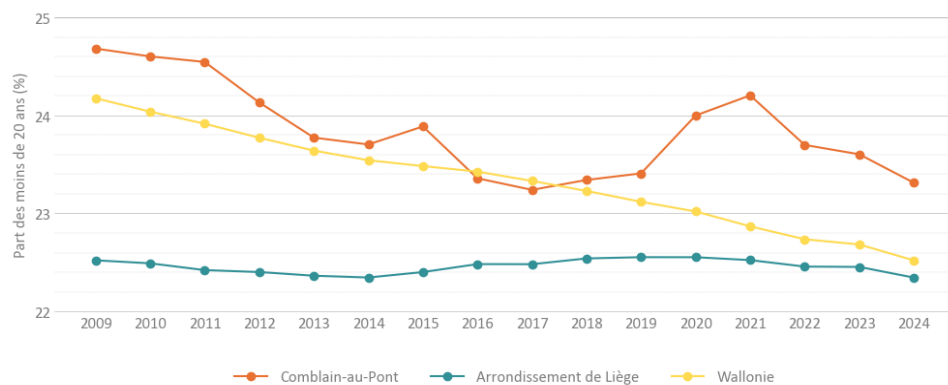
Tableau 7 : Evolution de l'âge moyen de la population entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, la moyenne d'âge pour la commune de Comblain-au-Pont est de 42,5 ans ; elle est légèrement supérieure à celles de l'arrondissement et de la Wallonie (Tableau 7).

La moyenne d'âge a augmenté de 4,9 % sur ces 15 dernières années, une augmentation proche de celle de la Wallonie et supérieure à celle de l'arrondissement.

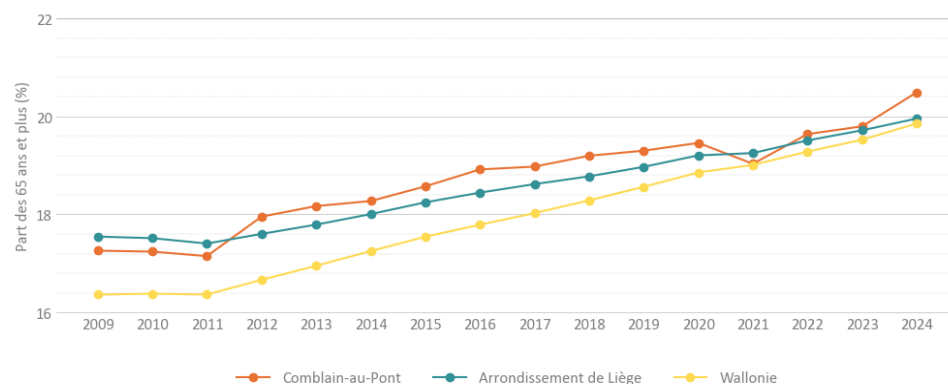
Comparée à ses communes voisines, Comblain-au-Pont est celle où cette augmentation a été la plus faible, sans toutefois aller jusqu'au niveau du pôle de Liège, qui n'a connu que 0,7 % d'augmentation.



Graphique 3 : Évolution de la part des moins de 20 ans sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

Comblain-au-Pont a vu sa part des moins de 20 ans diminuer de 1,37 % sur les 15 dernières années. Celle de l'arrondissement a relativement stagné (avec une différence de - 0,18 % entre 2009 et 2024), et celle de la Wallonie a pour sa part diminuée de manière linéaire (perdant 1,65 %) (Graphique 3).



Graphique 4 : Évolution de la part des 65 ans et plus sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

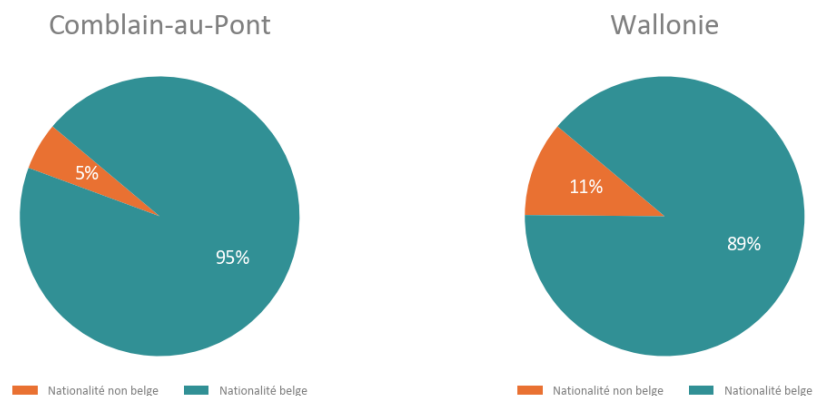
Source : SPF économie – Statbel.

La part des 65 ans et plus à Comblain-au-Pont a quant à elle augmenté sur 15 dernières années (+ 3,23 %). Cette évolution est proche de celle observée dans l'arrondissement ou en Wallonie. La part des 65 ans et plus à Comblain-au-Pont

est restée très légèrement supérieure aux moyennes des territoires de référence depuis 2009 (Graphique 4).

Au 1^{er} janvier 2024, la commune compte 23,31 % de personnes de moins de 20 ans, 56,20 % de personnes de 20 à 64 ans et 20,49 % de personnes de 65 ans et plus. La part des moins de 20 ans dans la commune est similaire à celle de l'arrondissement (22,34 %) et très proche de celle de la Wallonie (22,52 %). La part de 65 ans et plus est également très proche des valeurs des territoires de référence (19,96 % dans l'arrondissement et 19,86 % en Wallonie).

3.4.3. RÉPARTITION DE POPULATION PAR NATIONALITÉ



Graphique 5 : Part des Belges et non Belges au 01.01.2024 à Comblain-au-Pont et en Wallonie.

Source : SPF économie – Statbel.

La part de non-belges à Comblain-au-Pont est un peu plus de 2 fois inférieure à la moyenne wallonne : 5 % sur la commune contre 11 % en Wallonie (Graphique 5).

3.4.4. SOLDE NATUREL ET MIGRATOIRE

L'évolution de la population de la commune fluctue en fonction du solde naturel⁹ et du solde migratoire¹⁰. Le solde naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et celui des décès. Lorsqu'il est positif (ou négatif), cela signifie que les naissances ont été plus nombreuses (ou moins nombreuses) que les décès sur la même période. Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre de personnes qui s'installent sur un territoire (immigrations) et celles qui le quittent (émigrations), que ce soit vers ou depuis d'autres communes belges ou des pays étrangers. Lorsque le solde migratoire est positif (ou négatif), cela signifie que les arrivées sont plus nombreuses (ou moins nombreuses) que les départs.

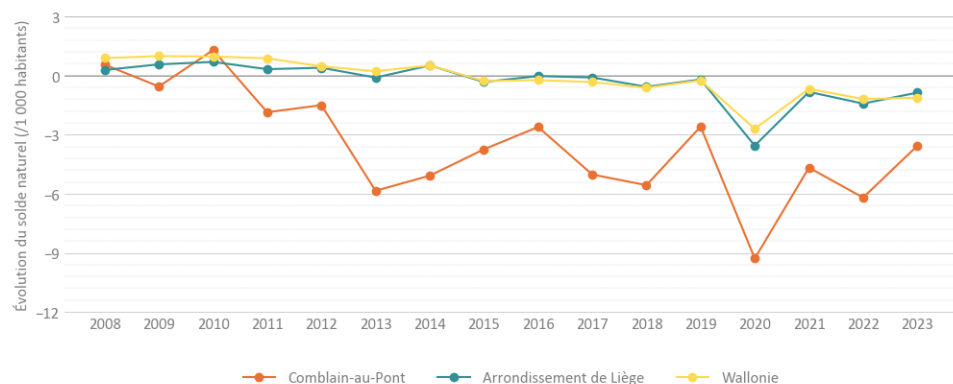
Au regard des échelles et proportions de population assez différentes sur les territoires étudiés (commune, arrondissement de Liège et Wallonie), les soldes migratoires et naturels sont à relativiser. Pour faciliter la comparaison, ces soldes ont été rapportés à 1 000 habitants.

Notons qu'il est normal que les courbes d'évolution des soldes naturel et migratoire de la commune présente de plus fortes variations que celles de l'arrondissement et de la Wallonie. Ceci s'explique en effet par les grandes différences d'échelle et donc de taille de population des territoires considérés.

⁹ Solde naturel : Différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Source : IWEPS.

¹⁰ Solde migratoire : Différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille. Source : IWEPS.

3.4.4.1. Solde naturel



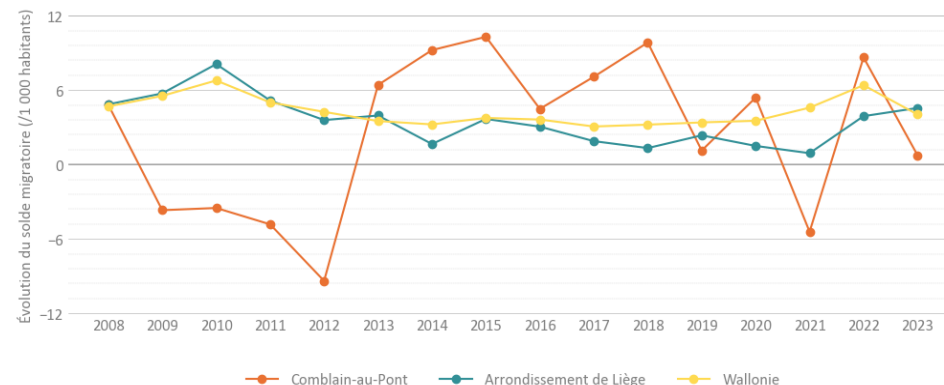
Graphique 6 : Évolution du solde naturel entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

Tout comme ceux de l'arrondissement et de la Wallonie, le solde naturel de la commune de Comblain-au-Pont affiche une tendance à la baisse sur ces 15 dernières années, avec des valeurs inférieures à celles des territoires de référence. On note que l'ensemble des séries présentent une chute bien marquée en 2020, année de la pandémie de COVID-19 (Graphique 6). Une différence toutefois : alors que les valeurs semblent se stabiliser dans l'arrondissement et en Wallonie depuis la reprise post-COVID-19, les chiffres indiquent une augmentation du solde naturel à Comblain-au-Pont depuis cet épisode.

Le solde naturel de la commune de Comblain-au-Pont est de - 3,57/1 000 habitant en 2023 (0,55/1 000 habitant en 2008). Les soldes naturels de l'arrondissement et de la Wallonie passent d'un solde naturel positif en 2008 à un solde négatif en 2023, et diminuent respectivement de 1,94 à -0,55/1 000 habitants et de 0,89 à -1,12/1 000 habitants.

3.4.4.2. Solde migratoire



Graphique 7 : Évolution du solde migratoire entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

Le solde migratoire de la commune de Comblain-au-Pont est marqué par des fluctuations importantes ; d'abord positif en 2008, il est ensuite resté négatif jusqu'en 2012 pour surpasser ensuite (en positif) les valeurs des territoires de référence, avant de rejoindre leurs valeurs à la fin des années 2010. Depuis 2012, il a presque toujours été positif, (comme dans l'arrondissement et en Wallonie), ce qui signifie que les arrivées ont presque toujours dépassé les départs sur cette période (Graphique 7).

Le solde migratoire de la commune de Comblain-au-Pont est de 0,75/1 000 habitants en 2023 (4,81/1 000 habitants en 2008). On peut lire une légère tendance à la baisse depuis 2012, ceci étant à interpréter avec prudence, compte tenu des variations interannuelles relativement plus importantes que dans des entités davantage peuplées. Les soldes migratoires de l'arrondissement et de la Wallonie sont quant à eux restés globalement stables.

3.4.4.3. Solde total



Graphique 8 : Évolution du solde total entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

La dynamique de la population à Comblain-au-Pont est assez partagée entre les dynamiques internes et externes à la commune. On peut cependant dire que la (faible) décroissance de la population à Comblain-au-Pont résulte principalement de soldes migratoires négatifs (à l'exception des années 2019, 2020 et 2023 où elle a été davantage influencée par le solde *naturel* négatif), indiquant que le départ d'habitants a souvent joué un rôle plus déterminant que les décès ou l'absence de naissances dans la dynamique de la population de la commune.

Les quelques années où on a assisté à une croissance de la population (2008, 2013-2018 et 2022) sont en revanche dominées par l'influence du solde migratoire ; lorsque la population a augmenté à Comblain-au-Pont, c'était principalement en raison d'un afflux de personnes sur le territoire et non en raison du nombre de naissances (Graphique 8).



3.4.5. STRUCTURE DES MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Comblain-au-Pont compte 2 337 ménages privés, soit 25 ménages de plus qu'en 2009, ce qui donne une augmentation de 1,08 %.

Territoire	Taille moyenne des ménages privés		
	2009	2024	Evolution relative (%)
Comblain-au-Pont	2,33	2,24	-3,86
Anthisnes	2,43	2,29	-5,76
Aywaille	2,22	2,17	-2,25
Esneux	2,17	2,07	-4,61
Ferrières	2,39	2,25	-5,86
Hamoir	2,31	2,15	-6,93
Sprimont	2,49	2,26	-9,24
Agglo. Liège (Pôle)	2,05	2,11	2,90
Arr. de Liège	2,12	2,14	0,94
Wallonie	2,29	2,23	-2,62

Tableau 8 : Évolution de la taille des ménages privés entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

La taille moyenne des ménages privés à Comblain-au-Pont est de 2,24 au 1^{er} janvier 2024, contre 2,33 en 2009 (soit une diminution relative de 3,86 %).

Dans l'arrondissement de Liège, on a assisté à une (faible) augmentation de la taille des ménages (+ 0,94 %), et en Wallonie, la diminution a été plus faible (- 2,62 %). Les communes limitrophes ont toutes vu la taille de leurs ménages diminuer également, à l'exception du pôle de Liège (Tableau 8).

Type de ménage privé	Données	Comblain-au-Pont	Arr. de Liège	Wallonie
Couples mariés sans enfant	Nombre	368	39 852	252 769
	%	15,75	13,76	15,48
Couples mariés avec enfant(s)	Nombre	343	43 478	270 563
	%	14,68	15,01	16,57
Couples non-mariés sans enfant	Nombre	167	17 816	106 692
	%	7,15	6,15	6,53
Couples non-mariés avec enfant(s)	Nombre	251	23 066	160 006
	%	10,74	7,96	9,80
Hommes isolés	Nombre	391	60 559	296 513
	%	16,73	20,91	18,16
Femmes isolées	Nombre	453	61 041	314 454
	%	19,38	21,07	19,26
Hommes monoparentaux	Nombre	68	6 798	40 108
	%	2,91	2,35	2,46
Femmes monoparentales	Nombre	264	30 619	159 917
	%	11,30	10,57	9,79
Autres types	Nombre	32	6 424	31 862
	%	1,37	2,22	1,95

Tableau 9 : Nombres et parts des types de ménages privés au 01.01.2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Registre national, SPF économie – Statbel.

On peut dire que la répartition entre les différents types de ménages à Comblain-au-Pont est très similaire à celle des territoires de référence (Tableau 9), les différences dans les proportions n'excédant que parfois le pourcent et demi. Parmi les quelques différences plus marquées que les autres, on observe que les hommes isolés sont proportionnellement moins nombreux que dans les territoires de référence. Les couples mariés sans enfants et les couples non-mariés avec enfants sont quant à eux plus nombreux.



Type de ménage privé	Type de ménage privé (%)		
	2009	2024	Evolution absolue
Couples mariés sans enfant	18,38	15,75	-2,64
Couples mariés avec enfant(s)	20,63	14,68	-5,95
Couples non-mariés sans enfant	5,15	7,15	2,00
Couples non-mariés avec enfant(s)	9,26	10,74	1,48
Hommes isolés	14,06	16,73	2,67
Femmes isolées	19,03	19,38	0,35
Hommes monoparentaux	1,73	2,91	1,18
Femmes monoparentales	9,73	11,30	1,56
Autres types de ménages	2,03	1,37	-0,66

Tableau 10 : Evolution de la structure des ménages privés entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont.

Source : SPF économie – Statbel.

Au 1^{er} janvier 2024, la part des ménages sans enfant (couples sans enfant, hommes et femmes isolés) représente 59,01 %. Elle est plus élevée que la part des ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) qui représente 39,63 %. Sur les 15 dernières années, ces parts ont évolué respectivement de + 2,39 % pour la première catégorie et de - 1,72 % pour la seconde.

Par ailleurs, la part des hommes isolés, des femmes isolées et des familles monoparentales (50,32 %) est plus élevée que la part de couples avec ou sans enfant(s) (48,32 %). La première catégorie a augmenté de 5,77 % ces 15 dernières années, tandis que les couples ont diminué de 5,1 %.

Au 1^{er} janvier 2024, les hommes et les femmes isolés représentent deux classes les plus importantes de la population de Comblain-au-Pont, suivis par les couples mariés sans enfants et les couples mariés avec enfants. Ces deux dernières catégories ont diminué par rapport à 2009, au profit de toutes les autres (Tableau 10).

3.4.6. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

L'IWEPS a partagé, sur base de données du Bureau fédéral du Plan (BFP)¹¹, des perspectives de population et de ménages jusqu'en 2042 qui se fondent sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution future de la mortalité, de la fécondité, des migrations internationales et des migrations internes.

Ces deux types de perspectives sont pertinents pour de nombreux aspects de la vie sociale (p. ex. expansion des ménages monoparentaux ou des ménages d'une personne âgée) et de la vie économique (incidence sur les logements, le transport, la mobilité, la consommation, la fiscalité, le marché du travail, les allocations sociales, etc.).

Les perspectives de population et des ménages du Bureau fédéral du Plan sont mises à jour annuellement pour la Belgique et ses régions, jusqu'au niveau des arrondissements administratifs.

Il convient de rappeler que ces projections démographiques n'ont pas pour objectif de « prédire », mais bien de projeter les grandes tendances futures probables de la population sur base de l'évolution récente tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations des ménages. Tout changement dans les comportements démographiques modifiera nécessairement ces perspectives.

Etant donné le caractère intrinsèquement incertain de ces projections, l'IWEPS et le BFP ont fait le choix méthodologique il y a quelques années de ne plus travailler, au plus, qu'aux échelles des arrondissements.

Disposer de telles informations peut pourtant contribuer à ajuster au mieux les politiques locales. En concertation avec l'Administration régionale (SPW-TLPE), une méthodologie de transposition de la projection à l'arrondissement a été testée sur les communes wallonnes. Celle-ci partait du postulat que les communes de l'arrondissement participeront toutes au mouvement de la projection à l'arrondissement au prorata de leur participation au mouvement des six dernières années observées. Plusieurs limites et biais à cette méthodologie ont cependant été relevés :

¹¹ www.plan.be

- Se basant uniquement sur les six dernières années observées, les résultats du modèle sont très sensibles aux éventuelles anomalies qu'une commune pourrait avoir connues durant cette période.
- Le modèle pose l'hypothèse que la contribution communale au mouvement projeté de l'arrondissement est constante et identique aux six dernières années observées avant la projection.
- L'influence des mouvements des autres arrondissements n'est pas prise en compte.
- Le modèle est basé sur un scénario tendanciel :
 - Il n'intègre pas d'hypothèse de modification des mouvements de population tels que l'évolution des mouvements migratoires et de la natalité, la mise en œuvre des principes du SDT, le potentiel foncier communal, etc.
 - La méthodologie est fortement altérée pour les communes dont la tendance observée est opposée à celle observée ou projetée de l'arrondissement. De plus, la méthode tend à amplifier le mouvement récent : une commune dont le mouvement récent a été significativement plus fort que celui de l'arrondissement poursuit une trajectoire forte sans tassement progressif.

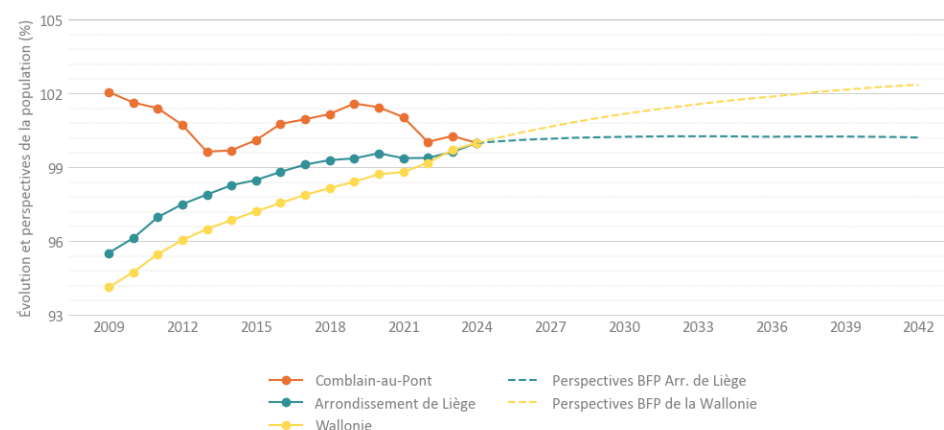
Pour être plus explicite, le modèle peut être acceptable quand les observations récentes de la commune étudiée sont proches des observations récentes et des projections de son arrondissement. Dans la plupart des autres cas, la méthodologie propose des résultats peu réalistes.

Dans le cadre de ce diagnostic territorial, il a été décidé de ne pas exploiter cette méthode de projection au niveau communal et de se limiter à la mise en perspective de l'évolution récente de la population de Comblain-au-Pont avec d'une part les différentes observations existantes (population, structure par âges, structure des ménages, bilan démographique) et d'autre part les perspectives de population officielles fournies par le Bureau fédéral du Plan et l'IWEPS à l'échelle de l'arrondissement.

3.4.6.1. Population

Entre 2009 et 2024, la population de Comblain-au-Pont a diminué de 2,03 % tandis que la population de l'arrondissement de Liège a augmenté de 4,68 % (Tableau 6).

Les perspectives démographiques officielles pour l'arrondissement de Liège font état d'une très légère croissance continue de la population jusqu'en 2042. La population dans l'arrondissement atteindrait donc 629 771 habitants en 2042, soit une augmentation de 1 390 habitants sur 18 ans (Graphique 9). Il faut relever au passage que les projections réalisées par le BFP ces dernières années ont toujours donné des chiffres inférieurs à la réalité observée par la suite. Les perspectives de la Wallonie envisagent quant à elles une croissance de la population à partir de 2025 bien plus prononcée (+2,4 %).



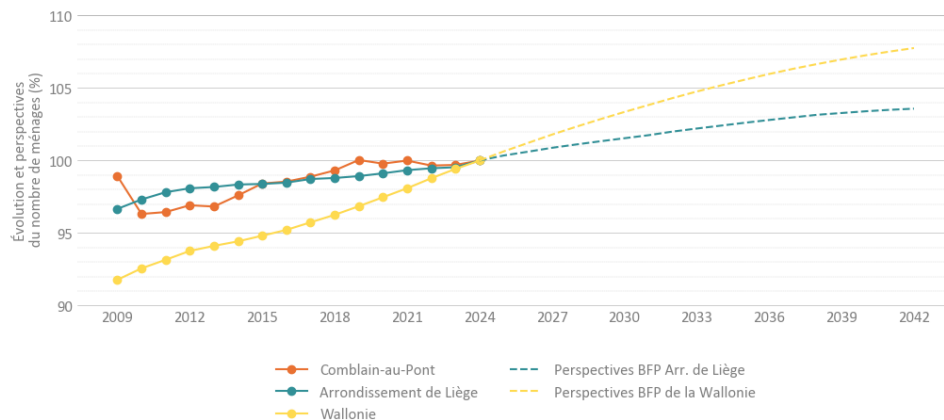
Graphique 9 : Évolution et perspectives de la population entre 2009 et 2042 de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.

Source : BFP, IWEPS – traitement Spi.

3.4.6.2. Ménages

Entre 2009 et 2024, le nombre de ménages privés à Comblain-au-Pont a augmenté de 1,08 %, contre une augmentation de 3,45 % dans l'arrondissement de Liège. La taille des ménages a en revanche diminué de 3,86 %, ce qui a résulté en une baisse de la population (Tableau 8).

Le nombre de ménages dans l'arrondissement de Liège devrait continuer à croître jusqu'en 2042, affichant une augmentation totale de +3,6 % par rapport à 2024, soit 300 023 ménages en 2042 (Graphique 10). Le nombre de ménages en Wallonie devrait lui aussi continuer à augmenter, à un rythme encore plus soutenu (+7,8 %).



Graphique 10 : Évolution et perspectives du nombre de ménages privés entre 2009 et 2042 de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.

Source : BFP, IWEPS – traitement Spi.



3.4.7. CONCLUSION

Structure démographique :

- Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Comblain-au-Pont compte 5 319 habitants (2 560 hommes et 2 759 femmes). Sa densité est de 235,02 hab./km², ce qui est inférieur à l'arrondissement de Liège (789,51 hab./km²) et supérieur à la Wallonie (218,46 hab./km²).
- Au 1^{er} janvier 2024, la moyenne d'âge pour la commune de Comblain-au-Pont est de 42,5 ans ; elle est légèrement supérieure à celles de l'arrondissement (41,9) et de la Wallonie (42,1).
- Au 1^{er} janvier 2024, la commune compte 23,31 % de personnes de moins de 20 ans, ce qui est très proche des valeurs de l'arrondissement (22,34 %) et de la Wallonie (22,52 %). Elle compte 20,49 % de personnes de 65 ans et plus, ce qui est aussi très proche des valeurs de l'arrondissement (19,96 %) et de la Wallonie (19,86 %).
- La part de non-belges dans la population (5 %) est un peu plus de 2 fois inférieure à la moyenne wallonne (11 %) au 1^{er} janvier 2024.
- Le solde naturel de Comblain-au-Pont en 2023 est de -3,57/1 000 habitants, inférieur à ceux de l'arrondissement (-0,86) et de la Wallonie (-1,12). Le solde migratoire communal de 0,75/1 000 habitants, est également inférieur à ceux de l'arrondissement (4,55) et de la Wallonie (4,03).

Dynamique de population :

- Sur les 15 dernières années, la population de Comblain-au-Pont a connu une décroissance de 2,03 %, alors que l'arrondissement de Liège a connu une croissance de 4,68 % et que la Wallonie a connu une croissance de 6,23 %.
- Aucun quartier statistique de la commune ne se distingue franchement des autres en ce qui concerne l'évolution relative de sa population sur la période étudiée.
- La part des moins de 20 ans a diminué ces 15 dernières années (- 1,37 %). La part des 65 ans et plus a quant à elle augmenté de 3,23 %. L'âge moyen a augmenté de 4,9 %.

- Sur les 15 dernières années, la décroissance de la population à Comblain-au-Pont est principalement due au solde migratoire négatif.
- Les projections du Bureau fédéral du Plan à l'horizon 2042 pour l'arrondissement de Liège font état d'une très légère croissance de la population (+0,2 %) et d'une augmentation du nombre de ménages de 3,6 % par rapport à 2024, contre respectivement +2,4% et +7,8% en Wallonie.

Ménages (au 1^{er} janvier 2024) :

- La commune de Comblain-au-Pont compte 2 337 ménages privés (+ 1,08 % par rapport à 2009). La taille moyenne des ménages (2,24) a diminué entre 2009 et 2024 à Comblain-au-Pont (- 3,36 %). Elle a faiblement augmenté dans l'arrondissement (+ 0,94 %) et a diminué de 2,62 % en Wallonie.
- La part des ménages sans enfant (couples sans enfant, hommes et femmes isolés) représente 59,01 %. Elle est plus élevée que la part des ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) qui représente 39,63 %. Sur les 15 dernières années, ces parts ont évolué respectivement de + 2,39 % pour la première catégorie et de - 1,72 % pour la seconde.
- La part des hommes isolés, des femmes isolées et des familles monoparentales (50,32 %) est plus élevée que la part de couples avec ou sans enfant(s) (48,32 %). La première catégorie a augmenté de 5,77 % ces 15 dernières années, tandis que les couples ont diminué de 5,1 %.
- Les hommes et les femmes isolés représentent deux classes les plus importantes de la population de Comblain-au-Pont, suivis par couples mariés sans enfants et les couples mariés avec enfants.

3.5. DIMENSION SOCIALE

L'analyse de la dimension sociale d'un territoire est essentielle pour comprendre les dynamiques qui influencent son développement et son bien-être. Ce chapitre se propose d'en examiner quatre aspects clés : le revenu, la structure de l'emploi, le taux de chômage et le niveau d'instruction.

Il se base sur des données statistiques dont les dates et les sources sont expliquées dans les textes, cartes, tableaux et graphiques.

3.5.1. REVENUS

Territoire	Revenu médian par déclaration (€) (2022)	Revenu moyen par déclaration (€) (2022)	Revenu moyen par habitant (€) (2022)	Indice de richesse (2022)	Evolution du revenu moyen par habitant (%) (2007-2022)
Comblain-au-Pont	25 714	32 936	19 759	90,8	53,7
Anthisnes	30 736	40 822	23 856	109,6	55,4
Aywaille	27 232	36 030	21 666	99,5	57,0
Esneux	31 003	42 614	26 151	120,1	57,9
Ferrières	29 419	38 039	22 611	103,8	61,5
Hamoir	26 698	33 841	20 975	96,3	53,3
Sprimont	30 422	41 559	24 734	113,6	58,9
Agglo. Liège (Pôle)	/	31 100	18 375	84,4	43,4
Arr. de Liège	25 365	32 912	19 496	89,5	46,3
Wallonie	26 496	35 185	20 574	94,5	50,0

Tableau 11 : Revenus (2022), indice de richesse (2022) et évolution du revenu moyen (2007-2022) pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie - Statbel.

En 2022, le revenu moyen par habitant sur la commune s'élève à 19 759 €. Il est très proche des valeurs moyennes de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie. Sur les quinze années étudiées, il a augmenté d'environ 54 %, ce qui est plus fort que dans les territoires de référence (Tableau 11).

Avec un revenu médian¹² et un indice de richesse¹³ proche des moyennes de l'arrondissement et de la région également, la population de Comblain-au-Pont affiche une richesse relativement similaire aux entités de référence.

Parmi ses communes limitrophes, Comblain-au-Pont se situe dans une position inférieure à la moyenne, ce qu'on peut aussi observer sur la Carte 19. L'analyse spatiale de la répartition du revenu médian au niveau régional montre que les communes comme Comblain-au-Pont se situent souvent au sud du sillon Sambre-et-Meuse, en dehors des grandes agglomérations (plus pauvres) et de leur périphérie (souvent plus riches) (Carte 19).

¹² Le revenu médian est le revenu total imposable « correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus. » « Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets. » (IWEPS 2023)

¹³ Comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une unité administrative donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100.



Territoire	Part de bénéficiaires du RIS parmi les 18-64 ans (%) (2022)	Part de bénéficiaires d'intervention majorée (%) (2020)
Comblain-au-Pont	1,82	22,07
Anthisnes	1,21	12,14
Aywaille	2,06	18,91
Esneux	1,65	14,58
Ferrières	1,48	13,1
Hamoir	2,51	19,41
Sprimont	1	12,84
Agglo. Liège (Pôle)	6,58	30,73
Arr. de Liège	5,46	27,17
Wallonie	3,41	21,35

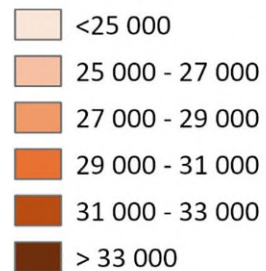
Tableau 12 : Bénéficiaires du RIS (2022) et d'intervention majorée (2020) pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

En 2022, la part de bénéficiaires du RIS dans la commune de Comblain-au-Pont est 3 fois moins importante que dans l'arrondissement et près de deux fois moins importante qu'en Wallonie. En 2020, la part des bénéficiaires d'intervention majorée représente quant à elle environ 1,2 fois moins celle de l'arrondissement, et est relativement proche de celle de la Wallonie (Tableau 12).

Carte 19 : Revenu médian par déclaration

Revenu médian (€) par déclaration

Revenu médian wallon (26 496 €)



Limites administratives

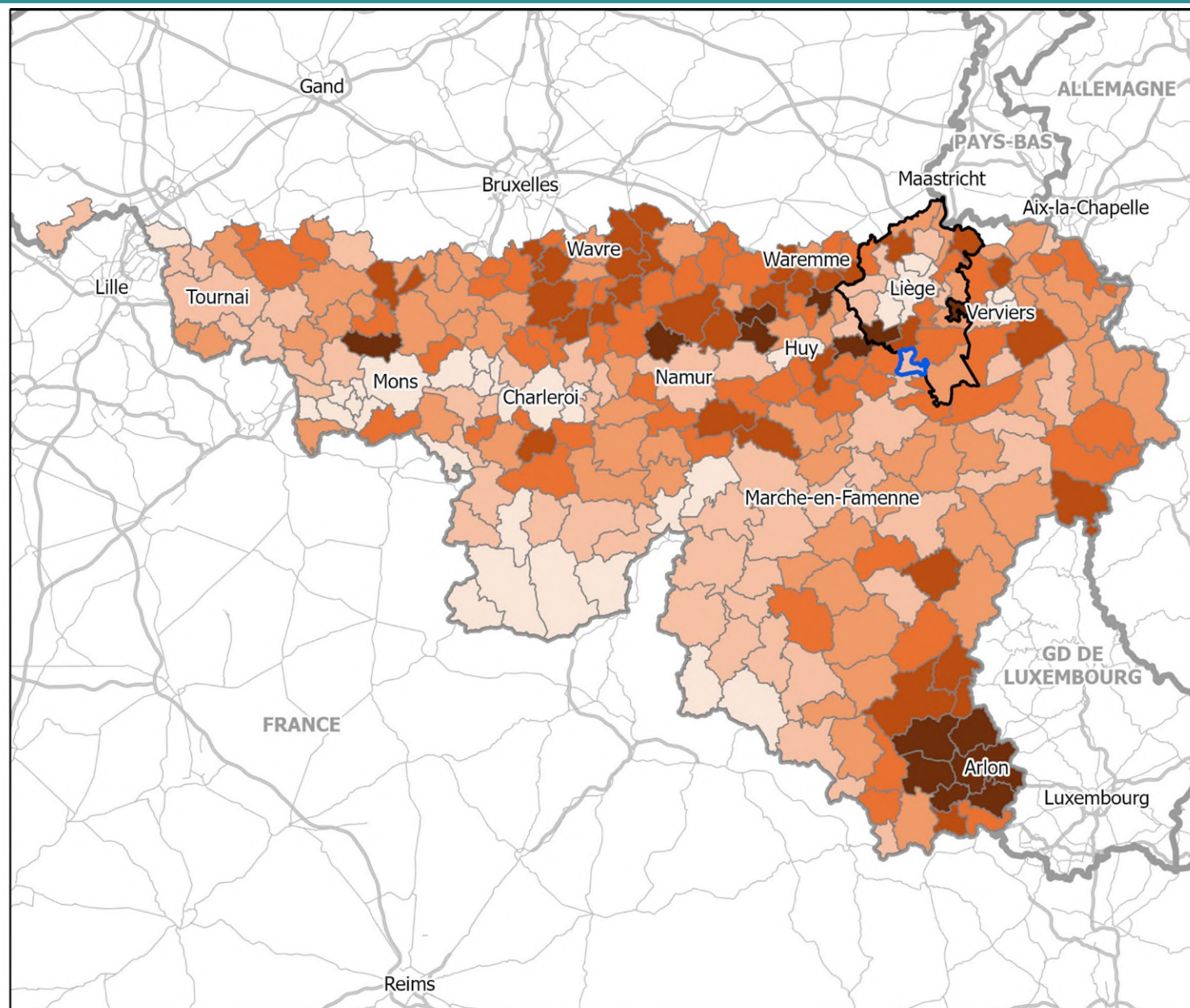
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Revenus médians par déclaration en 2022 de la commune de Comblain-au-Pont et de la Wallonie
Auteur : Spi
Sources : SPF Economie - Statbel (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





3.5.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI

Territoire	Taux d'emploi des 15-64 ans (%) (2023)	Ratio d'emplois intérieurs (%) (2022)
Comblain-au-Pont	62,5	32,9
Anthisnes	69,6	35,3
Aywaille	66,6	49,8
Esneux	67,5	41,9
Ferrières	71,1	49,8
Hamoir	64,9	35,5
Sprimont	71,7	61,5
Agglo. Liège (Pôle)	56,3	71,5
Arr. de Liège	59,1	66,4
Wallonie	61,9	61,1

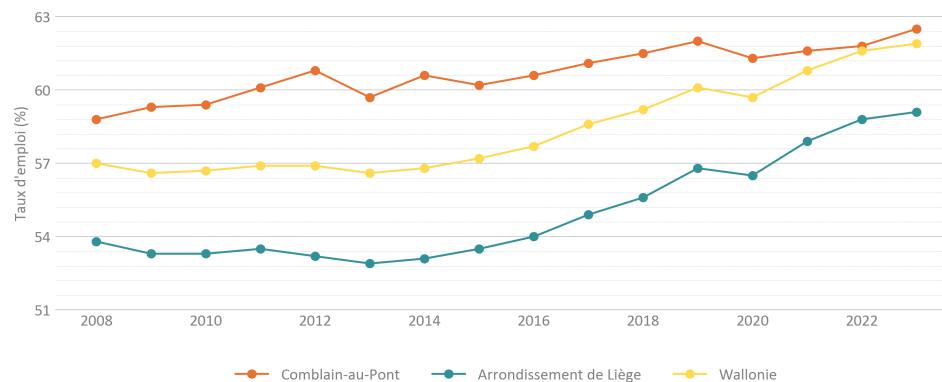
Tableau 13 : Taux d'emploi¹⁴ (2023) et ratio d'emplois intérieurs (2022)¹⁵ pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Comptes de l'emploi wallon ; SPF Economie, ONSS, INASTI, ONEM.

En 2023, le taux d'emploi dans la commune de Comblain-au-Pont est très proche de celui de l'arrondissement et à la Wallonie.

En 2022, le ratio d'emplois intérieurs est en revanche deux fois moins élevé que celui de l'arrondissement (1,9 fois moins qu'en Wallonie) (Tableau 13). Cette valeur révèle que les emplois générés sur la commune ne permettraient d'occuper qu'environ un habitant sur trois.

Le taux d'emploi des 15-64 ans dans la commune est inférieur à celui des communes limitrophes, mais ces différences restent relativement faibles comparées à celles observées dans les ratios d'emplois intérieurs : là où Sprimont affiche un taux supérieur à 60 %, Comblain-au-Pont ou Anthisnes sont pour leur part en dessous du tiers de potentiel d'occupation.



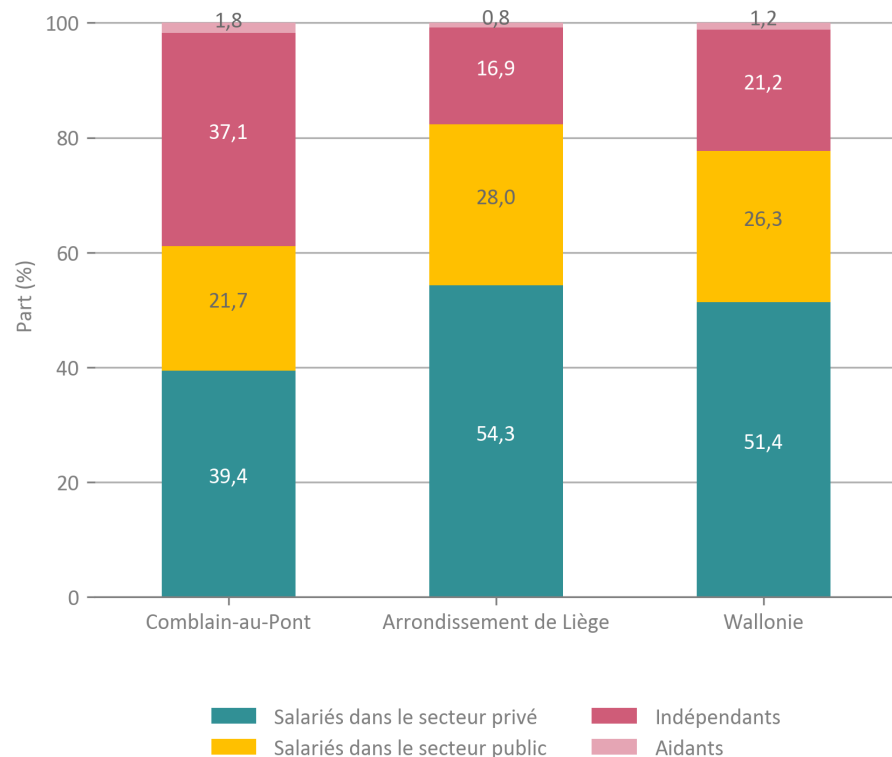
Graphique 11 : Évolution du taux d'emploi entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : Comptes de l'emploi wallon.

Entre 2008 et 2023, le taux d'emploi de Comblain-au-Pont a légèrement augmenté (+ 3,7 % en 15 ans, ce qui est moins que la hausse générale observée dans les territoires de référence). On note une légère diminution en 2020 dans les trois territoires étudiés, une des conséquences de l'épidémie du COVID-19 et de l'arrêt forcé de certains secteurs (Graphique 11).

¹⁴ « Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. » (IWEPS 2023)

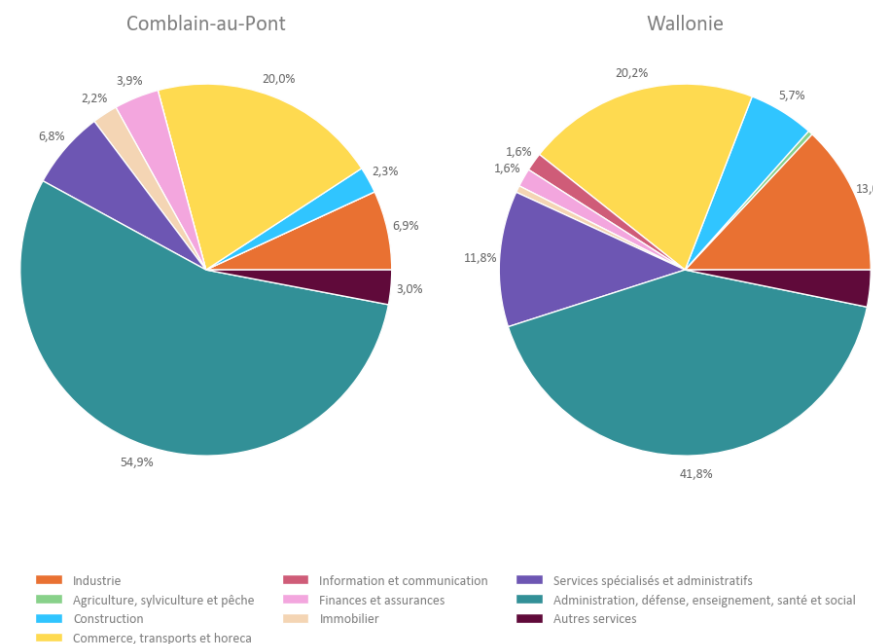
¹⁵ « Il représente le nombre de postes de travail disponibles dans une commune par rapport à sa population active (personnes âgées de 15 à 64 ans). Il permet de mesurer la capacité d'une commune à offrir des emplois à ses résidents. » (IWEPS 2019)



Graphique 12 : Part des salariés, indépendants et aidants en 2021 pour la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : ONSS.

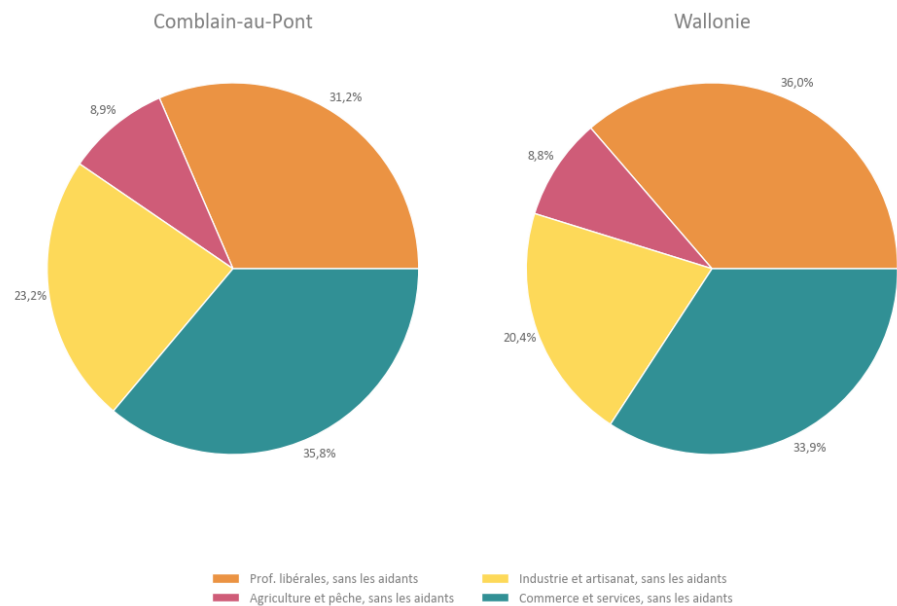
En 2021, on constate que les indépendants sont proportionnellement plus nombreux que dans les territoires de référence (37,1 % contre 16,9 % dans l'arrondissement et 21,2 % en Wallonie). Les salariés du secteur public représentent quant à eux 21,7 % des travailleurs, tandis que ceux du secteur privé représentent 39,4 % (Graphique 12).



Graphique 13 : Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité en 2022 pour la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.

Source : ONSS.

En 2022, le principal secteur d'activité du travail salarié à Comblain-au-Pont est celui de l'« administration, défense, enseignement, santé et social », comptabilisant 54,9 % des salariés de la commune, alors qu'ils ne sont que 41,8 % en Wallonie. Le second secteur le plus représenté est celui du « commerce, transports et HoReCa » à hauteur de 20 % (un chiffre similaire avec la Wallonie). Les deux autres différences notables avec la moyenne régionale résident dans le secteur des « services spécialisés et administratifs » et celui de l'« industrie », tous deux moins représentés à Comblain-au-Pont qu'en Wallonie (Graphique 13).



Graphique 14 : Répartition des indépendants (sans les aidants) selon le secteur d'activité en 2022 pour la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.

Source : INASTI.

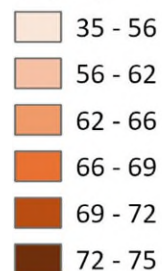
En 2022, la répartition par secteurs chez les indépendants est assez similaire à celle de la Wallonie : les professions libérales et les commerçants se partagent plus ou moins à parts égales les deux tiers des postes, les travailleurs de l'industrie et de l'artisanat représentent entre 20 et 25 % des effectifs, et les agriculteurs occupent une place moins importante, autour des 10 % (Graphique 14).

Carte 20 : Taux d'emploi

Taux d'emploi (%)

Moyenne wallonne (61,9%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (59,1%)



Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

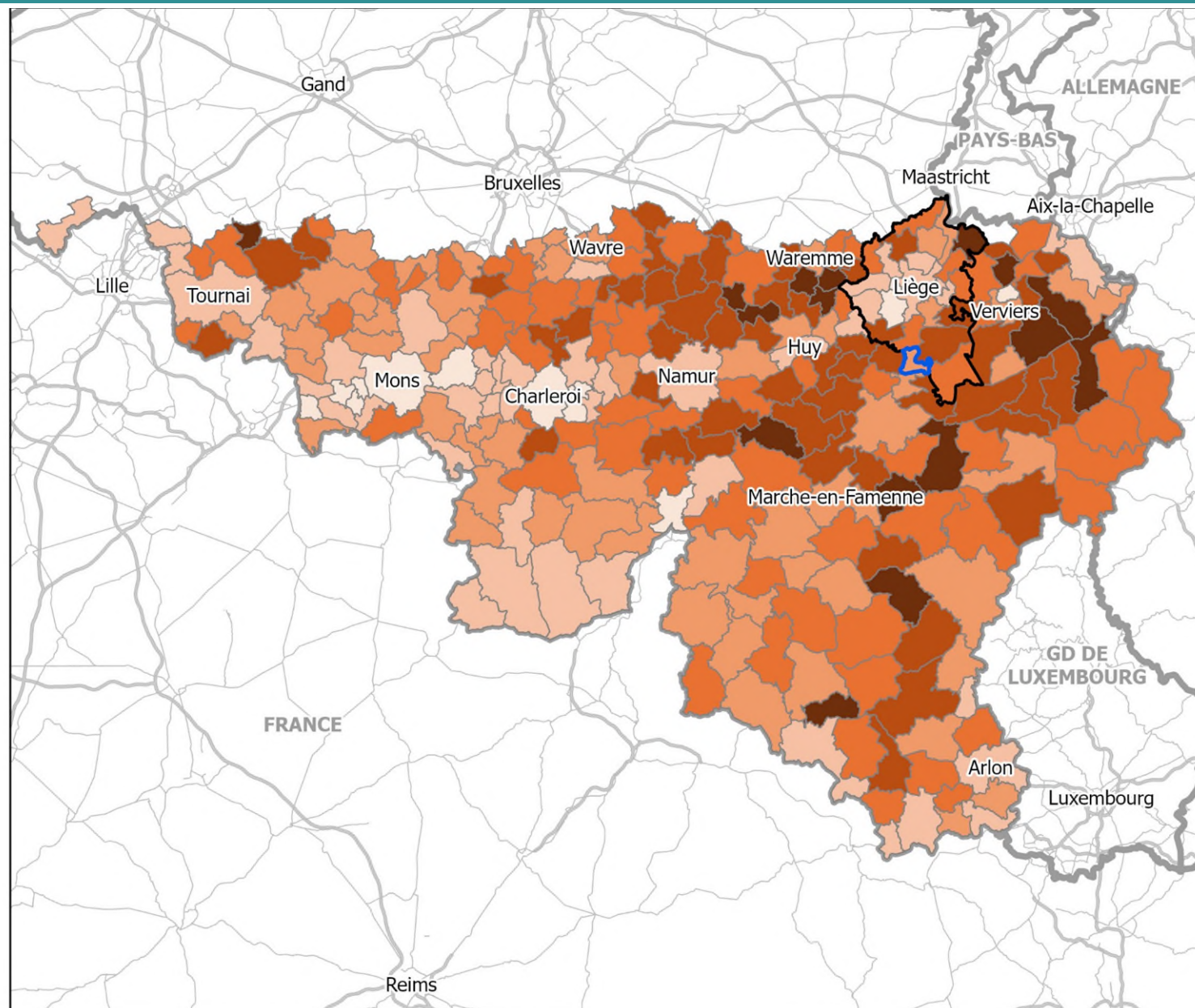
- Autoroute
- Voirie principale

Taux d'emploi de la commune de Comblain-au-Pont et de la Wallonie en 2023

Auteur : Spi

Sources : IWEPS - Comptes de l'emploi wallon (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



3.5.3. TAUX DE CHÔMAGE

Territoire	Taux d'activité des 15-64 ans (%) 2023	Taux de chômage (%) 2023	Taux de chômage > 2 ans (%) 2023
Comblain-au-Pont	71,2	12,2	5,2
Anthisnes	75,9	8,4	3,5
Aywaille	74,8	11,0	4,7
Esneux	74,6	9,6	4,0
Ferrières	77,6	8,4	3,8
Hamoir	73,7	12,0	5,3
Sprimont	77,5	7,5	2,9
Agglo. Liège (Pôle)	69,8	19,3	9,6
Arr. de Liège	71,0	16,9	8,2
Wallonie	71,2	13,1	5,8

Tableau 14 : Taux d'activité¹⁶ et de chômage en 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.
Source : Comptes de l'emploi wallon ; ADG, Forem.

En 2023, le taux d'activité de la commune est similaire à celui de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie¹⁷.

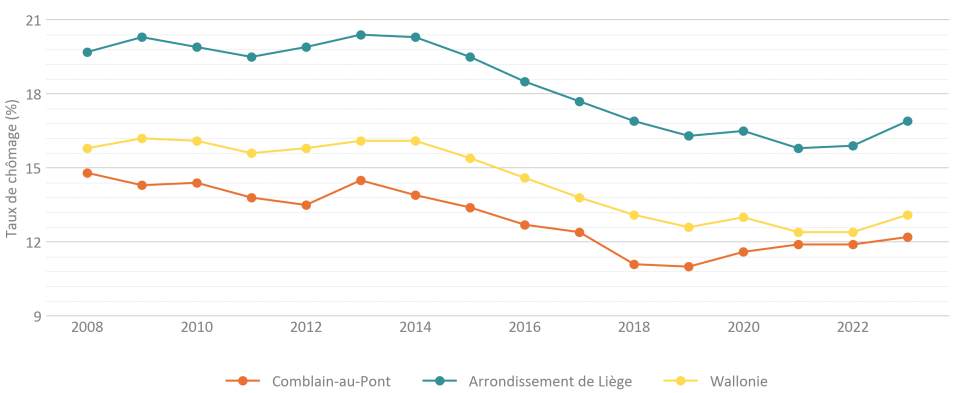
Le taux de chômage est quant à lui 1,4 fois inférieur à celui de l'arrondissement (et similaire à celui de la Wallonie). Inclus dans le taux de chômage, le taux de chômage longue durée (> 2 ans)¹⁸ de la commune est environ 1,6 fois inférieur à celui de l'arrondissement et 1,1 fois inférieur à celui de la Wallonie.

Ces taux sont proches de la moyenne des communes limitrophes, à l'exception de la commune de Sprimont qui affiche un taux d'activité plus élevé et des taux de chômage plus faibles (Tableau 14).

¹⁶ « Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. » (IWEPS 2023)

¹⁷ Ce taux est à relativiser car une part de la population prise en compte peut se trouver aux études et être considérée comme inactive (les 15-20 ans).

¹⁸ Le taux de chômage de longue durée (> 2 ans) constitue une part des points de pourcentage du taux de chômage.



Graphique 15 : Évolution du taux de chômage entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.
Source : Comptes de l'emploi wallon.

Tout en étant inférieur, le taux de chômage dans la commune présente une tendance similaire aux territoires de référence : après une phase de relative stagnation durant les six premières années, le taux de chômage a diminué jusqu'en 2020, date à laquelle il est reparti à la hausse en raison de la crise du COVID-19 déjà mentionnée (Graphique 15)

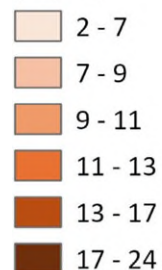
La répartition spatiale du taux de chômage au niveau régional fait apparaitre que la commune de Comblain-au-Pont se situe dans une zone géographique où il est similaire à la moyenne wallonne, avec peu de différences entre les communes avoisinantes (Carte 21).

Carte 21 : Taux de chômage

Taux de chômage (%)

Moyenne wallonne (13,1%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (16,9%)



Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

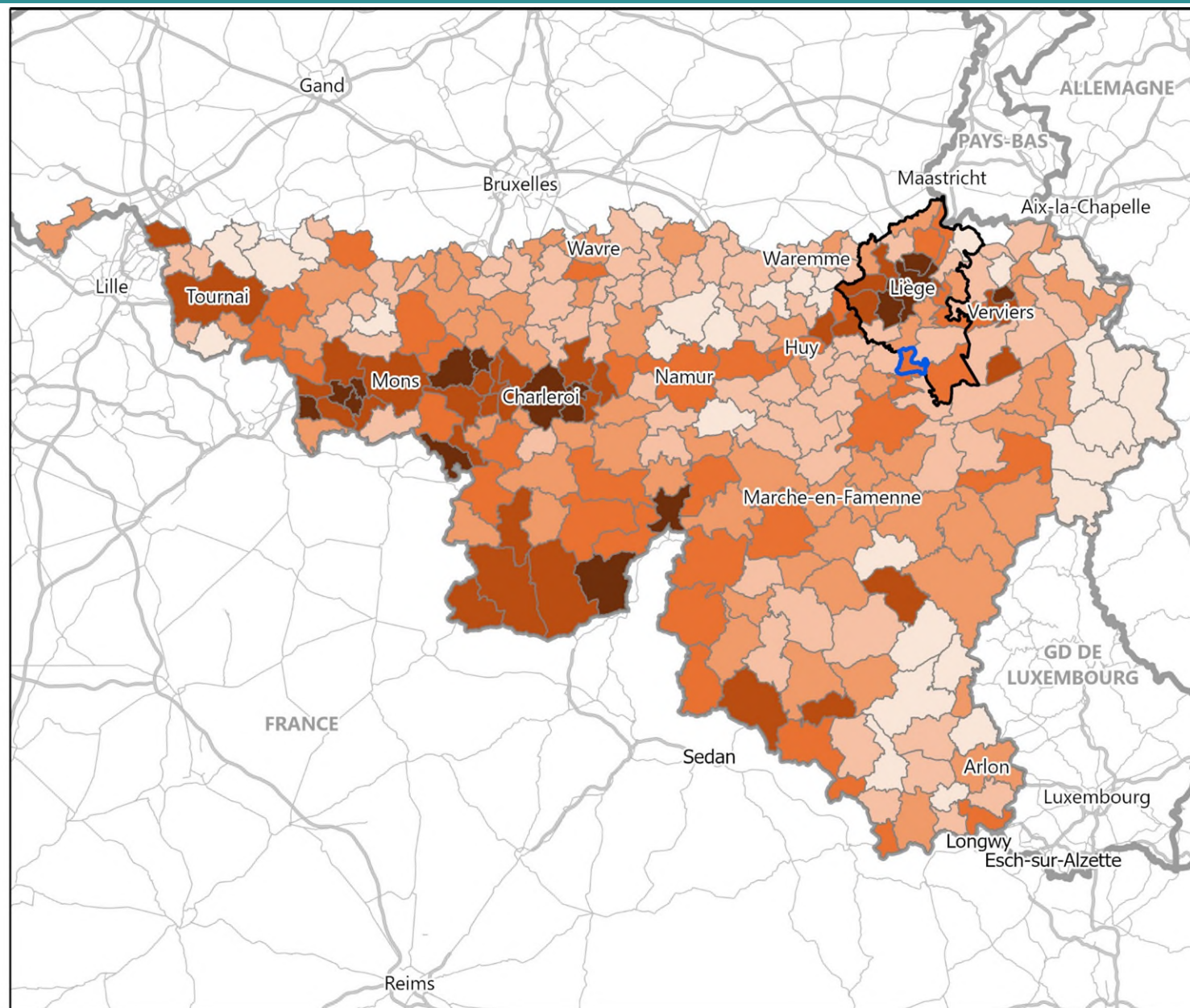
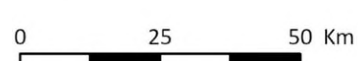
Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Taux de chômage en 2023 de la commune de Comblain-au-Pont et de la Wallonie

Auteur : Spi

Sources : IWEPS - Comptes de l'emploi wallon (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.5.4. NIVEAU D'INSTRUCTION

Territoire	Diplôme de primaire ou sans diplôme (%)	Diplôme du secondaire inférieur (%)	Diplôme du secondaire supérieur (%)	Diplôme du supérieur (%)	Non indiqué (%)	Total (nombre)
Comblain-au-Pont	7,6	22,5	38,4	29	2,4	2 784
Anthisnes	4,2	16,1	36,2	41,4	2	2 198
Aywaille	6	19,6	37,2	34,8	2,4	6 712
Esneux	4,7	13,3	28,1	51	2,9	6 782
Ferrières	4,9	16,7	36,9	39,8	1,7	2 674
Hamoir	7,4	21,9	38,1	30,3	2,3	1 966
Sprimont	4,2	14,7	31,5	47,3	2,3	7 881
Agglo. Liège (Pôle)	13,1	20,9	33,3	28,3	4,3	248 904
Arr. de Liège	11,4	20,2	33,7	30,8	3,9	325 952
Wallonie	8,9	20,3	34,3	31,9	4,6	1 898 929

Tableau 15 : Niveau d'instruction des 25-64 ans en 2021 pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

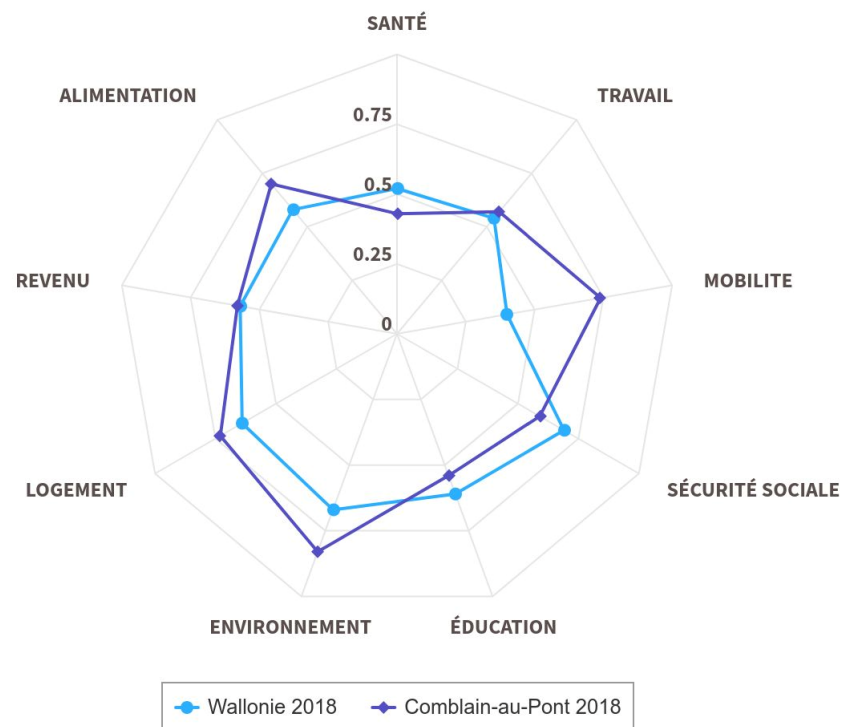
Source : SPF économie – Statbel (Census 2021).

En 2021, 29 % de la population de Comblain-au-Pont possèdent un diplôme du supérieur, ce qui est 1,1 fois moins élevé que l'arrondissement et la Wallonie. Les taux des détenteurs d'au plus un diplôme du secondaire supérieur et du secondaire inférieur à Comblain-au-Pont sont supérieurs aux territoires de référence. Les taux des détenteurs d'au plus un diplôme du primaire et sans diplôme sont inférieurs aux taux des territoires de référence.

Dans cette région, la proportion de la population possédant un diplôme du supérieur varie fortement d'une commune à l'autre : alors que Sprimont affiche un taux de 51 %, des communes comme Comblain-au-Pont ou Hamoir affichent un taux nettement plus bas (Tableau 15).

3.5.5. ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Graphique 16 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)¹⁹ en 2018. Radar comparatif entre la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.
Source : IWEPS.

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux pour l'année 2018 indique que les habitants de la commune de Comblain-au-Pont ont, dans la majorité des domaines, davantage de facilités à accéder aux droits fondamentaux (Graphique 16) que la moyenne. L'ISADF moyen de la commune est de 0,75 contre 0,61 pour l'arrondissement de Liège et 0,64 en Wallonie. La commune se démarque particulièrement de la Wallonie en matière de mobilité, avec un score nettement supérieur à la moyenne.

La répartition spatiale de l'ISADF au niveau régional fait apparaître que Comblain-au-Pont se situe dans une zone où le score est similaire ou légèrement supérieur à celui de la Wallonie (Carte 22).

¹⁹ L'ISADF est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale. C'est un outil d'aide à la décision politique qui a pour but de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux. Il reprend les droits fondamentaux élargis à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels promulgués dans les lois, traités et instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme (IWEPS 2018). L'ISADF comprend 28 indicateurs répartis entre 9 droits fondamentaux. Chaque indicateur a une valeur comprise entre 0 et 1 (IWEPS 2024).



Carte 22 : Accès aux droits fondamentaux

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

Moyenne wallonne (0,64)

0,00 - 0,20

0,20 - 0,40

0,40 - 0,60

0,60 - 0,80

0,80 - 1,00

Non disponible

Limites administratives

— Commune de Comblain-au-Pont

— Autre limite communale

— Arrondissement de Liège

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

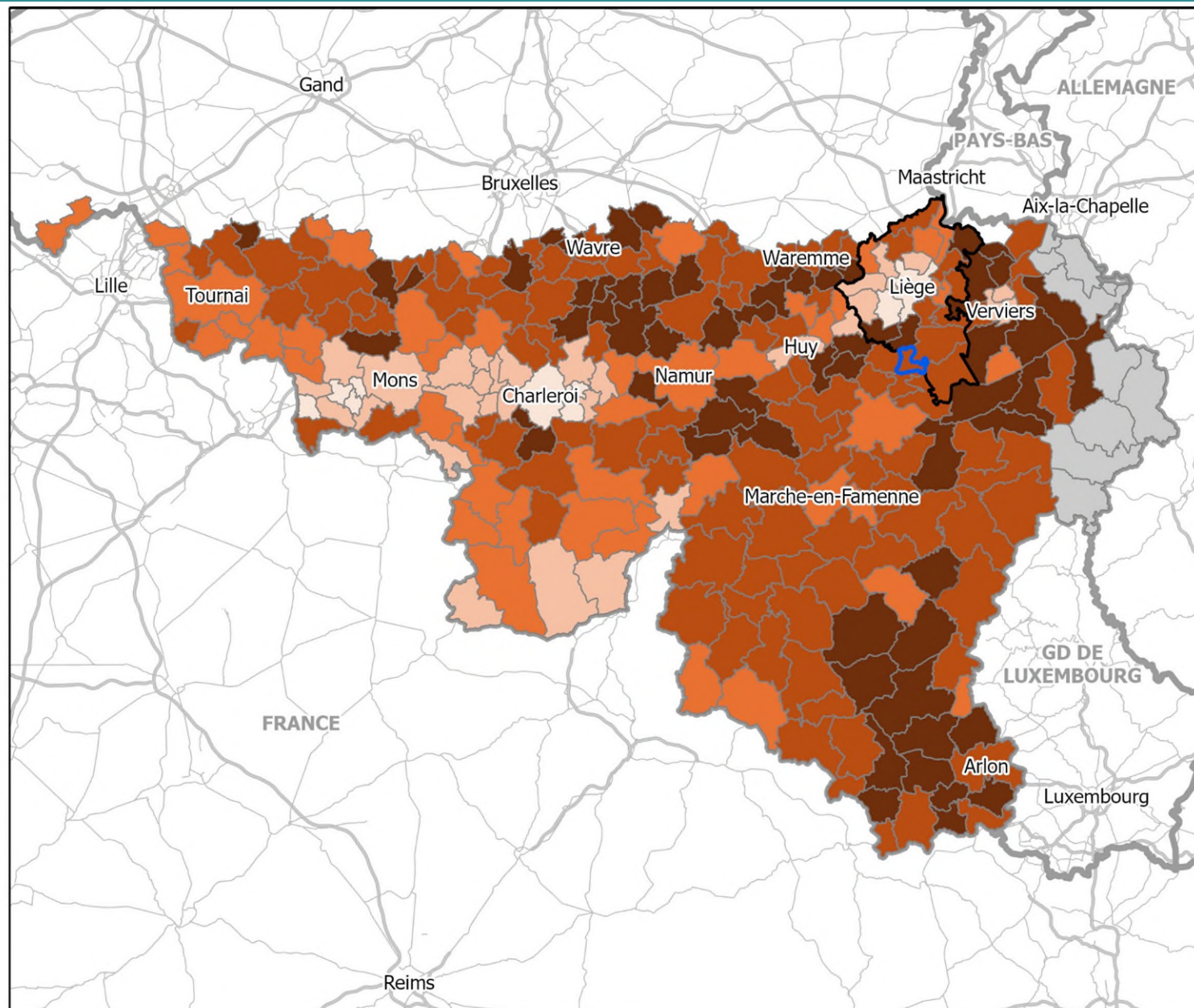
— Voirie principale

Accès aux droits fondamentaux en 2018 de la commune de Comblain-au-Pont

Auteur : Spi

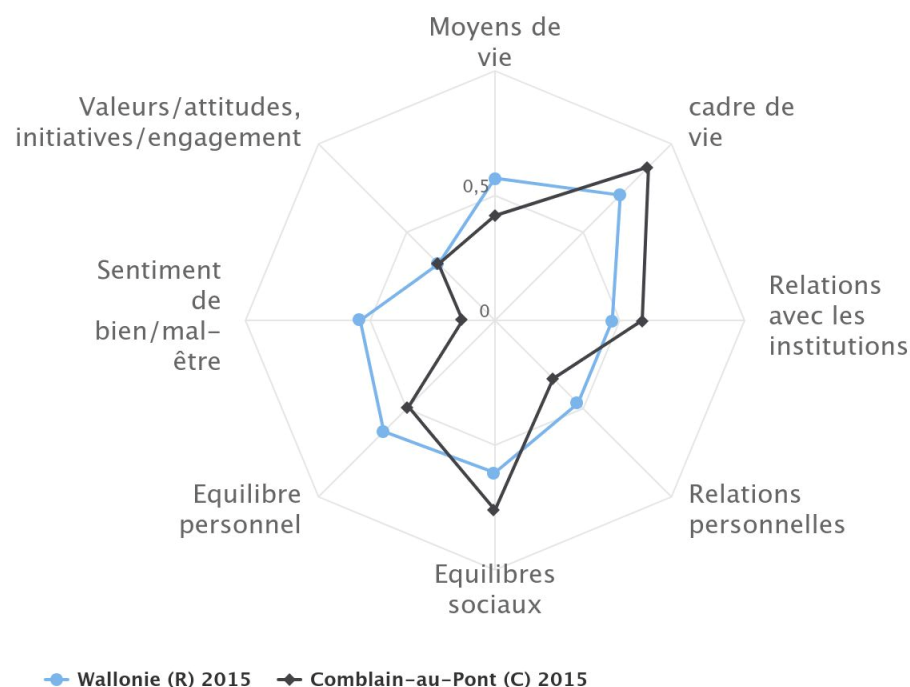
Sources : IWEPS (2018), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km



3.5.6. CONDITIONS DE BIEN-ÊTRE

Radar des familles ICBE



Graphique 17 : Indice des conditions de bien-être (ICBE) en 2015. Radar de comparaison entre la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.

Source : IWEPS.

L'indice synthétique des conditions de bien-être (ICBE)²⁰ pour l'année 2015 pour la commune de Comblain-au-Pont (0,56) est très proche des indices attribués à la Wallonie (0,57) et à l'arrondissement de Liège (0,55). La composante « Sentiment de bien / mal-être » semble plus en reste (Graphique 17).

La Carte 23 montre que Comblain-au-Pont est entourée de communes où l'ICBE est souvent plus élevé, en particulier dans les communes limitrophes situées au nord, plus proches de Liège.

²⁰ L'ICBE est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure de bien-être en Wallonie. Il mesure les conditions matérielles et la qualité de vie dans les 262 communes, lieux de vie des individus. « Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région. L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyen de vie, cadre de vie, relation avec les institutions, relations personnelles, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien/mal être et engagement dans la société. » « L'ICBE permet d'appréhender l'hétérogénéité territoriale des conditions de vie et son impact sur le bien-être régional. L'analyse par dimensions, appliquée à chaque territoire spécifique, permet de comprendre ce qui se cache derrière les moyennes dans les résultats de bien-être. Les résultats montrent que le bien-être peut varier considérablement en fonction de la dimension considérée. » (IWEPS 2015).



Carte 23 : Indice des conditions de bien-être

Indice des conditions de bien-être

Moyenne wallonne (0,57)

0,43 - 0,50

0,50 - 0,54

0,54 - 0,56

0,56 - 0,58

0,58 - 0,60

0,60 - 0,67

Non disponible

Limites administratives

— Commune de Comblain-au-Pont

— Autre limite communale

— Arrondissement de Liège

— Limite nationale

Fond de plan

— Autoroute

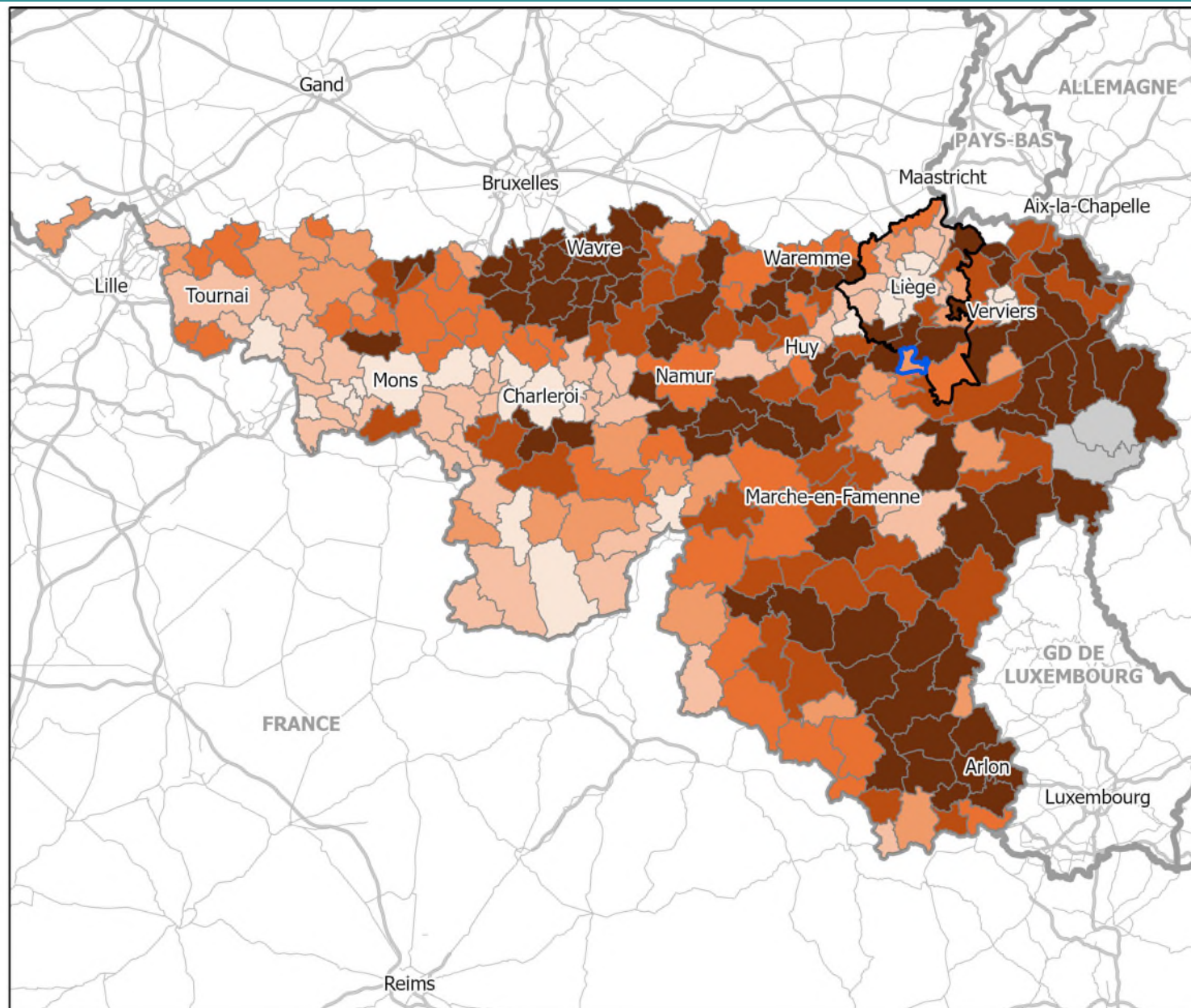
— Voirie principale

Indice des conditions de bien-être en 2015 de la commune de Comblain-au-Pont

Auteur : Spi

Sources : IWEPS (2015), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





3.5.7. CONCLUSION

Revenus

- Avec un revenu moyen par habitant de 19 759 € par an, les habitantes et habitants de Comblain-au-Pont gagnent environ la même chose que la population de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.
- Le revenu médian (24 714 €) et l'indice de richesse (90,8) sont également proches de ceux des territoires de référence.
- La part de bénéficiaires du RIS (1,82 %) est trois fois moins élevée que la moyenne de l'arrondissement et près de deux fois moins élevée que la moyenne de la Wallonie.

Dynamique du marché de l'emploi

- Le taux d'emploi à Comblain-au-Pont (62,5 %) est semblable à celui des territoires de référence, mais le ratio d'emplois intérieurs (32,9 %) est quant à lui deux fois plus petit ; le nombre d'emplois générés au sein de la commune permettrait d'occuper un peu moins d'un habitant de la commune sur trois.
- Les deux secteurs d'activités les plus représentés à Comblain-au-Pont sont celui de l'« administration, défense, enseignement, santé et social » (54,9 %) et celui du « commerce, transports et HoReCa » (20,0 %).
- Les taux d'activité et de chômage de la commune sont comparables aux taux moyens de l'arrondissement et de la Région.

La commune de Comblain-au-Pont est caractérisée également par une part de la population avec un niveau d'instruction (29,0 %) semblable à celui de la moyenne wallonne et de l'arrondissement.

Sur le plan socio-économique, on peut donc dire que la population de Comblain-au-Pont présente un profil très moyen, avec toutefois un ratio d'emploi intérieur assez faible et peu de bénéficiaires du RIS.

Au niveau de bien-être de la population et de l'accès aux droits fondamentaux, Comblain-au-Pont affiche un score très similaire à celui des territoires de référence, et se distingue par un accès à la mobilité plus facile qu'ailleurs en moyenne.



3.6. DIMENSION HABITAT-LOGEMENT

Le chapitre analyse les principales caractéristiques de l'habitat et du logement au sein de la commune. Il se base principalement sur des données statistiques.

L'accès aux données relatives aux logements s'avère complexe, nécessitant l'utilisation de multiples sources. Les périodes de référence varient également en fonction des sources utilisées : certaines données offrent un état des lieux à la date du 1^{er} janvier de l'année concernée (comme c'est le cas pour la plupart des sous-chapitres), tandis que d'autres couvrent l'ensemble de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre (notamment dans les sous-chapitres traitant des rénovations et des nouvelles constructions). Les données utilisées ainsi que les dates varient donc en fonction des sources de données et sont expliquées dans les textes et/ou sources relatifs aux cartes, tableaux et graphiques.

La question des logements inoccupés n'est pas abordée ici, en raison d'un manque de données fiables à l'échelle communale. Il va de soi que dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de développement communal, cette question doit faire l'objet d'une étude approfondie afin d'évaluer les besoins réels en rénovations et/ou en nouvelles constructions.

3.6.1. DENSITÉ

La densité de logements, ou densité résidentielle, est le rapport entre le nombre d'unités de logements et une superficie de référence. La densité nette de logements est une densité calculée à partir d'une superficie nette. « *La superficie nette correspond à la superficie du périmètre en excluant les espaces publics, les zones non cadastrées (voiries, places, équipements publics, parcs, infrastructures de transport...), les espaces bâtis ou aménagés non dédiés à la résidence et les zones non urbanisables au plan de secteur* »²¹.

Le SDT donne des seuils de densité afin de guider l'urbanisation. La densité nette en logements des projets est :

- ≥ 20 logements à l'hectare dans les centralités villageoises ;
- ≥ 30 logements à l'hectare dans les centralités urbaines ;

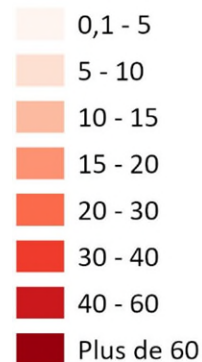
- ≥ 40 logements à l'hectare dans les centralités urbaines situées dans un pôle.

Au sein de la commune, la densité de logements est assez forte dans les centralités villageoises de Comblain et de Poulseur. On retrouve des valeurs similaires ailleurs, mais elles sont la plupart du temps un peu plus faibles dans les autres villages (Oneux, Hôyemont, Mont) et a fortiori, dans les autres plus petits hameaux (Carte 24).

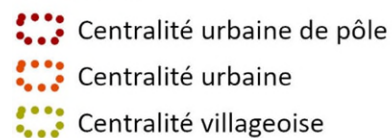
²¹ SDT

Carte 24 : Densité de logement

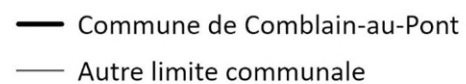
Logements/ha (dans un rayon de 50 m)



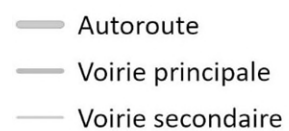
Centralités



Limites administratives



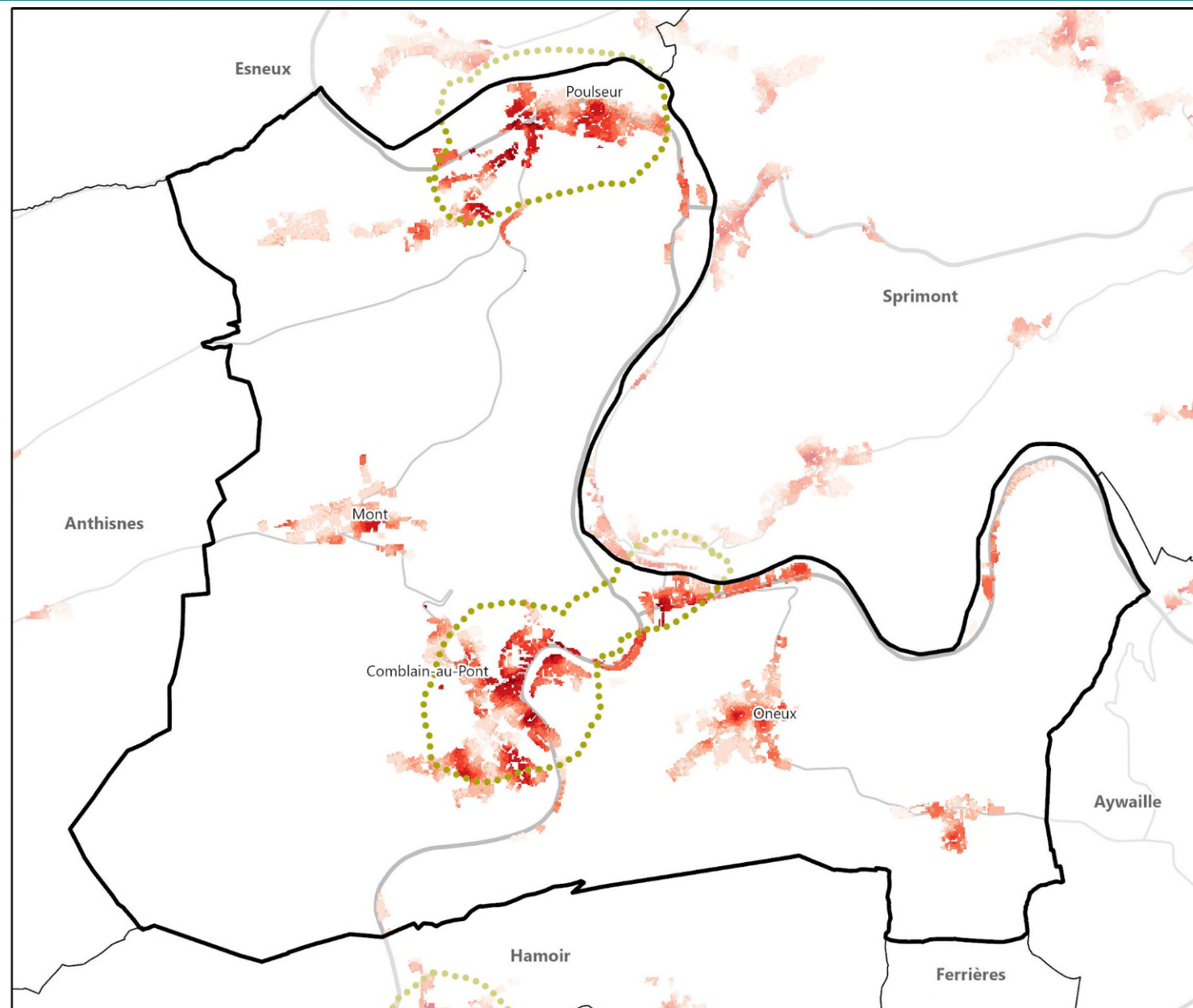
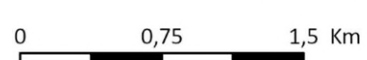
Fond de plan



Densité résidentielle nette indicative de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : IWEPS (2024), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), SDT approuvé (23/04/2024)



3.6.2. TYPOLOGIE DES TISSUS RÉSIDENTIELS

Ce sous-chapitre se base notamment sur les notes de recherche de la CPDT concernant les tissus urbanisés wallons. Ces notes, publiées en mars 2015, proposent une analyse détaillée de divers types de tissus résidentiels en Wallonie, divisés en trois grandes typologies : continu, semi-continu et ouvert (Figure 3). Ces typologies font l'objet d'un découpage plus fin non repris dans la présente analyse.

La Carte 25 localise les différents types de tissus sur la commune de Comblain-au-Pont. On remarque qu'en dehors de Comblain-au-Pont et des noyaux villageois, ce sont les tissus ouverts et semi-continus qui sont les plus présents, surtout autour des villages mais aussi, dans une moindre mesure, le long des axes routiers.

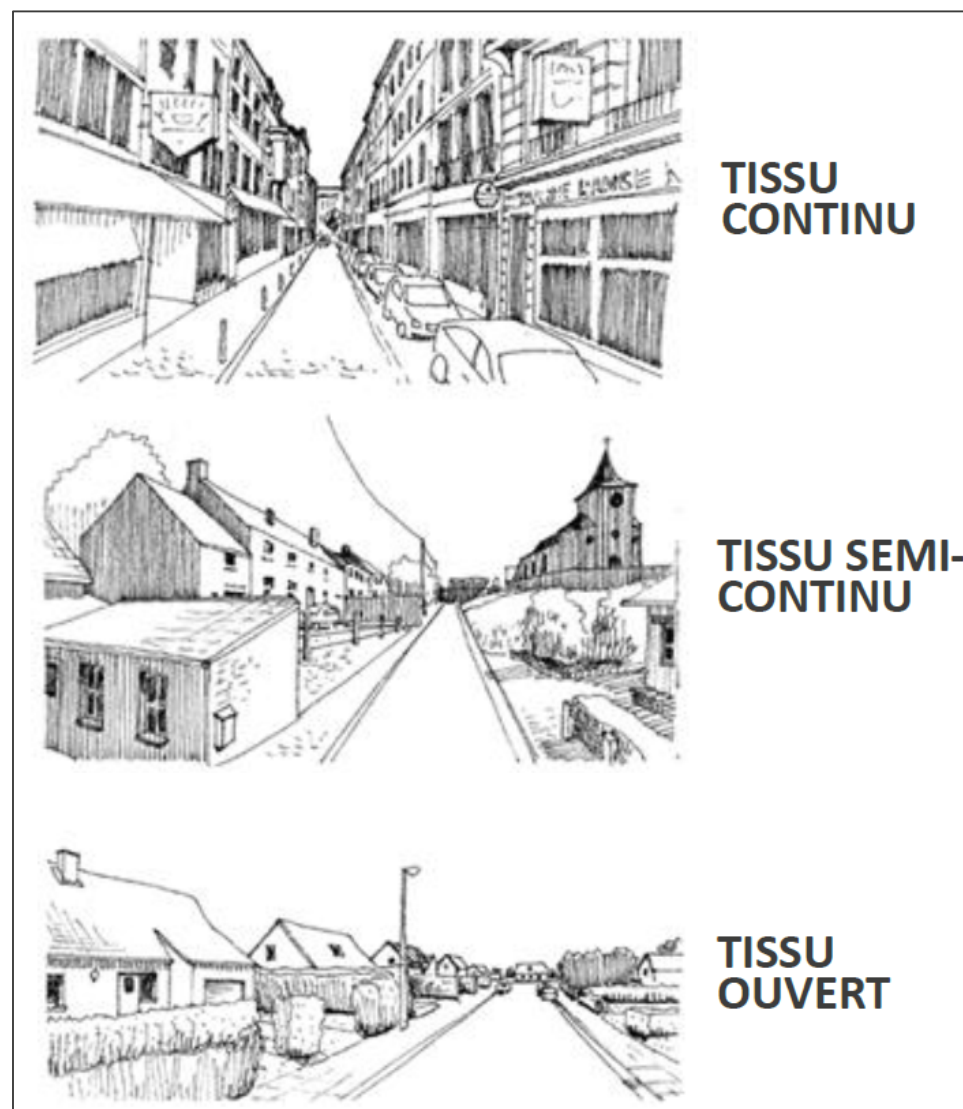


Figure 3 : Croquis des types de tissus résidentiels.

Source : « Les tissus urbanisés wallons – La Conférence Permanente du Développement Territorial », CPDT 2015.

Carte 25 : Typologie des tissus urbanisés résidentiels

Typologies des tissus urbanisés résidentiels (2015)

- Continu
- Semi-continu
- Ouvert

Centralités

- ⋯ Centralité villageoise

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

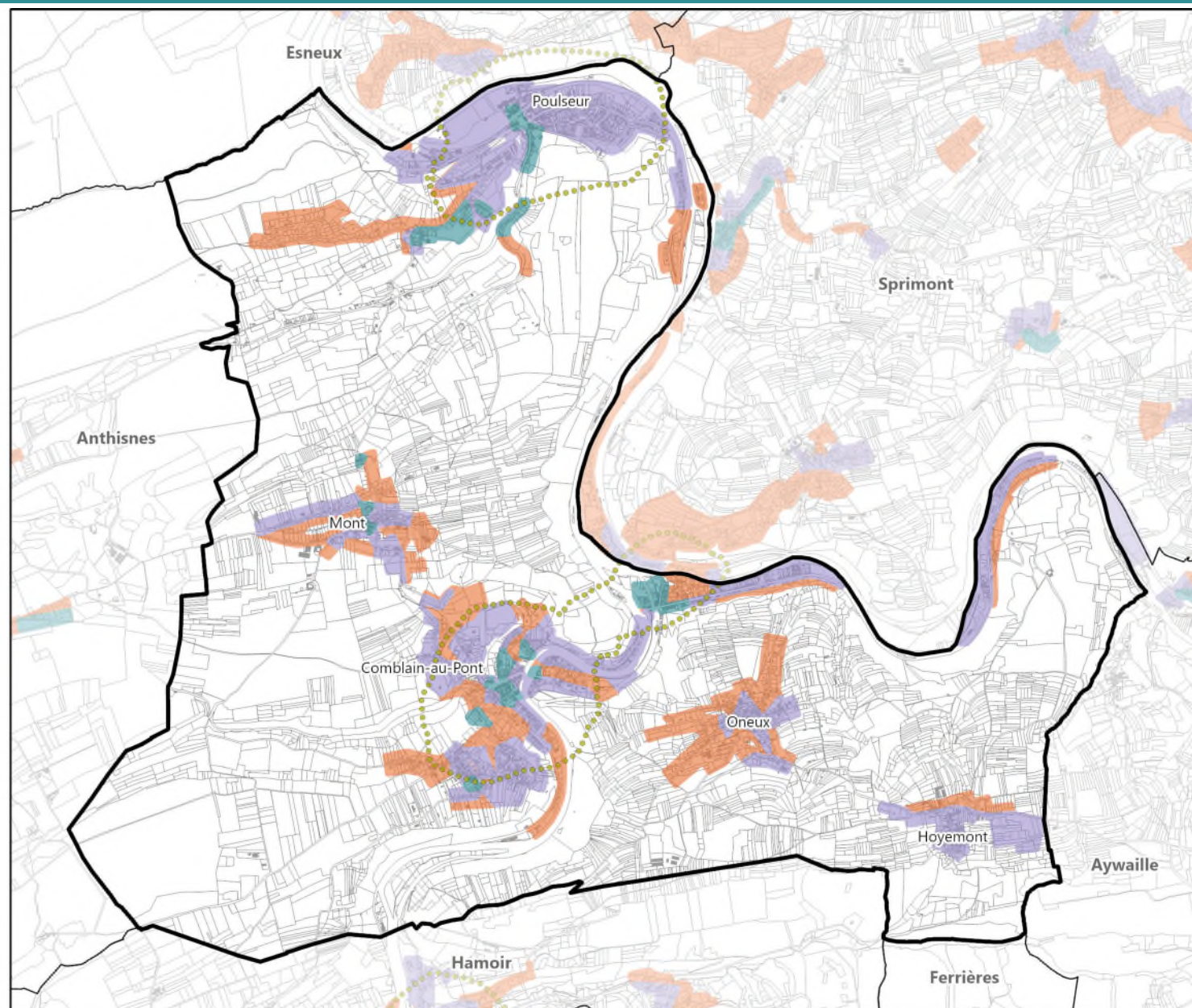
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment

Typologies des tissus urbanisés résidentiels de la commune de Comblain-au-Pont en 2015

Auteur : Spi

Sources : CPDT (2015), SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024), OpenStreetMap (2024)

0 0,75 1,5 Km





3.6.3. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Territoire	Buildings et immeubles à appartements		Maisons de type fermé		Maisons de type semi-fermé		Maisons de type ouvert, fermes et châteaux		Maisons de commerce		Tous les autres bâtiments		Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
Comblain-au-Pont	100	3,96	517	20,45	934	36,95	873	34,53	47	1,86	57	2,25	2 528
Arr. de Liège	77 241	24,67	106 604	34,05	62 936	20,10	52 299	16,71	10 454	3,34	3 527	1,13	313 061
Wallonie	320 507	17,99	457 729	25,69	390 043	21,89	527 075	29,58	46 220	2,59	40 369	2,27	1 781 943

Tableau 16 : Nombre et part de logements par type de bâtiments²² en 2023 de la commune de Comblain-au-Pont, de l’arrondissement de Liège et de la Wallonie.
Source : SPF économie – Statbel, 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Comblain-au-Pont compte un total de 2 528 logements.

Comblain-au-Pont se situant hors de toute agglomération majeure, la typologie des logements est principalement constituée de maisons de type semi-fermé (36,95 % des logements) ou de type ouvert, fermes et châteaux (34,53 % des logements). Viennent ensuite les maisons de type fermé (20,45 %), puis les autres catégories dans des proportions beaucoup plus faibles. Les buildings et immeubles à appartements ne comptent que pour 3,96 % des logements présents sur la commune (Tableau 16).

Cette répartition contraste fortement avec les moyennes de l’arrondissement de Liège et de la Wallonie : les maisons de type ouvert, fermes et châteaux sont

respectivement 2,1 et 1,2 fois plus représentées que dans l’arrondissement et en Wallonie, et les maisons de type semi-fermé sont en moyenne 1,7 fois plus représentées que dans les territoires de référence. La part des logements de type buildings et immeubles à appartement est quant à elle beaucoup plus faible : 6,2 fois moins représenté que dans l’arrondissement et 4,5 fois moins élevée qu’en Wallonie.

Ces différentes typologies sont réparties différemment au sein du territoire communal. La Carte 26 représente la part et le nombre de buildings et immeubles à appartements par quartier statistique. On remarque que les appartements sont surtout présents dans les quartiers statistiques de Poulseur et de Comblain-au-Pont.

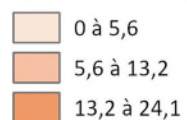
²² Les logements recensés dans les catégories « maisons de type fermé », « maisons de type demi-fermé » et « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux » peuvent être des appartements dans certains cas. En effet, lorsque ces bâtiments sont subdivisés en plusieurs logements, lesdits logements sont toujours recensés en fonction du type d’origine du bâtiment dans lequel ils se situent et non dans la catégorie « buildings et immeubles à appartements ». Néanmoins, la très grande majorité des logements repris dans ces trois catégories correspondent à des maisons individuelles. À titre d’exemple, dans la publication relative aux chiffres clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition, l’auteur précise que « En 2022, d’après les données Statbel pour la Wallonie, le nombre de logements est supérieur au nombre de bâtiments de 8,5 % pour les « maisons de type fermé », de 3,1 % pour les « maisons de type demi-fermé » et de 1,9 % pour les « maisons de type ouvert, fermes ou châteaux ».

Selon le SPF Finances, pour les maisons de commerce, il s’agit d’un « bâtiment spécialement équipé pour l’exercice d’un commerce de détail. Attention : pareil bâtiment contient d’habitude aussi un logement, mais l’essentiel réside dans le fait que le rez-de-chaussée est spécialement aménagé pour y exercer un commerce de détail. On rencontre ce genre de bâtiment par exemple plus souvent dans des centres ruraux et urbains que dans des quartiers moins habités. »

La catégorie « tous les autres de types de logements » comprend des logements situés à l’intérieur d’un bâtiment non résidentiel.

Carte 26 : Part et nombre de buildings et immeubles à appartements

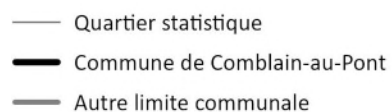
Part de buildings et immeubles à appartements (%)



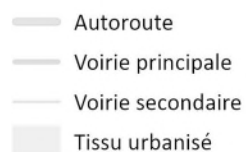
Nombre de buildings et immeubles à appartements



Limites administratives



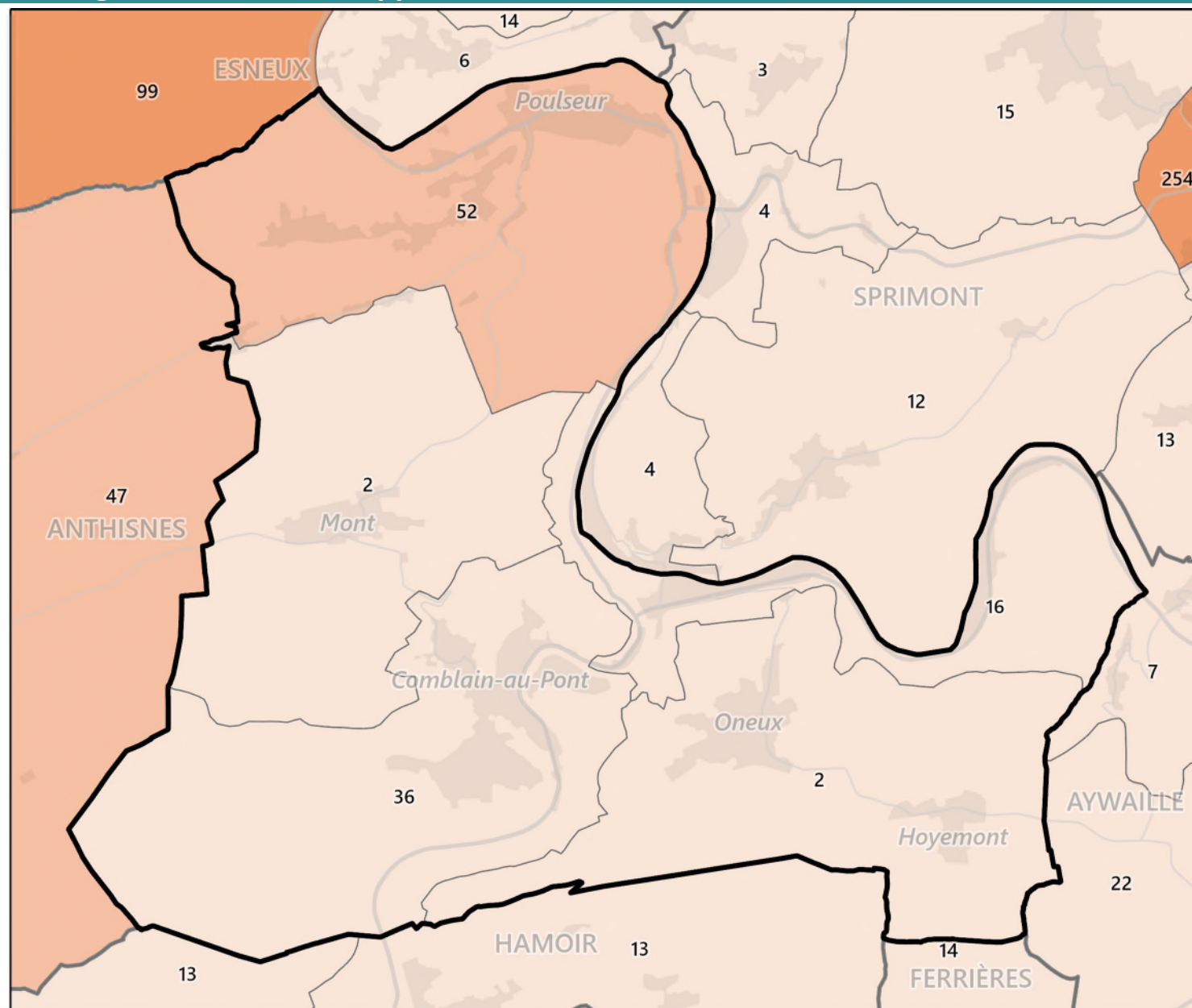
Fond de plan



Part et nombre de buildings et immeubles à appartements de la commune de Comblain-au-Pont au 01/01/2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), Spi (2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.6.4. ÂGE DES LOGEMENTS

Le parc immobilier résidentiel de Comblain-au-Pont est fort ancien. 56,89 % des logements datent d’avant 1940 et constituent le cœur des noyaux villageois de la commune (Carte 27).

Période	Comblain-au-Pont		Arr. de Liège		Wallonie	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Avant 1919	1 146	44,84	102 541	32,27	673 944	36,77
1919-1940	308	12,05	41 644	13,10	179 517	9,79
1941-1960	263	10,29	42 792	13,47	166 959	9,11
1961-1980	400	15,65	70 034	22,04	349 706	19,08
1981 - 2000	233	9,12	28 093	8,84	205 469	11,21
2001-2023	206	8,06	32 664	10,28	256 406	13,99

Tableau 17 : Nombre et part de logements selon leur année de construction de la commune de Comblain-au-Pont, de l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

L’âge des logements de la commune de Comblain-au-Pont diffère légèrement de celui de l’arrondissement de Liège et de la Wallonie en plusieurs points (Tableau 17). Les logements construits avant 1960 sont souvent un peu plus nombreux proportionnellement qu'en Wallonie et un peu moins représentés que dans l'arrondissement de Liège, tandis que ceux construits après 1961 sont moins représentés que dans les 2 territoires de référence (environ 1,4 fois moins).

Les vignettes de la Carte 28 permettent de comprendre de manière schématique l’évolution de l’urbanisation territoriale de la commune et permet de visualiser l’urbanisation croissante qui a eu lieu dans les différentes parties de la commune.

Elle s’est surtout opérée autour des noyaux villageois déjà présents mais aussi, en moindre mesure, le long des routes qui les relient (habitat en ruban).

Cette évolution devra faire l’objet d’une analyse plus précise dans le cadre du calcul des trajectoires d’artificialisation et d’étalement urbain.

Carte 27 : Évolution historique des logements

Période de construction du logement

- Avant 1919
- 1919 - 1940
- 1941 - 1960
- 1961 - 1980
- 1981 - 2000
- 2001 - 2023

Centralités

- Centralité villageoise

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

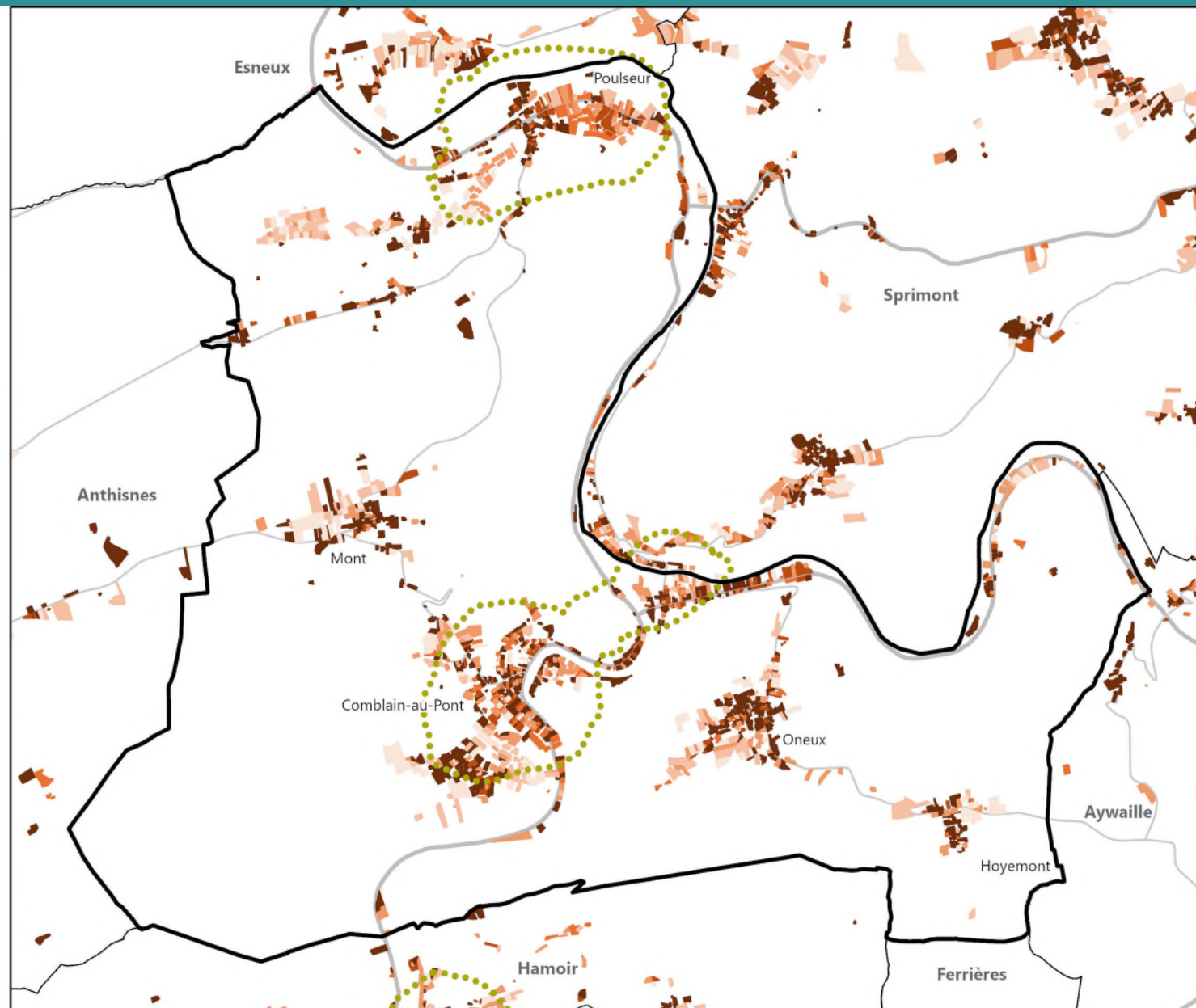
- Autoroute
- Voirie principale
- Voirie secondaire

Evolution historique des logements de la commune de Comblain-au-Pont (situation au 01/01/2023)

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024)

0 0,75 1,5 Km





Carte 28 : Évolution historique des logements par période

Logement construit

- Nouveau
- Ancien

Centralités

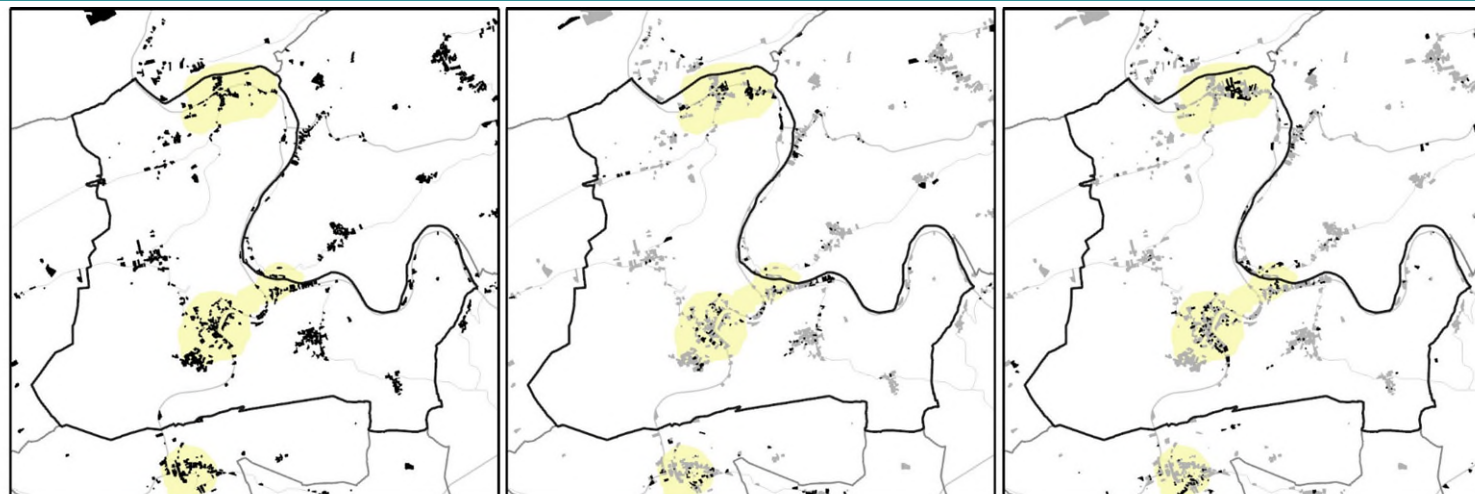
- Centralité villageoise

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

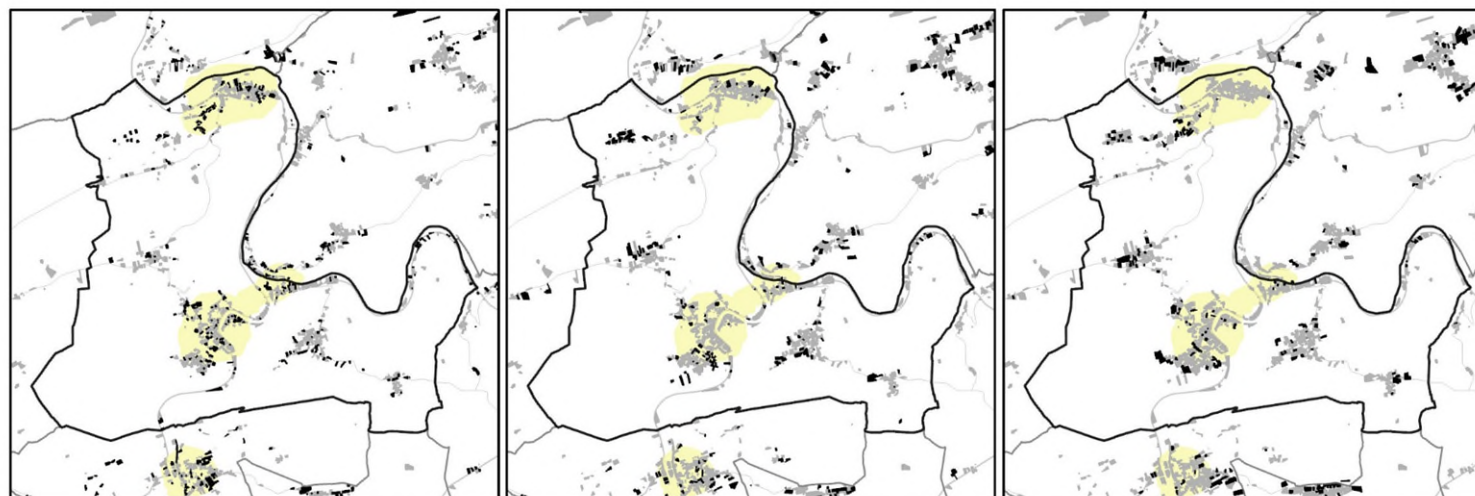
- Voirie principale
- Voirie secondaire



Avant 1919

De 1919 à 1940

De 1941 à 1960



De 1961 à 1980

De 1981 à 2000

De 2001 à 2023

Evolution historique des logements par période de la commune de Comblain-au-Pont (situation au 01/01/2023)

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), OpenStreetMap (2024), Eurostat (2020), SDT approuvé (23/04/2024)

0 2,5 5 Km





3.6.5. LOGEMENTS PUBLICS

La commune de Comblain-au-Pont compte 297 logements publics au 1^{er} janvier 2023, ce qui représente 11,61 % du nombre total de logements. Comme on peut le voir sur la Carte 29, les logements publics sont surtout localisés dans les quartiers statistiques de Comblain-au-Pont Centre et Poulseur.

La Carte 30 donne un aperçu plus fin (par parcelle cadastrale) de la localisation de ces logements.

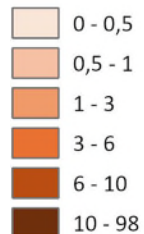
Au 1^{er} janvier 2023 à Comblain-au-Pont, la part des ménages vivant dans un logement public SLSP²³ s'élève à 11,76 %. En comparaison, la moyenne de l'arrondissement s'élève à 10,66 % et la wallonne, à 7,75 %.

²³ « L'indicateur rapporte le nombre de logements publics possédés et loués par une des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) au nombre de ménages privés de l'entité. Cet indicateur permet d'estimer la part des ménages de l'entité vivant dans un logement de type social. Les SLSP louent plusieurs types de logements : logement « social », logement « moyen », logement « d'insertion », logement « de transit », logement « à loyer d'équilibre » et logement « étudiant ». Les conditions d'accès et de location varient d'un type à l'autre. À noter que seuls les logements dont les SLSP sont propriétaires et gestionnaires sont comptabilisés ici. » Walstat 2023



Carte 29 : Part de logements publics par quartier statistique

Part de logements publics (%)



Nombre de logements publics

10

Limites administratives

- Quartier statistique
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

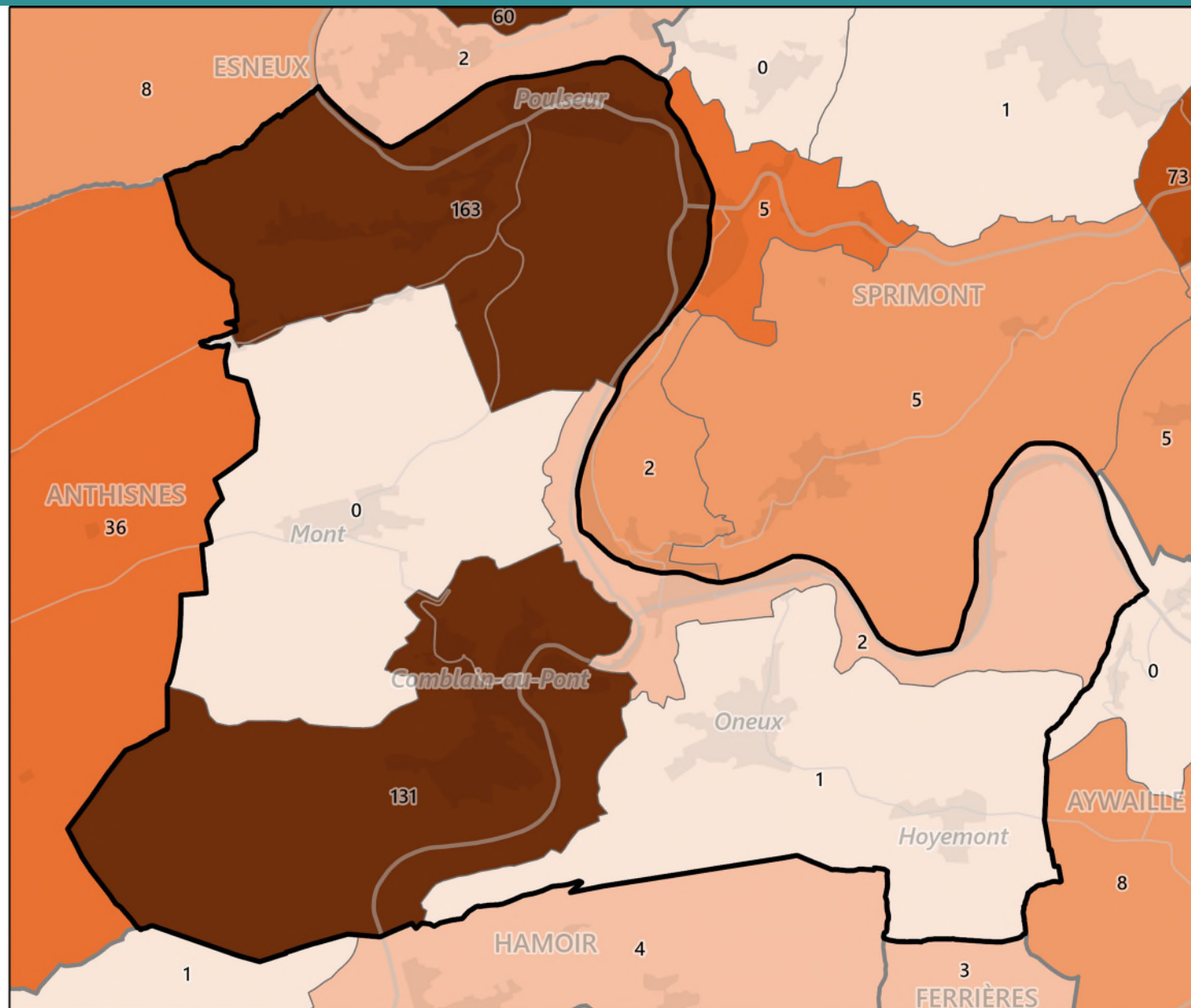
- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Tissu urbanisé

Part de logements publics de la commune de Comblain-au-Pont par quartier statistique au 01/01/2023

Auteur : Spi

Sources : SPF Finances (2023), IWEPS (2022), IGN

0 0,75 1,5 Km



Carte 30 : Logements publics et privés par parcelle cadastrale

Propriété des logements

- Logement public ou mixte
- Logement privé ou inconnu

Limites administratives

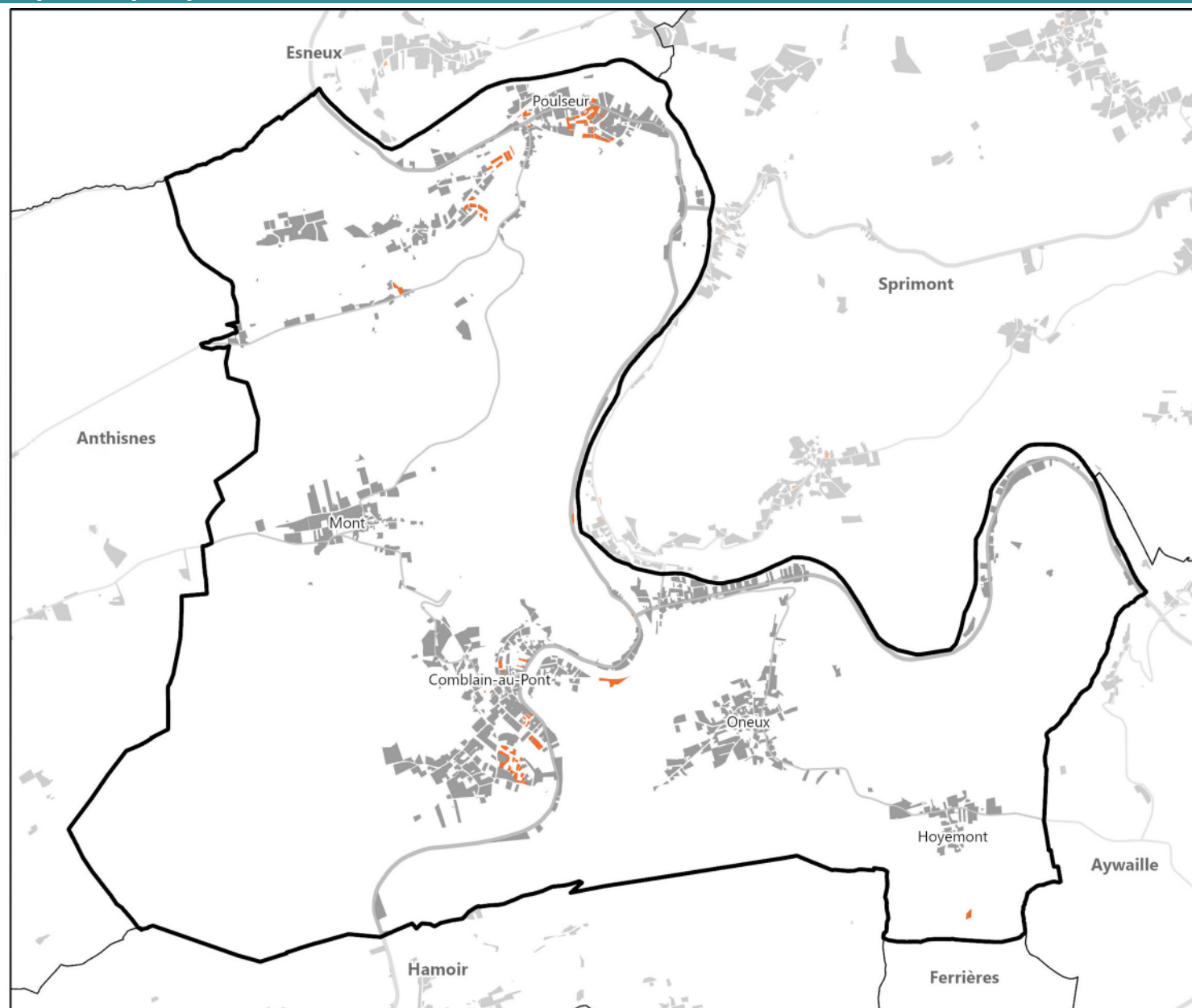
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale

Fond de plan

- Voirie principale
- Voirie secondaire

Logements publics et privés de la commune de Comblain-au-Pont par parcelle cadastrale au 01/01/2023
Auteur : Spi
Sources : SPF Finances (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 0,75 1,5 Km





3.6.6. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Territoire	Nombre de logements		
	2008	2023	Evolution relative (%)
Comblain-au-Pont	2 432	2 556	5,10
Arr. de Liège	295 735	317 794	7,46
Wallonie	1 656 085	1 833 010	10,68

Tableau 18 : Nombre et évolution des logements entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

Dans ce sous-chapitre, le nombre de logements répertoriés au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} janvier 2023 sont comparés. Les différences entre les données avec le sous-chapitre 3.6.2 sont liées aux différentes sources utilisées.

Entre 2008 et 2023, Comblain-au-Pont a connu une augmentation de 124 logements (Tableau 18). L’évolution relative du nombre de logements à Comblain-au-Pont est près d’1,5 fois inférieure à celle de l’arrondissement de Liège et 2,1 fois inférieure à celle de la Wallonie.



Graphique 18 : Part de logements par type de bâtiments en 2008 et en 2023 sur la commune de Comblain-au-Pont, l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

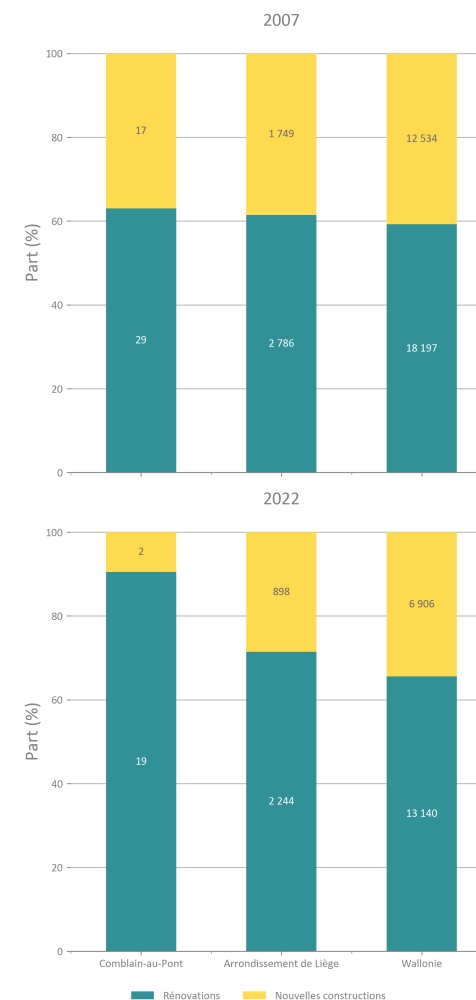
Source : SPF Finances, 2023.

Le Graphique 18 illustre une répartition entre maisons et appartements assez différente de celle de l'arrondissement et de la Wallonie, et une évolution entre 2008 et 2023 dans ces proportions très faible.

On constate qu'en 15 ans, à Comblain-au-Pont, ces différentes proportions n'ont pratiquement pas évolué. En revanche, en Wallonie, la part de logements situés dans une maison a diminué de 2,40 % sur la même période (et la part représentée par des immeubles à appartements a quant à elle augmenté de 2,59 %).

Le Centre d'étude en habitat durable en Wallonie (CEHD)²⁴ indique dans son analyse des chiffres-clés du logement en Wallonie que l'essentiel de la production de logements en Wallonie dans les dernières années concerne des buildings et immeubles à appartement (13 446 unités sur les 16 384 produites dans l'année 2022, par exemple). Le CEHD observe également sur la période étudiée (2010-2022), une perte d'intérêt pour les maisons de type fermé et ouvert, alors que les maisons de type semi-fermé présentent une croissance annuelle relativement stable. Les logements au sein des maisons de commerce ont des évolutions annuelles négatives.

3.6.7. RÉNOVATIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

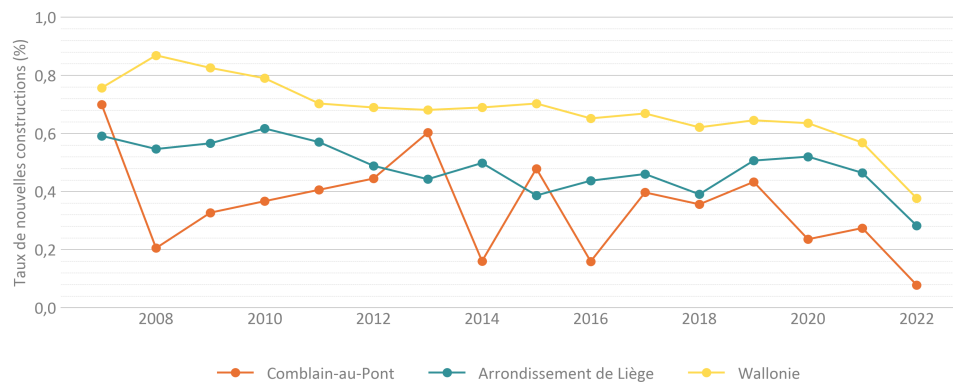


Graphique 19 : Part des rénovations et nouvelles constructions en 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.
Source : SPF Finances, 2023.

²⁴ Publication relative aux chiffres-clés du logement en Wallonie, 6^{ème} édition (2023)

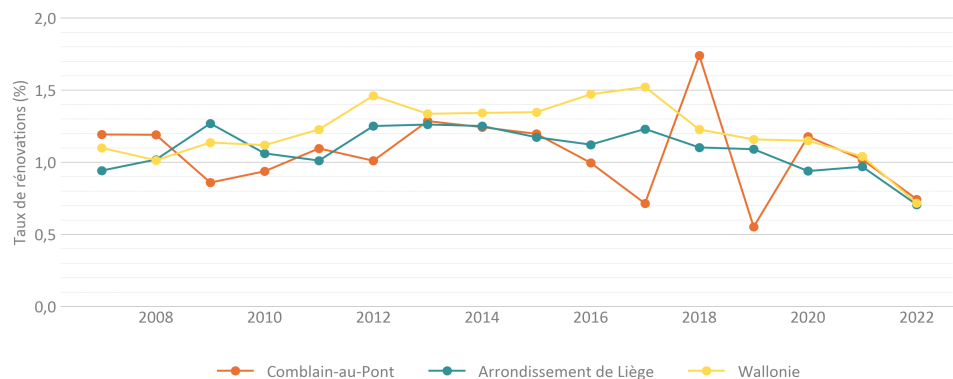


Ce sous-chapitre concerne le nombre et la part de rénovations et nouvelles constructions reprises entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2022²⁵. Les données entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 sont utilisées à des fins de comparaison.



Graphique 20 : Évolution du taux de nouvelles constructions entre 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.



Graphique 21 : Évolution du taux de rénovations entre 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

Si en 2007, à Comblain-au-Pont, la proportion de rénovations et de nouvelles constructions étaient similaires à celles des territoires de références (environ 60 % de rénovations pour 40 % de nouvelles constructions), les rénovations sont devenues largement majoritaire, surpassant les moyennes de l'arrondissement et de la Wallonie. En 2022, on comptait 19 rénovations pour seulement 2 nouvelles constructions dans la commune (Graphique 19).

Pour les territoires de référence, on observe une légère (mais constante) tendance à la baisse du taux de nouvelles constructions²⁶ et une relative stagnation du taux de rénovations²⁷, avec toutefois une baisse de ces deux taux ces dernières années (Graphique 20 et Graphique 21).

À Comblain-au-Pont, les chiffres absolus sont plus faibles, ce qui accroît la variabilité dans la représentation des données d'année en année, en comparaison à des territoires avec plus de données, où la moyenne est souvent plus lisse. On peut néanmoins remarquer que le taux de nouvelles constructions à Comblain-au-Pont suit la tendance générale à la baisse (tout en étant globalement inférieur à celui des territoires de référence), et que le taux de rénovations suit les moyennes générales également (Graphique 20 et Graphique 21).

²⁵ L'année 2022 est la dernière année disponible.

²⁶ Nombre de nouvelles constructions/nombre total de logements.

²⁷ Nombre de rénovations/nombre total de logements. Il s'agit des rénovations avec permis.

3.6.8. SUPERFICIE RÉSIDENTIELLE PAR HABITANT

Territoire	Superficie résidentielle par habitant (m²/hab)		
	2008	2023	Evolution relative (%)
Comblain-au-Pont	242,2	275,5	13,77
Anthisnes	471,3	501,9	6,49
Aywaille	356,0	397,4	11,64
Esneux	333,6	389,8	16,86
Ferrières	552,1	592,7	7,35
Hamoir	366,3	402,0	9,76
Sprimont	438,9	486,3	10,80
Arr. de Liège	190,8	203,3	6,55
Wallonie	286,8	305,2	6,40

Tableau 19 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : SPF économie - Statbel, SPF Finances, 2023.

En 2023, la commune de Comblain-au-Pont présente une superficie résidentielle par habitant²⁸ de 275,5 m², ce qui est 1,4 fois supérieure à l'arrondissement et 1,1 fois inférieure à la moyenne wallonne.

Par rapport aux communes limitrophes, Comblain-au-Pont occupe une position inférieure à celle de ses voisines. Esneux, Hamoir et Aywaille affichent un chiffre proche de 400 m²/habitant, et Sprimont, Anthisnes et Ferrières affichent un chiffre encore plus élevé (Tableau 19). De manière générale, plus on s'éloigne des grandes agglomérations, plus la superficie résidentielle par habitant augmente (Carte 31).

Sur les 15 années étudiées, la superficie résidentielle de Comblain-au-Pont a augmenté de 13,77 %, ce qui environ deux fois supérieur à la valeur de l'arrondissement (+ 6,55 %) et celle de la Wallonie (+ 6,4 %).

Par rapport à ses communes limitrophes, Comblain-au-Pont affiche une évolution proche de celles d'Aywaille et d'Esneux (qui forment ensemble le top 3 des évolutions les plus fortes). Anthisnes et Ferrières ont quant à elles été marquées par une évolution plus faible.

La Carte 32 illustre l'évolution de la superficie résidentielle par habitant sur ces 10 dernières années. Comme pour la majorité des communes en Wallonie, Comblain-au-Pont connaît une croissance de cette variable, à l'exception de quelques zones dans le Brabant wallon, le sud de la Province du Luxembourg et le long de la Meuse entre Namur et Liège.

Bien que l'IWEPS ait démontré dans sa publication de 2024²⁹ que les logements produits ces dernières années affichent une diminution importante de superficie, (ce qui est en corrélation avec l'augmentation importante de la part de buildings et immeubles à appartements dans la production de logements), la superficie résidentielle par habitant moyenne en Wallonie est en augmentation. Cette dynamique de desserrement résidentiel peut s'expliquer par une réduction de la taille des ménages (vieillessement, séparations...) avec une sous-occupation de certains logements suite aux cycles de vie notamment, ou encore une augmentation des résidences secondaires ou des logements inoccupés ; autant de facteurs qui contrebalancent donc cette réduction de surface dans les nouveaux logements.

²⁸ La superficie résidentielle correspond au nombre de mètres carrés qui, en moyenne, est occupé pour la fonction résidentielle ; la superficie résidentielle par habitant est le rapport entre cette superficie et nombre d'habitants. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux... Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties. (Walstat 2023)

²⁹ IWEPS, 2024. Fiche 3 : Consommation résidentielle du territoire

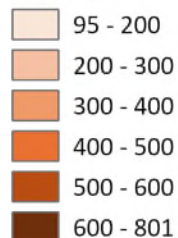


Carte 31 : Superficie résidentielle par habitant

Superficie résidentielle par habitant (m²/hab)

Moyenne wallonne (305 m²/hab)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (203 m²/hab)



Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

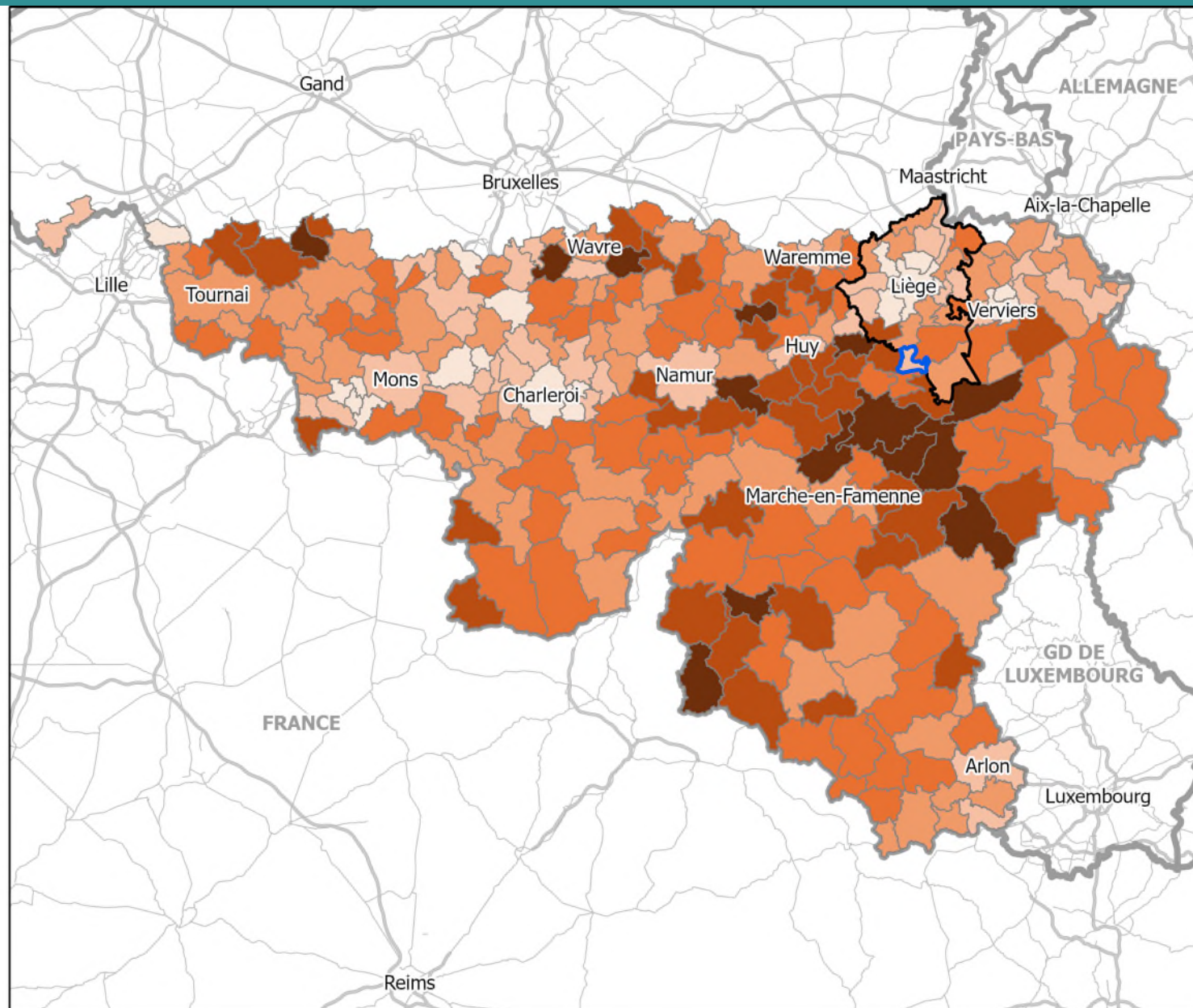
- Autoroute
- Voirie principale

Superficie résidentielle par habitant (m²/hab) de la commune de Comblain-au-Pont et de la Wallonie en 2023

Auteur : Spi

Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPS (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km

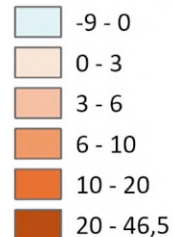


Carte 32 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant

Evolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 (%)

Moyenne wallonne (6,4%)

Moyenne de l'arrondissement de Liège (6,5%)



Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

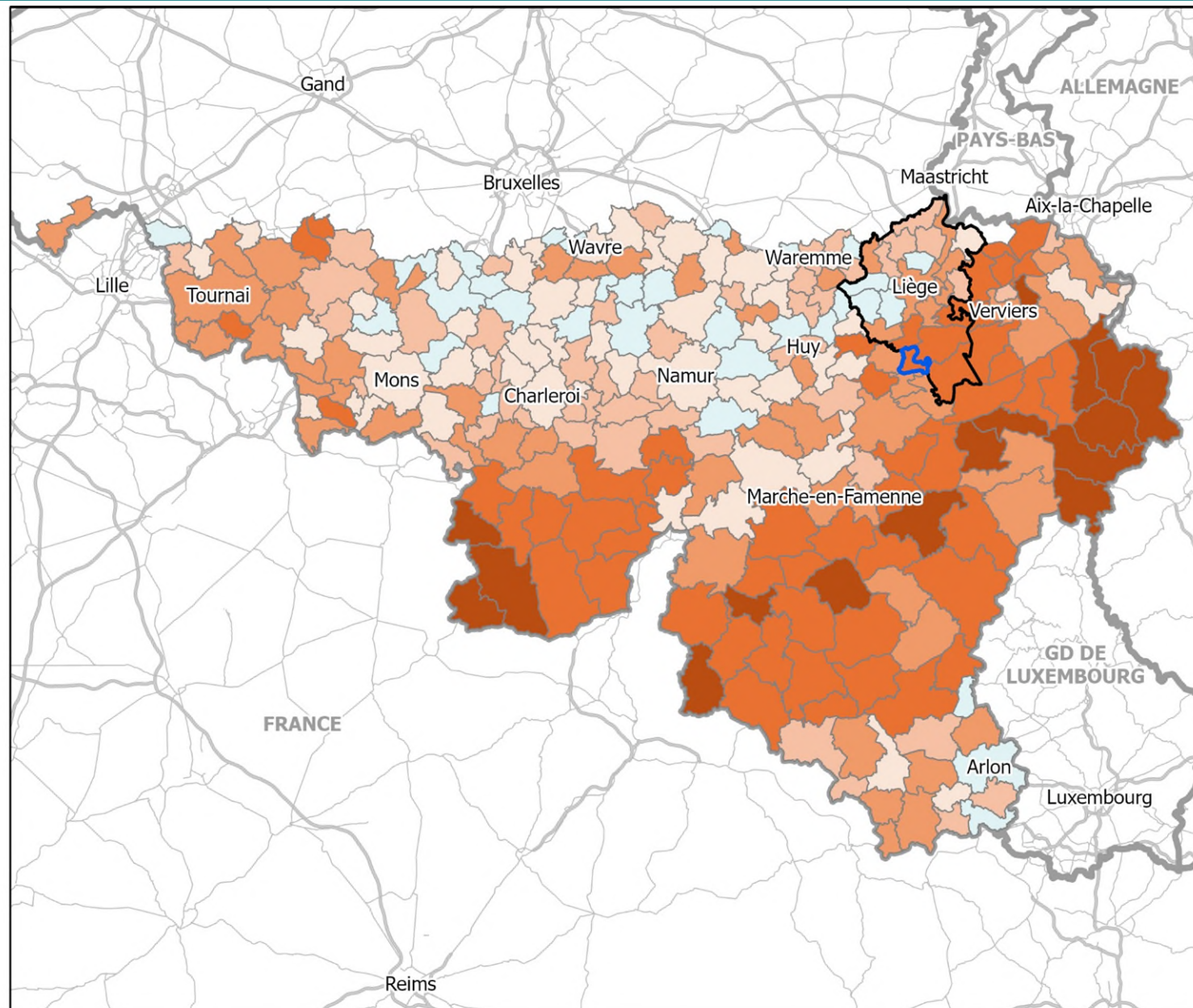
Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Evolution de la superficie résidentielle par habitant de la commune de Comblain-au-Pont et de la Wallonie entre 2008 et 2023

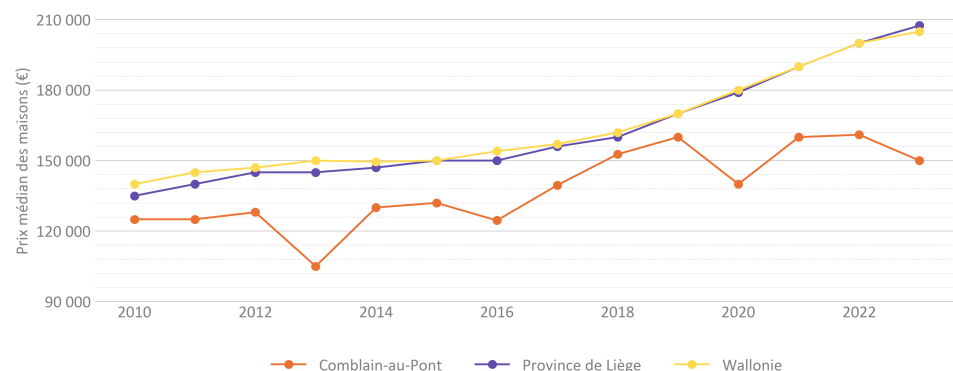
Auteur : Spi

Sources : SPF économie - Statbel (2023), SPF Finances (2023), IWEPS (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)





3.6.9. PRIX DE L'IMMOBILIER



Graphique 22 : Évolution du prix médian des maisons entre 2010 et 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, la province de Liège et la Wallonie.

Source : SPF Finances, 2023.

En 2023, à Comblain-au-Pont, le prix médian d'une maison est de 150 000 €. Il est donc environ 27 % plus faible qu'en province de Liège et en Wallonie.

Depuis 2010, le prix médian des maisons a augmenté de 25 000 € comme le montre le Graphique 22, soit + 20 %.

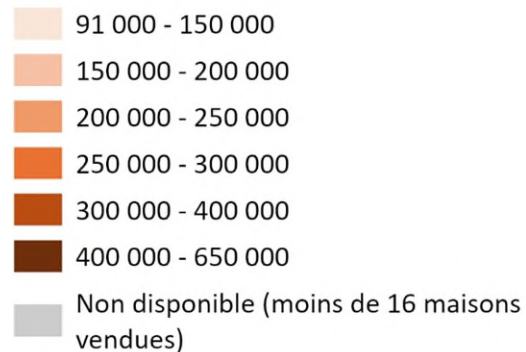
Le prix médian des maisons vendues à Comblain-au-Pont fait partie des plus bas dans l'arrondissement de Liège. Il est aussi (avec Hamoir) plus bas que celui que l'on peut trouver dans les communes limitrophes. Au niveau régional, il est comparable à celui des communes du bassin industriel liégeois, d'une grande partie du Hainaut et du sud de la province de Namur (Carte 33).

En ce qui concerne les appartements, leur faible nombre sur la commune ne permet malheureusement pas leur analyse.

Carte 33 : Prix de vente médian des maisons

Prix médian des maisons vendues (€)

Prix médian wallon (205 000€)



Limites administratives

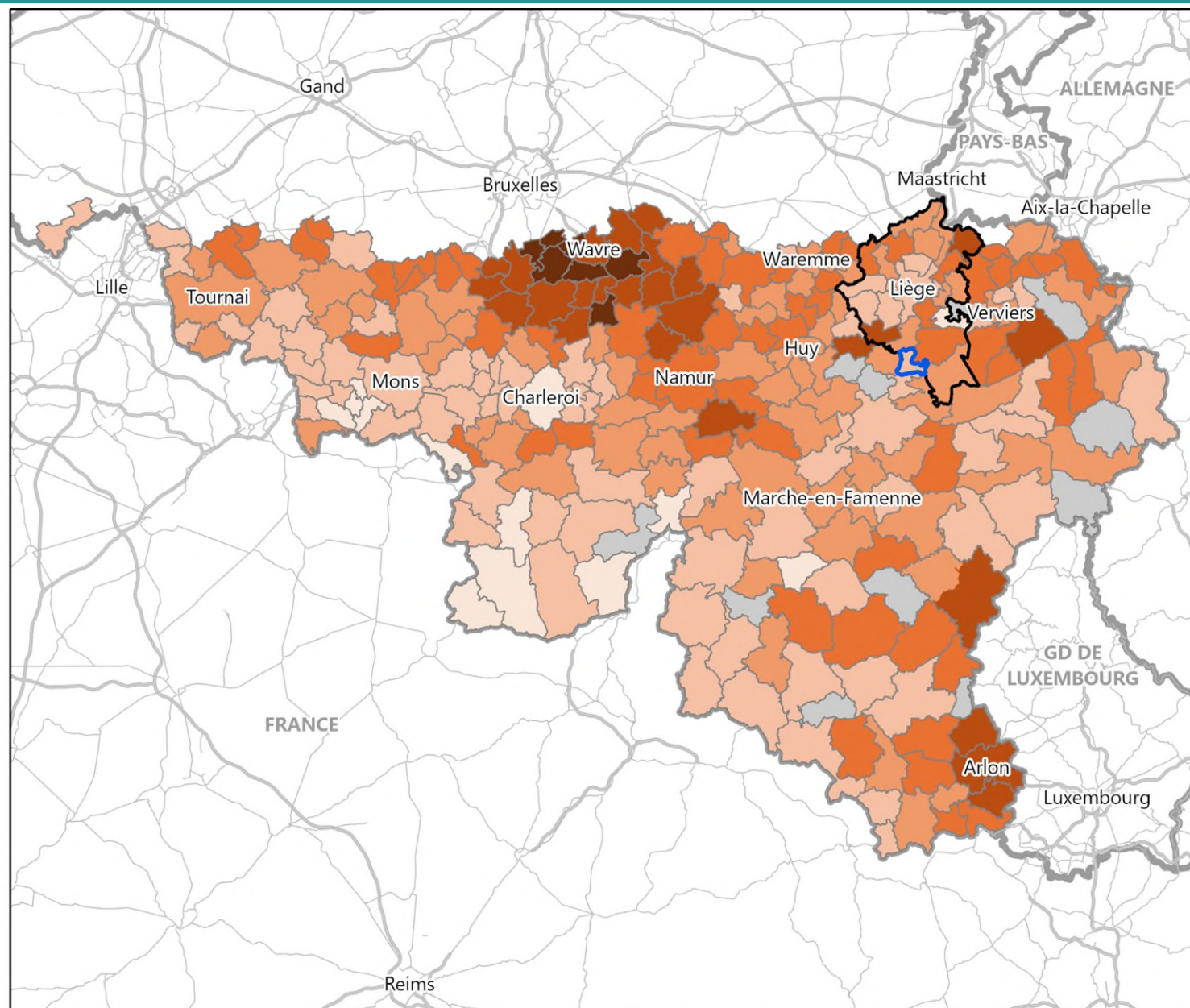
- Commune de Comblain-au-Pont
- Autre limite communale
- Arrondissement de Liège
- Limite nationale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale

Prix médian des maisons vendues en 2023 pour la Wallonie et la commune de Comblain-au-Pont
 Auteur : Spi
 Sources : Statbel (2023), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 25 50 Km





3.6.10. CONCLUSION

État des lieux

- Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Comblain-au-Pont comptait un total de 2 528 logements.
- 94 % des logements sont des maisons (2 371), dont 71 % sont des maisons de type ouvert, fermes et châteaux, ou de type semi-fermé. Ces catégories sont entre 1,2 et 2,1 fois plus présentes à Comblain-au-Pont que dans les territoires de référence.
- Les buildings et immeubles à appartements représentent 3,96 % des logements à Comblain-au-Pont, un chiffre nettement plus faible que les moyennes de l'arrondissement et de la Wallonie (entre 17 et 25 %).
- Le parc immobilier résidentiel de Comblain-au-Pont est fort ancien. 56,89 % des logements datent d'avant 1940. L'âge des logements de la commune de Comblain-au-Pont diffère de celui de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie en plusieurs points : les logements construits avant 1960 sont souvent plus nombreux proportionnellement qu'en Wallonie (mais moins nombreux que dans l'arrondissement), tandis que ceux construits après cette date le sont moins.
- La part des ménages vivant dans un logement public au 1^{er} janvier 2023 est de 11,76 %, une valeur proche de celle de l'arrondissement (9,19 %) et plus importante que celle de la Wallonie (5,93 %).
- Au 1^{er} janvier 2023, la superficie résidentielle par habitant à Comblain-au-Pont s'élevait à 275,5 m², un chiffre intermédiaire entre celui de l'arrondissement (203,3) et celui de la Wallonie (305,2).

Dynamique

- Le nombre de logements à Comblain-au-Pont a augmenté ces 15 dernières années (+ 124 unités). Cette évolution est 1,5 fois inférieure à celle observée dans l'arrondissement 2 fois inférieure à celle observée en Wallonie.

- Les rénovations sont plus nombreuses proportionnellement que les nouvelles constructions, ce qu'on observe également dans les territoires de référence. Le taux de rénovation et de construction annuel observés à Comblain-au-Pont sont également similaires à ceux de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.
- Sur les 15 dernières années, la superficie résidentielle par habitant a augmenté de 13,77 %, ce qui est environ deux fois supérieur aux évolutions constatées dans les territoires de référence.
- Le prix des maisons est environ 27 % plus bas à Comblain-au-Pont que dans la province de Liège et en Wallonie. En 2023, il était de 150 000 €. Depuis 2010, le prix d'une maison à Comblain-au-Pont a augmenté de 20 %.

3.7. DIMENSION SERVICES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Cette thématique vise à recenser et analyser les services et équipements collectifs présents sur le territoire communal, sans prendre en compte ceux situés dans les communes voisines. Toutefois, chaque sous-rubrique accorde une attention particulière aux infrastructures dites « supracommunales » implantées dans la commune. Il s'agit de services et équipements qui jouent un rôle majeur à l'échelle de l'arrondissement, dont l'influence dépasse les frontières communales pour s'étendre aux communes limitrophes, voire à des territoires plus éloignés.

Le recensement réalisé dans ce chapitre se base sur plusieurs sources (OpenStreetMap, FWB³⁰, ONE...) et se veut le plus complet possible, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Il inclut également les projets en cours de réalisation ou futurs connus sur la commune pour les différents types de services et équipements.

3.7.1. SOINS DE SANTÉ ET ÉQUIPEMENTS SOCIAUX

La carte dédiée dans le chapitre *Synthèse croisée et confrontation aux centralités du SDT* localise les différentes infrastructures de santé. Aucune infrastructure structurante au niveau de l'arrondissement³¹ n'est présente sur le territoire. La commune compte quelques médecins généralistes et deux pharmacies. À noter qu'un nouveau centre médical doit voir le jour prochainement ; le chantier a commencé en 2025.

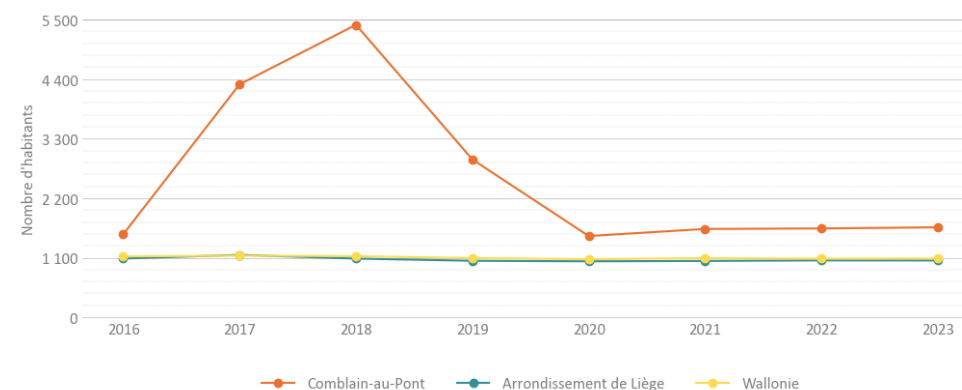
3.7.1.1. Centres de santé et médecins généralistes

Territoire	Nombre d'habitants par médecin généraliste (ETP) en 2023
Comblain-au-Pont	1662
Anthignes	524
Aywaille	947
Esneux	980
Ferrières	705
Hamoir	566
Sprimont	1 006
Arr. de Liège	1 049
Wallonie	1 086

Tableau 20 : Nombre d'habitants par médecin généraliste (ETP) en 2023 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Sources : AVIQ, SPF économie - Statbel, traitement Spi.

En 2023, à Comblain-au-Pont, le nombre d'habitants par médecin généraliste (équivalent temps plein) s'élève à 1 662. Cette valeur est supérieure à celles de l'arrondissement de Liège (1 049) et de la Wallonie (1 086).



Graphique 23 : Evolution du nombre d'habitants par médecin généraliste entre 2016 et 2023 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Par rapport à ses communes limitrophes, Comblain-au-Pont occupe une position moins avantageuse également (Tableau 20).

³⁰ Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis le portail de l'Open Data Wallonie-Bruxelles (ODWB).

³¹ Pour plus d'informations sur les infrastructures structurantes dans l'arrondissement de Liège, consultez le diagnostic territorial de la supracommunalité.



Le nombre d’habitants par médecin généraliste a connu un pic en 2018 (près de 5 500) avant de se stabiliser autour des valeurs actuelles (Graphique 23).

Comblain-au-Pont est par ailleurs bénéficiaire d’une intervention du *Fonds d’impulsion de la médecine générale*³², accordant une prime aux médecins s’installant sur la commune.

Un autre indicateur utile afin d’anticiper une éventuelle pénurie à moyen terme est la part de médecins généralistes de 55 ans et plus. En effet, le passage à la pension de ces derniers est susceptible d’entraîner un délai lors de leur renouvellement et donc des manques dans la prise en charge de leur patientèle.

En 2023, 25 % des médecins généralistes de la commune avaient 55 ans ou plus, ce qui est inférieur à la moyenne de l’arrondissement (41,4 %) et à celle de la Wallonie (36,9 %).

3.7.1.2. Accueil des aînés

Une **maison de repos** (MR) est un établissement destiné à l’hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d’aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux. Une **maison de repos et de soins** (MRS) est quant à elle une maison de repos qui dispense un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l’éviter.

L’AVIQ recense deux maisons de repos sur le territoire communal :

- *Le Clos des Roses*, à Poulseur ;
- *Les Deux Vallées*, à Pont-de-Sçay.

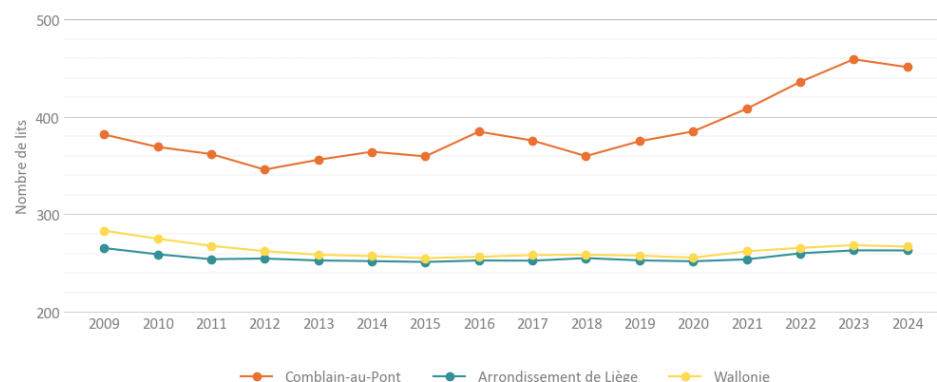
Territoire	Nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus en 2024
Comblain-au-Pont	451
Anthisnes	0
Aywaille	153
Esneux	119
Ferrières	239
Hamoir	0
Sprimont	544
Arr. de Liège	263
Wallonie	267

Tableau 21 : Nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus au 01.01.2024 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l’arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : AVIQ, IWEPS, traitement Spi.

Au 01.01.2024, le nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus est de 451 à Comblain-au-Pont. C’est supérieur aux valeurs de l’arrondissement (263) et de la Wallonie (267). Les communes limitrophes disposent toutes de moins de lits que Comblain-au-Pont, à l’exception de Sprimont (Tableau 21).

³² En 2016, un *Fonds d’impulsion de la médecine générale* a été créé. Celui-ci a pour objectif de garantir l’accessibilité aux soins de santé de première ligne en finançant des mesures qui ont pour but de stimuler les médecins généralistes à exercer. Une de ces mesures consiste à accorder une prime de 20 000 € ou des 25 000 € à des médecins s’installant dans des communes reconnues respectivement en pénurie ou en pénurie sévère de médecins généralistes. Source : <https://www.aviq.be/fr/impulseo>



Graphique 24 : Evolution du nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus entre 2009 et 2024 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : AVIQ, IWEPS, traitement Spi.

Comme le montre le Graphique 24, le nombre de lits affiche une tendance à la hausse depuis 2018, après être restée relativement stable. Dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie plus généralement, on a observé une légère baisse du nombre de lits en MR/MRS entre 2009 et 2015, avant qu'il ne se stabilise autour des valeurs actuelles.

D'autres établissements pour aînés, notamment des centres d'accueil de jour (CJ) ou des résidences-services (RS), peuvent être présents sur la commune mais ne sont pas repris dans l'analyse statistique précédente.

3.7.1.3. Accueil de la petite enfance

Comblain-au-Pont recense une crèche (18 places) sur son territoire.

Au total, l'ONE recense 46 places d'accueil préscolaire à Comblain-au-Pont en 2024. Ces places sont garanties par d'autres institutions (accueillantes, centres non-subsidés...) qui ne sont pas cartographiées dans ce diagnostic.

Le **taux de couverture de l'accueil préscolaire** est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les structures d'accueil préscolaire, c'est-à-dire les enfants de 0 à 2,5 ans.

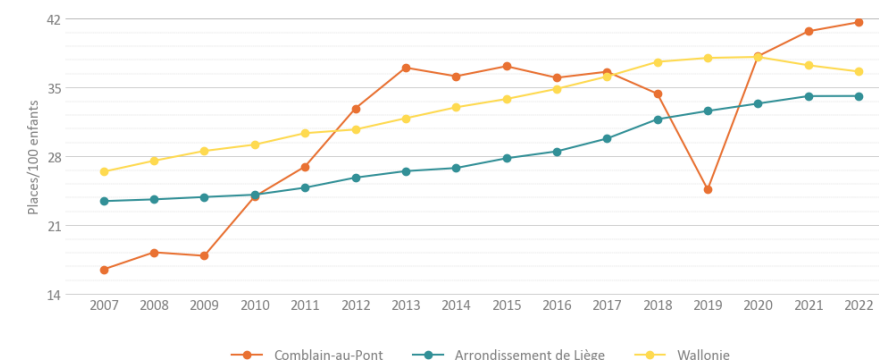
Territoire	Taux de couverture de l'accueil préscolaire [place(s)/100 enfants] en 2022
Comblain-au-Pont	41,6
Anthistes	26,8
Aywaille	26,8
Esneux	42,7
Ferrières	49,3
Hamoir	23,5
Sprimont	66,9
Arr. de Liège	34,1
Wallonie	36,6

Tableau 22 : Taux de couverture de l'accueil préscolaire en 2022 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : ONE, SPF économie - Statbel, IWEPS, traitement Spi.

En 2022, le taux de couverture de l'accueil préscolaire (calculé sur le total des places d'accueil) s'élève à 41,6 places/100 enfants dans la commune de Comblain-au-Pont. Cela signifie que quatre enfants de 0 - 2,5 ans sur dix peuvent trouver une place dans une infrastructure présente sur l'entité. Ce taux est plus élevé que les taux de l'arrondissement (34,1 places) et de la Wallonie (36,6 places).

Comblain-au-Pont occupe une position moyenne par rapport à ses communes limitrophes (Tableau 22).



Graphique 25 : Evolution du taux de couverture d'accueil préscolaire entre 2007 et 2022 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.

Source : ONE, SPF économie - Statbel, IWEPS, traitement Spi.

Le taux de couverture d'accueil préscolaire de la commune de Comblain-au-Pont affiche une tendance générale à la hausse depuis 2017 (Graphique 25).



3.7.2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Dans le niveau fondamental, l’ODBW recense 4 établissements scolaires dans la commune de Comblain-au-Pont répartis sur 6 implantations et antennes³³. 3 de ces 4 établissements proposent un enseignement maternel et primaire ordinaire, et un propose un enseignement fondamental spécialisé.

Ainsi, durant l’année scolaire 2022-2023, parmi les élèves fréquentant une école de la commune, on dénombre 180 élèves inscrits en maternelle et 425 élèves en primaire. Il n’y a pas d’établissement secondaire sur le territoire.

L’ARES³⁴ ne recense aucune infrastructure d’enseignement supérieur³⁵ sur la commune.

Le Tableau 23 reprend la part des élèves domiciliés à Comblain-au-Pont qui fréquentent une école de leur commune, par niveau d’instruction.

Territoire	Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune (%)	Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (%)	Part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune (%)
Comblain-au-Pont	74,2	65,3	*
Anthisnes	67,6	56,9	*
Aywaille	81,7	75,2	46,3
Esneux	75,5	66,7	33,0
Ferrières	80,3	65,5	37,4
Hamoir	63,7	58,9	*
Sprimont	70,0	61,6	*
Arr. de Liège	75,8	73,1	44,8
Wallonie	75,7	71,8	43,7

* : pas d'école de ce type recensée

Tableau 23 : Parts des élèves du maternel, du primaire et du secondaire fréquentant une école de leur commune au cours de l’année scolaire 2022-2023 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, l’arrondissement de Liège et la Wallonie.

Source : ETNIC, MFWB - AGE, DG Stat - Dataloep, IWEPS, traitement Spi.

Durant l’année scolaire 2022-2023, 74,2 % des élèves du maternel domiciliés à Comblain-au-Pont fréquentent une école située dans la commune ; c’est similaire aux parts de l’arrondissement et de la Wallonie. Cet indicateur atteint 65,3 % pour

les élèves du primaire, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l’arrondissement et à celle de la Wallonie (Tableau 23).

3.7.3. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune de Comblain-au-Pont disposait jusqu’il y a peu d’un hall de sports polyvalent. Sa démolition a commencé en 2025 afin de permettre la reconstruction d’un nouveau hall offrant davantage de possibilités. Son ouverture est prévue en août 2026.

Outre ce hall polyvalent, la commune compte plusieurs clubs de sports disposant pour certains de terrains, ainsi que de nombreuses plaines de jeu. Le cadre rural de la commune se prête bien aux activités sportives en plein air.

3.7.4. EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

L’offre en équipements culturels et de loisirs à Comblain-au-Pont consiste principalement en deux bibliothèques et un musée (le musée du Pays d’Ourthe-Amblève). La commune recense par ailleurs bon nombre de monuments et sites classés, de même qu’un mur d’intérêt géologique, d’un centre didactique dédié à la chauve-souris et d’une grotte.

3.7.5. COMMERCES

Deux superettes ou supermarchés sont recensées sur le territoire communal (dans le village de Comblain-au-Pont et celui d’Oneux).

Pour plus de précisions, consultez le chapitre Dimension commerciale.

³³ Le nombre d’implantations et d’antennes correspond au nombre de bâtiments possédant une adresse différente et rattachés à un établissement scolaire.

³⁴ Académie de Recherche et d’Enseignement Supérieur (Fédération des établissements d’enseignement supérieur).

³⁵ Les infrastructures d’enseignement supérieur regroupent les Hautes-Écoles, les Universités et les établissements de promotion sociale supérieur (cfr. diagnostic supracommunal pour plus de détail sur l’offre d’enseignement supérieur dans l’arrondissement).



3.7.6. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SERVICES

L'administration communale de Comblain-au-Pont est implantée dans le village de Comblain-au-Pont, tandis que l'hôtel de police est implanté à Poulseur.

La commune fait partie de la zone de police du Condroz et de la zone de secours HEMECO (zone 3).

La commune dispose d'un bureau de poste avec distributeur de billets, dans le village de Comblain-au-Pont.

Comblain-au-Pont dispose également d'un recyparc.



3.7.8. CONCLUSION

L'analyse de l'offre en services et équipements collectifs à Comblain-au-Pont fait ressortir les points suivants :

- La commune compte quelques médecins généralistes et deux pharmacies. Par ailleurs, il est prévu qu'un centre médical voie le jour prochainement.
- Le nombre d'habitants par médecin généraliste ETP (1 662) est supérieur à la moyenne de l'arrondissement (1 049) et à celle de la Wallonie (1 086).
- L'AVIQ recense deux maisons de repos sur le territoire de la commune.
- Le taux de couverture de l'accueil préscolaire (41,6/100 enfants) est supérieur à celui de l'arrondissement (34,1) et celui de la Wallonie (36,6). Un centre d'accueil collectif de la petite enfance (18 places) est recensé sur le territoire par l'ONE.
- Il y a 4 établissements scolaires du niveau fondamental, répartis sur 6 implantations. Il n'y a pas d'établissement secondaire ou supérieur.
- 74,2 % des élèves du maternel domiciliés à Comblain-au-Pont fréquentent une école de la commune. Cette part atteint à 65,3 % pour les élèves de primaire.
- La commune de Comblain-au-Pont disposera bientôt d'un hall sportif polyvalent. Plusieurs centres sportifs disposant de terrains de sports sont également présents sur la commune.
- La commune dispose de deux bibliothèques et d'un musée (le musée du Pays d'Ourthe-Amblève).
- On dénombre 2 supérettes ou supermarchés sur le territoire.
- L'administration communale principale est implantée dans le centre du village de Comblain-au-Pont, tandis que l'hôtel de police se situe à Poulseur. La commune dispose d'un recyparc.

Comme affiché sur la carte A0/04, les différents services et équipements collectifs se concentrent dans les centralités villageoises.

L'offre en services et équipements collectifs de la commune de Comblain-au-Pont la classe parmi les communes de degré IV dans la typologie³⁶ de l'IWEPS de 2022 qui hiérarchise les communes wallonnes selon leur degré d'équipement et d'attractivité. Pour plus de détails, consultez le diagnostic territorial de la supracommunalité de Liège.

³⁶ L'IWEPS catégorise les communes selon quatre degrés d'équipement et d'attractivités, le degré 1 représentant le degré d'équipement le plus élevé. Voir carte « Degré d'équipement en services à la population » dans la synthèse croisée du rapport supracommunal.



3.8. DIMENSION COMMERCIALE

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux sur le volet commercial, un marché spécifique a été lancé et attribué au consortium UPcity – SEGEFA. Des fiches communales ont été développées dans ce cadre et sont destinées principalement aux acteurs communaux.

L'objectif principal poursuivi par ces fiches est de fournir des informations de base concernant l'offre commerciale de la commune étudiée. Ces informations permettent de caractériser le territoire considéré selon l'offre commerciale présente, sa typologie et sa localisation. L'offre commerciale est par ailleurs analysée au regard d'un des outils principaux du SDT, à savoir les centralités. Enfin, des informations relatives aux comportements spatiaux des ménages renseignent sur leurs destinations principales d'achats et sur l'évasion commerciale.

Les fiches commerces contiennent :

- Fiche communale
- Bassin d'achats alimentaires
- Bassin d'achats légers
- Bassin d'achats lourds
- Guide d'utilisation

La fiche commerce peut être consultée au format PDF sur le SharePoint partagé lié à ce diagnostic.



3.9. DIMENSION MOBILITÉ

La thématique de la mobilité est abordée au travers de trois principaux aspects : les infrastructures, les flux et l'accessibilité à ces infrastructures.

Le sous-chapitre concernant les infrastructures recense, par mode de déplacement (du mode actif au réseau routier en passant par les différents transports en commun), les divers réseaux structurant la mobilité sur le territoire communal.

Les flux de mobilité entre la commune étudiée et l'extérieur ont été analysés d'après les données Floating Mobile Data (FMD), qui permettent de recenser la majorité des déplacements captés par les signaux de GSM³⁷.

Enfin, le dernier sous-chapitre vise à donner un aperçu, toujours par mode de déplacement, de l'accessibilité des différents noyaux urbanisés de la commune.

Il est à noter que l'objet du présent chapitre est de dresser un état des lieux général de la mobilité (de personnes uniquement) du territoire ; il ne prétend pas à l'exhaustivité des éléments existants ou des flux.

Les sources utilisées sont multiples ; elles proviennent à la fois de sources publiques et de bases de données en libre accès (comme *OpenStreetMap*, une base de données collaborative).

3.9.1. CONTEXTE COMMUNAL

En matière de mobilité, la commune de Comblain-au-Pont a été partie prenante du Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) Ourthe-Ambève-Condroy de 2003. Depuis lors, elle a été intégrée dans le Plan Urbain de Mobilité (PUM) de l'agglomération de Liège en 2019.

³⁷ Ces données FMD ont été récoltées du 7 mars au 7 juin 2022 quotidiennement par Proximus, qui en est le propriétaire. Seules les données des communes wallonnes ont été prises en compte dans l'analyse.

³⁸ Pour rappel, le présent rapport est fourni avec l'ensemble des cartes et données en open source.

³⁹ Le réseau cyclable structurant ainsi que l'infrastructure existante sont consultables en ligne via cette carte UMAP :

<https://spilieg.sharepoint.com/:f/s/Diagnosticterritorial/EmCkoPIS1U5HpWywMPrA0SUBiUenrrsYR-8wnM-DNiKrsQ?e=mdFk1C> (carte mise à jour à intervalles variables).

Les projets (connus) en cours de réflexion ou de réalisation sont brièvement passés en revue dans les sous-sections dédiées aux différents modes de transports, dans la section suivante.

3.9.2. CARACTÉRISATION DU RÉSEAU EXISTANT

3.9.2.1. Modes actifs

Les modes actifs, principalement la marche à pied et le vélo, sont la solution privilégiée pour effectuer des trajets de courtes distances. Toutefois, seule l'infrastructure cyclable sera recensée³⁸ dans cette rubrique, qui abordera :

- Le réseau cyclable dit *structurant* (correspondant aux liaisons utilitaires jugées prioritaires par les autorités publiques, que celles-ci soient déjà équipées d'infrastructures cyclables ou non) ;
- Les infrastructures et aménagements (y compris les équipements) effectivement présents ;
- Les itinéraires balisés.

3.9.2.1.1. Réseau cyclable structurant (existant ou projeté)

Le réseau dit structurant³⁹ a pour objectifs de répondre aux déplacements vers les pôles (grâce aux cyclostrades et aux liaisons cyclables fonctionnelles supracommunales) mais aussi de relier les principaux points névralgiques de la commune (liaisons cyclables locales). Les utilisateurs de ce type de réseau recherchent des trajets directs, rapides, confortables et sécurisés.

Le réseau structurant supracommunal à (ou proche de) Comblain-au-Pont comprend trois axes :

- L'Ourthe (qui traverse la commune du sud au nord) et permet donc de relier Comblain-au-Pont à Esneux (et, plus loin, à Liège) et Hamoir et l'amont de la vallée ;
- L'axe Anthisnes – Aywaille (ouest-est) ;

- L'axe Comblain-au-Pont – Sprimont (quittant Comblain par le nord-est.

Quant au réseau structurant local, il comprend un axe permettant de connecter Oneux à Comblain-au-Pont d'une part et à la vallée de l'Amblève d'autre part.

3.9.2.1.2. Infrastructure cyclable existante

Un réseau cyclable peut être constitué d'une succession de différents types de voiries et d'aménagements cyclables. En parallèle, des équipements tels que les bornes, parking sécurisé et autres favorisent également la pratique du vélo.

La carte UMAP reprenant les infrastructures existantes fait la distinction entre deux types d'éléments :

- Les **infrastructures principales**, qui incluent les pistes cyclo-piétonnes (souvent signalées par une signalisation F99a/b), les chemins réservés aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers (F99c), les pistes cyclables séparées (PCS) ;
- Les **infrastructures secondaires**, qui reprennent les pistes cyclables marquées, les rues cyclables (F111), les bandes cyclables suggérées (BCS), les rues en circulation locale, les zones 30 et zones de rencontre (20 km/h).

Les rues résidentielles ou mineures, à priori peu fréquentées, peuvent être utiles pour les connexions au réseau⁴⁰ et adaptées pour l'usage du vélo sans aménagements spécifiques. Sont donc exclues de l'inventaire ici toutes les autres voiries primaires, secondaires ou tertiaires sans aménagement spécifique.

Sur la commune de Comblain-au-Pont,

- On compte environ 6,6 km kilomètres d'infrastructures cyclables principales, situées le long de l'Ourthe (au sud de Rivage et au nord de Chanxhe ;
- Les infrastructures secondaires sont quant à elles très limitées et se retrouvent dans le village de Comblain-au-Pont, ainsi qu'à Mont et Poulseur.

Le projet de RAVeL entre Aywaille et Comblain-au-Pont a récemment été réactivé. Le début des travaux pour relier ces deux entités est attendu pour 2026.

À part ce projet, il n'existe à ce jour pas d'aménagements (ou de projets connus) sur les autres tronçons du réseau structurant susmentionnés.

3.9.2.1.3. Autres itinéraires balisés

Les point-nœuds ou les RAVeL (réseau autonome de voies lentes) sont avant tout conçus à des fins de loisirs et donc peuvent ne pas être compatibles avec un réseau structurant, étant donné que la vitesse ne prime pas pour rejoindre un lieu.

Le territoire de Comblain-au-Pont est traversé par le RAVeL de l'Ourthe (et un itinéraire balisé entre Chanxhe et Rivage), qui constitue de par sa situation un axe privilégié à la fois pour le loisir que pour les déplacements utilitaires (Carte 35). Le réseau points-nœuds permet quant à lui de connecter Comblain à Sprimont et Aywaille via Florzé, c'est-à-dire par les hauteurs (rive droite) de l'Amblève.

3.9.2.2. Transport en commun

La stratégie régionale FAST 2030 a identifié un ensemble de *mobipôles* (allant du rang S au rang XL), définis comme des lieux où convergent différentes offres de services (bus, train...) et infrastructures de mobilité (zones d'attente conviviales, parkings vélos...), et qui offrent une connexion directe avec le réseau de transport public structurant (train et bus express). Les *mobipoints* sont des mobipôles qui ne sont pas directement connectés au réseau structurant de transport public⁴¹.

La commune de Comblain-au-Pont compte 1 mobipôles de rang M (Poulseur). Deux mobipôles du même rang se situent à proximité direct de la commune (Comblain-la-Tour au sud et Rivage, en face du village de Comblain-au-Pont).

Le parking de délestage « P+R »⁴² le plus proche se situe à Esneux, en direction de Liège.

⁴⁰ Voir la section dédiée à l'accessibilité

⁴¹ Pour plus d'informations, voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/8d3baee0-0693-4db0-8d1a-0fb53d9cf4d5.html>

⁴² Les P+R sont des parkings situés en périphérie de la ville, permettant aux automobilistes de se garer et de continuer leur trajet en utilisant les transports en commun (bus, tram, train).



Comblain-au-Pont est en dehors de la zone tarifaire du City Pass⁴³ de Liège. Le premier arrêt de train en direction de Liège se situant dans cette zone est celui de Tilff (commune d’Esneux), où un parking de 10 places est présent.

3.9.2.2.1. Réseau ferroviaire

La commune de Comblain-au-Pont compte une seule gare sur son territoire, mais se situe à proximité directe de la gare de Rivage (commune de Sprimont) ; les deux sont des mobipôles de rang M (Tableau 24).

Nom de la gare	Types de train	Parking voiture	Desservi par le bus	Classement de gare belge ⁴⁴	Montées moyennes par semaine ⁴⁵
Poulseur	IC ⁴⁶ L ⁴⁷	Oui (61 places)	Oui	293	332
Rivage (Sprimont)	IC L	Oui (36 places)	Arrêt de bus le plus proche : 950 mètres	246	448

Tableau 24 : Inventaire des gares présentes sur la commune.
Source : SNCB (2024), SPW (2024)

Pour obtenir plus d’informations sur les lignes de trains desservant la commune, consultez le rapport supracommunal.

3.9.2.2.2. Réseau de bus Express

La commune de Comblain-au-Pont n’est desservie par aucune ligne de bus Express⁴⁸.

A titre indicatif, dans la commune voisine de Sprimont, la ligne E69 (Liège – Arlon) fait un arrêt à côté de la sortie d’autoroute avec parking (à 11 km/13 minutes de Comblain-au-Pont village en voiture) et rejoint la gare des Guillemins en 20 minutes depuis cet endroit.

3.9.2.2.3. Réseau de bus

Sur la carte ci-dessous, les arrêts présents sur le territoire communal sont classés selon la fréquence de passages des bus⁴⁹. La commune de Comblain-au-Pont est desservie par cinq lignes de bus⁵⁰:

- 2 lignes circulant toute l’année ;
- 3 lignes circulant uniquement les jours scolaires.

⁴³ Abonnement de transport en commun combiné SNCB, TEC et DeLijn (liaison entre Liège et Tongres). Pour plus d’informations, consulter : <https://www.belgiantrain.be/fr/tickets-and-railcards/train-and-other-transport/train-bus-tram-metro/citypass>

⁴⁴ Le classement est établi en fonction du nombre de montées moyennes par semaine.

⁴⁵ Source : <https://www.belgiantrain.be/fr/about-sncb/enterprise/publications/travellers-counts>

⁴⁶ Les trains IC relient les grandes villes de Belgique. Ces trains ne s’arrêtent qu’aux gares les plus importantes, traversant parfois aussi les frontières nationales. (Source : SNCB)

⁴⁷ Les trains L relient généralement les grandes villes, mais s’arrêtent dans chacune des gares présentes le long du trajet. (Source : SNCB)

⁴⁸ Lignes longues distances avec peu d’arrêts. Pour plus d’informations, consulter : https://www.letec.be/View/Les_lignes_Express/3708

⁴⁹ Ce ne sont donc pas les lignes qui sont classées selon leur fréquence, étant donné qu’une même ligne peut présenter des variantes selon si elle circule un jour scolaire ou non. La fréquence de l’arrêt permet mieux d’appréhender le niveau de service d’un lieu donné.

⁵⁰ Source : www.letec.be



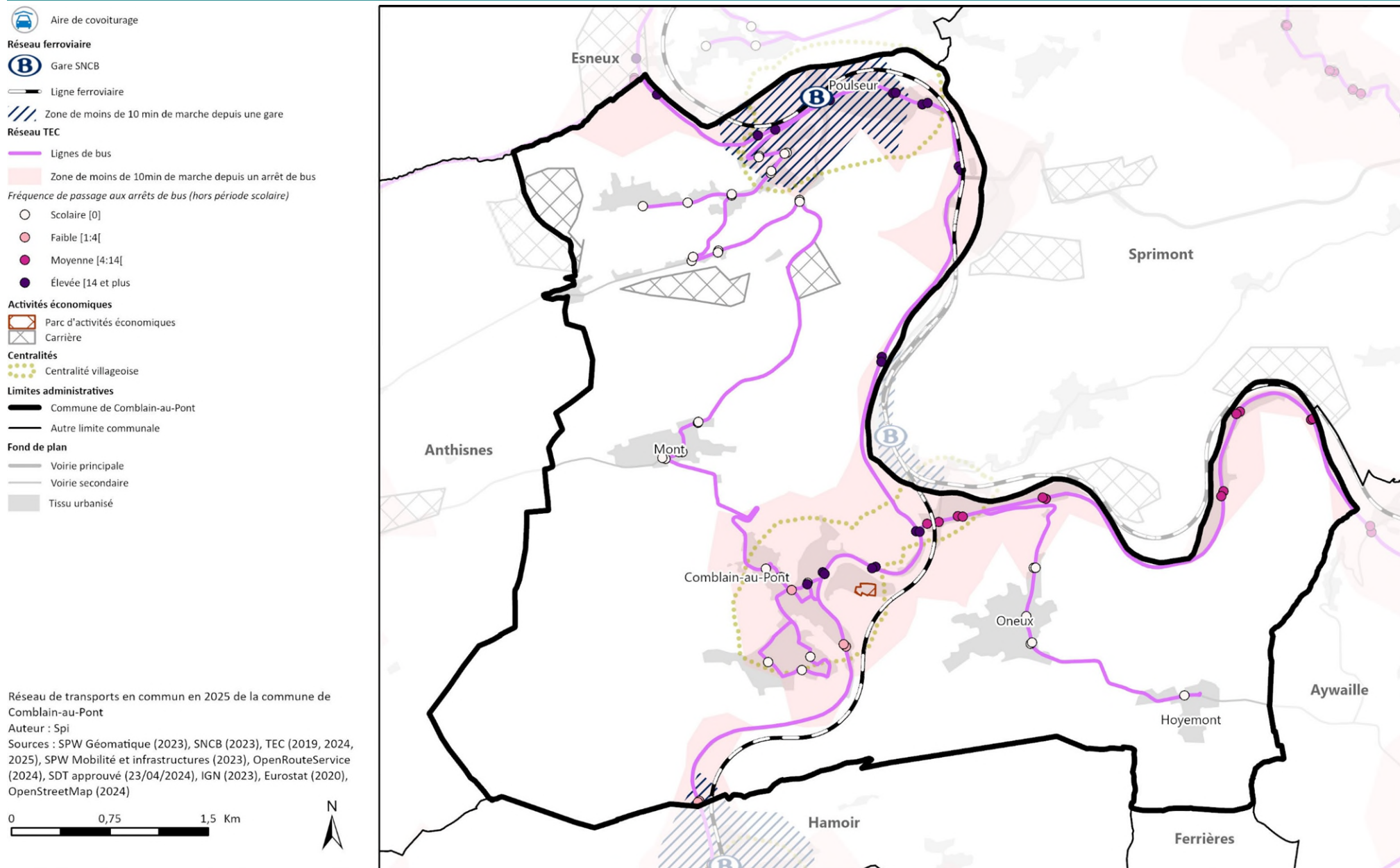
Opérateur	Numéro de ligne	Nom de ligne	Type
TEC	63	Liège - Esneux - Comblain-au-Pont	Toute l'année (Interurbaine)
TEC	142	Esneux - Trois-Ponts - Gouvy	Toute l'année
TEC	92	Warzée - Hody - Anthisnes - Comblain	Scolaire
TEC	342	Comblain - Oneux - Géromont - Comblain	Scolaire
TEC	442	Halleux - Comblain - Poulseur	Scolaire

Tableau 25 : Inventaire des lignes de bus traversant la commune.

Source : TEC, SPW (2024)



Carte 34 : Réseaux de transports en commun





3.9.2.3. Réseau fluvial

Aucun cours d'eau ou infrastructure navigable de grand gabarit ne se trouvent sur la commune de Comblain-au-Pont.

3.9.2.4. Réseau routier

Comblain-au-Pont n'est pas desservie par le réseau routier dit *structurant* (autoroute et route primaire). Comblain-au-Pont se trouve néanmoins à faible distance (un peu plus de 10 minutes en voiture) de l'E25, via Sprimont.

Le réseau secondaire quant à lui est constitué d'une portion de la N654 (Comblain-au-Pont – Hamoir, le long de l'Ourthe) et d'une portion de la N633 (Liège – Trois-Ponts, le long de l'Ourthe puis de l'Amblève).

Il n'y a pas de parkings de covoiturages sur la commune.

3.9.2.5. Infrastructures aéroportuaires

Aucune infrastructure aéroportuaire destinée au transport de personnes ne se situe sur la commune ou dans une commune limitrophe.



Carte 35 : Réseau de transports

Réseau ferroviaire

— Ligne ferroviaire

 Gare SNCF

Réseau routier

— Route primaire

— Route secondaire

— Route tertiaire

— Route résidentielle

— Autre

Réseau cyclable

— RAVeL ou véloroute

● Écluse

Activités économiques

 Parc d'activités économiques

 Carrière

Centralités

● Centralité villageoise

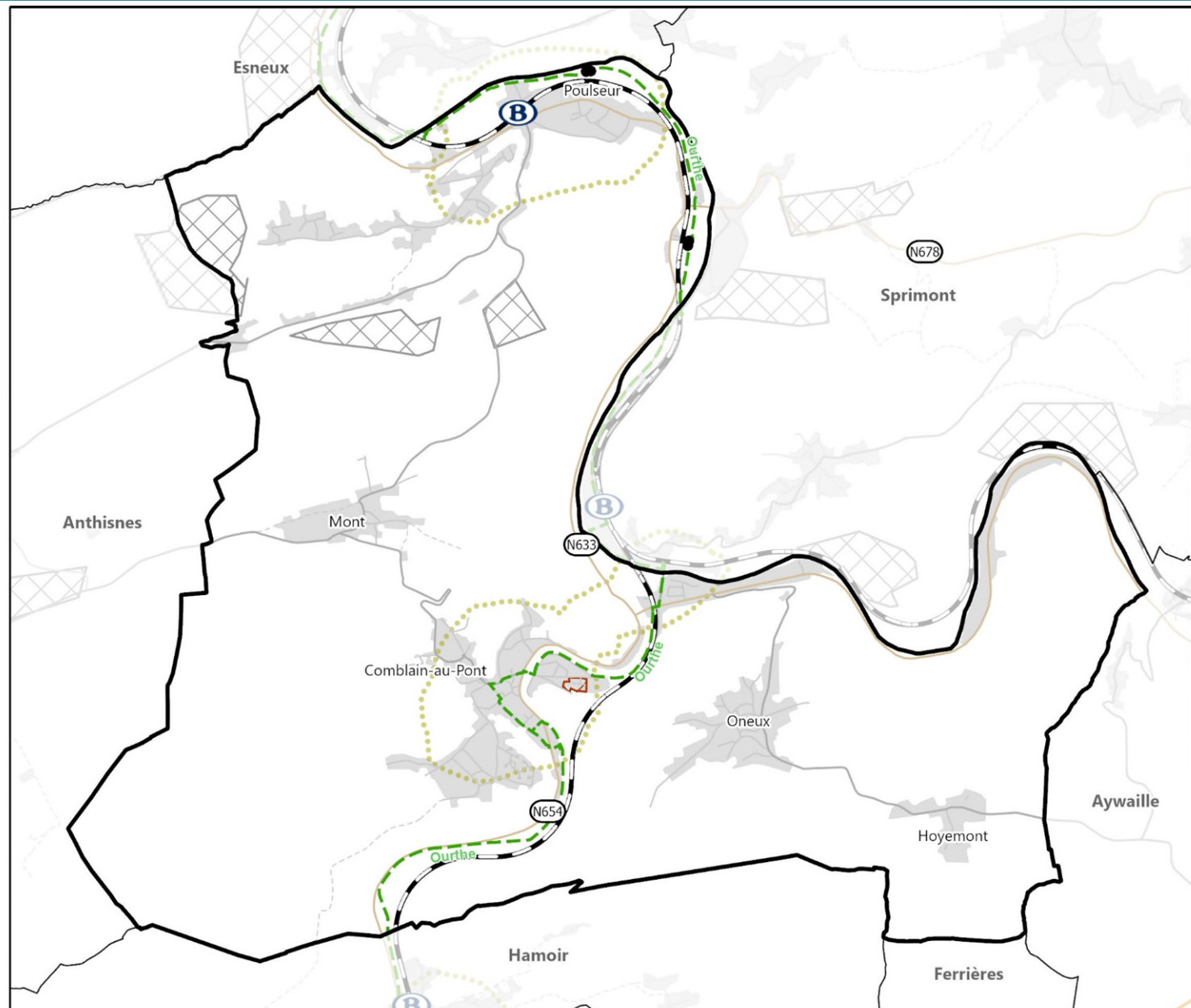
Limites administratives

— Commune de Comblain-au-Pont

— Autre limite communale

Fond de plan

■ Tissu urbanisé



Réseau de transports en 2024 de la commune de Comblain-au-Pont

Auteur : Spi

Sources : SPW Mobilité (2023), SPW Géomatique (2023, 2024), SPW Mobilité et voies hydrauliques (2018), SPW Infrastructures (2024), SDT (approuvé 23/04/2024), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 0,75 1,5 Km





3.9.3. FLUX ET ACCESSIBILITÉ

3.9.3.1. Flux⁵¹

Comme on l'observe sur la Carte 36, les habitants de Comblain-au-Pont se rendent principalement (entre 6 et 10 heures du lundi au vendredi) dans leurs communes limitrophes ou à proximité.

Les 5 communes vers lesquelles Comblain-au-Pont enregistre les flux les plus importants, classées par ordre décroissant, sont : Liège, Esneux, Sprimont, Anthisnes et Aywaille (Carte 36).

Les personnes se déplaçant vers Comblain-au-Pont durant les mêmes tranches horaires, classées par ordre décroissant sont : Sprimont, Esneux, Anthisnes, Aywaille et Hamoir (Carte 37).

⁵¹ Les chiffres pour les déplacements internes de la matrice Origine et les déplacements internes de la matrice Destination ne sont pas les mêmes car l'une considère l'heure de départ entre 6 et 10h et l'autre l'heure d'arrivée entre 6 et 10h. Une arrivée peut être comptabilisée à 6h dans la matrice arrivée, mais ne sera pas comptabilisée dans la matrice de départ puisque le départ aura eu lieu avant 6h.



Carte 36 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine au départ de la commune

Nombre de déplacements entre 6h00 et 10h00 un jour moyen

- 15 - 20
- 21 - 75
- 76 - 109
- 110 - 169
- 170 - 394

Déplacements internes

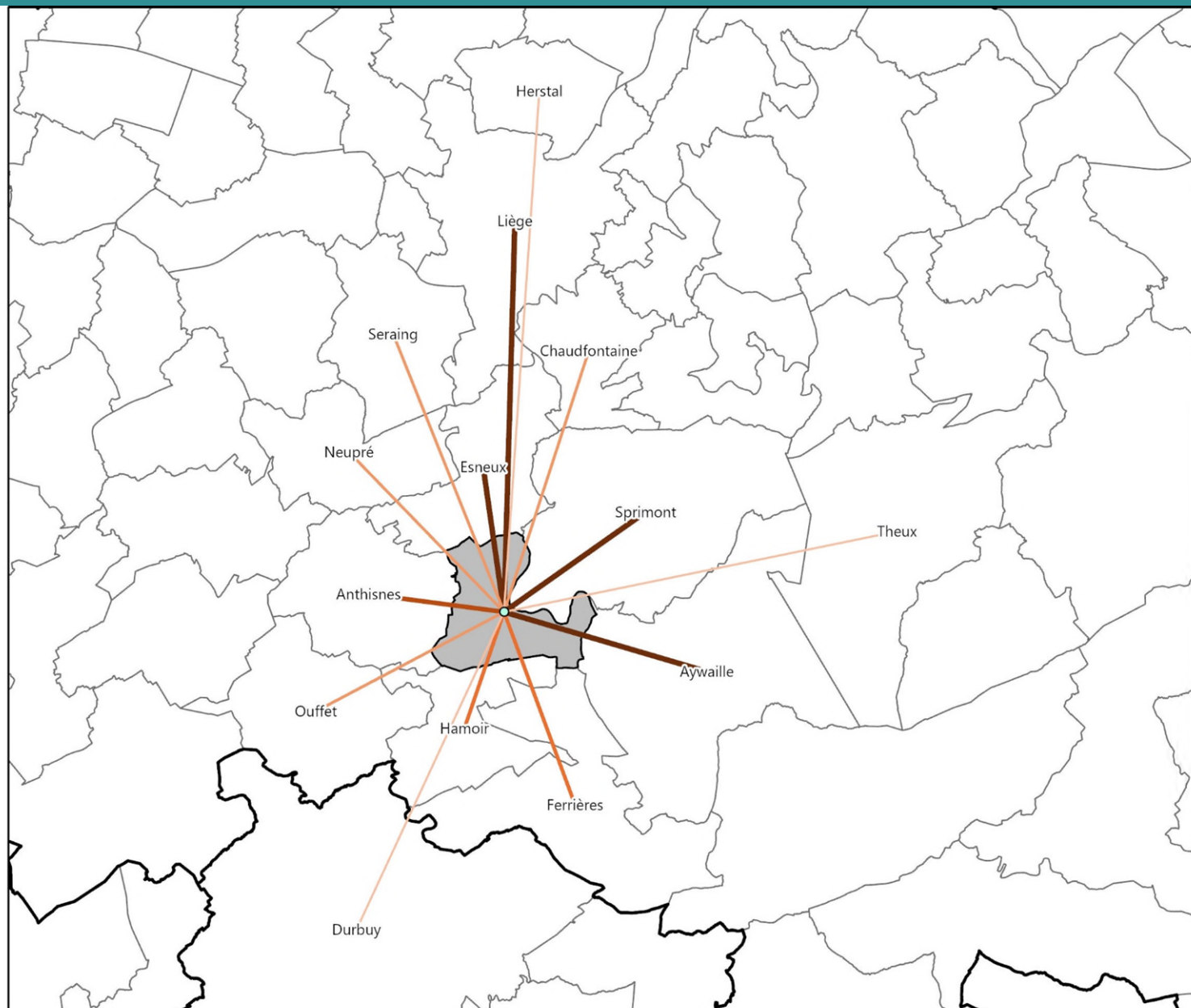
- 639

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Limite communale
- Limite communale hors RW
- Limite provinciale

Nombre de déplacements (supérieurs à 15) au départ de la commune de Comblain-au-Pont entre 6h00 et 10h00 un jour moyen de la semaine
Auteur : Spi
Sources : Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 5 10 Km



Carte 37 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine en direction de la commune

Nombre de déplacements entre 6h00 et 10h00 un jour moyen

- 15 - 28
- 29 - 46
- 47 - 74
- 75 - 208
- 209 - 304

Déplacements internes

○ 592

Limites administratives

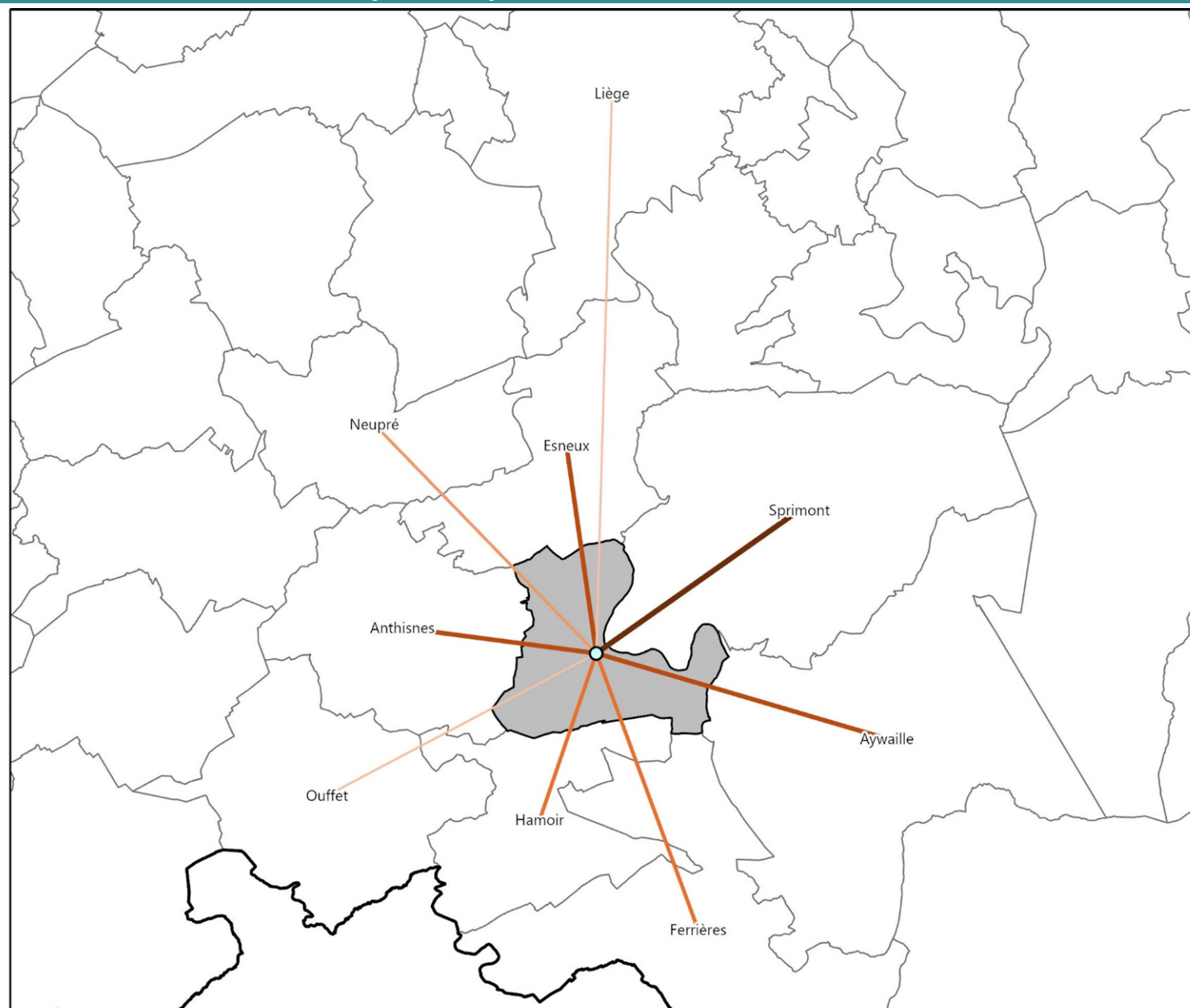
- Commune de Comblain-au-Pont
- Limite communale
- Limite provinciale

Nombre de déplacements (supérieurs à 15) vers la commune de Comblain-au-Pont entre 6h00 et 10h00 un jour moyen de la semaine.

Auteur : Spi

Sources : Proximus (2022), IGN (2023), Eurostat (2020), OpenStreetMap (2024)

0 3,75 7,5 Km





3.9.3.2. Accessibilité

3.9.3.2.1. Modes actifs

L'accessibilité aux différentes entités de la commune via le mode actif (vélo) dépend du contexte géographique (relief, barrière naturelle, anciennes zones militaires interdites, grande infrastructure de type routière, ferroviaire, ...), de la qualité du réseau (bien que des voiries résidentielles peuvent convenir aussi) et des équipements (comme des parkings sécurisés, qui favorisent l'intermodalité).

Le contexte géographique impacte l'accessibilité surtout au travers des éléments suivants :

- Le relief est un facteur non-négligeable pour les entités situées sur les hauteurs (Mont, Oneux, Hôyemont, Sart) ;
- En dehors des parties aménagées le long de l'Ourthe, les cyclistes doivent emprunter des voies routières du réseau secondaires (nationales) pour rallier les entités d'intérêt avoisinantes.

Le Tableau 26 reprend les principales contraintes qui peuvent freiner les cyclistes des différentes entités présentes sur le territoire lorsque ceux-ci souhaitent rejoindre les entités majeures (ou pôles) de leur commune et/ou celles des communes avoisinantes.

3.9.3.2.2. Transport en commun

En 2023, plus de 60 % des habitants de la commune sont à *proximité piétonne*⁵² d'un arrêt de transport en commun avec le niveau de service de base.

Réseau ferroviaire

La gare de Poulseur est assez accessible à pied pour la zone avoisinante, tandis que celle de Rivage l'est beaucoup moins, en raison de la configuration de la confluence (pont et routes).

A vélo, ces deux gares sont très facilement accessibles, étant donné le peu d'obstacles contraignants ou détours imposés.

En bus, Poulseur est facilement accessible (ligne 63, ancienne 377), mais Rivage en revanche se situe à presque un kilomètre d'un arrêt.

Réseau de bus

Les villages principaux se situent à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt de bus, mais pas les plus petits. La fréquence de passage aux arrêts de bus à Comblain-au-Pont est en majorité moyenne (ou inférieure), à l'exception des arrêts de bus se situant le long du tracé de l'Ourthe et de la voie de chemin de fer, qui bénéficient d'une fréquence de passage plus élevée (Carte 34).

3.9.3.2.3. Réseau routier

Les différentes entités de Comblain-au-Pont se situent à environ 10 minutes en voiture d'un réseau routier à grand gabarit⁵³ pour celles situées le plus à l'est (proches de l'E25) et à environ 20 minutes pour celles situées, à l'ouest de l'Ourthe. Le temps pour rejoindre la route du Condroz, à l'ouest, est plus grand que celui pour rejoindre l'E25 (sortie la plus proche : Sprimont).

⁵² La *proximité piétonne* est un concept développé par l'IWEPS pour déterminer les lieux situés à une distance à pied raisonnable d'un arrêt de bus ou de train avec un certain nombre de passages minimum par jour (exemple : à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus avec minimum 17 départs par jour en milieu rural). C'est donc un indicateur de l'accessibilité aux transports en commun, tant en distance qu'en quantité. Pour l'ensemble des seuils et la méthodologie, consulter : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/densite-infrastructures-de-transport/>

⁵³ Le réseau routier à grand gabarit (RGG) correspond à une classification du SPW qui n'est plus d'actualité mais qui reste pertinente pour l'exercice réalisé ici ; ce réseau comprend les autoroutes et les routes express avec une vitesse autorisée maximale de 120 km/h.



Entité	Principales contraintes		Connexion aux entités majeures avoisinantes ou aux entités intermédiaires
	Naturelles	Anthropiques	
Comblain-au-Pont et Poulseur	/	- La N633 vers Aywaille	En l'absence d'aménagements dédiés aux vélos, la connexion vers Aywaille sur du plat reste peu sécurisée. Pour rejoindre le RAVeL à Chanxhe depuis Comblain-au-Pont en revanche, une petite rue peu fréquentée en rive droite constitue une bonne option. A partir de Chanxhe, les aménagements pour vélos (le RAVeL de l'Ourthe) sont presque ininterrompus jusqu'à Liège. Vers le sud, c'est un peu avant Hamoir qu'ils prennent fin, avant de recommencer sur la commune de Durbuy.
Mont et Sart	- Forte pente vers la vallée	/	Pour rejoindre la vallée de l'Ourthe (à Poulseur ou à Comblain), les petites routes offrent une sécurité relativement bonne. La remontée en sens inverse est caractérisée par une forte pente.
Oneux et Hôymont	- Forte pente vers la vallée	/	Pour rejoindre la vallée de l'Ourthe (à Comblain), les petites routes offrent ici aussi une sécurité relativement bonne. La remontée en sens inverse est caractérisée par une forte pente. Il en va de même pour rejoindre Aywaille à l'est, sans emprunter la N633 hautement fréquentée : les petites routes constituent la meilleure option, avec toutefois une pente raide au retour.

Tableau 26 : Principales contraintes pour le mode actif et connexion des entités de la commune aux entités majeures avoisinantes ou aux entités intermédiaires.



3.9.4. CONCLUSION

Relevé des infrastructures :

- Environ 6,6 km d'infrastructures cyclables *principales* recensées sur la commune.
- 2 gares (IC et L).
- 5 lignes de bus : 2 qui circulent toute l'année (dont 1 Interurbaine dans le nouveau réseau TEC de Liège) et 3 scolaires.
- L'E25 à moins de 15 minutes de Comblain-au-Pont.

Flux entrant et sortant :

Les 5 communes vers lesquelles Comblain-au-Pont enregistre les flux les plus importants, classées par ordre décroissant, sont : Liège, Esneux, Sprimont, Anthisnes et Aywaille.

Les personnes se déplaçant vers Comblain-au-Pont durant les mêmes tranches horaires, classées par ordre décroissant sont : Sprimont, Esneux, Anthisnes, Aywaille et Hamoir.

Accessibilité :

Mode actif :

La commune est traversée par le RAVeL de l'Ourthe (Liège-Durbuy), qui est facilement accessible, mais les pentes sont fortes, ce qui présente une contrainte non-négligeable pour les cyclistes des entités situées sur les hauteurs. Le futur RAVeL Comblain-Aywaille devrait permettre une meilleure connexion entre ces deux entités.

Réseau ferroviaire :

La commune est bien desservie par le rail, mais l'accessibilité à pied et en bus peut représenter un obstacle, en particulier à Rivage (commune de Sprimont).

Réseau de bus :

Les villages principaux se situent à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt de bus et la fréquence de passage est élevée. En revanche, les plus petits villages sont peu desservis.

Réseau routier :

La commune est traversée par deux nationales qui assurent une bonne connexion vers les entités voisines, et se trouve à une distance relativement faible de l'autoroute E25.



4

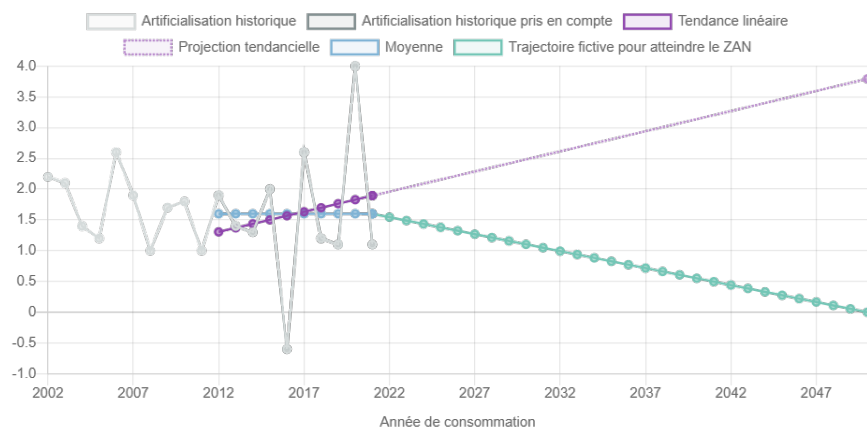
CONTRIBUTION POTENTIELLE DU TERRITOIRE À L'OPTIMISATION SPATIALE



4.1. HISTORIQUE ET DYNAMIQUES DE CONSOMMATION DES SOLS ET DE L'ESPACE

4.1.1. ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'artificialisation des sols à Comblain-au-Pont (ha/an) a fluctué entre 2002 et 2021 (Graphique 26). Elle est néanmoins toujours restée positive, à l'exception de l'année 2016. Le rythme moyen d'artificialisation entre 2012 et 2021 est de 1,6 ha/an. La tendance⁵⁴ au cours des 10 dernières années prises en compte est à l'augmentation. Partant de ce rythme moyen d'artificialisation, une trajectoire linéaire fictive a été établie pour atteindre le ZAN⁵⁵ d'ici 2050 ; ceci correspond à une artificialisation projetée de 23 ha.



Graphique 26 : Artificialisation (ha/an), état des dynamiques et projections entre 2002 et 2050 à Comblain-au-Pont.

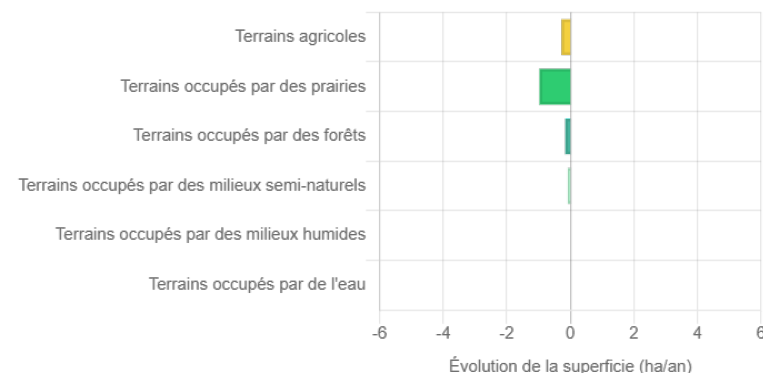
Source : ATOL

⁵⁴ La tendance est issue d'un calcul de régression linéaire basé sur la méthode des moindres carrés. Les points de l'artificialisation historique pouvant être très fluctuants, la tendance linéaire doit être interprétée avec précaution. Elle permet surtout de voir si la tendance est à l'augmentation ou à la diminution au cours des 10 dernières années.

⁵⁵ ZAN (zéro artificialisation nette) : Objectif du Gouvernement wallon pour tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050.

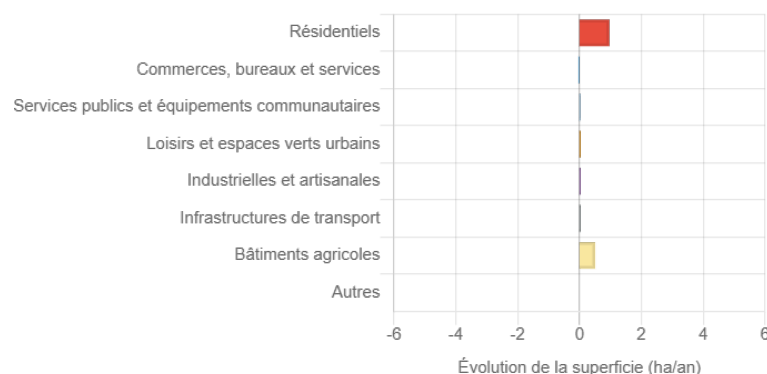
⁵⁶ Certains espaces, de natures inconnues, ne sont pas reconnus comme étant soit artificialisés, soit non artificialisés. Ils englobent les espaces non cadastrés.

Les terres consommées sont surtout des terrains occupés par des prairies (Graphique 27). La fonction résidentielle est celle la plus consommatrice d'espaces (Graphique 28)⁵⁶.



Graphique 27 : Evolution moyenne des espaces non artificialisés entre 2012 et 2021 à Comblain-au-Pont.

Source : ATOL



Graphique 28 : Evolution moyenne des espaces artificialisés entre 2012 et 2021 à Comblain-au-Pont.

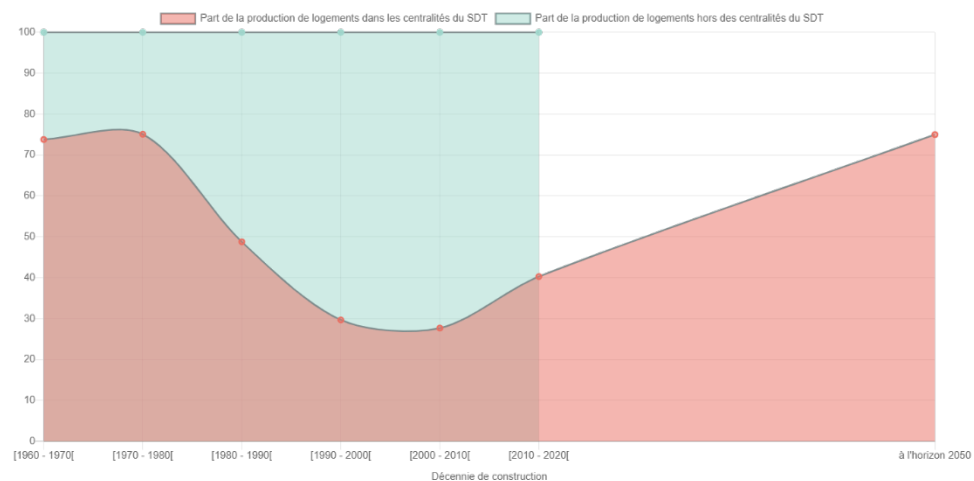
Source : ATOL



4.1.2. ETALEMENT URBAIN

Le Graphique 29 met en évidence les parts de production de logements dans et en dehors des centralités communales définies par le SDT sur les 6 dernières décennies, ainsi que la trajectoire linéaire fictive à suivre pour arriver à 75% du développement résidentiel dans les centralités à l'horizon 2050.

On peut y voir que les logements à Comblain-au-Pont ont été, jusqu'en 2009, de moins en moins construits dans les centralités. Entre 2010 et 2020, environ 40 % des nouveaux logements ont été produits en centralité. La dynamique semble s'être inversée depuis les années 2000. Davantage de logements sont néanmoins toujours construits hors des centralités. La dynamique actuelle reste donc très éloignée de l'objectif susmentionné.



Graphique 29 : Etalement urbain (%) entre 1960 et 2020 et objectif à l'horizon 2050 à Comblain-au-Pont.

Source : ATOL



4.2. DISPONIBILITÉS FONCIÈRES

L'analyse du potentiel foncier a pour objet de quantifier la disponibilité foncière théorique communale.

4.2.1. MÉTHODOLOGIE

4.2.1.1. Sélection des terrains urbanisables au Plan de secteur

La première étape vise à isoler les terrains en zone urbanisable au Plan de secteur. Les terrains repris en zone non urbanisable au Plan de secteur sont donc écartés de l'analyse. Sur la base de leur nature cadastrale, les terrains urbanisables sont ensuite classés en deux catégories : **artificialisés** et **non artificialisés**. Leur surface totale est alors évaluée.

À titre indicatif, à Comblain-au-Pont, les terrains urbanisables sont répartis comme suit :

Sélection des terrains urbanisables au Plan de secteur		
Affectation du sol	Terrains artificialisés (ha)	Terrains non artificialisés (ha)
Zone d'habitat (ZH)	0,00	0,00
Zone d'habitat à caractère rural (ZHCR)	154,77	97,70
Zone de services publics et équipements communautaires (ZSPEC)	0,32	0,00
Zone de dépendance d'extraction (ZDE)	16,35	66,61
Zone d'activité économique mixte (ZAEM)	2,00	3,28

Zone d'activité économique industrielle (ZAEI)	0,00	0,00
Zone d'aménagement communal concerté à caractère économique (ZACCE)	0,00	0,00
Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)	1,03	8,82
Zone de loisirs (ZL)	7,43	8,81
Zone d'intérêt régional (ZER)	0,00	0,00
Zone d'intérêt communal (ZEC)	0,00	0,00
TOTAL	181,89	185,22

Tableau 27 : Superficie des terrains urbanisables artificialisés et non artificialisés au Plan de secteur dans la commune de Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, traitements Spi.

4.2.1.2. Evaluation du potentiel foncier

Les terrains non artificialisés et artificialisés sont croisés cartographiquement avec les contraintes territoriales élevées (Carte A0/C2 en annexe), listées en Annexe 4. Ce premier filtre élimine les terrains impactés par les contraintes élevées, considérés comme inconstructibles ou non mutables. Sont donc retenues uniquement les parcelles non impactées par les contraintes élevées, qui sont ensuite catégorisées en **potentiel foncier sur terrains vierges** (constructibles et non artificialisés) et en **potentiel foncier de mutation** (SAR + SRPE⁵⁷).

4.2.1.3. Caractérisation

Le potentiel foncier sur terrains vierges et de mutation est ensuite croisé cartographiquement avec les contraintes territoriales moyennes et faibles (Carte A0/C3 en annexe), listées dans l'Annexe 5. Ces filtres n'éliminent pas de parcelles ; ils permettent de caractériser les parcelles observées et d'obtenir les informations nécessaires à l'application de mesures de précaution en cas d'urbanisation ou en cas de projet de développement, par exemple.

⁵⁷ Pour cette catégorie, tous les SAR de fait et de droit ainsi que les SRPE sont repris pour faire l'exercice d'identification du potentiel mutable.



Le potentiel foncier est également croisé cartographiquement avec l'emprise des inondations qui ont touché la Belgique en juillet 2021. Cette emprise est basée sur les codes 1 et 100 de la « Cartographie des zones inondées – juillet 2021 » du SPW⁵⁸. Enfin, le potentiel foncier concerné par les inondations est également catégorisé selon qu'il soit ou non situé en zone soumise aux aléas d'inondations.

4.2.1.4. Résultats

Les résultats, présentés sous forme de cartes et de tableaux, reprennent les parcelles urbanisables au Plan de secteur non impactées par des contraintes territoriales élevées et caractérisées par les contraintes moyennes et faibles qui s'y appliquent éventuellement (Cartes A0/C4 et A0/C5 en annexe).

La couche des centralités du SDT reprise sur les cartes permet de distinguer les surfaces IN (en centralité) et OUT (hors centralité) du potentiel foncier. À titre complémentaire, pour le potentiel foncier sur terrains vierges, une distinction se fait entre les terrains présentant une surface supérieure à 0,5 ha et ceux avec une surface inférieure à 0,5 ha.

À noter que la caractérisation du potentiel foncier ne tient pas compte de l'équipement disponible/indisponible en voirie et de l'état de cette voirie. Des réunions avec la commune et le gestionnaire technique du réseau, ainsi que des constats sur terrains sont nécessaires pour compléter cette analyse.

Précisons que ces chiffres sont le résultat d'une méthode de calcul homogénéisée pour l'ensemble du territoire wallon. Cette analyse doit être parachevée par les connaissances de l'Administration communale, notamment sur la base d'inventaires (s'ils existent) ou de visites sur terrain. L'analyse complémentaire effectuée par les administrations locales permettra d'affiner le potentiel foncier, notamment au regard du potentiel de renouvellement des logements/bureaux/locaux inoccupés ou encore des bâtiments déclarés insalubres, et de facto du potentiel de mutation.

Il convient de garder à l'esprit le caractère théorique de cet exercice de quantification. Les choix posés peuvent être questionnés au cas par cas, en

fonction des caractéristiques locales, en particulier au stade de l'élaboration d'un projet (schéma ou permis).

Par ailleurs, les données utilisées pour cette analyse doivent être mises à jour de manière à actualiser leur changement de statut tant au niveau de la matrice cadastrale que des contraintes territoriales.

⁵⁸ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/5fa27752-74a6-4cf5-bfb9-d0d5d7e9d35c.html>



Arborescence de la méthodologie

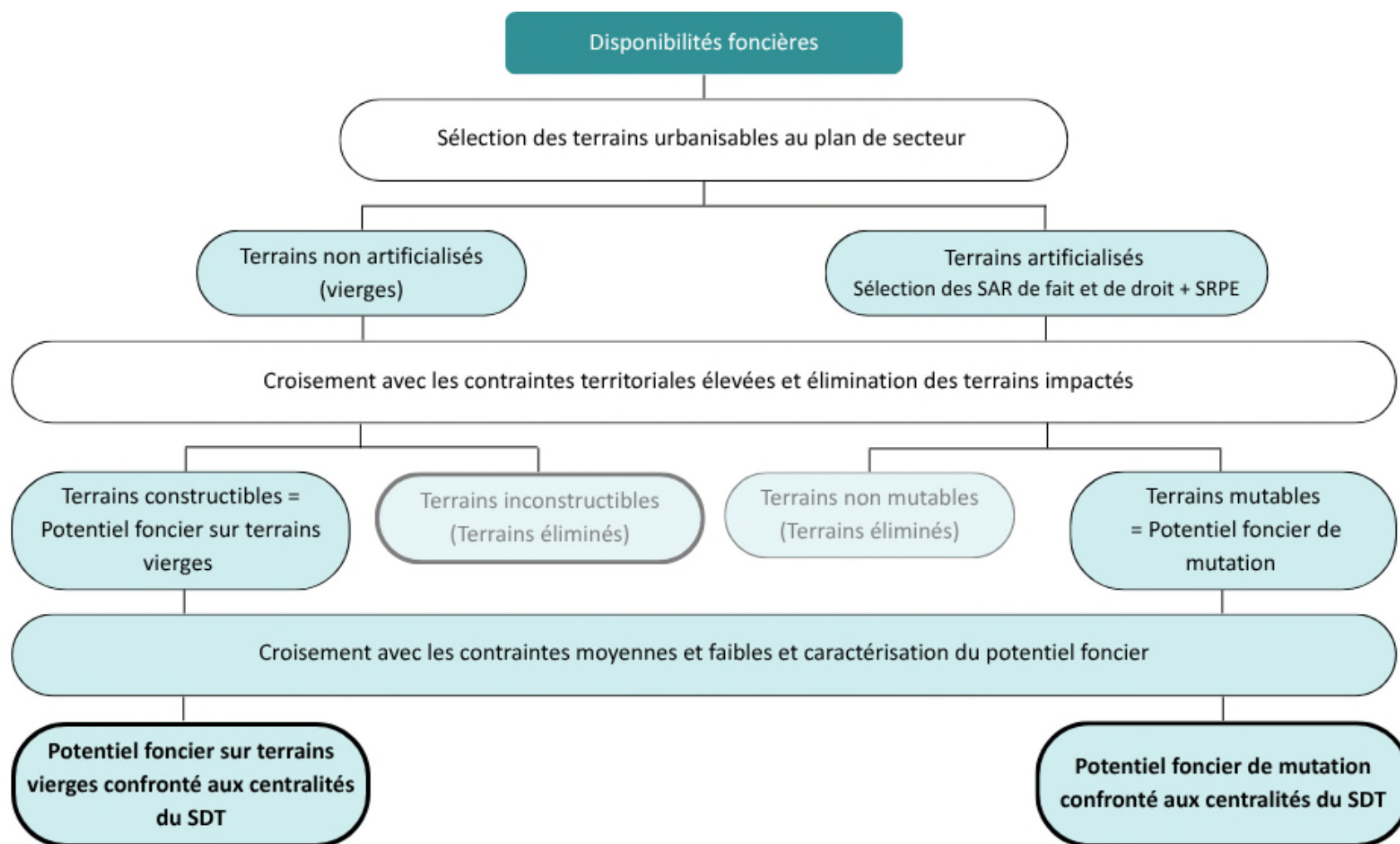


Figure 4 : Arborescence de la méthodologie.

Source : SPW, IGRETEC, Spi.



4.2.2. POTENTIEL FONCIER SUR TERRAINS VIERGES

Une carte du potentiel foncier sur terrains vierges confronté aux centralités est disponible en format A0, en annexe du présent rapport (Carte A0/C4).

	Terrains non artificialisés (ha)	Terrains non artificialisés soumis à des contraintes élevées (ha)	Terrains non artificialisés non soumis à des contraintes élevées			
			Soumis à des contraintes faibles et moyennes (ha)		Non soumis à des contraintes faibles et moyennes (ha)	
PLAN DE SECTEUR			IN	OUT	IN	OUT
ZH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZHCR	97,70	14,00	24,40	32,91	7,12	19,27
ZSPEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZDE	66,61	27,01	1,16	34,68	0,37	3,39
ZAEM	3,28	1,01	0,00	2,27	0,00	0,00
ZAEI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACC	8,82	2,22	6,28	0,32	0,00	0,00
ZL	8,81	1,85	0,00	0,24	0,00	6,72
ZER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	185,22	46,09	31,84	70,41	7,49	29,38
Terrains < 0,5 ha : surface (ha) cumulée	104,44	17,54	18,11	39,85	6,45	22,49
Terrains > 0,5 ha : surface (ha) cumulée	80,78	28,55	13,73	30,57	1,04	6,89

Tableau 28 : Potentiel foncier sur terrains vierges à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.



Calcul du potentiel foncier des terrains vierges en zone inondée en juillet 2021 à Comblain-au-Pont⁵⁹

	Terrains non artificialisés, non soumis à des contraintes élevées et inondés en juillet 2021			
	Terrains inondés situés en zone d'aléas d'inondation faibles et moyens (ha)		Terrains inondés non situés en zone d'aléas d'inondation faibles et moyens (ha)	
PLAN DE SECTEUR	IN	OUT	IN	OUT
ZH	0,00	0,00	0,00	0,00
ZHCR	2,22	1,32	2,67	0,16
ZSPEC	0,00	0,00	0,00	0,00
ZDE	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAEM	0,00	0,01	0,00	0,00
ZA EI	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACCE	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACC	0,00	0,00	0,00	0,00
ZL	0,00	0,24	0,00	0,00
ZER	0,00	0,00	0,00	0,00
ZEC	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2,22	1,57	2,67	0,16
Terrains < 0,5 ha : surface (ha)cumulée	2,22	1,57	1,30	0,16
Terrains > 0,5 ha : surface (ha) cumulée	0,00	0,00	1,37	0,00

Tableau 29 : Potentiel foncier en zone inondée en juillet 2021 à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.

⁵⁹ Les superficies représentant le potentiel foncier sur terrains vierges inondés en 2021 devraient être soustraites du potentiel foncier sur terrains vierges calculé dans le Tableau 28.



Potentiel foncier sur terrains vierges (à vocation résidentielle) par quartier statistique

		ZH (ha)				ZHCR (ha)				ZACC (ha)			
Code quartier statistique	Nom quartier statistique	IN			OUT	IN			OUT	IN			OUT
		Centralité villageoise	Centralité urbaine	Centralité urbaine de pôle		Centralité villageoise	Centralité urbaine	Centralité urbaine de pôle		Centralité villageoise	Centralité urbaine	Centralité urbaine de pôle	
6202600205	Pulseur	0	0	0	0	18,68	0	0	8,62	0	0	0	0
6202600322	Comblain-au-Pont	0	0	0	0	12,68	0	0	6,20	6,28	0	0	0,32
6202600422	Pont de Sçay	0	0	0	0	0,15	0	0	3,29	0	0	0	0
6202600522	Mont-lez-Comblain-au-Pont	0	0	0	0	0	0	0	16,21	0	0	0	0
6202600605	Oneux	0	0	0	0	0	0	0	17,86	0	0	0	0

Tableau 30 : Potentiel foncier sur terrains vierges (à vocation résidentielle) par quartier statistique à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.



4.2.3. POTENTIEL FONCIER DE MUTATION

Une carte du potentiel de mutation confronté aux centralités est disponible en format A0, en annexe du présent rapport (Carte A0/C5).

	Terrains artificialisés (ha)	Terrains en SAR et SRPE (ha)	SAR et SRPE soumis à contraintes élevées (ha)	Terrains SAR/SRPE non soumis à des contraintes élevées			
				Soumis à des contraintes faibles et moyennes (ha)		Non soumis à des contraintes faibles et moyennes (ha)	
PLAN DE SECTEUR				IN	OUT	IN	OUT
ZH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZHCR	154,77	3,39	2,42	0,75	0,22	0,00	0,00
ZSPEC	0,32	0,30	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00
ZDE	16,35	0,04	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00
ZAEM	2,00	1,83	1,10	0,00	0,73	0,00	0,00
ZAEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACC	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZL	7,43	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
ZER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	181,89	5,57	3,53	1,05	0,99	0,00	0,00

Tableau 31 : Potentiel foncier de mutation à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.



Calcul du potentiel de mutation des terrains en SAR et SRPE en zone inondée en juillet 2021 à Comblain-au-Pont⁶⁰

	Terrains en SAR et SRPE non artificialisés, non soumis à des contraintes élevées et inondés en juillet 2021			
	Terrains inondés situés en zone d'aléas d'inondation faibles et moyens (ha)		Terrains inondés non situés en zone d'aléas d'inondation faibles et moyens (ha)	
PLAN DE SECTEUR	IN	OUT	IN	OUT
ZH	0,00	0,00	0,00	0,00
ZHCR	0,18	0,00	0,00	0,00
ZSPEC	0,00	0,00	0,00	0,00
ZDE	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAEM	0,00	0,03	0,00	0,00
ZAEI	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACCE	0,00	0,00	0,00	0,00
ZACC	0,00	0,00	0,00	0,00
ZL	0,00	0,00	0,00	0,00
ZER	0,00	0,00	0,00	0,00
ZEC	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,18	0,03	0,00	0,00

Tableau 32 - Potentiel foncier de mutation en zone inondée en juillet 2021 à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.

⁶⁰ Les superficies représentant le potentiel foncier sur terrains mutables inondés en 2021 devraient être soustraites du potentiel foncier de mutation calculé dans le Tableau 31Tableau 28Tableau 28.

4.2.4. CONSTATS GÉNÉRAUX

En matière de terrains repris en zone urbanisable au Plan de secteur, on note que 38 % d'entre eux sont non artificialisés et non soumis aux contraintes élevées. En ce qui concerne les terrains déjà artificialisés, seul 1 % d'entre eux sont classés comme SAR et SRPE non soumis à des contraintes élevées (terrains mutables).

4.2.4.1. Réserves foncières à vocation résidentielle

Le potentiel à vocation résidentielle (ZH + ZHCR) sur terrains vierges à Comblain-au-Pont s'élève à 83,70 ha. De nombreuses parcelles destinées à l'habitat à caractère rural sont présentes dans tous les villages et hameaux de la commune. Le quartier statistique « Pont de Sçay » est le quartier qui dispose de la plus petite disponibilité foncière sur le territoire. Les quatre autres se partagent la disponibilité foncière en habitat à parts plus ou moins équivalentes. Les quartiers de Poulseur et de Comblain-au-Pont, comprenant chacun une (partie) centralité villageoise sont par conséquent les deux quartiers qui offrent le plus grand potentiel en centralité (Oneux et Mont-lez-Comblain-au-Pont ne disposent pas de potentiel en centralité et Pont de Sçay n'en a que très peu).

En outre, le territoire de la commune contient une ZACC se situant à Comblain-au-Pont, à proximité directe des parcelles précédemment mentionnées et en majorité en centralité. Cette ZACC peut ainsi constituer une réserve foncière en terrains vierges et peut ainsi contribuer au développement de la centralité.

Concernant le potentiel de mutation (terrains mutables) à vocation résidentielle, les réserves identifiées sont presque largement situées en centralité. Au total, le potentiel mutable représente une superficie de 0,97 ha.

4.2.4.2. Réserves foncières à vocation économique

Le potentiel à vocation économique (ZDE + ZAEM + ZAEI + ZACCE) sur terrains vierges dans la commune de Comblain-au-Pont s'élève à 41,87 ha. On remarque une prépondérance des zones de dépendances d'extraction en dehors de la centralité villageoise (38,07 ha). Ces parcelles sont surtout situées entre Mont et Poulseur. En cas de mise en œuvre vers une destination de zone d'extraction, cette surface sera considérée comme zone non urbanisable au plan de secteur. Les uniques autres réserves à vocation économiques sont composées de zones d'activité économique mixte (2,27 ha) à proximité de Comblain-au-Pont et de Poulseur, en dehors des deux centralités.

Le potentiel de mutation à vocation économique s'élève à 0,78 ha et est essentiellement composé de zones d'activité économique mixte, à l'ouest de la centralité de Poulseur.

4.2.4.3. Réserves foncières à vocation d'équipements collectifs

Les réserves foncières destinées aux équipements collectifs représentent 0,30 ha (en potentiel de mutation) et sont constituées d'une seule parcelle située à l'ouest de la centralité de Poulseur.

4.2.4.4. Réserves foncières à vocation de loisirs

Le potentiel foncier situé en zone de loisir (uniquement des terrains vierges) représente 6,96 ha et est constitué d'une parcelle située à l'est de Hôyemont.

4.2.4.5. Réserves foncières à vocation de zone d'enjeu

Aucune réserve foncière n'est située dans une zone d'enjeu régional (ZER) ou communal (ZEC) à Comblain-au-Pont.

4.2.4.6. Réserves foncières impactées par les inondations

Le potentiel foncier sur terrains vierges inondés en juillet 2021 à Comblain-au-Pont s'élève à 6,62 ha. La nette majorité de celui-ci se situe en centralité. Ce sont les zones dédiées à l'habitat à caractère rural qui sont les plus représentées.

Le potentiel de mutation inondé en juillet 2021 n'est que très peu présent (0,21 ha) et est lui aussi essentiellement constitué de zones destinées à l'habitat à caractère rural.

4.2.4.7. Autres contraintes

D'autres éléments liés au Plan de secteur ont le mérite d'être mentionnées.

A Comblain-au-Pont, on retrouve trois périmètres de protection inscrits au Plan de secteur (périmètres d'intérêt paysager), situés en dehors des villages. Aucun potentiel foncier ne se situe toutefois dans ces zones et aucune de ces zones ne se situe à l'intérieur des centralités villageoises prédéfinies.



4.2.5. CONCLUSION

- Le potentiel foncier sur terrains vierges à Comblain-au-Pont s'élève à 139,12 ha et se situe principalement en dehors des centralités villageoises prédéfinies. Le potentiel de mutation s'élève quant à lui à 2,05 ha et se situe tant en centralité qu'en dehors.
- Au sein des centralités villageoises, les réserves foncières sur terrains vierges sont principalement affectées à l'habitat. Quelques ZACC peuvent également constituer un potentiel foncier.
- En matière de potentiel de mutation, ce sont les zones d'habitat à caractère rural et les zones d'activités économiques mixtes qui présentent le plus grand potentiel.
- Le potentiel foncier à vocation de zones de loisirs est marginal (6,96 ha) et les ZACCE et les zones d'activité économique industrielle et les zones d'enjeu régional et de zone d'enjeu communal sont inexistantes à Comblain-au-Pont.
- Le potentiel foncier sur terrains vierges impacté par les inondations de 2021 est de 6,62 ha. Quant au potentiel foncier de mutation impacté par les inondations, il s'élève à 0,21 ha.
- Trois périmètres de protection inscrits au Plan de secteur (périmètres d'intérêt paysager) sont présents, en dehors des villages. Aucun potentiel foncier ne se situe toutefois dans ces zones et aucune de ces zones ne se situe à l'intérieur des centralités villageoises prédéfinies.

4.3. ANALYSE DES ZACC

L'analyse des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) permet de compléter l'analyse des disponibilités foncières réalisée précédemment.

Une caractérisation des ZACC, basée sur les contraintes utilisées dans le chapitre Disponibilités foncières a été réalisée à l'aide d'un outil SIG. Cela permet d'identifier les ZACC libres de contraintes fortes qui seraient également localisées en centralité. Ces zones seront d'un intérêt important dans les prochaines années, au regard de la stratégie territoriale développée dans le Schéma de Développement Territorial.

La commune de Comblain-au-Pont compte 1 ZACC, située au nord du village de Comblain-au-Pont, occupant une superficie d'environ 10 ha, soit 0,44 % du territoire communal (Tableau 33).

Cette ZACC n'est pas mise en œuvre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas couverte par un schéma d'orientation local tel que prévu par l'article D.II.42§ 2 du CoDT : « *La mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, conforme à l'article D.II.11, et à son approbation par le Gouvernement. (...)* ».

La ZACC en question n'est que très partiellement urbanisée (quelques habitations au sud et à l'ouest).

Ajoutons que la réforme du CoDT a précisé que : « tout ou partie d'une zone d'aménagement communal concerté reprise au sein d'une centralité identifiée par un schéma peut également être mise en œuvre par un permis d'urbanisation ou d'urbanisme de constructions groupées d'une superficie de deux hectares et plus, soumis à étude d'incidences et portant sur la création de logements et, éventuellement, d'activités accessoires aux logements créés ».

C'est le cas de la ZACC de Comblain-au-Pont, qui se situe à cheval sur une des centralités villageoises définie par le Schéma de développement du territoire. Sa mise en œuvre ne sera donc plus forcément soumise à l'élaboration d'un SOL lorsque la centralité du SDT s'appliquera en 2030, sauf si un SDC entre en vigueur d'ici là et que la centralité évolue.

ID carte	Entité	Urbanisée	Superficie communale (et totale) (ha)
1	Au nord du village de Comblain-au-Pont	Majoritairement non	10,02
TOTAL			10,02

Tableau 33 : Identification des zones d'aménagement communal concerté de la commune de Comblain-au-Pont

Source : Géoportail de la Wallonie



Carte 38 : Localisation des zones d'aménagement communal concerté

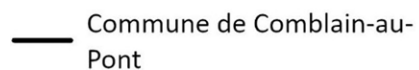
Zones d'affectation



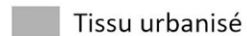
Centralités



Limites administratives



Fond de plan

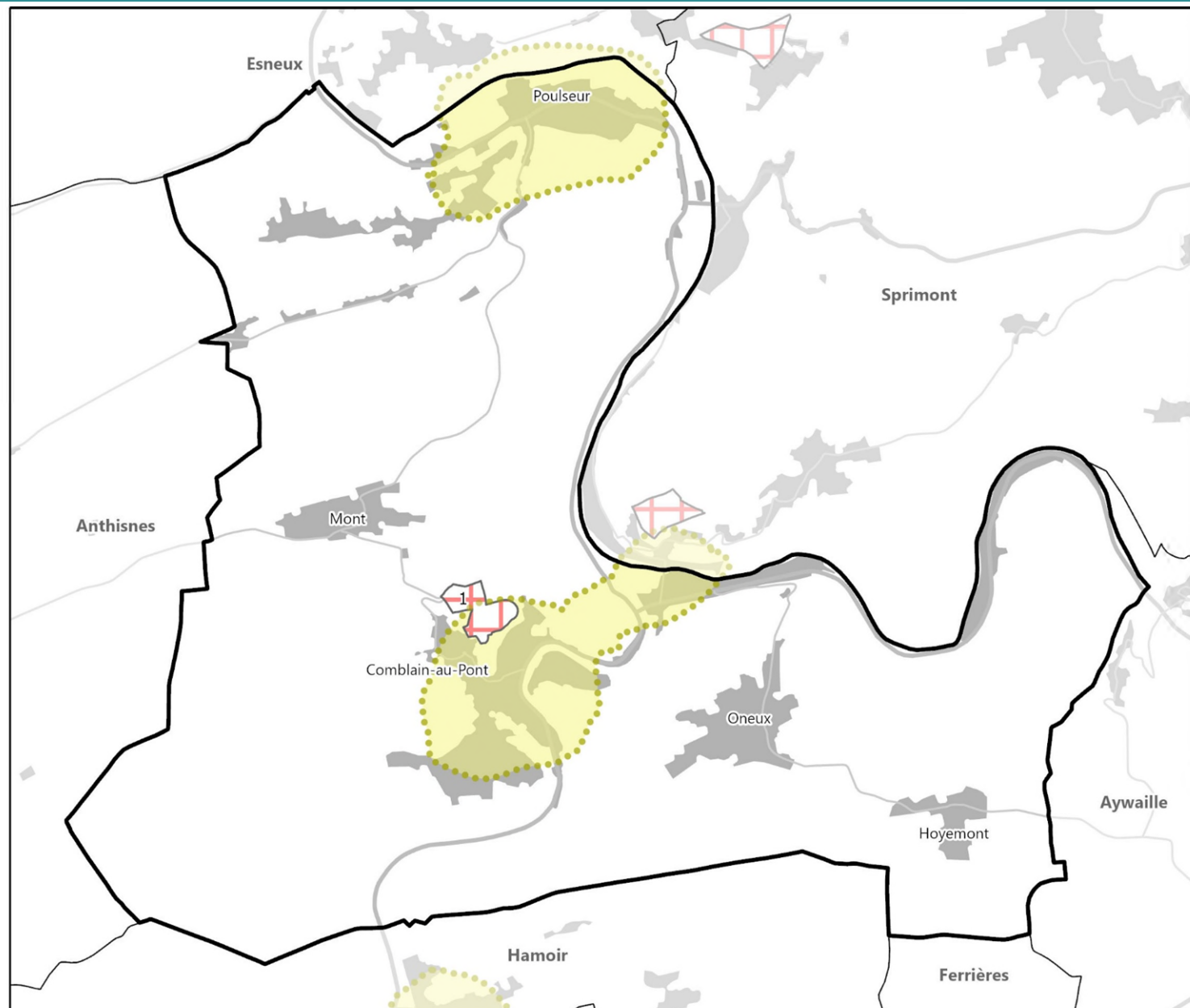


Localisation des zones d'aménagement communal concerté de la commune de Comblain-au-Pont en 2024

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2024), OpenStreetMap (2024), SDT approuvé (23/04/2024)

0 0,75 1,5 Km







4.3.1. ANALYSE PAR ZACC

ZACC n°1	
Propriétaires	Environ 5 % de parcelles publiques
Superficie (ha)	10,02
Urbanisée	Majoritairement non (quelques habitations au sud et à l'ouest)
Occupation	Couvert herbacé, quelques rangées d'arbres et quelques sentiers
Abords	Bois au nord, à l'est et au sud. Habita à l'ouest. Cultures au nord-est. Le nord de la ZACC est bordé par une zone Natura 2000.
Positionnée dans la centralité du SDT	Partiellement : recouvrement de 6,17 ha en centralité villageoise
Schéma d'orientation local	Non
PRU (périmètre de remembrement urbain)	Non
PRE (périmètre de reconnaissance économique)	Non
RU (rénovation urbaine)	Non
Revitalisation urbaine	Non
Zone d'initiative privilégiée	Non
Permis de bâtir	Date de décision du 04-05-76
Réseau hydrographique	Non
Captage - périmètre de protection	Non
Zones inondables par ruissellement	Aléa faible
Zones inondables par débordement	Non
SEVESO	Non
BDES	Non
Lignes et points de vue remarquables	Oui
Arbres et haies remarquables	Non

NATURA 2000	Dedans : oui Proche : oui
SGIB	Dedans : oui Proche : oui
Contextes écologiques marginaux et sensibles (sols comprenant des enjeux en termes de biodiversité et services écosystémiques)	Oui
SAR de droit	Non
SAR de fait	Non
Zone de consultation des risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM)	Non
Contraintes liées aux éboulements	Non
Sites karstiques	Non
Accès	Accessible via plusieurs sentiers et la rue de la Havée Madeleine. La rue Sosson aboutit en bordure de la zone.
Autres	/

Carte 39 : ZACC N°1

Zones d'affectation

 ZACC en objet

Type de centralité

 Centralité villageoise

Contraintes karstiques et éboulements de parois rocheuses

 Zone de contrainte karstique forte

 Périmètre de contraintes physiques majeures liées aux éboulements

 Versant supérieur à 30 degrés considéré à contrainte forte

Aléas d'inondation

 Aléa élevé

Natura 2000

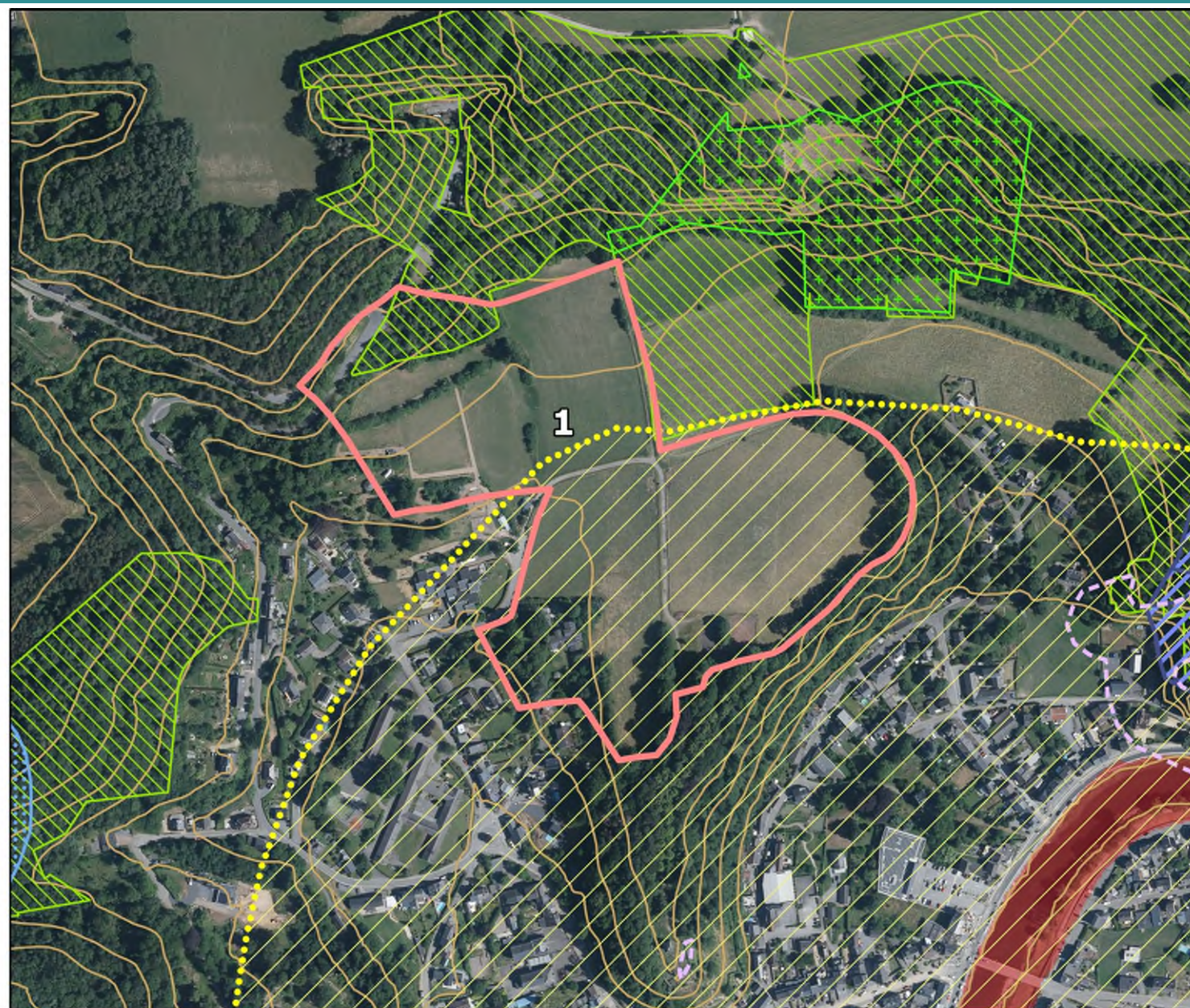
 Site en vigueur

Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973

 Site reconnu (sauf les parcs naturels)

Relief

 Courbe de niveau (10 m)



Orthophotos 2023 de la ZACC 1 de la commune de Comblain-au-Pont

Auteur : Spi

Sources : SPW Géomatique (2006, 2014, 2017, 2021, 2022, 2023, 2024)

0 0,1 0,2 Km







5

SITUATION DE DROIT





Le présent chapitre consiste en un inventaire des documents qui impactent l'aménagement du territoire sur la commune. Ces documents peuvent avoir une portée :

- Réglementaire, comme le plan de secteur, les sites naturels protégés (relevant de la loi sur la conservation de la nature du 12/07/1973), du Code de l'Eau ou du Code du Patrimoine ;
- Indicative, comme les Schémas de Développement Communal ou d'Orientation Local, les Plans Communaux de Mobilité ou les PCDR.

Une carte du Plan de Secteur de la commune (A0/C6) et une autre reprenant l'ensemble des contraintes juridiques (A0/C7) sont disponibles en format A0, en annexe du présent rapport. L'ensemble de ces données publiques est disponible sur le Géoportail du SPW.



5.1. DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET GUIDES D'URBANISME

Les différents outils, plans, schémas et règlements régissant l'aménagement du territoire de la commune sont repris dans le Tableau 34.

DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS ET GUIDES D'URBANISME	
Plan de secteur - PS	Zones de Huy-Waremme et de Liège
Projet(s) de révision du PS	/
Schéma de Développement Territorial - SDT	Adopté le 25/04/2024
Schéma de Développement Communal - SDC (anciennement Schéma de structure communal - SSC)	SSC adopté le 13/07/2012
Schéma d'Orientation Local - SOL (anciennement Plan Communal d'Aménagement – PCA ou Rapports Urbanistiques et Environnementaux - RUE)	1 SOL - Voir carte A0/C7
Guide Régional d'Urbanisme - GRU	Entré en vigueur le 01-06-2017
Guide Communal d'Urbanisme - GCU (anciennement Règlement Communal de Bâtisse ou d'Urbanisme - RCB ou RCU)	Arrêté le 20-09-1984

Tableau 34 : Liste des documents de planification.

Source : SPW.

Le plan de secteur de la commune est repris dans la carte A0/C6, en annexe du présent rapport. Les superficies des différentes zones sont reprises dans le Tableau 35 et illustrées graphiquement ensuite dans la Figure 5. Pour une analyse plus détaillée des disponibilités foncières, se référer au chapitre *Disponibilités foncières* du présent rapport.



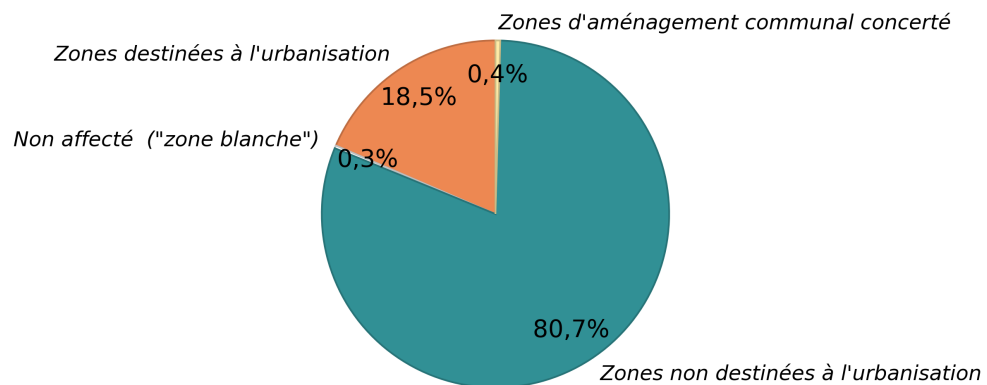
Catégorie	Zonage	Superficies du zonage (ha)	Part du zonage (%)	Superficie de la catégorie (ha)	Part de la catégorie (%)
Zones destinées à l'urbanisation	Habitat	0,00	0,0%	419,73	18,5%
	Habitat à caractère rural	303,89	13,4%		
	Services publics et équipements communautaires	0,43	0,0%		
	Loisirs	19,78	0,9%		
	Activité économique mixte	6,51	0,3%		
	Activité économique industrielle	0,00	0,0%		
	Activité éco. spécifique agro-économique	0,00	0,0%		
	Dépendance d'extraction	89,12	3,9%		
	Enjeu communal	0,00	0,0%		
	Centre d'enfouissement technique	0,00	0,0%		
Zones non destinées à l'urbanisation	Agricole	1139,50	50,3%	1827,53	80,7%
	Forestière	471,42	20,8%		
	Espaces verts	91,38	4,0%		
	Naturelle	95,51	4,2%		
	Parc	0,00	0,0%		
	Extraction avec destination future de zone naturelle	0,00	0,0%		
	Extraction avec destination future de zone d'espaces verts	0,00	0,0%		
	Plan d'eau	29,72	1,3%		
	Plan d'eau à créer	0,00	0,0%		
Zones d'aménagement communal concerté	Aménagement communal concerté	10,02	0,4%	10,02	0,4%
	Aménagement communal concerté à caractère économique	0,00	0,0%		
Autre	Non affecté ("zone blanche")	5,92	0,3%	5,92	0,3%
	Vierge de toute affectation (annulation du Conseil Etat)	0,00	0,0%		
Périmètres en surimpression	Périmètre d'intérêt paysager	97,74			
	Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique	7,63			
Superficie totale		2 263,20		2 263,20	

Tableau 35 : Superficie des zones prévues par le plan de secteur.

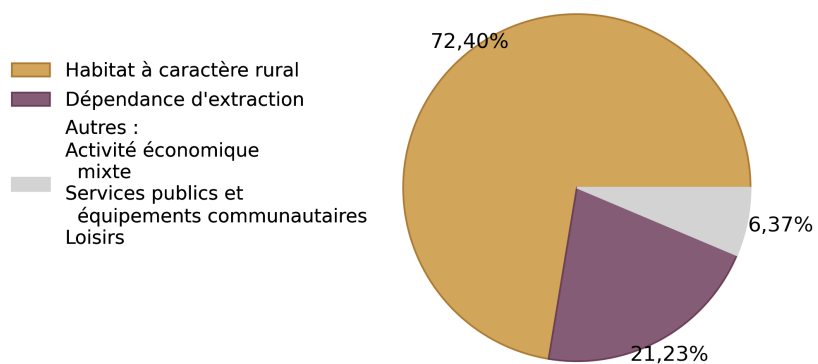
Source : SPW (février 2024).



Répartition des surfaces



Affectation des zones destinées à l'urbanisation



Affectation des zones non destinées à l'urbanisation

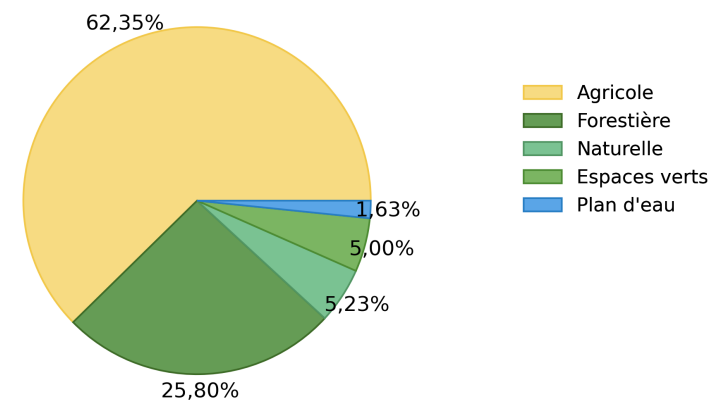


Figure 5 : Superficie des zones prévues par le plan de secteur

Source : SPW.

5.1.1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Un Schéma de structure communal de Comblain-au-Pont a été adopté le 13/07/2012. Plus récemment, la commune s'est lancée dans les démarches en vue d'élaborer un schéma de développement communal.

5.1.2. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de Développement Territorial (SDT) entré en vigueur le 1^{er} août 2024 reprend 20 objectifs regroupés selon 3 axes :

- Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité
- Axe 2 : Attractivité et innovation
- Axe 3 : Coopération et cohésion

Le lecteur est renvoyé vers le Schéma de Développement du Territoire pour plus de détails sur ces objectifs et leur opérationnalisation.

Nous rappellerons simplement ici qu'afin de parvenir à ces différents objectifs, le SDT a défini des *centralités*, dont les limites pourront être adaptées par chaque commune dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un SDC. C'est notamment grâce aux centralités que le SDT entend atteindre ses objectifs, selon deux principes de mise en œuvre concrets :

- Produire 75 % des nouveaux logements en centralité à l'horizon 2050 ;
- Arriver à un ratio de 0 ha d'artificialisation d'ici 2050.

Ces questions sont abordées dans le chapitre *Historique et dynamiques de consommation des sols et de l'espace*.



5.2. DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS	
Site à Réaménager de droit ⁶¹ - SAR	1 SAR de droit
Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale	/
Périmètre de Remembrement Urbain	/
Revitalisation urbaine	/
Rénovation urbaine	/
Zone d'Initiative Privilégiée	/
Périmètre de reconnaissance économique	Zone artisanale de Comblain-au-Pont : arrêtée le 13/03/1997

Tableau 36 : Documents opérationnels.
Source : SPW.

⁶¹ Il existe aussi des SAR *de fait*, qui n'ont pas de statut juridique spécifique. Etant donné que ceux-ci peuvent parfois représenter de grandes superficies, les SAR de fait de plus de 5 ha sont mis en exergue dans le chapitre consacré aux disponibilités foncières.

5.3. SITES NATURELS PROTÉGÉS

SITES NATURELS PROTÉGÉS	
Natura 2000	4 sites
Réserves naturelles (domaniales et agréées)	4 réserves
Réserves forestières	/
Zone humide d'intérêt biologique	/
Cavités souterraines d'intérêt scientifique	4 sites
Parcs naturels	/

Tableau 37 : Sites naturels protégés.
Source : SPW.

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur ces différents sites dans le chapitre *Dimension environnementale*.

5.4. AUTRES RECONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES

AUTRES RECONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES	
Liaisons écologiques	5 liaisons
Arbres et haies remarquables	/
SGIB	17 sites
Points et lignes de vue remarquables	19 sites présents
Périmètre d'intérêt paysager (au plan de secteur ⁶²)	4 périmètres présents
Terrils (du point de vue aménagement et urbanisme)	/

Tableau 38 : Zones bénéficiant d'autres reconnaissances environnementales.
Source : SPW.

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur ces différents sites dans les chapitres dédiés (Dimension environnementale et *Dimension paysagère*).

5.5. PÉRIMÈTRES DE RISQUES MAJEURS

PÉRIMÈTRES DE RISQUES MAJEURS	
Aléas d'inondation (débordement et LIDAXES)	Au moins un site présent - Voir carte A0/C7
SEVESO	/
Eboulements des parois rocheuses	28 sites présents - Voir carte A0/C7
Glissement de terrain	/
Contraintes karstiques	8 zones de contraintes karstiques - Voir carte A0/C7
Zone de consultation DRIGM	Une ou plusieurs zones concernées - Voir carte A0/C7

Tableau 39 : Périmètres de risques majeurs.
Source : SPW.

⁶² Ne sont repris ici que les périmètres d'intérêt paysager figurant au plan de secteur – il ne s'agit pas de ceux recensés par l'asbl ADESA, auxquels il est fait référence dans le chapitre « Dimension paysagère ».



5.6. EAU

EAU	
Statut juridique des cours d'eau (navigables et non-navigables)	Un ou plusieurs cours d'eau possédant un statut juridique spécifique est/sont présent(s) sur la commune - Voir carte A0/C7
Périmètre de protection des captages et points de captage	Un ou plusieurs point(s) de captage est/sont présent(s) et un ou plusieurs périmètre(s) de protection est/sont présent(s) - Voir carte A0/C7
Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique - PASH	Sous-bassin hydrographique : Ourthe Régime d'assainissement au PASH : voir carte A0/C7

Tableau 40 : Zones bénéficiant d'un statut particulier relatif à la gestion de l'eau.
Source : SPW.

5.7. PATRIMOINE

PATRIMOINE	
Biens classés et zones de protection	11 éléments présents - Voir carte A0/C7
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	3 monuments ou ensembles de monuments repris à l'IPIC - Voir carte A0/C7
Carte archéologique	Voir carte A0/C7

Tableau 41 : Sites, biens et zones bénéficiant d'un statut particulier relatif au patrimoine.
Source : SPW.

5.8. PERMIS

PERMIS	
Inventaire des campings et parcs résidentiel de week-end	1 site
Permis d'urbanisation et lotissements	47 permis (386,00 ha): - 31 permis octroyés entre 1962 et 1998 - 16 permis octroyés entre 1999 et 2022

Tableau 42 : Zones ayant reçu un permis d'urbanisation, lotissements ou associé.
Source : SPW.

5.9. DÉCRET SOLS

DÉCRET SOLS	
BDES	57 parcelles renseignées (209,70 ha): - 30 parcelles lavande - 27 parcelles pêche

Tableau 43 : Zones reprises dans la BDES.
Source : SPW.

5.10. AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	
Plan communal de développement rural - PCDR	Approuvé en 2013
Plan (inter)communal de mobilité - P(I)CM	Concernée par le PUM de l'agglomération de Liège (2019) et par le PICM Ourthe-Amblève-Condroz
Plan communal de développement de la nature - PCDN	/
Plans communaux d'environnement et de développement durable- PCEDD	/
Master plan et autres schémas	/

Tableau 44 : Liste des autres plans et programmes.

Source : SPW, site web de la commune.



5.11. AUTRES

AUTRES	
Zones de développement (zones d'aide à finalité régionale) 2024 - 2027	La commune n'est pas concernée par les zones de développement
Plan Habitat Permanent - HP	Le territoire communal ne fait l'objet d'aucun plan Habitat permanent
Contrats de rivière	La commune est concernée par le contrat de rivière de l'Ourthe et celui de l'Amblève-Rour

*Tableau 45 : Zones de développement, Plan Habitat Permanent et Contrats de rivière.
Source : SPW.*



6

SYNTHÈSE CROISÉE ET CONFRONTATION AUX CENTRALITÉS DU SDT



L'un des objectifs principaux du schéma de développement territorial est de lutter contre l'étalement urbain. Pour ce faire, des centralités ont été définies afin de limiter l'artificialisation des terres éloignées des zones de concentration des activités humaines. Cette synthèse croisée se focalise sur trois aspects principaux, illustrés dans les cartes ci-dessous :

- Les principales caractéristiques physiques et d'occupation du sol de la commune ;
- L'évolution démographique des quartiers statistiques, en vis-à-vis avec les disponibilités foncières à vocation résidentielle ;
- La présence de services et équipements de base (crèche, école primaire, pharmacie, commerces, équipements sportifs...) dans les différentes entités communales.

Cette synthèse cartographique doit être analysée en lien avec les perspectives d'évolution de la population, des ménages et des types de logements, ainsi que les disponibilités foncières à l'intérieur et à l'extérieur des centralités. Ces éléments sont repris sous forme de tableaux et graphiques à la fin de ce chapitre.

Pour faciliter la mise en contexte de ces éléments, cette synthèse commence par une Carte mentale synthétique reprenant les principaux éléments présentés dans les chapitres de ce rapport.

6.1. CARTE MENTALE SYNTHÉTIQUE



Figure 6 : Carte mentale

6.2. DYNAMIQUES TERRITORIALES

Le territoire de Comblain-au-Pont est traversé du sud au nord par l'Ourthe, et de l'est vers l'ouest par l'Amblève, qui marquent toutes deux fortement le relief du territoire, séparant les villages plus grands (dans la vallée) des plus petits (sur les hauteurs). La majeure partie de ces berges sont d'ailleurs classées en zones d'aléas d'inondation élevés (Carte 40). Deux lignes de chemin de fer suivent ces cours d'eau, avec un arrêt à Rivage (village tout proche, sur la commune de Sprimont) et un autre à Poulseur. Deux centralités villageoises sont présentes (Comblain-au-Pont et Poulseur), situées en partie dans des zones d'aléa d'inondation élevé. La commune est également marquée par la présence de plusieurs zones Natura 2000 le long des cours d'eau, ainsi que par le RAVeL de l'Ourthe. C'est également dans les vallées que passent les axes routiers principaux, le reste du territoire étant parsemé de plus petites routes.

Les quartiers statistiques de Comblain-au-Pont et de Poulseur (incluant des centralités) bénéficient de l'offre la plus variée en services et équipements collectifs, avec une offre commerciale, des écoles, un parc d'activités économiques (élément considéré comme polarisant) et des équipements sportifs. C'est aussi dans le quartier de Comblain-au-Pont que l'on retrouve un PAE, élément considéré comme polarisant. Oneux et Pont-de-Sçay sont quant à eux des quartiers moins densément peuplés, avec une offre plus limitée (Carte 41).

C'est surtout dans le quartier de Comblain-au-Pont que l'on a observé une croissance démographique ; à Mont-lez-Comblain-au-Pont et Oneux, celle-ci a été plus faible, et les quartiers de Poulseur et Pont-de-Sçay ont quant à eux vu leur population stagner ou diminuer (Carte 42). La décroissance démographique enregistrée à Comblain-au-Pont est surtout reflétée par une diminution du nombre de personnes âgées de moins de 65 ans (Tableau 47). Les ménages isolés représentent la majorité des types de ménages privés en 2024. Ils ont augmenté de 10 % depuis 2009. Il en va de même pour les ménages monoparentaux, qui ont augmenté de 25 %. Les autres types de ménages ont quant à eux diminué.

Concernant la typologie des logements, ce sont les maisons qui prédominent à Comblain-au-Pont. Les buildings et immeubles à appartements sont beaucoup moins nombreux mais ont en revanche augmenté de 10 %, alors que le nombre de maisons n'a progressé que de 4 %.

Les disponibilités foncières sont quant à elles réparties plus ou moins à parts égales entre les quartiers statistiques, Pont-de-Sçay en disposant toutefois moins que les autres (Carte 42). Dans les deux quartiers principaux où sont établies les centralités (Comblain-au-Pont, Poulseur), les disponibilités foncières situées dans ces dernières environ 75 %. On remarque également à Pont-de-Sçay une disponibilité foncière en centralité très marginale.

En termes de potentiel foncier susceptibles d'accueillir des logements (ZH, ZHCR et ZACC), l'ensemble des réserves non soumises à des contraintes faibles ou moyennes sont dédiées aux zones d'habitat et d'habitat à caractère rural (

Graphique 30). La plupart de ces réserves sont par ailleurs situées en dehors des centralités (19,27 ha). Ces réserves, à la fois hors centralité et non soumises à des contraintes faibles ou moyennes pourraient représenter maximum 192 logements. Pour ce qui est des réserves soumises à des contraintes faibles ou moyennes (par exemple, des terrains soumis à des aléas d'inondation faible ou encore à des pentes de terrain importante mais sans risque d'éboulement), on recense environ 33 ha en dehors de la centralité et environ 30ha en centralité. Le nombre potentiel de logements dans ces zones s'élève respectivement à maximum 332 et minimum 613 (Tableau 48). Remarquons que parmi les terrains disponibles et situés en zones d'aléas d'inondation faibles ou moyens, près de 3,8 ha furent inondés en 2021.

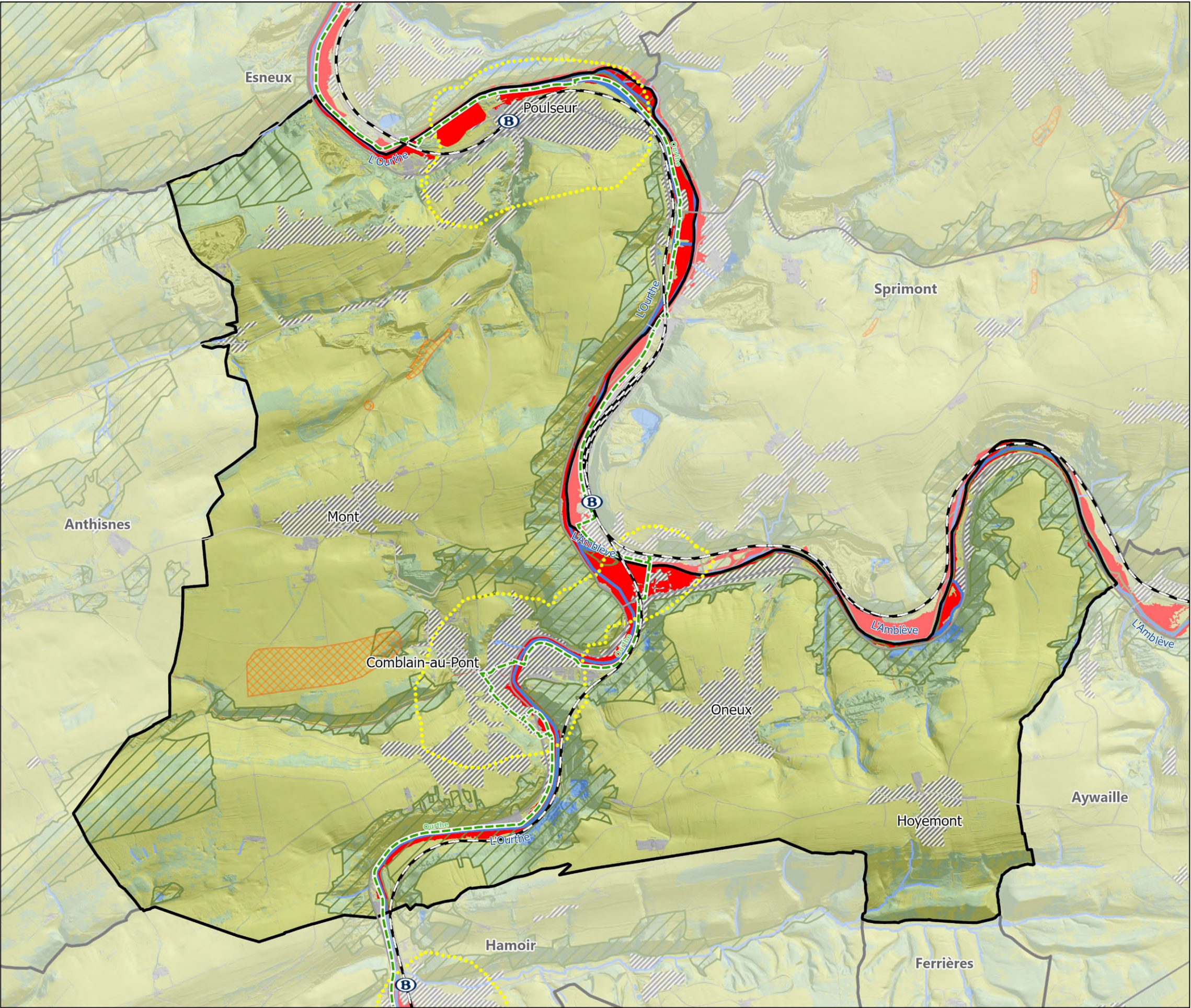
En centralité, le potentiel foncier disponible (soumis ou non à des contraintes faibles ou moyennes) permettrait la construction d'au minimum 755 logements. Il va de soi que ces estimations maximalistes doivent être mises en perspectives avec les objectifs de zéro artificialisation nette à l'horizon 2025 du SDT.

Le nombre de logements potentiels est évalué sur base des valeurs de densités théoriques issues du SDT et du potentiel foncier sans contraintes majeures et situé en centralité et est donc une donnée indicative maximaliste. Nous pouvons également citer la prise en compte de fonctions autres que le logement. En effet, l'augmentation croissante de la population s'accompagne d'un besoin en équipement communautaire, commercial ou à vocation économique (bureaux, locaux accueillant des professions libérales...). Ces activités peuvent s'implanter dans des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.



Carte 40 : Composantes physiques et de mobilité

- Occupation du sol**
- Espace agricole
 - Espace boisé
 - Tissus urbain/villageois
 - Autre espace artificialisé
 - Eaux de surface
- Contraintes karstiques**
- Contrainte karstique forte
- Réseau Natura 2000**
- Site en vigueur
- Aléa d'inondation**
- Aléa élevé
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal non navigable
 - Autre cours d'eau
- Type de centralité**
- Centralité villageoise
- Mobilité**
- Gare SNCB
 - Ligne ferroviaire
 - RAVeL ou véloroute
 - Autoroute
 - Voirie principale
 - Voirie secondaire
- Limites administratives**
- Commune de Comblain-au-Pont
 - Autre limite communale



¹ Peut comprendre des surfaces enherbées telles que des golfs, ou des terrains vagues par exemple.
² Par exemple : parcs d'activités économiques, terrains militaires artificialisés, routes locales, fermes isolées, etc.

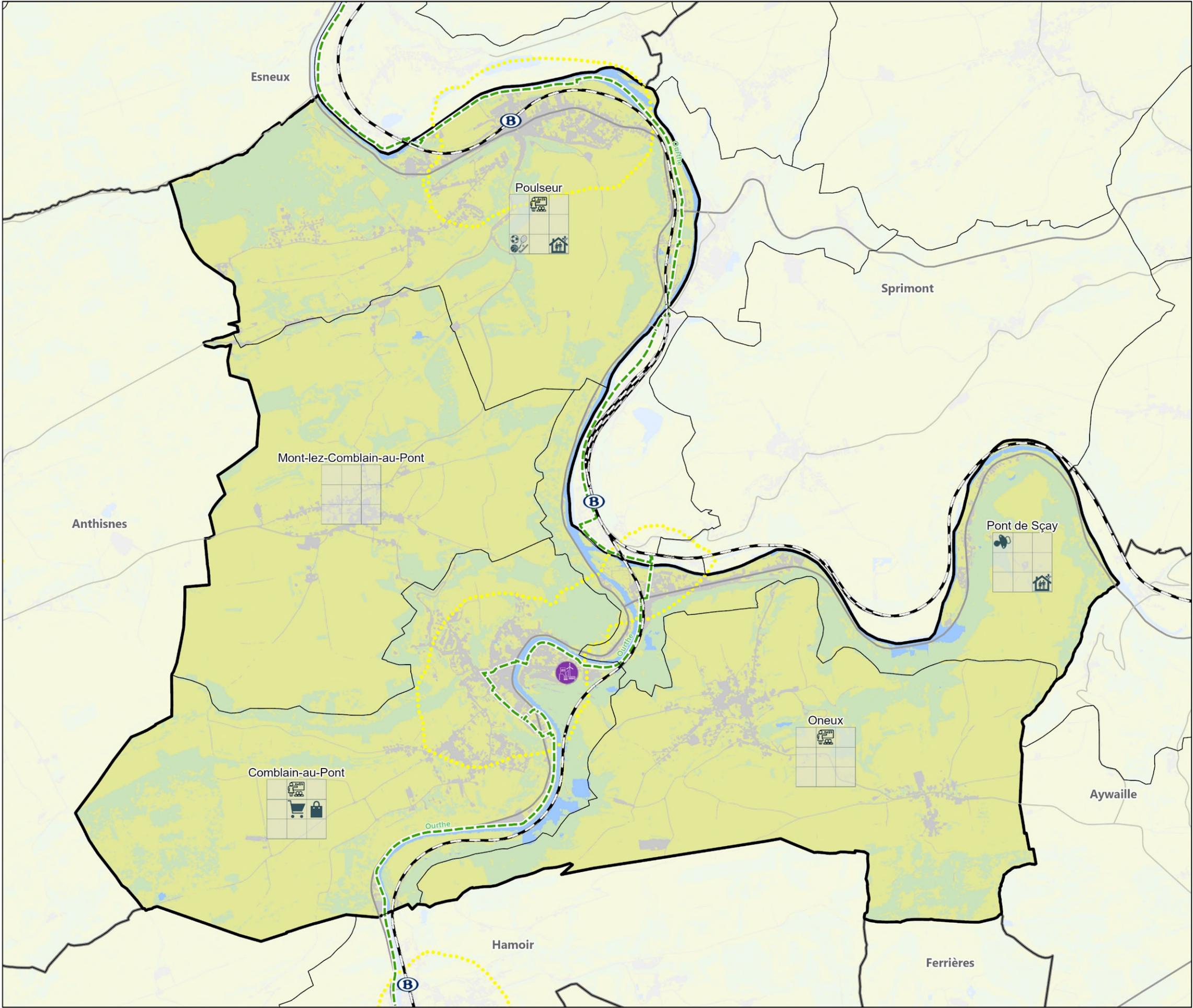
Carte de synthèse de la commune de Comblain-au-Pont : Composantes physiques
Auteur : Spi, Idelux
Sources : SPW - OpenStreetMap

0 0,375 0,75 Km

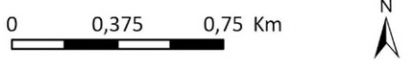


Carte 41: Accès aux équipements et aux services

- Equipements**
- Crèche
 - Ecole primaire
 - Ecole secondaire
 - Pharmacie
 - Supermarché et/ou supérette
 - Périmètre commercial
 - Equipement sportif
 - Equipement culturel ou touristique
 - Equipement médical ou d'accueil
 - Matrice équipements
- Equipement polarisants**
- Parc d'activité économique
- Mobilité**
- Gare SNCB
 - Ligne ferroviaire
 - RAVeL ou véloroute
 - Voirie principale
 - Voirie secondaire
- Occupation du sol**
- Espace agricole
 - Espace boisé
 - Tissus urbain/villageois
 - Autre espace artificialisé
 - Eaux de surface
- Type de centralité**
- Centralité villageoise
- Limites administratives**
- Quartier statistique (parfois fusionné)
 - Commune de Comblain-au-Pont
 - Autre limite communale
 - Voirie en projet



Carte de synthèse de la commune de Comblain-au-Pont:
Accès aux équipements et aux services.
Auteur : Spi
Sources : Spi - SPW - OpenStreetMap - Statbel - SEGEFA -
FWB - Forem - AVIQ - Cadasport - ONE - CGT - SNCB -
IGN - Eurostat





Carte 42: Évolution démographique et potentiel foncier

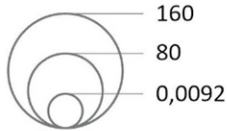
Evolution relative de la population entre 2014 et 2024

800 hab Nombre d'habitants en 2024
(+20) (évolution en 10 ans)

- 4,3 - 0,0 (%)
- 0,0 - 2,3 (%)
- 2,3 - 3,2 (%)
- 3,2 - 5,0 (%)

Terrains constructibles restants pour des habitations (maximum possible en ha)¹

- Centralité
- Hors centralité



Type de centralité

- Centralité villageoise

Limites administratives

- Commune de Comblain-au-Pont
- Quartier statistique
- Autre limite communale

Fond de plan

- Autoroute
- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Ligne ferroviaire
- Tissu urbanisé

¹ Correspond à la surface cumulée des parcelles cadastrales situées en zone d'habitat, en zone d'habitat à caractère rural ou en zone d'aménagement communal concerté du plan de secteur, après exclusion des parcelles déjà urbanisées ou soumises à une contrainte excluant.

Il s'agit d'une estimation maximale, qui ne tient pas compte des contraintes faibles ou moyennes identifiées dans le diagnostic, ni de contraintes qui n'ont pas pu être relevées.

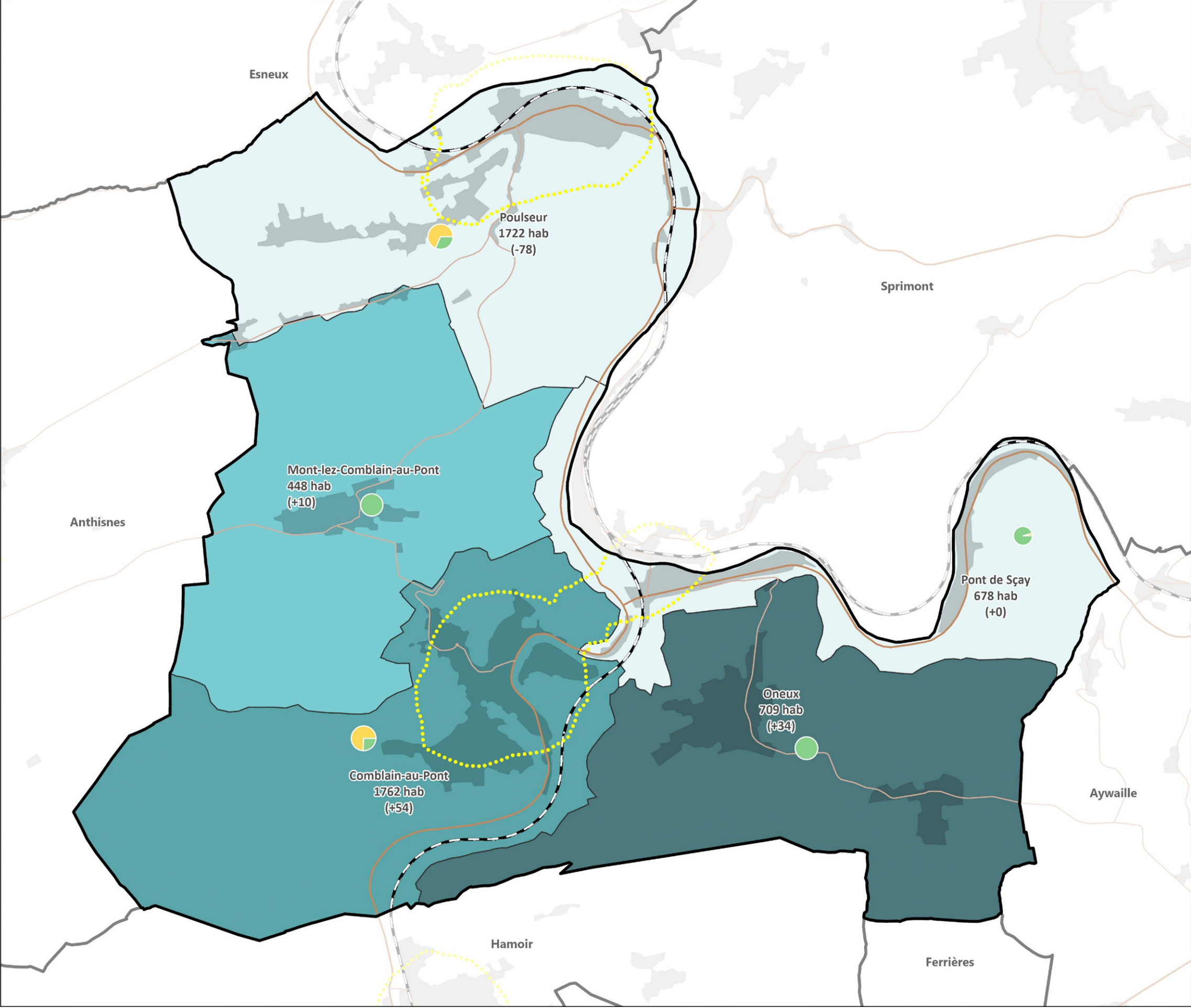
Toute parcelle cadastrale disponible, même si elle n'est que partiellement située en centralité, est comptabilisée dans sa totalité dans la surface foncière disponible en centralité.

Carte de synthèse de la commune de Comblain-au-Pont : Disponibilités foncières et évolution de la population

Auteur : Spi, Idelux

Sources : SPF Finances (2023) - Statbel - SPW - OpenStreetMap

0,75 Km





Pôles et centralités				
Pôle(s) le(s) plus proche(s)	Pôles d'ancrage	Aywaille et Sprimont	Pôle(s) majeur(s)	Liège
Nombre de centralité(s)	2 centralités villageoises			
Equipements et mobilité				
Niveau d'équipement (IWEPS)	Niveau IV			
Mobilité	Présence d'une gare	Oui (2)		
	Présence d'une ligne de bus express	Non		

Tableau 46 : Centralité et équipements.

Source : SDT, IWEPS, SNCB et TEC.



		2009		2024		Période 2009 - 2024		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Evolution		Contribution à l'évolution
						Absolue	Relative	
Population	< 20 ans	1 341	24,7%	1 239	23,3%	-102	-7,6%	*
	> 65 ans	939	17,3%	1.090	20,5%	151	16,1%	*
	Autres	3 149	58,0%	2 989	56,2%	-160	-5,1%	*
	TOTAL	5 429		5 319		-110		
Types de ménages	Isolé	765	33,1%	844	36,1%	79	10,3%	*
	Monoparental	265	11,5%	332	14,2%	67	25,3%	*
	Couple	544	23,5%	535	22,9%	-9	-1,7%	*
	Couple avec enfant	691	29,9%	594	25,4%	-97	-14,0%	*
	Autre	47	2,0%	32	1,4%	-15	-31,9%	*
	TOTAL	2 312		2 337		25		
		2009		2022		Période 2009 - 2022		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Evolution		Contribution à l'évolution
						Absolue	Relative	
Richesse	Indice de richesse	90		91		0,6	0,6%	
		2008		2023		Période 2008 - 2023		
		Nombre	Part	Nombre	Part	Evolution		Contribution à l'évolution
						Absolue	Relative	
Types de logements	Maison	2 223	91,4%	2 332	91,2%	109	4,9%	87,9%
	Buildings et immeubles à appartements	98	4,0%	108	4,2%	10	10,2%	8,1%
	Maisons de commerce	49	2,0%	49	1,9%	0	0,0%	0,0%
	Autres	62	2,5%	67	2,6%	5	8,1%	4,0%
	TOTAL	2 432		2 556		124		

Tableau 47 : Population, ménages, indice de richesse et typologie des logements en 2009 et 2024 et évolution.

Sources : Registre national, SPF économie – Statbel, SPF Finances

* Calcul non pertinent ; se référer aux valeurs d'évolution absolue

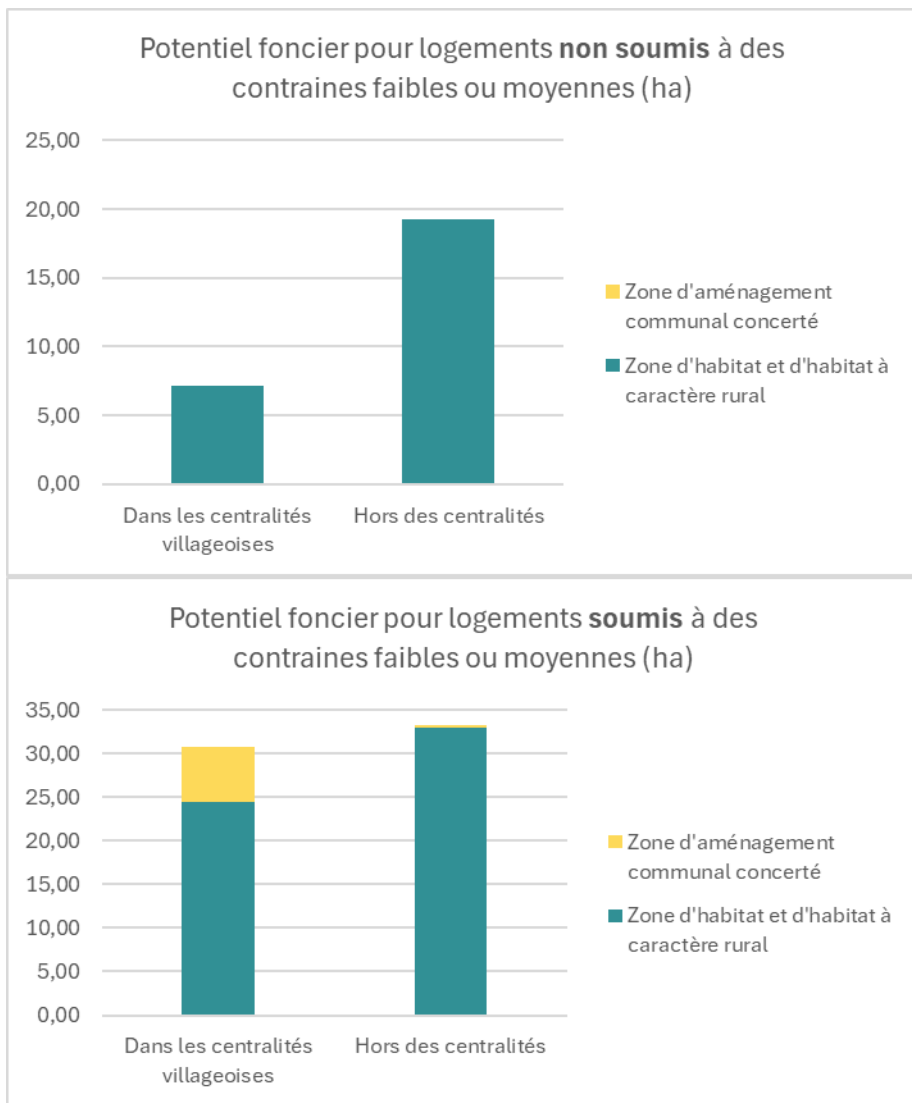


Zones urbanisables pour de l'habitat, selon leur situation	Potentiel foncier NON SOUMIS à des contraintes faibles ou moyennes		Potentiel foncier SOUMIS à des contraintes faibles ou moyennes	
	Surface (ha)	Nombre de logements potentiels*	Surface (ha)	Nombre de logements potentiels*
DANS les centralités villageoises		<i>Au minimum</i>		<i>Au minimum</i>
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	7,12	142	24,40	488
Zone d'aménagement communal concerté	0,00	0	6,28	125
TOTAL	7,12	142	30,68	613
HORS des centralités		<i>Au maximum</i>		<i>Au maximum</i>
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	19,27	192	32,91	329
Zone d'aménagement communal concerté	0,00	0	0,32	3
TOTAL	19,27	192	33,23	332

Tableau 48 : Potentiel foncier et logements potentiels.

Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.

* Pour rappel, la densité **minimale** du SDT est de 40 logements par hectare dans les centralités urbaines de pôle, 30 logements par hectare dans les centralités urbaines et 20 logements par hectare dans les centralités villageoises. Hors centralité, c'est un **maximum** de 10 logements par hectare qui est préconisé.



Graphique 30 : Potentiel foncier.
Source : SPF Finances, SPW, traitements Spi.



ANNEXES



7.1. ANNEXES DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

CODE-UG	MILIEUX CONCERNÉS
UG 01	Milieus aquatiques
UG 02	Milieus ouverts prioritaires
UG 03	Prairies habitats d'espèces
UG 04	Bandes extensives
UG 05	Prairies de liaison
UG 06	Forêts prioritaires
UG 07	Forêts prioritaires alluviales
UG 08	Forêts indigènes de grand intérêt biologique
UG 09	Forêts habitats d'espèces
UG 10	Forêts non indigènes de liaison
UG 11	Terres de cultures et éléments anthropiques
UG TEMP1	Zones sous statut de protection
UG TEMP2	Zones à gestion publique
UG TEMP3	Hêtraies à luzule et autres feuillus non différenciés

Annexe 1 : Liste des unités de gestion du réseau Natura 2000.

Source : SPW.



7.2. ANNEXES DE LA DIMENSION SOCIALE

7.2.1. INDICATEUR SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX (ISADF) 2018

Source : Rapport de recherche de l'IWEPS n° 23 : Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018. Janvier 2019 (<https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2019/02/RR23.pdf>)

L'ISADF a été élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale adopté par le Parlement wallon le 22 novembre 2018 (MB 18/12/2018). « *Ce plan permet à toutes les communes de se porter candidate à l'octroi de subsides pour réaliser leurs objectifs de lutte contre la pauvreté, d'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être social, économique et culturel de leurs citoyens.* » (IWEPS 2018)

COMPOSANTES DE L'ISADF. RÉPARTITION DES INDICATEURS PAR DROIT FONDAMENTAL.		
1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine	
	1	Revenu net imposable médian par déclaration
	2	Revenu imposable brut médian des ménages monoparentaux
	3	Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration
	4	Ratio entre le revenu
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité	
	5	Pourcentage d'élèves de 6 ^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)

3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale	
	6	Taux de mortalité standardisé (par sexe et par âge)
	7	Pourcentage de bénéficiaires en incapacité de travail de longue durée (au moins 120 jours)
	8	Pourcentage de bénéficiaires possédant le statut de personne atteinte d'une affection chronique
	9	Pourcentage de la population de plus de 21 ans reconnue médicalement handicapée par le SPF Sécurité sociale
	10	Pourcentage de jeunes bénéficiaires (de 5 à 14 ans) sans soins bucco-dentaires préventifs durant trois années consécutives
	11	Pourcentage de femmes âgées de 50 à 69 ans n'ayant subi aucun examen de dépistage du cancer du sein durant 6 années consécutives
	12	Pourcentage de mères fumeuses à l'accouchement
4	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales	
	13	Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)
	14	Pourcentage des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente (E-RIS) parmi les 18-24 ans
	15	Pourcentage des bénéficiaires de la GRAPA ou de Revenu garanti parmi les 65 ans et +
5	Droit à l'éducation et à l'enseignement	
	16	Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire

	17	Pourcentage d'élèves avec un retard scolaire de plus d'un an dans le secondaire
6	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau	
	18	Rapport entre le prix médian de vente des maisons et le revenu net imposable médian
	19	Loyer médian des baux enregistrés
	20	Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité
7	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté	
	24	Indice d'exposition de la population à la pollution de l'air
	22	Pourcentage de la population située dans une zone de bruit d'une agglomération (Liège et Charleroi) ou d'une grande infrastructure de transport supérieur à 54dB (A) en LDEN ⁷ (%)
	23	Pourcentage de la population située à moins de 200 m d'un espace non artificialisé d'au moins 5 ha
8	Droit à la mobilité	
	24	Pourcentage de la population située dans une polarité de base
	25	Pourcentage de la population située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)
9	Droit au travail, à des conditions de travail juste et favorables, à la formation professionnelle	
	26	Taux d'emploi de la population de 20-64 ans
	27	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)

	28	Pourcentage de chômeurs de longue durée
--	----	---

*Annexe 2 : Composantes de l'ISADF - Répartition des indicateurs par droit fondamental.
Source : IWEPS.*

Les autres droits fondamentaux recensés mais qui ne font pas partie de l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux sont les suivants :

Le droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication

1. Pourcentage de ménages bénéficiant d'un accès fixe à très haut débit
2. Taux de fréquentation des espaces publics numériques

Le droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle

1. Taux de couverture en places d'accueil préscolaire
2. Part des places d'accueil préscolaire subventionnées par l'ONE
3. Pourcentage des travailleurs en interruption de carrière ou en crédit-temps
4. Pourcentage de travailleurs en congé parental

Droit à la participation citoyenne

1. Taux de participation aux élections communales
2. Taux de votes blancs et nuls aux élections communales



Droit à l'épanouissement social et culturel

1. Pourcentage de la population ayant une accessibilité piétonne à une bibliothèque ou à un centre culturel
2. Pourcentage des usagers des bibliothèques
3. Taux de fréquentation des plaines de vacances
4. Part des déclarations fiscales pour lesquelles des libéralités sont déclarées
5. Montant moyen des libéralités déclarées

Droit de l'enfant, droit à la protection de l'enfant

1. Taux de couverture en places d'accueil préscolaire
2. Part de place d'accueil préscolaire subventionnées par l'ONE
3. Pourcentage des mères de moins de 20 ans à l'accouchement
4. Pourcentage des mères isolées à l'accouchement
5. Pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans revenu du travail ni du chômage
6. Pourcentage de jeunes bénéficiaires (de 5 à 14 ans) sans soin bucco-dentaires préventifs durant 3 années consécutives

Population à risque

1. Pourcentage des ménages monoparentaux
2. Pourcentage de personnes âgées isolées

7.2.2. INDICE DE CONDITIONS DE BIEN-ÊTRE (ICBE)

L'ICBE est un indice synthétique composé de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles.

Source : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/ICBE_2015_rapport_de_recherche_final-19aout.pdf

INDICE DE CONDITIONS DE BIEN-ÊTRE (ICBE)	
1	Moyen de vie
1.1	Santé et soin
	Espérance de vie
	Année de vie perdues après 70 ans
	Maladies chroniques (2015)
	Personnes reconnues handicapées/pourcentage de personnes reconnues handicapées médicalement
	Consommation de médicaments antidiabétiques
	Accès piéton à une pharmacie
	Accès à un hôpital équipé d'un service SMUR
	Accès à une maison médicale
	1.2 Logement
	Prix moyen du terrain à bâtir

	Prix moyen des maisons en pourcentage de revenu moyen
	Logement sans salle de bain ni chauffage central
	Ménages candidats locataires sociaux
1.3	Enseignement/Formation
	Personnes sans diplôme ou diplômées de l'enseignement primaire
	Elèves à l'heure dans le secondaire
	Accès à une école maternelle ou primaire
1.4	Emploi
	Taux d'emploi des 15-64 ans
	Travailleurs à temps partiel involontaire
	Travailleurs intérimaires, saisonniers ou occasionnels connus à l'ONSS
	Taux de chômage de longue durée
	Salaire journalier brut médian
	Maladies professionnelles
1.5	Revenu et pouvoir d'achat
	Revenu médian
	Enfants dans un ménage sans revenu du travail
	Bénéficiaires de l'aide sociale

	Emprunteurs défaillants
	Personnes en règlement collectif de dette
1.6	Mobilité
	Accès aux transports publics
2 Relation avec les institutions	
2.1	Communication
	Qualité du site web de la commune
2.2	Fonctionnement des institutions et gestion publique
	Activation emploi CPAS
	Activation emploi ONEM
	Taux d'attribution d'un logement public ou subventionné
	Part des crédits sociaux dans les emprunts hypothécaires
	Fréquentation des espaces publics numériques
2.3	Processus démocratique
	Désaffectation électorale
	Ouverture on line à l'exercice de la citoyenneté
2.4	Équité dans l'accès à la santé
	Écart de vie perdue entre hommes et femmes
2.5	Équité dans l'accès à l'emploi



	Écart de taux de chômage entre les 15-24 ans et les 25-49 ans
	Différence interquartile de salaire
	Écart de salaire journalier brut médian entre hommes et femmes
2.6	Équité dans l'accès à un revenu décent
	Différence interquartile de revenu total net imposable
3	Sentiment de bien-être/mal-être
3.1	Sentiment d'être heureux
	Taux de suicide
4	Cadre de vie
4.1	Espaces naturels et environnement
	Logements soumis à la pollution de l'air
	Logements soumis à la pollution du sol
	Ordures ménagères
	Accès piéton à un espace vert
	Habitat proche d'un espace végétalisé
4.2	Commerce de proximité

	Accès piéton à un commerce alimentaire
4.3	Sécurité
	Accidents graves de la circulation
	Blessés graves ou tués dans un accident de la circulation
	Vols de voitures
	Cambriolages dans les habitations
	Infractions à l'intégrité physique
5	Relations personnelles
5.1	Gestion des temps de vie
	Couverture en place d'accueil ONE
	Places d'accueil subventionnées par l'ONE
6	Valeurs/attitudes, initiatives/engagements
6.1	Engagement dans la société
	Déclarations de libéralités à l'IPP (dons déclarés lors de la déclaration d'impôt)
	Montants des libéralités déclarées

Annexe 3 : Indices de conditions de bien-être (ICBE).

Source : IWEPS

7.3. ANNEXES DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES

Contraintes territoriales élevées	Informations complémentaires
SEVESO	Directive européenne SEVESO
Aléa d'inondation fort	Circulaire relative à la constructibilité en zone inondable du 23/12/2021
Éboulement d'une paroi rocheuse	Versants supérieurs à 30 degrés - risque élevé
Karst	Périmètre de contrainte karstique fort (les périmètres de contraintes karstiques correspondent aux zones où un risque naturel ou une contrainte géotechnique majeure pour l'urbanisation est présent)
Réseau Natura 2000	Zones arrêtées
CSIS, ZHIB, réserves domaniales ou forestières, réserves naturelle agréées	Loi sur la conservation de la Nature
Protection des captages	Zones arrêtées de protection rapprochée de captage
Zones non aedificandi : transport de fluide et de communication ⁶³	-

Annexe 4 : Liste des contraintes élevées.

⁶³ Les informations relatives aux infrastructures de transport de fluide et de communication n'ont pas été transmises à l'auteur du rapport et ne sont pas représentées sur la cartographie.



Contraintes moyennes et faibles	
Contraintes physiques	Aléas d'inondation faible et très faible
	Aléas d'inondation moyen
	Eboulements de parois rocheuses : parois abruptes ou rochers affleurant et forte pente
	Versants supérieurs à 30 degrés - risque modéré + faible
	Atlas du Karst (=inventaire cartographique et descriptif des sites karstiques et des rivières souterraines : sites karstiques, écoulements souterrains, failles, formations carbonées)
	Périmètre de contraintes karstiques : modéré + faible (les périmètres de contraintes karstiques correspondent aux zones où un risque naturel ou une contrainte géotechnique majeure pour l'urbanisation est présent)
	Zone de consultation de la Direction des Risques Industriels Géologiques et Miniers
	Axes de ruissellement concentré (faibles ; moyens et forts)

Contraintes écologiques	Natura 2000 périmètre + buffer de 100 m autour des zones proposées
	Site de Grand Intérêt Biologique
	RAMSAR (Zone humide, directives Oiseaux et Habitats)
Contraintes légales	Zones forfaitaires de protection rapprochée et éloignée de captage
	Zones arrêtées de protection éloignée de captage
Contraintes paysagères	PIP (ADESA et Plan de secteur)
	Lignes et points de vue remarquables (ADESA et autres)
	Zone de vue des PVR et LRV
Autres	Cartes des bruits ferroviaires et autoroutiers
	Infrastructures de transport d'énergie (réseaux principaux et/ou de grande distribution) ⁶⁴
	Banque de données des sols (BDES)

Annexe 5 : Liste des contraintes moyennes et faibles.

⁶⁴ Les informations relatives aux infrastructures de transport de fluide et de communication n'ont pas été transmises à l'auteur du rapport et ne sont pas représentées sur la cartographie.



8

GLOSSAIRE





Terme	Définition
ADESA	L'asbl ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents), active depuis 1971, a pour but d'entreprendre ou promouvoir toute action concernant la sauvegarde du patrimoine naturel, paysager et bâti, le développement harmonieux du cadre de vie, la protection de l'environnement, dans l'optique d'une citoyenneté responsable et d'une démocratie participative.
ADT	Agence de Développement Territorial.
Agglomération de Liège	L'agglomération de Liège réunit 11 communes, au sens du SDT, et compte près de 480 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2024. Elle comprend les communes de Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye Saint-Nicolas et Seraing.
Agglomération de Verviers	L'agglomération de Verviers réunit 2 communes, au sens du SDT, et compte un peu plus de 71 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2024. Elle comprend les communes de Dison et Verviers.
Aire de développement de proximité	Les aires de développement de proximité s'articulent autour des liaisons de proximité sous-régionales. Elles présentent des atouts pour soutenir l'économie locale et s'appuient sur des pôles d'ancrage.
Aire de développement métropolitain	Les aires de développement métropolitain tirent parti de leur accessibilité internationale. Elles présentent des atouts pour accueillir les équipements et services liés à l'économie de la connaissance, de l'innovation et de gestion de l'information. Elles s'appuient sur la capitale régionale (Namur), les pôles majeurs et les pôles régionaux.
Aire de développement relais	Les aires de développement relais nord-sud et est-ouest sont irriguées par les liaisons suprarégionales. Elles présentent des atouts pour accueillir des activités à haute valeur ajoutée. Elles s'appuient sur des pôles régionaux et d'ancrage ainsi que sur les axes du réseau européen de transport (RTE-T).
Artificialisation	On entend par "terrain artificialisé" toute surface retirée de son état naturel (prairie naturelle, zone humide...), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs...) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus) (Source : IWEPS).
Avello	Association citoyenne, sans but lucratif, agissant pour rendre les déplacements à vélo plus sûrs, plus agréables et plus accessibles à toutes et tous, à Bruxelles et en Wallonie. Anciennement GRACQ (Groupe de Recherche des usagers et d'Actions des Cyclistes Quotidiens).
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité.
Bassin versant	Un bassin versant est une zone géographique de collecte des eaux par un cours d'eau et ses affluents (Source : https://cpdt.wallonie.be/).
Bassins d'optimisation spatiale	Territoires gérés par les directions extérieures de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. Leur identification est liée aux trajectoires de réduction de l'artificialisation nette et de l'étalement urbain au sein de ces territoires (Source : SDT 2024).



BDES	La Banque de Données de l'Etat des Sols recense, pour chaque parcelle cadastrale, les données disponibles liées à un état de pollution éventuel du sol, passé ou présent, ainsi que les parcelles où s'exerce une activité posant un risque pour le sol. La couleur bleu lavande indique que les données dont dispose l'Administration sont de nature strictement indicative. Ces données ne génèrent pas d'obligation d'investigation ou d'assainissement des sols. La couleur pêche indique que la parcelle a déjà fait, ou doit encore faire, l'objet de démarches de gestion du sol et qu'une attention particulière doit lui être portée.
Bénéficiaire d'intervention majorée	"Un Bénéficiaire de l'Intervention Majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie." (Source : IWEPS 2024).
Benelux	Aire de coopération institutionnelle (selon SDT) réunissant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.
Centre de Jour - CJ	Centre d'accueil de Jour : accueil spécialisé pour jeunes en situation de handicap (SAS'J), accueil de jour pour adultes en situation de handicap (SAJA), accueil de jour pour personnes âgées, soins de jour pour personnes âgées.
City Pass	Abonnement de transport en commun permettant de voyager avec la SNCB, le TEC et De Lijn network (Source : SNCB).
Corridor de fret européen	Se définit par un ensemble de lignes ferroviaires qui traversent le territoire de plusieurs États membres de l'Union européenne. Ces lignes relient au minimum deux terminaux, soit entre des États membres, soit entre des États membres et des pays tiers (Source : https://mobilit.belgium.be/fr/rail/transport-ferroviaire-professionnel/corridors-de-fret).
CPDT	La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) est une plate-forme multidisciplinaire de recherches, de formations et d'échanges créée par le Gouvernement wallon en 1998. Ses missions consistent à assurer la pérennité de la recherche, à conseiller et aider à la décision publique, à former les fonctionnaires et agents territoriaux, à diffuser et partager la connaissance ainsi qu'à promouvoir les doctorats en développement territorial.
Dorsale wallonne	Colonne vertébrale de la Wallonie reliant les principaux pôles économiques entre eux. Elle relie Tournai à Liège, mais elle est également la porte d'accès aux réseaux voisins via Lille d'une part et Aachen, Maastricht d'autre part (Source : SPW Mobilité).
DRIGM	Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers.
Étalement urbain	L'étalement urbain est le processus d'expansion urbaine induit par une artificialisation diffuse de terres, un éloignement aux centralités, une faible compacité des constructions et une faible intensité des activités humaines (Source : https://territoire.wallonie.be/).
Euregio Meuse-Rhin	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) qui stimule et coordonne la coopération transfrontalière entre ses cinq régions partenaires : la province de Liège, la Communauté germanophone de Belgique et la province de Limbourg en Belgique, la province de Limbourg aux Pays-Bas et la région Aachen Zweckverband en Allemagne (Source : euregio-mr.info/fr/).



EuroVelo	L'EuroVelo est un réseau de 17 itinéraires cyclables longue distance qui traversent et relient l'Europe. Les itinéraires peuvent être empruntés par les cyclotouristes de longue distance, ainsi que par les habitants de la région effectuant des trajets quotidiens. Seuls les itinéraires approuvés par la European Cyclists' Federation (Fédération européenne des cyclistes) peuvent porter le nom d'EuroVelo (Source : EuroVelo).
FMD	Floating Mobile Data ou données de flottes de téléphones mobiles. Les données de flottes de téléphones mobiles correspondent aux bornages réalisés par les téléphones auprès des antennes téléphoniques permettant d'accéder au réseau (Source : www.entropy.sc).
Fonds d'impulsion de la médecine générale - IMPULSEO	Celui-ci a pour objectif de garantir l'accessibilité aux soins de santé de première ligne en finançant des mesures qui ont pour but de stimuler les médecins généralistes à exercer. Une de ces mesures consiste à accorder une prime de 20 000 € ou des 25 000 € à des médecins s'installant dans des communes reconnues respectivement en pénurie ou en pénurie sévère de médecins généralistes
Grande Région	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) à cheval sur la Wallonie, l'ouest de l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat), le Luxembourg et l'est de la France (Lorraine).
Infrastructures cyclables principales	Reprennent : les pistes cyclables séparées (par une signalisation principalement D7) ou cyclo-piétonnes (avec une signalisation à priori F99a/b ou D10), les chemins réservés aux véhicules agricoles, piétons, cyclistes et cavaliers (F99c).
Infrastructures cyclables secondaires	Reprennent : les pistes cyclables marquées (PCM) pouvant être signalées par le panneau D7, les rues cyclables (F111), les bandes cyclables suggérées (BCS) ou chaussée à voirie centralisée (CVC), les rues en circulation locale, les zones 30 et zones de rencontre (20 km/h).
Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux - ISADF	L'ISADF est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale. C'est un outil d'aide à la décision politique qui a pour but de rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux. Il reprend les droits fondamentaux élargis à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels promulgués dans les lois, traités et instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme (Source : IWEPS 2018). L'ISADF comprend 28 indicateurs répartis entre 9 droits fondamentaux. Chaque indicateur a une valeur comprise entre 0 et 1 (Source : IWEPS 2024).
Indice de richesse	Comparaison du revenu fiscal moyen par habitant d'une unité administrative donnée avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100.
Indice des Conditions de Bien-Etre - ICBE	L'ICBE est un indice synthétique qui propose une première étape vers une mesure de bien-être en Wallonie. Il mesure les conditions matérielles et la qualité de vie dans les 262 communes, lieux de vie des individus. "Il est calculé au niveau des 262 communes wallonnes et de la région. L'ICBE est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés déclinés par commune, standardisés et classés en 8 familles : moyen de vie, cadre de vie, relation avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien/mal être et engagement dans la société." "L'ICBE permet d'appréhender l'hétérogénéité territoriale des conditions de vie et son impact sur le bien-être régional. L'analyse par dimensions, appliquée à chaque territoire spécifique, permet de comprendre ce qui se cache derrière les moyennes dans les



	résultats de bien-être. Les résultats montrent que le bien-être peut varier considérablement en fonction de la dimension considérée." (Source : IWEPS 2015).
Liaison écologique	Les liaisons écologiques constituent les éléments du réseau écologique jouant un rôle majeur à différentes échelles dans la survie à long terme des espèces végétales et animales. Elles sont établies en tenant compte de deux critères : leur valeur biologique et la continuité d'un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional (Source : SPW).
Lignes Busway	Un bus à haut niveau de service (BHNS) est un système de transport dont l'objectif est d'améliorer la capacité et la régularité de service par rapport à des lignes d'autobus conventionnelles. Le Busway, mélange entre bus et tramway, offre les avantages du tram (fréquence, amplitude, efficacité) sur des zones à fort potentiel, tout en coûtant moins cher et en nécessitant des travaux moins conséquents (Source : www.chantiers.letec.be/busway). Les lignes Busway proposent des bus très tôt et très tard, de 5h à 1h du matin, comme le tram, toutes les 5 à 10 minutes en heures de pointe (15 à 20 minutes en heures creuses), des trajets rapides et à l'heure grâce à des itinéraires dédiés, une montée par toutes les portes et l'absence de vente à bord (Source : www.chantiers.letec.be/busway-liege/).
Lignes Connect	Les lignes Connect assurent des liaisons directes entre les quartiers denses, les pôles métropolitains et les zones à forte attractivité. Elles circulent de 5h à 1h du matin (sauf la ligne 3), 7j/7, toute l'année, avec une fréquence de 10 minutes en heures de pointe et de 15 à 45 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Lignes Express	Complémentaires au réseau ferroviaire existant, les lignes Express permettent de relier rapidement et en toute sécurité une ville wallonne à une autre (Source : www.letec.be/View/Les_lignes_Express/3708).
Lignes Interurbaines	Les lignes Interurbaines assurent la desserte longue distance entre les communes périphériques et le centre de Liège. Elles viennent compléter les lignes Urbaines et permettent une connexion efficace avec le tram et à terme, les lignes Busway. Elles circulent de 5h à 23h, 7j/7 selon les lignes, toute l'année avec une fréquence de 12 à 30 minutes en heures de pointe et de 15 à 60 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Lignes Urbaines	Les lignes Urbaines complètent les lignes Connect et à terme, Busway. Elles assurent une desserte de proximité, reliant les quartiers entre eux et les communes proches. Elles circulent de 5h à 23h 7j/7 selon les lignes, toute l'année avec une fréquence de 12 à 30 minutes en heures de pointe et de 15 à 60 minutes en heures creuses (Source : nouveaureseau.letec.be/vos-questions/).
Loi sur la conservation de la nature	La loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature définit les zones protégées telles que les réserves naturelles domaniales (RND), les réserves naturelles agréées (RNA) et les réserves forestières (RF).
Maison de repos - MR	Un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux.
Maison de Repos et de Soins - MRS	La maison de repos qui organise la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter.



MobiPoint	Equivalent d'un MobiPôle à l'échelle de l'agglomération urbaine, un MobiPoint contribue à la transition vers la voiture partagée et les déplacements doux. Les MobiPoints sont également des centres de mobilité qui combinent différents types de mobilité partagée et durable. Ceux-ci s'articulent autour des transports en commun et de la voiture partagée (carsharing) (Source : SPW).
MobiPoint XS	Les MobiPoints sont des lieux où convergent différentes offres de services et infrastructures de mobilité mais, contrairement aux mobipôles, ils ne sont pas directement connectés au réseau structurant de transport public. Ils sont symbolisés par le type XS (Source : SPW).
MobiPôle	Un lieu physique où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante (Source : SPW).
MobiPôle L	Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour semaine) de destination ou mixte (destination et origine) (Source : SPW).
MobiPôle M	Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour semaine) d'origine et gare locale (Source : SPW).
MobiPôle S	Arrêt de bus sur ligne structurante (Express, Tram, BHNS) (Source : SPW).
MobiPôle XL	Gare régionale (+ de 8000 montées/jour semaine) (Source : SPW).
ODBW	Open Data Wallonie-Bruxelles.
OTW	Opérateur de Transport en Wallonie.
PAL	Le Port Autonome de Liège, premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe (16 millions de tonnes en 2023), est situé au cœur du réseau navigable le plus dense du monde, celui du grand bassin Rhéno-Scaldéo-Mosan (20.000 km). Il bénéficie ainsi d'une connectivité exceptionnelle, offrant un accès direct et facilité vers les plus grands ports européens, renforçant son rôle stratégique dans le commerce international (Source : www.portdeliege.be).
Parc des Trois Pays	Aire de coopération transfrontalière (selon SDT) qui constitue le cœur vert de l'Euregio Meuse-Rhin, se situe entre les villes de Verviers, Liège, Hasselt, Genk, Maastricht, Heerlen, Aachen et Eupen. Ce territoire offre un paysage unique sans frontières où la nature est particulièrement riche et diversifiée. Le Parc des Trois Pays constitue aussi un accord de coopération au sein duquel l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas travaillent conjointement depuis 2001 pour mettre en œuvre leurs visions, leurs lignes directrices et leurs projets respectifs (Source : euregio-mr.info/fr/).
PCM	Plan Communal de Mobilité.
Périmètre commercial	Ensemble de commerces répondant géométriquement et quantitativement à des critères de taille, de continuité et de densité (Source : SEGEFA ULiège 2023 – Fiche communale commerce).
PICM	Plan Inter Communal de Mobilité.
PIMACI	Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité.
PIP	Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) sont des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Le Périmètre d'Intérêt Paysager vise au maintien, à la formation ou à la recomposition du paysage (définition issue du CWATUP, Art. 452/22).



PIWACY	Plan d'Investissement Wallonie Cyclable.
Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Le Plan d'Exposition au Bruit lié à l'exploitation de Liège Airport (Bierset) qualifie la gêne liée au niveau d'exposition au bruit, mesuré pendant une journée de 24 heures et moyenné sur une année entière (Source : SPW).
Pôle d'ancrage	Les pôles d'ancrage accueillent des activités et des services pour l'ensemble du territoire desservi. Ils consolident le développement des activités économiques qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources primaires et locales du territoire qu'ils polarisent. Ils prévoient et renforcent dans leur centralité des services et des équipements destinés à la population desservie par le pôle (Source : SDT 2024).
Pôle majeur	Les pôles majeurs rencontrent les caractéristiques des pôles régionaux et assurent la consolidation des services et équipements permettant des échanges internationaux dans différents secteurs et le développement des activités métropolitaines (sièges d'entreprises internationales, d'institutions et de centres de décision) (Source : SDT 2024).
Pôle régional	Les pôles régionaux, outre les caractéristiques des pôles d'ancrage, consolident et développent les services et équipements de niveaux supérieurs de même que des activités économiques complémentaires, dont celles à haute valeur ajoutée, à fortes interconnexions régionales et pourvoyeuses de nombreux emplois (Source : SDT 2024).
PRE	Périmètre de Reconnaissance Economique.
Projet LIFE	LIFE est un instrument financier de l'Union Européenne, créé en 1992, en vue de soutenir des projets de conservation de la nature et de l'environnement au sein de ses états membres.
PRU	Périmètre de Remembrement Urbain.
Quartier statistique	Les quartiers statistiques wallons définis par l'IWEPS, qui permettent la diffusion de statistiques infra-communales, se composent de 1 ou de plusieurs secteurs statistiques contigus appartenant à une même commune. Le quartier statistique doit correspondre simultanément à un milieu de vie qui fait "sens" pour ses habitants - qui doivent pouvoir s'y reconnaître et s'y identifier – et à une entité suffisamment peuplée et consistante d'un point de vue géographique (frontières, voies de communication, forme) et socio-économique pour pouvoir diffuser des statistiques interprétables sur sa population (Source : https://walstat.iweps.be/walstat-infra.php).
Ratio d'emploi intérieur	"Il représente le nombre de postes de travail disponibles dans une commune par rapport à sa population active (personnes âgées de 15 à 64 ans). Il permet de mesurer la capacité d'une commune à offrir des emplois à ses résidents." (Source : IWEPS 2019).
RAVeL	Réseau Autonome des Voies Lentes.
Région3tarif	Fait référence à un tarif de transport en commun transfrontalier unique pour tous vos déplacements entre les régions d'Aachen, Vaals et les communes belges limitrophes (Source : letec.be).
Réseau Natura 2000	Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones protégées naturelles, semi-naturelles ou servant d'habitat propre à certaines espèces. Son objectif est le maintien de la biodiversité des milieux via la définition d'un cadre commun sur le territoire des États membres. En Wallonie, le réseau Natura 2000 correspond à la transposition faite par le Gouvernement wallon des Directives "Oiseaux" (79/409/CEE) et "Habitats" (92/43/CEE).



Réseau points-nœuds	Le réseau points-nœuds, intégré au réseau cyclable structurant (RAVeL, liaisons sécurisées et cyclostrades) à l'échelle de l'arrondissement, facilite les déplacements à vélo en reliant des communes via des routes dont les intersections sont des points numérotés (nœuds). Ce système offre une navigation intuitive et flexible, soutenant une mobilité douce et intercommunale, tout en garantissant des itinéraires plus adaptés à la pratique du vélo. Ce réseau est le plus souvent utilisé dans le cadre du loisir.
Réseau routier à Grand Gabarit	Le réseau routier à Grand Gabarit (RGG) correspond à une classification de l'administration régionale wallonne qui n'est plus d'actualité (la SOFICO parle maintenant davantage de réseau structurant comprenant l'ensemble des autoroutes et les principales nationales de Wallonie) mais qui reste pertinente pour l'exercice effectué ici. Il s'agit en fait des routes à grand gabarit, c'est-à-dire les autoroutes et routes express, avec une vitesse maximale limitée à 120 km/h. Le RGG - Réseau à Grand Gabarit et le RESI - Réseau Interurbain, ont été définis par les arrêtés ministériels du 22 décembre 1993, du 11 août 1994 et du 26 avril 1996. (Source : HereMap 2020, IWEPS ; modélisation IWEPS 2020, in. Working paper n°34, p. 48).
Résidence-services - RS	Les résidences-services accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels elles peuvent faire librement appel (repas, entretien, animations, service infirmier d'urgence, ...). Des équipements collectifs sont mis à la disposition des résidents (salle polyvalente, buanderie, éventuellement restaurant, ...) (Source : www.aviq.be/fr/hebergement/aines/residence-services).
Revenu d'Intégration Sociale - RIS	"Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens." (Source : IWEPS 2023).
Revenu médian	Le revenu médian est le revenu total imposable "correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus." "Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets." (Source : IWEPS 2023).
RTE-E	Réseau Transeuropéen d'Energie : Connexion des infrastructures énergétiques dans l'Union Européenne.
RTE-T	Réseau Transeuropéen de Transport : Programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne, pour une connectivité durable et de meilleure qualité en Europe.
RU	Rénovation urbaine.
SAR	Un Site A Réaménager (SAR) est un "bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ; ..." (Source : CoDT, Article D.V.1 et CWATUPE, Article 167). Concrètement, on peut retrouver en qualité de SAR des sites d'activités économiques désaffectés (usines, sidérurgie, manufactures, extraction...), mais également des sites où ont eu lieu des activités sociales (écoles, hôpitaux...), des installations sportives ou culturelles (théâtres, cinémas...) ou encore des installations à caractère public ou à destination publique (chemins de fer, centrales électriques, services de pompiers...).



SAR "de droit"	Le SAR « de droit » est un site qui fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR « de droit » permet d'obtenir des financements régionaux pour leur acquisition ou réaménagement. (Source : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/). Les SAR « de droit » entièrement réaménagés ne répondent donc plus à la définition d'un SAR « de fait ».
SAR "de fait"	Tout site d'une ancienne activité à l'abandon et répondant à la définition du CoDT peut être considéré comme SAR « de fait » (Source : https://www.iweps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/).
Schéma directeur cyclable Wallon	C'est un outil d'orientation élaboré par le gouvernement Wallon qui vise à identifier les axes cyclables à aménager en priorité à l'échelle du territoire wallon. Le but est de créer un maillage d'itinéraires cyclables de qualité reliant les pôles et de constituer la colonne vertébrale du réseau cyclable wallon (Source : ravel.wallonie.be).
SDT	Schéma de Développement du Territoire.
SEVESO (Risque Seveso)	Une entreprise classée SEVESO est une entreprise qui produit, transforme, traite, utilise ou stocke des substances dangereuses. Par exemple : des raffineries, des usines pétrochimiques, des usines chimiques, des dépôts de pétrole ou des sites de stockage de substances explosives. La dénomination SEVESO fait référence à une commune dans le Nord de l'Italie, à proximité de laquelle, le 10 juillet 1976, une explosion s'est produite dans une usine chimique. Cet accident a donné son nom à une directive européenne, ayant pour objet de réduire le risque des accidents industriels.
Site "Ramsar"	Ramsar fait référence à la Convention de 1971 qui vise la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Les sites Ramsar sont des zones humides désignées d'importance internationale en vertu de cette convention.
Site de grand intérêt biologique - SGIB	Le statut de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) présente un caractère officiel pour la protection des sites concernés. La reconnaissance d'un site en tant que SGIB donne toutefois une indication directe sur la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire ou d'espèces rares, menacées et/ou protégées sur base de la loi sur la conservation de la nature, incluant la protection de leurs habitats.
SLSP	Société de Logement de Service Public
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
SOL	Le Schéma d'Orientation Local (SOL) est un document qui permet de programmer et d'encadrer l'aménagement d'un site ou d'un quartier.
Solde migratoire	Différence entre le nombre d'immigrations et d'émigrations sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1 ^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille (Source : IWEPS).
Solde naturel	Différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1 ^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année) (Source : IWEPS).
SRPE	Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale.



Superficie résidentielle par habitant	La superficie résidentielle par habitant correspond au nombre de mètres carrés qui, en moyenne, sont occupés pour la fonction résidentielle. Il s'agit du rapport entre la superficie (totale) des terrains résidentiels et le nombre d'habitants. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux... Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties (Source : Walstat 2023).
SWL	Société wallonne du Logement.
Taux d'activité	Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses (Source : IWEPS).
Taux de couverture de l'accueil préscolaire	Le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les structures d'accueil préscolaire, c'est-à-dire les enfants de 0 à 2,5 ans.
Taux d'emploi	Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler (Source : IWEPS 2023).
TEC	Transport En Commun. Société gérant les transports publics en Wallonie (Source : letec.be).
Tissu continu	Le tissu continu est composé de constructions en rangées sur des parcelles relativement étroites et de faibles dimensions (Source : CPDT).
Tissu ouvert	Le tissu ouvert est composé de constructions isolées sur des parcelles de grandes dimensions (Source : CPDT).
Tissu semi-continu	Le tissu semi-continu est composé en majorité de constructions trois façades (Source : CPDT).
Train IC	Les trains IC relient les grandes villes de Belgique. Ces trains ne s'arrêtent qu'aux gares les plus importantes, traversant parfois aussi les frontières nationales (Source : SNCB).
Train L	Les trains L relient généralement les grandes villes, mais s'arrêtent dans chacune des gares présentes le long du trajet (Source : SNCB).
Train S	Les trains S sont des trains de banlieue reliant une grande ville aux communes aux alentours. Les trains S s'arrêtent dans la plupart des gares sur leur parcours (Source : SNCB).
Trilogiport	La plate-forme multimodale Liège Trilogiport, d'une superficie de 120 hectares, fait partie du Port Autonome de Liège (PAL), premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe. La situation géographique de Trilogiport permet des liaisons directes avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ainsi qu'avec le port d'Anvers-Bruges, de Rotterdam et de Dunkerque (Source : www.portdeliege.be).
Urbanisation en ruban	Urbanisation qui s'effectue le long d'infrastructures routières, sans réelle vision ou stratégie de développement territorial. L'urbanisation en ruban a été longtemps une solution d'opportunité pour permettre à de nouveaux riverains de s'installer dans une commune.
VRHPC	Les Voiries Régionales à Haut Potentiel Cyclable définies par le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie.



ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté.
ZACCE	Zone d'Aménagement Communal Concerté à Caractère Economique.
ZAEI	Zone d'Activité Economique Industrielle.
ZAEM	Zone d'Activité Economique Mixte.
ZAN	Zéro Artificialisation Nette : Objectif du Gouvernement wallon pour tendre vers une artificialisation nette de 0 km ² /an à l'horizon 2050.
ZDE	Zone de Dépendance d'Extraction.
ZEC	Zone d'Enjeu Communal.
ZER	Zone d'Enjeu Régional.
ZH	Zone d'Habitat.
ZHCR	Zone d'Habitat à Caractère Rural.
ZL	Zone de Loisirs.
Zone dérivée de la loi de conservation de la nature	Les zones dérivées de la loi de conservation de la nature issues d'autres textes réglementaires sont représentées par les Parcs naturels (PN), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et les sites Ramsar.
ZSPEC	Zone de Services Publics et d'Equipements Communautaires.



9

TABLES DES ILLUSTRATIONS





9.1. TABLES DES CARTES

Carte 1 : Positionnement de la commune et de l'arrondissement dans la structure territoriale régionale.....	16
Carte 2 : Localisation de la commune dans la supracommunalité	17
Carte 3 : Trame écologique régionale.....	19
Carte 4 : Aires de coopération transrégionale et transfrontalière	21
Carte 5 : Axes et réseaux de communication	23
Carte 6 : Axes et réseaux de transports de fluides et d'énergie.....	25
Carte 7 : Bassins d'optimisation spatiale	27
Carte 8 : Localisation des pôles.....	29
Carte 9 : Structure territoriale	31
Carte 10 : Présentation de la commune	34
Carte 11 : Carte de Ferraris (1770-1778)	35
Carte 12 : Carte du dépôt de la guerre (1865-1880)	36
Carte 13 : Carte IGN 1969 (à partir de 1952)	37
Carte 14 : Orthophotos (2023)	38
Carte 15 : Orohydrographie.....	44
Carte 16 : Dimension environnementale.....	49
Carte 17 : Dimension paysagère	53
Carte 18 : Évolution relative de la population	56
Carte 19 : Revenu médian par déclaration	69
Carte 20 : Taux d'emploi.....	73
Carte 21 : Taux de chômage	75
Carte 22 : Accès aux droits fondamentaux.....	78
Carte 23 : Indice des conditions de bien-être.....	80
Carte 24 : Densité de logement	83

Carte 25 : Typologie des tissus urbanisés résidentiels	85
Carte 26 : Part et nombre de buildings et immeubles à appartements	87
Carte 27 : Évolution historique des logements	89
Carte 28 : Évolution historique des logements par période.....	90
Carte 29 : Part de logements publics par quartier statistique.....	92
Carte 30 : Logements publics et privés par parcelle cadastrale	93
Carte 31 : Superficie résidentielle par habitant.....	98
Carte 32 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant	99
Carte 33 : Prix de vente médian des maisons.....	101
Carte 34 : Réseaux de transports en commun	114
Carte 35 : Réseau de transports	116
Carte 36 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine au départ de la commune	118
Carte 37 : Nombre de déplacements entre 6h et 10h un jour moyen de la semaine en direction de la commune.....	119
Carte 38 : Localisation des zones d'aménagement communal concerté	138
Carte 39 : ZACC N°1	141
Carte 40 : Composantes physiques et de mobilité.....	160
Carte 41: Accès aux équipements et aux services.....	161
Carte 42: Évolution démographique et potentiel foncier	162

9.2. TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution de la population sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	55
Graphique 2 : Pyramide des âges au 01.01.2024 de la commune de Comblain-au-Pont comparée à la Wallonie.	57



Graphique 3 : Évolution de la part des moins de 20 ans sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	58
Graphique 4 : Évolution de la part des 65 ans et plus sur les 15 dernières années dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	58
Graphique 5 : Part des Belges et non Belges au 01.01.2024 à Comblain-au-Pont et en Wallonie.	59
Graphique 6 : Évolution du solde naturel entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	60
Graphique 7 : Évolution du solde migratoire entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	60
Graphique 8 : Évolution du solde total entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont.....	61
Graphique 9 : Évolution et perspectives de la population entre 2009 et 2042 de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.	64
Graphique 10 : Évolution et perspectives du nombre de ménages privés entre 2009 et 2042 de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.	65
Graphique 11 : Évolution du taux d'emploi entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	70
Graphique 12 : Part des salariés, indépendants et aidants en 2021 pour la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	71
Graphique 13 : Répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité en 2022 pour la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.....	71
Graphique 14 : Répartition des indépendants (sans les aidants) selon le secteur d'activité en 2022 pour la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.....	72
Graphique 15 : Évolution du taux de chômage entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	74
Graphique 16 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) en 2018. Radar comparatif entre la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.....	77
Graphique 17 : Indice des conditions de bien-être (ICBE) en 2015. Radar de comparaison entre la commune de Comblain-au-Pont et la Wallonie.	79

Graphique 18 : Part de logements par type de bâtiments en 2008 et en 2023 sur la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	94
Graphique 19 : Part des rénovations et nouvelles constructions en 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	95
Graphique 20 : Évolution du taux de nouvelles constructions entre 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	96
Graphique 21 : Évolution du taux de rénovations entre 2007 et 2022 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	96
Graphique 22 : Évolution du prix médian des maisons entre 2010 et 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, la province de Liège et la Wallonie.	100
Graphique 23 : Evolution du nombre d'habitants par médecin généraliste entre 2016 et 2023 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	103
Graphique 24 : Evolution du nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus entre 2009 et 2024 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.....	105
Graphique 25 : Evolution du taux de couverture d'accueil préscolaire entre 2007 et 2022 à Comblain-au-Pont, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	105
Graphique 26 : Artificialisation (ha/an), état des dynamiques et projections entre 2002 et 2050 à Comblain-au-Pont.	125
Graphique 27 : Evolution moyenne des espaces non artificialisés entre 2012 et 2021 à Comblain-au-Pont.	125
Graphique 28 : Evolution moyenne des espaces artificialisés entre 2012 et 2021 à Comblain-au-Pont.	125
Graphique 29 : Etalement urbain (%) entre 1960 et 2020 et objectif à l'horizon 2050 à Comblain-au-Pont.	126
Graphique 30 : Potentiel foncier.	166

9.3. TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites Natura 2000 dans la commune de Comblain-au-Pont.	46
Tableau 2 : Réserves soumises à la loi de la conservation de la nature dans la commune de Comblain-au-Pont.	47



Tableau 3 : Zones dérivées de la loi de la conservation de la nature dans la commune de Comblain-au-Pont.....	47
Tableau 4 : Sites de grand intérêt biologique dans la commune de Comblain-au-Pont. .	48
Tableau 5 : Périmètres d'intérêt paysager (PIP) relevés au descriptif ADESA au sein de la commune de Comblain-au-Pont.....	52
Tableau 6 : Évolution de la population entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	55
Tableau 7 : Evolution de l'âge moyen de la population entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	57
Tableau 8 : Évolution de la taille des ménages privés entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle le plus proche, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	62
Tableau 9 : Nombres et parts des types de ménages privés au 01.01.2024 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	62
Tableau 10 : Evolution de la structure des ménages privés entre 2009 et 2024 dans la commune de Comblain-au-Pont.....	63
Tableau 11 : Revenus (2022), indice de richesse (2022) et évolution du revenu moyen (2007-2022) pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	67
Tableau 12 : Bénéficiaires du RIS (2022) et d'intervention majorée (2020) pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	68
Tableau 13 : Taux d'emploi (2023) et ratio d'emplois intérieurs (2022) pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	70
Tableau 14 : Taux d'activité et de chômage en 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	74
Tableau 15 : Niveau d'instruction des 25-64 ans en 2021 pour la commune de Comblain-au-Pont, ses communes limitrophes, le pôle, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	76

Tableau 16 : Nombre et part de logements par type de bâtiments en 2023 de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie.	86
Tableau 17 : Nombre et part de logements selon leur année de construction de la commune de Comblain-au-Pont, de l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	88
Tableau 18 : Nombre et évolution des logements entre 2008 et 2023 dans la commune de Comblain-au-Pont, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	94
Tableau 19 : Évolution de la superficie résidentielle par habitant entre 2008 et 2023 pour la commune de Comblain-au-Pont, les communes limitrophes, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.....	97
Tableau 20 : Nombre d'habitants par médecin généraliste (ETP) en 2023 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	103
Tableau 21 : Nombre de lits en MR/MRS pour 1 000 personnes de 80 ans et plus au 01.01.2024 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	104
Tableau 22 : Taux de couverture de l'accueil préscolaire en 2022 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, dans l'arrondissement de Liège et en Wallonie.	105
Tableau 23 : Parts des élèves du maternel, du primaire et du secondaire fréquentant une école de leur commune au cours de l'année scolaire 2022-2023 à Comblain-au-Pont, dans les communes limitrophes, l'arrondissement de Liège et la Wallonie.	106
Tableau 24 : Inventaire des gares présentes sur la commune.	112
Tableau 25 : Inventaire des lignes de bus traversant la commune.	113
Tableau 26 : Principales contraintes pour le mode actif et connexion des entités de la commune aux entités majeures avoisinantes ou aux entités intermédiaires.	121
Tableau 27 : Superficie des terrains urbanisables artificialisés et non artificialisés au Plan de secteur dans la commune de Comblain-au-Pont au 01.01.2023.....	127
Tableau 28 : Potentiel foncier sur terrains vierges à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.....	130
Tableau 29 : Potentiel foncier en zone inondée en juillet 2021 à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.....	131
Tableau 30 : Potentiel foncier sur terrains vierges (à vocation résidentielle) par quartier statistique à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.	132



Tableau 31 : Potentiel foncier de mutation à Comblain-au-Pont au 01.01.2023.	133
Tableau 32 - Potentiel foncier de mutation en zone inondée en juillet 2021 à Comblain- au-Pont au 01.01.2023.....	134
Tableau 33 : Identification des zones d'aménagement communal concerté de la commune de Comblain-au-Pont	137
Tableau 34 : Liste des documents de planification.....	146
Tableau 35 : Superficie des zones prévues par le plan de secteur.....	147
Tableau 36 : Documents opérationnels.....	150
Tableau 37 : Sites naturels protégés.....	150
Tableau 38 : Zones bénéficiant d'autres reconnaissances environnementales.	151
Tableau 39 : Périmètres de risques majeurs.....	151
Tableau 40 : Zones bénéficiant d'un statut particulier relatif à la gestion de l'eau.....	152
Tableau 41 : Sites, biens et zones bénéficiant d'un statut particulier relatif au patrimoine.	152
Tableau 42 : Zones ayant reçu un permis d'urbanisation, lotissements ou associé.	152
Tableau 43 : Zones reprises dans la BDES.....	152
Tableau 44 : Liste des autres plans et programmes.....	153
Tableau 45 : Zones de développement, Plan Habitat Permanent et Contrats de rivière.	154
Tableau 46 : Centralité et équipements.	163
Tableau 47 : Population, ménages, indice de richesse et typologie des logements en 2009 et 2024 et évolution.....	164
Tableau 48 : Potentiel foncier et logements potentiels.....	165

9.4. TABLES DES FIGURES

Figure 1 : Eglise Saint-Martin.	15
Figure 2 : Vue sur Comblain-au-Pont et les Rochers du Vignoble.....	33
Figure 3 : Croquis des types de tissus résidentiels.....	84

Figure 4 : Arborescence de la méthodologie.....	129
Figure 5 : Superficie des zones prévues par le plan de secteur	148
Figure 6 : Carte mentale	158

